

48e ANNÉE. — 1899



SOCIÉTÉ DE L'HIS
DU PROTESTANTISM

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

(mensuel)

QUATRIÈME SÉRIE. — HUITIÈME ANNÉE

N° 1. — 15 Janvier 1899



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM — Feikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1899

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

5531. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — Motteroz, directeur.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TOME XLVIII

QUATRIÈME SÉRIE. — HUITIÈME ANNÉE



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

54, RUE DES SAINTS-PÈRES, 54

1899

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE, HUITIÈME (48e) ANNÉE

M. Charles Read. — M. F. Lichtenberger.

Notre Société commence, dans le deuil, cette quarante-huitième année de son existence. Son fondateur et président honoraire est brusquement décédé à Paris, dans la nuit du 18 au 19 décembre dernier. Rien ne faisait prévoir ce dénouement. M. Read souffrait beaucoup moins que les hivers précédents. La dernière fois qu'il était venu à la Bibliothèque, vers le 15 décembre, il me disait que depuis des années il ne s'était pas senti aussi bien portant. Il sortait beaucoup et avait presque repris son activité d'autrefois. Rentré vers 1 heure, plein de vie et d'entrain, et réveillé deux heures après par de violentes suffocations, il succombait à 4 h. 1/4, sans avoir conscience de sa fin. Suivant sa volonté formelle, ses obsèques ont eu lieu, sans convocation, dans la plus stricte intimité, le vendredi 23 décembre, un mois avant le jour où M. Read aurait accompli ses 80 ans, puisqu'il était né à Paris, le 22 janvier 1819.

D'intelligence très vive, très ouverte, adversaire né de tout préjugé et de tout fanatisme, M. Read était un vieux Parisien, s'intéressant à toutes les manifestations de la vie pa-

risienne, dans le présent comme dans le passé. Durant sa longue carrière, il avait été, sous les régimes politiques les plus divers, en assez bonne place pour en connaître les « dessous » aussi bien que les dehors ; cette grande expérience des hommes et des choses l'avait à la fois désabusé et enraciné dans les idées libérales, rattaché au passé dans ce qu'il avait de meilleur et rendu capable de s'enthousiasmer pour les belles choses du présent ainsi que d'avoir, malgré tout, foi dans l'avenir.

Après de très brillantes études, qui semblaient présager une carrière hors ligne, M. Read avait passé quelques années en province, d'abord à Montélimar et à Montargis, comme substitut (1843-1848), puis à Blaye et à Villeneuve-d'Agen, comme sous-préfet. La Révolution l'appela à Paris qu'il ne devait plus quitter et où il fut nommé, en 1849, chef du service des cultes non catholiques, au ministère de la Justice et des Cultes. Les représentants des Églises réformées venaient précisément, en septembre 1848, de formuler leurs vœux : rétablissement des paroisses supprimées par la loi de l'an X, élection des laïques par le suffrage universel, maintien des synodes particuliers avec augmentation du nombre des délégués et rétablissement du synode général. Après avoir réorganisé l'administration de l'Église luthérienne d'Alsace, M. Read s'efforça d'obtenir, du gouvernement, ces diverses modifications au régime des articles organiques. Il n'y réussit qu'en partie, puisque le décret-loi du 26 mars 1852 reconstitua les conseils presbytéraux et les divisions consistoriales, et substitua le suffrage universel à l'élection par les censitaires. Mais on comprend qu'à cette date le futur empereur fût absolument opposé au rétablissement du parlementarisme sous la forme des synodes. C'est alors qu'en conformité avec un vœu protestant formulé au lendemain de la promulgation de la loi de l'an X (*Revue de droit*, I, 287), M. Read obtint, à leur place, le Conseil central nommé, pour la première fois, par le gouvernement, mais dont il ne put poursuivre, ultérieurement, l'élection — accordée en principe — par les consistoires.

Depuis longtemps aussi M. Read avait reconnu la nécessité



M. CHARLES READ

de défendre la Réforme sur le terrain de l'histoire. Il a raconté, ici même, il y a six ans (*Bull.*, 1892, p. 225), comment, en avril 1852, il fonda, avec onze amis, dont deux seulement lui survivent, la *Société de l'Histoire du Protestantisme français*. Encore aujourd'hui les quatorze premières années de ce *Bulletin* qu'il rédigea (1852-1865), sont une mine de renseignements que vainement on chercherait ailleurs. Et si l'on se remémore que depuis 1852, et surtout depuis 1870, la réaction cléricale au milieu de laquelle s'achève le XIXe siècle a mis la main sur presque toutes les revues savantes de France, on comprendra l'utilité d'un organe où tout ce qui touche à la Réforme — origine de la France moderne — est étudié sans autre souci que celui de la vérité. A ce point de vue on ne saurait, non plus, estimer assez haut les services rendus par notre bibliothèque que M. Read contribua, pour sa bonne part, à fonder et à enrichir. A cette période de la vie de notre président honoraire appartiennent sa chronique d'*Ablon et Charenton*, commencée en 1854 et malheureusement restée inachevée, son *Daniel Chamier* (1859), ses *Mémoires de Dumont de Bostaquet* (1864), etc.

A partir de cette dernière date, il se consacra plus spécialement à l'*Intermédiaire* — si apprécié — *des chercheurs et des curieux*, qu'à l'instar des *Notes and Queries*, il fonda sous le pseudonyme de Carle de Rash. Enfin il fit paraître successivement, soit seul, soit en collaboration, des éditions critiques des *Tragiques*, de l'*Enfer* et du *Printemps* d'Agrippa d'Aubigné (1872-1874), du *Tigre* de Fr. Hotman (1875), de la *Satyre Ménippée* (1878) et des *Mémoires-Journaux* de Pierre de l'Estoile (1875-1883).

Devenu, en 1857, chef du contentieux de la ville de Paris, et, en 1867, directeur du service des travaux historiques, M. Read eut le très grand chagrin de voir les incendies de la Commune détruire presque tous les documents et livres rares qu'il avait accumulés dans son cabinet, ainsi que les archives et l'état civil parisiens dont il avait été un des premiers à démontrer l'inestimable valeur. Ce désastre, dont il ne parlait jamais qu'avec des larmes dans la voix, hâta la création de ce qu'il avait, le premier encore, eu l'idée d'organiser, avec

la puissante intervention de son camarade de collège le baron Poisson et de M. Haussmann, sous le nom de « musée municipal, » et qui est devenu le *Musée Carnavalet.* Plus tard il contribua, avec Henri Martin, au sauvetage des arènes de Lutèce, allant, dans ce but, jusqu'à engager sa signature pour leur rachat.

On voit que le fondateur de notre Société était, avant tout, un initiateur, et que, partout où il a passé, il a laissé une trace féconde qui fera vivre son nom. Dans ces dernières années il aimait à revenir au *Bulletin* — où tout récemment il nous engageait à aller voir *Judith Renaudin* — et à la Bibliothèque où son dernier travail a été le classement des matériaux laissés par M. Bordier pour la *France Protestante.*

La France protestante !... Quatre ou cinq Français « de la religion » — les frères Eugène et Émile Haag, Charles Weiss, Charles Read, Henri Bordier, entreprirent, il y a environ un demi-siècle, de montrer, par l'histoire, ce que notre patrie aurait pu être, si, au lieu de proscrire la Réforme et de la calomnier, elle lui avait fait une place honorable. M. Ch. Read était le dernier survivant — mais non le moindre ni le moins original — de cette courageuse, intelligente et laborieuse phalange qui « ressuscita un monde » ! — Ce n'est pas au moment où les protestants ont le grand honneur d'être traités, — en paroles du moins, — comme le furent leurs pères, qu'il convient de l'oublier !

Paris, 4 janvier 1899.

Au moment de la mise en pages de ce fascicule, une nouvelle lettre de deuil nous appelle à Versailles pour les obsèques de notre ancien professeur, le doyen honoraire de la Faculté de théologie protestante de Paris, M. Frédéric-Auguste Lichtenberger, décédé le 7 janvier à l'âge de 66 ans. C'est encore un membre assidu de nos séances qui disparait, avant le temps, semble-t-il, bien que M. Lichtenberger eût été, depuis quelques années déjà, obligé par la maladie à prendre

sa retraite. Avec lui disparaît aussi, à Paris, un des deux derniers survivants du « collège des professeurs » de la Faculté de théologie protestante de Strasbourg d'avant 1870. En suivant hier, avec un grand nombre de ses élèves et amis, les rues silencieuses qui aboutissent au cimetière des Gonards, il nous semblait revoir une dernière fois l'antique place Saint-Thomas de l'université alsacienne, si calme aux heures d'étude et qui ne s'animait que les jours de marché, ou lorsque les étudiants y continuaient, dans le silence du soir, les discussions commencées dans le cabinet du professeur.

Beaucoup plus jeune que MM. E. Cunitz, E. Reuss et Ch. Schmidt dont j'ai dû, en 1886, 1891 et 1895 annoncer ici même la mort, M. Lichtenberger était, en effet, et resta plus tard, comme le camarade de ses élèves. Il y avait, dans notre respect pour la science de ses devanciers, quelque chose qui nous tenait à distance, tandis qu'auprès de lui nous nous abandonnions sans contrainte. C'est qu'avant tout aussi, il favorisait le libre développement de nos « individualités », redoutant pour elles la banalité des notions toutes faites et des convictions conventionnelles. A Paris, après la guerre, il était devenu pour tous le type du Strasbourgeois très français, par goût autant que par patriotisme, de ce patriotisme qui voudrait communiquer à l'élément national le meilleur des civilisations étrangères. Aussi n'eut-il pas de repos qu'il eût obtenu (1877) la réorganisation, au boulevard Arago, de la Faculté de théologie à laquelle il avait appartenu avant 1870. Il y introduisit aussitôt les habitudes de travail consciencieux et d'indépendance scientifique qui étaient celles du milieu strasbourgeois, et dont témoignent, entre autres, son *Histoire des idées religieuses en Allemagne* (1873, 3 volumes in-8°) et l'*Encyclopédie des sciences religieuses* dont les treize volumes compacts parurent de 1877 à 1882. De nombreuses notices relatives à l'histoire du protestantisme français ajoutent à la valeur, nécessairement inégale, mais très réelle de ce vaste répertoire, achevé, grâce à l'activité du directeur responsable, dans un espace de temps relativement court.

La place de M. F. Lichtenberger était donc tout indiquée

dans notre Société. Il l'a occupée avec la même conscience avec laquelle il faisait toutes choses jusqu'au jour où il a été contraint de renoncer à tout travail. Retraite prématurée, rendue douloureuse par la maladie et par des deuils répétés, mais auxquels l'ancien professeur de morale se soumit avec la même décision, la même foi qu'il avait recommandées à ses élèves par sa parole et par sa vie active. Tous, nous nous sommes associés à la sympathie témoignée à sa veuve et à ses enfants, et aux paroles par lesquelles MM. les pasteurs Messines et Hollard, et surtout M. le doyen A. Sabatier, ont rendu hommage à l'unité profonde de cette vie et de la mort qui l'a couronnée[1].

N. W.

Paris, 10 janvier 1899.

Parmi les Études et Documents inédits qui paraîtront, D. V., dans le cours de cette année, je signalerai *Th. de Bèze et l'Académie de Genève*, par Ch. Borgeaud; — la suite des intéressants *Extraits de la Correspondance de ce Réformateur, concernant la France*, que MM. H.-V. Aubert et E. Choisy ont commencé à nous donner; — *la Réforme dans les environs de Patay*, par L. Bastide; — *le Prédicant François Vivens*, par P. Fonbrune-Berbinau; — *Court de Gébelin et la représentation des Églises reformées auprès du gouvernement de Louis XV*, par Armand Lods; — *le Voyage d'un prince allemand et protestant, en France, de 1646 à 1648*, par Ch. Schmidt; — *Montpellier au XVI*[e] *siècle, d'après l'état civil huguenot*, par F. Teissier; — *Une Semaine de la première Chambre ardente de Paris, 1-8 octobre 1549*; — *la Faculté de théologie de Paris et les débuts de la Réforme*, par le soussigné, etc.

1. Voir, entre autres, pour M. Read, le *Temps* et les *Débats* du 23 décembre 1898 et l'*Éclair* et l'*Aurore* du 27 et du 28, et pour M. Lichtenberger, le *Temps* et les *Débats* du 12 janvier 1899.

Études historiques

UN COIN DE PROVINCE (FALAISE ET SES ENVIRONS)

A L'ÉPOQUE DE L'ÉDIT DE NANTES

1596 — 1605

Le troisième centenaire de l'édit de Nantes a provoqué toute une série d'études et d'articles [1] sur l'Édit lui-même, les négociations qui le précédèrent, les « obstacles » qu'il « rencontra », la manière dont il fut « observé ». Pour ajouter à cet ensemble, il n'est pas sans intérêt de rechercher quel pouvait être, vers 1598, dans un coin de province, l'état des esprits.

I

Notre coin de province, c'est Falaise en Normandie. Il est probable que la Réforme y recruta, dès l'origine, de nombreux prosélytes; car, au mois d'août 1561, un ministre écrit à Calvin qu'il a présidé, à Guibray près Falaise, une réunion de 5 à 6,000 personnes [2]. Sous Henri III, cette ville passa aux Ligueurs; mais, le 7 janvier 1590, Henri IV y entra de vive force par une brèche dont on voit encore les traces, et il y « célébra la Cène » avec ses coreligionnaires [3].

Vers l'époque de l'édit de Nantes, les réformés étaient « recueillis », dans la région, en deux Églises aujourd'hui dis-

1. Voir notamment le *Bull. du Prot.* d'avril-juillet 1898, et les « notes bibliographiques » qui le terminent.
2. *Bull. du Prot.*, XXVIII, 455.
3. Lair, *Parlement de Norm.*, p. 76 à 83.

parues : *Falaise* et *Crocy-Fontaines*[1]. La Normandie protestante se divisant en six colloques, Falaise formait, avec les Églises du Bocage (Condé, Athis, etc.), le colloque de Falaise; Crocy se rattachait au colloque d'Alençon. En 1600, Falaise fut désignée, avec Bayeux, comme lieu d'exercice du bailliage de Caen[2], et bientôt son temple s'éleva au faubourg Saint-Laurent de Vaston[3]. Quant à Crocy, elle fut sans doute maintenue à titre d'exercice réel ou de possession[4].

Pour l'Église de Falaise, nous ne connaissons pas de registre d'état civil ou de consistoire antérieur à 1642[5]. Mais, pour celle de Crocy-Fontaines, la Biblioth. de la Soc. de l'Hist. du Prot. possède, en un même registre[6], deux séries continues d'actes de baptêmes et de mariages allant, l'une, du 12 mai 1596 au 9 octobre 1605, l'autre, du 6 janvier 1622 au 6 juin 1634.

Nous étudierons seulement la première partie[7], qui correspond aux années ayant précédé et suivi immédiatement l'édit de Nantes.

Le rédacteur de cette première partie, c'est le ministre même de Crocy[8]. Nous savons par lui qu'il avait alors pour collègue, à Falaise, un sieur Le Saussé, ou du Saussé, ou du

1. *Crocy*, comm. du c. de Morteaux-Coulibœuf, à 9 kil. à l'est de Falaise, sur la Dives. — *Fontaines-les-Bassets*, c. de Trun, arr. d'Argentan (Orne).

2. Selon l'art. 11 de l'Édit (Voir notre *Essai sur l'hist. du Prot. en B. Norm.*, Paris, 1898, p. 12).

3. D'après un acte de bapt. du 3 janv. 1672 (Reg. de Falaise, Arch. Calv., B, Baill. de Fal.).

4. L'Égl. de Crocy jouit du culte public aux années 1596 et 1597 (Reg. de Crocy, Bibl. du Prot.). Par suite, elle pouvait invoquer l'art. 9 de l'Édit.

5. Voir Arch. du Calv., B, Baill. de Fal.

6. Ce registre, qui se trouve depuis peu à la Biblioth. du Prot., nous a été fort obligeamment communiqué par M. N. Weiss, bibliothécaire.

7. « Le memoire des Baptesmes et mariages depuis le douzieme jour de may l'an mil cinq cents nonante six, pour ctinuer le registre de ceux qui sont escrits en un Livre couvert de cuir rouge depuis le dimanche de fevrier 1572 et finissant aud. jour 12 may 1596. »

8. « [La maison du sieur de Mitois] avoit toujours esté la retraite des ministres... au temps de persécution, comme j'en puis bien rendre temoignage pour y avoir esté long tems entretenu » (Reg. de Crocy, p. 1). — « Un peu devant... jay memoire d'avoir beni le mariage de... » (*Ibid.*, p. 5, en marge).

Saucé [1]. Lui-même ne dit pas son nom ; mais nous inclinons à penser qu'il s'appelait *Gallot*, et qu'il était du pays, ainsi que sa femme, née Brissette Bourget [2].

L'Église qu'il desservait n'était pas sans importance. On y remarquait deux groupes principaux, *Crocy* et *Fontaines-les-Bassets*. A *Crocy*, se rattachaient les disséminés de Fresné-la-Mère, Damblainville [3], Grand-Mesnil [4], Beaumais, Le Marais-la-Chapelle, Fourches [5]; à *Fontaines*, ceux de Fel [6], Trun [7], Louvières, Coudrehard ou Coudehart, Saint-Lambert-sur-Dives, Coulonces, Montabard [8], Écouché [9].

Des familles nobles du pays, la plus souvent mentionnée au registre est celle des de Bradefer, écuyers, sieurs de la Pallière (ou Pillière), des Hommets et de Manneville. Viennent ensuite les Le Prévost, éc., sieurs de la Porte et du Bois ; les Guelloué, éc., sieurs du Désert et de la Couture ; les Bérenger, éc., sieurs de Fontaines et de Grandmesnil ; les de Mier, éc., sieurs de Fresnes ; les Le Normand, sieurs du Tertre ; les Guerpel, sieurs du Mesnil-Hardi ; les de Coulibœuf ; les Lhermite de Maigni, de Trun [10] ; les du Barquet,

1. Le past. *du Saussé* célèbre à Crocy plusieurs baptêmes (oct. 1598 ; mai et oct. 1599). — Le 26 juin 1605, est parrain, à Crocy, *David de la Noë*, ministre de Mongoubert-en-Perche (Reg., à ces dates).

2. *Ibid.*, p. 28, à la date du 29 juillet 1601, on lit : « Janne Barbé bapt., père Marc, mère Anne Marie, maraine *Brissette Bourget*, parain *Noé Gallot*, femme et fils du ministre. Escouché. » — Or, il n'y avait pas de pasteur à Ecouché, et les réformés de ce bourg faisaient bénir leurs bapt. et mar. par le past. de Crocy (*Ibid.*, *passim*). — A la page 22 (*ibid.*), le past. de Crocy parle de son beau-frère Etienne Bourget. — Les noms de Bourget et de Gallot figurent souvent sur les reg. de Crocy.

3. Communes du c. sud de Falaise.

4. Comm. du c. de Saint-Pierre-sur-Dives, arr. de Lisieux.

5. Comm. du c. de Morteaux-Coulibœuf, arr. de Falaise.

6. Comm. du c. d'Exmes, arr. d'Argentan (Orne).

7. C. d'Argentan.

8. Comm. du c. de Trun.

9. C. d'Argentan. — Par Ecouché, l'Égl. de Crocy joignait une autre Égl. protestante également disparue, celle de Mesnil-en-Joué-du-Plain (c. d'Ecouché), où nous voyons le past. de Crocy célébrer un bapt. et un mar. (26 juillet 1599, et 4 mars 1601, au reg.).

10. A Falaise, il y a aussi des Lhermitte, mais catholiques : — 1er nov. 1592, bapt. de François, « fils de honneste homme Charles Lhermitte et de Laurence sa femme, les parrains nobles hommes François Lhermitte pcureur du roy en ceste vté de Fallaize, et Jacques le Foullon sr de Lar-

sieurs de Crocy [1] et du Bourg, qui étaient apparentés aux Frotté de Couterne [2].

Quant aux bourgeois et paysans, citons, entre autres : les Badouel (ou Badouet), Boscher, Bourdon, Bourget, Buge (ou Le Buge), Challes (ou Chasles), Cotterel, Du Bois, Fourneaux, Gallot, Germain, Hélies, Henri, Hiélard (ou Yélard), Houel, Le Bigot, Le Comte, Le Court, Le Franceois, Le Riche, Le Vavasseur, Louvel (ou Louvet), Margerie, Painel (ou Peisnel), Pestel, Rayville, Souloué, Tiger (ou Tigier), Trollé [3].

Il y avait un temple à Crocy, un autre à Fontaines [4]. Celui de Crocy devait être assez vaste, puisqu'on y voyait des « galeries » [5]. Il existait dès 1599 [6]. Vers cette époque, l'Église de Crocy-Fontaines semble avoir eu de 8 à 900 membres [7]. Elle était sans doute plus nombreuse que celle de Falaise, où l'on ne compte que 200 fidèles pour la période 1642-79 [8].

Longtemps après la Révocation [9], le protestantisme resta

miere ». — 22 févr. 1604, bapt. d'Anne, fille de Charles Lhermitte, etc... (Arch. mun. de Falaise, reg. de Ste-Trinité, à ces dates).

1. 10 juin 1632, bapt., à Crocy, de Marie du Barquet, fille du... *sieur du lieu* (Reg. de Crocy).

2. « Le 13 février 1601, Anne du Barquet bapt., pere noble Jan du Barquet sr du Bourg, mere damelle Anne *Floté* sa femme, parain noble Pierre du Barquet, maraine dale Franceoise Mandet femme du *sr de Couterne* et ayeuls de lad. enfant. » — « Le 25 oct. 1602, Pierre du Barquet bapt., père noble Jan du Barquet sr du Bourg, mère damlle Anne Floté, parain noble Pierre *Floté* sr de Genevry, maraine dale Senotte d'Olcanson. » (Reg. de Crocy, à ces dates.) — Le past. de Crocy aura sans doute mal entendu les déclarants, et mis *Floté* pour *Frotté*. Sur ces Frotté, ancêtres du fameux chef de chouans, voir notre *Prot. en B. Norm.*, p. 476-478.

3. Reg. de Crocy, *passim*. — Quelques réformés de Falaise figurent sur ce même registre, comme nouveaux époux, parents ou parrains : les Benjamin, Canu, Culier, Davois, Delabellière, Faucon, Filleul, Fleuri, Grainville, Hardi de la Soulassière, Le Comte (et Le Conte), Le Franceois, Le Marinier, Le Merle (et Le Mesle), Le Moine, Le Telier, Poucher, Préel.

4. E. Benoist, IV, 581.

5. Reg. de Crocy, p. 16.

6. *Ibid.*

7. De 1597 à 1604 (années complètes), la moyenne annuelle des bapt. est de 26. En supposant, comme nous l'avons fait ailleurs (*Prot. en B. Norm.*, p. xxv), 1,000 hab. pour 30 bapt., on obtient le chiffre de 866 hab.

8. Voir notre *Prot. en B. Norm.*, p. 63.

9. Les temples de Crocy et de Fontaines furent démolis par arrêt du

vivace dans la région Falaise-Crocy. En 1696, Claude Brousson, l'héroïque pasteur du Désert, vint à Crocy tenir une réunion où nombre de prétendus « nouveaux catholiques » se donnèrent rendez-vous [1].

De 1738 à 1752, quarante-deux enfants de Crocy, des familles Badouet, Bourdon, Bourget, Germain et Painel, furent arrachés, par ordre du roi, des bras de leurs pères et mères[2], et jetés, soit à l'hôpital de Falaise, soit aux *Nouvelles-Catholiques* d'Alençon, où la plupart moururent.

II

Revenons à notre registre de 1596-1605. On y trouve bien autre chose qu'une énumération sèche et monotone de baptêmes et de mariages. Le pasteur Gallot, qui l'a rédigé, a eu l'heureuse pensée d'y intercaler, de jour à autre, le récit ou la mention des faits dont il était le témoin [3], ou que le bruit public lui rapportait. Il nous révèle, en partie, la vie de sa région, et nous permet d'observer comment s'y répercutaient les grands événements du règne d'Henri IV. Son registre d'état civil, comme ceux de maints curés de l'ancien régime, est une très vivante gazette, et une gazette généralement bien informée.

Conseil du 1er mars 1683 (E. Benoist, IV, 581). Celui de Falaise disparut vers janv. 1685 (Voir notre *Prot. en B. Norm.*, p. 206).

1. Waddington, *Prot. en Norm.*, p. 31-34. — L'assemblée fut découverte, et plusieurs des assistants condamnés aux galères, dont Benjamin, Germain, Daniel et Salomon Bourget. La jeune femme de Benjamin Germain, Suzanne Cotterel, fut fouettée publiquement, par le bourreau, trois jours de marché consécutifs (*Ibid.*).

2. Sur ces enlèvements, voir Arch. nat., TT 462, et tout un dossier conservé à la Bibl. du Prot. — Voir aussi Waddington, *op. cit.*, p. 59-61, et notre *Prot. en B. Norm.*, p. 340-341.

3. Nous aurions voulu contrôler, à l'aide de sources catholiques, le témoignage du pasteur de Crocy. Mais les reg. d'état civil cath. de Crocy n'existent plus pour la période de 1596-1605. A Falaise, la paroisse de *Sainte-Trinité* a des registres de 1603-1605, mais dépourvus de toute digression historique; ceux de *Saint-Gervais* commencent seulement en 1609; ceux de *Guibray*, en 1623; ceux de *Saint-Laurent*, en 1738 (Arch. mun. de Crocy et de Falaise).

Au moment où s'ouvre le registre (12 mai 1596), la France sort à peine des guerres de religion, et n'est pas encore délivrée de l'étranger. Calais vient d'être pris par les Espagnols, « lesquels, comme on disoit, avoyent intelligence en lad. ville avec les ligueurs secrets[1] ». La peste accompagne les armées. En 1596, elle a enlevé, sous les murs de La Fère[2], deux gentilshommes protestants de la région de Falaise, « Daniel Georges, éc., s^r d'Hieville et de Mitois, et Georges Guelloué, s^r du Désert au village de la basse Manneville[3] ». En 1599, c'est à Crocy même et aux environs qu'elle vient répandre la terreur. « Le 29 d'oust 1599 nous partismes de Manneville pour la peste et allasmes a Jappigni[4] chez mon beau frere Estienne Bourget, là ou le mercredi second jour de sept^bre son plus petit fils mourut dès la nuit frapé de la contagion : le jeudi Josué mon puisné fut aussi mis en terre, le vendredi au matin la sœur de ma femme et le samedi au matin la fille de mon beau frère. » Alors le pasteur Gallot, sa femme et les autres survivants ont recours à des mesures prophylactiques bien curieuses. Venus « en un logis... entre Vitré et la Bourdonnière[5] », ils quittent leurs « accoutrements », et passent « touts nus par le feu » ; puis ils usent, « touts les jours d'une semanne, de pillules preservatrices, d'angelique et de perfums ». Ce n'est pas assez pour la femme du pasteur, car elle a approché de plus près les pestiférés ; on la « séquestre », pendant quinze jours, « en un tonneau auprez d'une loge » ; puis on l'envoie « en une maison située non beaucoup loing de celle qui estoit infestée et close ». Revenue à son domicile, elle reste « une espace sans toucher... à chose quelconque du logis[6] ».

1. Reg. de Crocy, p. 1. — Les Espagnols avaient pris Calais le 17 avril 1596, après huit jours de siège (Poirson, *Hist. du règne d'Henri IV*, 3e édit., II, 183 sqq.).

2. La Fère, occupée par les Espagnols, était assiégée depuis le 8 nov. 1595 (Poirson, *op. cit.*, II, 132).

3. Reg., p. 1. — *Hiéville* et *Mittois*, comm. du c. de Saint-Pierre-sur-Dives. — *Manneville*, ou plutôt *Mandeville;* il y a deux hameaux de cé nom, sur la Dives, entre Crocy et Fontaines.

4. *Japigny*, près Crocy, hameau de la comm. de Beaumais.

5. *Vitré* (ou Vitreseul) et *La Bourdonnière*, ham. de Crocy.

6. Reg. de Crocy, p. 22.

La paix s'impose, et, tout d'abord, la paix religieuse. A Falaise, en 1596, quelques réformés s'étant réunis, dans une maison particulière, pour prier Dieu, on a mis en prison, et celui qui avait fait la prière, et le maître de la maison[1]. Aussi notre pasteur écrit (déc. 1596) : « Les deputez de l'église réformée estoyent en l'assemblée de Rouen[2] pour traiter de la liberté de la religion, d'autant que les Ligueurs qui se feignoyent estre royaux conseilloyent au Roy de faire la paix à l'Espagnol, et la guerre en son royaume à ses sujets les plus fidelles[3]. »

Henri IV signe l'édit de Nantes. Mais c'est à grand'peine qu'il en obtient l'enregistrement. « En ce tems [janvier 1599] les Deputez pressoyent fort la verificatⁿ de l'edit pour le fait de la religion, a quoy les parlements s'opposoyent de tout leur pouvoir. On avoit alors par le pays [de Crocy] une harengue escrite à la main, qu'on disoit estre celle que le Roy avoit faite à messieurs du parlement de Paris[4]. Entre plusieurs autres pleintes ou reproches qu'il leur fait, celle ci est notable, qu'ils vouloyent qu'il dist un et pensast l'autre[5]. »

L'Édit signé et enregistré, reste à le faire exécuter.

Calmer les esprits n'est pas le plus facile. Sans doute, il y a des gens paisibles, également considérés des deux partis, et qui semblent désignés pour le rôle de conciliateurs. Tel le seigneur de Mitois, « homme entier et de bonne vie,... sans fard, et vaillant comme l'espée, qui pardonnoit facilement et qui ne se vengeoit point[6] ». Tel encore Théodore Henri, tabellion de Crocy : « c'estoit le deuxieme ou troisième de père en fils qui avoit exercé cet office sans aucuns reproches » ; il mourut « au grand regret de touts [ceux] qui le connoissoient tant de l'une que de l'autre religion, à cause

1. *Plaintes des Égl. réf. de France*, publiées dans les *Mém. de la Ligue*, Amst., 1758 ; VI, 428 sqq.

2. C'est la fameuse assemblée de notables tenue à Rouen du 4 nov. 1596 au 30 avril 1597 (Poirson, *op. cit.*, II, 268 sqq.).

3. Reg. p. 2.

4. Voy. cette harangue, *Bull.*, II, 128.

5. Reg. de Crocy, p. 10, 11.

6. *Ibid.*, p. 1.

de sa prudhommie et bon renom[1] ». Tels aussi ces « bons papistes » du village de Damblainville, qui, entendant leur curé « vomir injures » contre les réformés, s'en trouvent « offensez », et ne le veulent plus « ouyr[2] ».

Mais les ministres des deux communions sont encore tout chauds de la lutte, et c'est beaucoup leur demander que de passer, du jour au lendemain, de l'état de guerre à l'état de paix.

Le pasteur Gallot ne connaît guère la modération dans le langage. A propos d'un bruit qui s'est répandu en France, vers mars 1602, « que l'Antechrist[3] estoit né en Babylone, dont ils montroyent des lettres escrites de Malthe » : « Peut-on croire telles « nigauderies »! s'écrie Gallot ; nous autres réformés, nous savons bien « que l'Antechrist (*lisez* le pape[4]) est venu dez il y a long tems, ayant son siège dedans l'Eglise en laquelle il règne[5]. » — Le 27 nov. 1602, décède un seigneur protestant, le sieur de la Sarrazinière ; il est inhumé près de sa maison. « Et combien que ses héritiers papistes y assistassent, néanmoins on fit courir le bruit que ses amis le desterrants la nuit pour le mettre ailleurs, n'y trouvèrent que le sarcueil et le linceul, voulants signifier que le Diable l'avoit emporté; *tant sont impudents les clercs de l'Antechrist*[6]. » — Au mois de février 1603, vient à Trun « un espèce de capuchin, lequel se fessoyt publiquement, disant qu'il avoit apprins cela pour avoir veu en l'air des gents qui se fessoyent » ; notre pasteur, sans hésiter, déclare qu'il ne vaut pas mieux « que les prestres de Baal qui se piquoyent de lancettes, ni que ceus qui faisoyent passer leurs enfants par le feu[7], ni que

1. Reg. de Crocy, p. 7.
2. *Ibid.*, p. 30.
3. Ennemi du Christ, dont la venue, d'après l'Apocalypse, précédera le triomphe définitif de l'Évangile.
4. Les réformés du temps appelaient le pape l'*Antechrist*, et le syn. nat. de Gap proclama (1603) que c'était « leur croyance et confession commune » (*France Prot.*, 1re édit., X, 266).
5. Reg. de Crocy, p. 30.
6. *Ibid.*, p. 32.
7. Expr. biblique (2 Rois 23, 10), pour dire qu'ils brûlaient leurs enfants en l'honneur de Moloch. (Voir A. Sabatier, *Esquisse d'une phil. de la religion*, p. 153).

ceus qui les sacrifioyent aux idoles[1] ». — En janvier 1599, Gallot a enregistré le mariage de Catherine de Bourbon, sœur unique d'Henri IV, avec Henri de Bar, fils du duc Charles de Lorraine[2]; en mars 1604, il écrit : « La nouvelle de la mort de Madame la princesse seur du Roy vint en ce pays », et il ajoute : « Elle estoit mariée au fils du duc de Lorraine, homme *extremement superstitieux et embabouiné* (*sic*) *des erreurs papistiques* [3]. »

Prêtres et moines, loin d'avoir l'humeur plus accommodante, ne cessent d'appeler leurs adversaires sur le terrain de la controverse, et de la controverse tapageuse, à grand spectacle[4].

Le dimanche 7 mars 1599, « grand nombre de prestres et de menu peuple » accourent à Crocy. C'est pour entendre « un certain prescheur » nommé Le Louitre, qui se vante de « confondre » tous les ministres. « Ledit prescheur » est descendu à l'hôtellerie du *Cheval blanc;* il fait dire au pasteur Gallot qu'il l'y attend, « afin de disputer ensemble ». Gallot trouve ce message « fort estrange » : « Dites à monsieur le prescheur, répond-il, que je ne cherche personne à disputer, mais s'il en ha envie, qu'il vienne, et je le recevray ». On va de l'un à l'autre, et un catholique agréé par Gallot s'interpose comme « moyenneur » ou négociateur. Enfin l'abbé, suivi d'une foule de « simple peuple », se décide à venir trouver le ministre; mais, pour toute dispute, il lui demande... quel est le chemin qui mène à Saint-André[5]. On le lui indique, et il continue sa route. « Un peu aprez », il renvoie dire au pasteur Gallot : « Mons[r] le prescheur vous attend là loin pour disputer. » — « Vous savez bien, répond Gallot, que je l'ai attendu ici deux grandes heures, et vous avez

1. Reg. de Crocy, p. 34.
2. Henri IV avait négocié ce mariage pour se concilier la Lorraine (Poirson, *op. cit.*, IV, 42, 43).
3. Reg. de Crocy, p. 11 et 38.
4. Outre la célèbre controverse de Du Perron et de Du Plessis-Mornay, rappelons ici, pour mémoire, la polémique soutenue, à Carentan, en 1600-1601, par Jean Brouault contre le cordelier Feu-Ardent (Voir notre *Prot. en B. Norm.*, p. 6, 7).
5. Saint-André, hameau à 4 kil. au sud-est de Falaise.

passé outre, pour me faire aller en laquais chercher un homme à disputer. Je l'attends encore; qu'il vienne. » Les choses en restent là.

Deux jours après (9 mars), nouvelle provocation du « prescheur », nouveau refus du ministre. Ils se rencontrent cependant le mercredi 10 mars, au village de Manneville (ou Mandeville), chez un seigneur protestant, de Bradefer des Hommets, en présence du sieur de Cormeilles, catholique et disciple de Le Louitre. « Et aussi tost le village de Manneville tant du costé de deçà que delà la rivière [1] fut tout plein de prestres et paisants ignorants,... afin que les oreilles de Midas jugeassent de l'armonie: comme il avint. » Car l'abbé Le Louitre refusa l'Écriture pour juge, disant que le souverain juge en matière de foi, le seul « infaillible, perpétuel, véritable et cler », c'était l'Église, savoir le pape, les cardinaux, les évêques, qu'il élevait « au dessus des prophètes et apostres, voire de Christ mesme ». Tout en disputant, il ne cessait de crier : « Paix-là! tout beau! j'ay trois bastillons inexpugnables; parez-nous donc cette estocade [2], arestez-vous, marquez cette chasse [3] ! » Et à une objection de Gallot, il répliqua : « Fiche ton nais [4] en mon espaule, tu y trouveras du beuf salé [5] ! » « Ce qu'oyant led. ministre, il ne voulut plus parler à luy, et s'adressa à un curé compagnon dud. Louitre, parce que led. curé disputoit avec plus grande modestie et révérence et en peu de mots. Finalement, la dispute cessa. »

Le Louitre aussitôt de triompher : « Battu, notre ministre! il n'a su que répondre; il ne connaît mot de latin; il a dit qu'à l'avenir il ne prêcherait plus; vous le verrez dimanche prochain à la messe à Crocy! » « Qui fut cause, écrit Gallot, que toutes les paroisses circonvoisines et grand nombre de

1. La Dives.

2. Ce Le Louitre nous semble proche parent du joyeux cordelier Lubin, qui, dans la *Chronique du règne de Charles IX*, de P. Mérimée (p. 88), s'escrime en chaire d'un crucifix, « poussant des bottes et faisant des parades ».

3. C'est-à-dire, relevez cette parole, notez ce point.

4. Ton nez.

5. Nous n'avons pu trouver l'explication de ce proverbe.

bourgeois de Falaise se trouvérent le dimanche ensuyvant pour voir ce ministre et les siens à la messe; dont ils furent bien trompez. Car au contraire plusieurs papistes se trouvérent au presche. »

Le lendemain lundi, 15 mars, reprise de la controverse. On a décidé de se réunir au temple de Crocy, et ce temple regorge de monde. L'abbé Le Louitre a près de lui un autre ecclésiastique et le sieur de Cormeilles; de même, Gallot est assisté de son collègue de Falaise, le sieur du Saussé, et d'un laïque, Le Normand, sieur du Tertre. « Premièrement le ministre se pleint des faux bruits que l'on a fait courir de luy. Le Louitre et les siens s'excusent de cela, reconnaissants que c'est chose fausse. — Or donc, dit le ministre, pour oster tout occasion de mesdire aux ignorants menteurs et vanteurs, il faut avoir deux scribes au bout de la table, l'un eslu par vous et l'autre par nous, lesquels escriront vos propos et les nostres. » — Refus de le Louitre : « N'y a-t-il pas, dit-il, assez d'oreilles pour ouyr et retenir ? — Oui, réplique Gallot, bien assez d'oreilles incapables, de langues affectées et de gens passionnez. — Mais ceux de Caen verront par écrit notre dispute ! — Que cela ne vous trouble point ; M. de Cormeilles ici présent, et qui est votre disciple, gardera l'écrit signé de vous et de nous ! — Non, non ! rien d'écrit ! — Alors, pas de conférence, réplique Gallot, qui prend congé, et dit à ses compagnons de le suivre. Mais déjà « chacun destournoit touts leurs propos. Qui fut cause que le ministre revint par l'avis d'aucuns de l'une et de l'autre religion. »

« Lors la dispute recommencea sur l'infallibilité, perpétuité, vérité et perspicuité du tesmoignage des Saintes Escritures..... Le Louitre confessa devant touts (ayant esté pressé par vives raisons) que Jésus Christ est la pierre et fondement sur lequel l'Eglise est édifiée et non S[t] Pierre, lequel n'est point signifié par le mot *petra*, mais seulement par ce mot *petrus*, lequel n'est jamais appelé *lapis*. *Item*, son compagnon conclut que l'Eglise doit estre juge selon la loy et parole de Dieu ». — Et pourtant, l'Ecriture ne suffit pas, dit Le Louitre; tirez-en donc le dogme de la Trinité! — « Ce que le sieur du

Tertre fit tout aussi tost[1]. » — Soit, répliqua Le Louitre; mais je vous défie d'établir par l'Ecriture que Dieu approuve le baptême administré par les hérétiques! — « Je le prouverai, dit du Tertre, par conséquence necessaire tirée des Escritures! — Ce qu'il fit, parlant de l'Eglise des dix lignées[2] révoltées. » — Mais, dit le Louitre, ces lignées d'Israël étaient-elles circoncises? — Oui, dit le pasteur Gallot; « car elles avoyent la loy avec les traditions de Jéroboam... Dieu ne tient point pour son peuple celuy qui n'est point circoncis. Or Dieu reconnoist toujours pour son peuple les dix lignées d'Israël, bien que ce fust une Eglise hérétique et idolâtre... Il s'ensuit donc que le peuple des dix lignées estoit circoncis, et que Dieu approuvoit leur circoncision... Donc, le baptesme, qui a succédé à la circoncision, est approuvé de Dieu, même s'il est administré par des hérétiques. » — « La conséquence est peut être nécessaire, dit Le Louitre; mais elle n'est pas bonne, si elle n'est faite par un ecclésiastique. » — « La vérité, riposta Gallot, est toujours bonne, de quelque bouche qu'elle procède! » — Là dessus, Le Louitre parla « fort impertinemment[3] d'une esquille sur la pointe de laquelle ceus de son parti et luy finirent la dispute[4]... Puis ils prindrent congé les uns des autres avec honneur et departirent amis[5]. »

C'est bien par extraordinaire que cette controverse de Crocy, en mars 1599, se termine pacifiquement; car la grande majorité des ecclésiastiques témoigne, par son attitude, qu'elle n'entend tenir nul compte de l'édit de Nantes. « Un peu comme devant le caresme [de 1602], plusieurs prescheurs apostez, confirmants touts les abus de la papauté jusques aux plus absurdes et impies, preschoyent en toute véhémence contre ceux de la religion réformée avec menaces implicites... Il y avoit à Alençon un capuchin nomé Sylvestre,

1. N'oublions pas que ce Du Tertre n'était qu'un laïque. De même, à Trun, en 1602, un autre laïque, le « pédagogue » Charles Hélies, réfute publiquement un prêtre, qui s'en retourne, dit Gallot, « avec honteuse departie » (Reg. de Crocy, p. 30).
2. Ou tribus.
3. Mal à propos.
4. Disputer sur la pointe d'une aiguille, c'est disputer sur des riens.
5. Reg. de Crocy, p. 11 à 20.

homme pernicieux, qui faillit à esmouvoir les Bourgeois les uns contre les autres, taschant de nicher ceus de sa secte en lad. ville... A Trun, un espèce de prestre inconnu esmouvoit fort le peuple à sédition, preschant des fables si sotes, que c'est merveille qu'il se trouve des chrétiens si mal instruits que d'escouter tels prescheurs. » A Crocy, le curé d'Argentan, Jean Le Mol, « preschoit ses contes et menaces contre ceus de la religion... Un autre preschoit de mesme à Livarrot [1]. Ces prescheurs et autres donnoyent assez à entendre qu'il y auroit bientost du remuement en France, et vouloyent qu'on le crust ainsi [2] ».

A propos du roi circulent, en effet, mille bruits plus ou moins fondés, et que colportent à l'envi les pêcheurs en eau trouble. De ces bruits, il en est de vagues et insignifiants; ainsi, au mois d'octobre 1598, on se dit à Crocy que le roi a eu « je ne say quelle vision comme d'un chasseur, et ce en une forest [3] ». Il en est de graves : telle, la nouvelle de l'assassinat du roi par le vicomte de Tavannes (mai 1597); « lequel bruit mit plusieurs en grand peine, et se faisoit desia des remuements par plusieurs [4] ». De même, au mois de mai 1603, « un faus bruit couroit que le Roy estoit blecé, dont les Ecclésiastiques et Ligueurs sembloyent se resjouyr, et semoyent des bruits de sédition contre ceus de la religion, et tout estoit plein de menteries par le pays [5] ». De même, en janvier 1605, les « papistes et idolatres » répandaient « sourdement un faus bruit d'aucuns notables personnages qu'ils disoyent estre revoltez [6] ».

Comme si, hélas! la réalité n'eût pas suffi! Au mois de juillet 1602, Gallot enregistre l'incarcération du maréchal de Biron; « il estoit à la Bastille pour avoir conspiré avec le duc de Savoye et le Roy d'Espagne, lequel il pensoit mettre en

1. Livarot, c. de l'arr. de Lisieux.
2. Reg. de Crocy, p. 30.
3. *Ibid.*, p. 9.
4. *Ibid.*, p. 4. — Tavannes cherchait à soulever les campagnes pour la Ligue. Il fut arrêté par Vitry, et mis à la Bastille (Poirson, *op. cit.*, II, 336, 337).
5. Reg. de Crocy, p. 36.
6. *Ibid.*, p. 41.

France, afin de se faire roy de Bourgogne, Bresse et des environs. On disoit aussi qu'il avait entrepris sur la personne du Roy et du petit Dauphin [1]... Le conte d'Auvergne [2] estoit aussi prisonnier pour avoir intelligence avec led. mareschal touchant l'Estat [3]. On parloit de plusieurs autres qu'on disoit estre de la complicité [4] ». En décembre 1602, le roi est encore tout occupé à faire « une recherche de ceus qui estoyent complices du mareschal de Biron, et mesme de ceus qu'on disoit avoir fait une autre entreprise contre luy [5] ». Et voilà qu'au commencement de mai 1604 un commis du « sieur de Villeroy » est découvert « en ce qu'il estoit pensionnaire du roy d'Espagne, auquel il faisoit savoir le conseil et entreprises du roy de France. Il se noya de peur d'être prins vif, puis fut tiré (comme l'on dit) à quatre chevaus [6] ».

C'est « l'Espagnol » qui, malgré la paix de Vervins, excite et soudoie tous ces conspirateurs ; Philippe III continue Philippe II. « L'armée navale d'Espagne, écrit Gallot, apparut es costes de devers La Rochelle [7] [en juillet 1602], assavoir lors que le dessein de Biron devoit esclorre en France [8]. » Usant de représailles, Henri IV ferme ses frontières ; à plusieurs reprises, et sous peine de mort, il interdit tout commerce au delà des Pyrénées [9].

Secondé par les Espagnols du Milanais, le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, prétend à la souveraineté de Genève, et Henri IV défend contre lui cette ville « comme si c'étoit

1. Le fait était exact (Voir Poirson, *op. cit.*, II, 566-567). — Biron fut décapité le 31 juillet 1602.
2. Fils naturel de Charles IX, et père de la fameuse Henriette d'Entraigues, marquise de Verneuil.
3. Voir Poirson, *op. cit.*, II, 646.
4. Reg. de Crocy, p. 29-31.
5. *Ibid.*, 33.
6. *Ibid.*, 38.
7. Les provinces du Midi (Saintonge, Aunis, Limousin) étaient alors en effervescence à cause de la perception de la *pancarte*, ou impôt du sou pour livre sur toutes les denrées et marchandises (Poirson, *op. cit.*, II, 586).
8. Reg. de Crocy, p. 31.
9. Août 1604 : « la traffique *derechef* deffendue avec l'Espagnol sur peine de la vie ». — Nov. 1604 : « la traffique derechef permise à l'Espagnol » (*Ibid.*, p. 39, 40).

une ville françoise [1] ». Genève, c'est la Rome du protestantisme, et l'on conçoit que, même en Basse-Normandie, protestants et catholiques se préoccupent de son sort. « Les Espagnols, écrit Gallot, faillirent à surprendre Genève [dans la nuit du 21 au 22 déc. 1602 [2]] ; mais eus mesmes furent surprins et grand nombre d'eus furent tuez sur le pavé par ceux de la ville. Quelques trois semaines auparavant, *ceus qui sentent encor la Ligue* ne cessoyent de dire publiquement que Genève estoit assiégée [3]... [En février 1603] le bruit couroit que le duc de Savoie bloquoit Genève et faisoit rebastir le fort Ste-Caterine (que le Roy de France avoit fait démolir [4]), et qu'il attendoit secours d'Italie de la part du pape et du Roy d'Espagne. On disoit d'autre part que le fils du sr de Mornay estoit entré dedens Genève avec compagnie par la permission du Roy [5]... [En mai 1603] on ouyt dire ce qui est véritable, assavoir que les Valesiens canton de Suisse et vallée de Sion avoyent chassé leurs prestres avec la messe, et fait abatre les images des temples, et envoyé quérir des ministres de Genève [6]... [En nov. 1604] Genève fut vendue (et non livrée) au duc de Savoye par le sr Maior, lequel fut prins par les bourgeois avec ses complices et mis en prison pour en faire la justice [7]. »

Tous les princes protestants d'Europe ont à se défier de Philippe III, comme Genève de Charles-Emmanuel. « En ce tems [avril 1603] on parloit de la mort d'Isabel [8] roine d'Angleterre, et du roy d'Ecosse [9] receu pour vray successeur de la couronne, lequel faillit à estre empoisonné par gents apostez de la part du pape et du roy d'Espagne, à ce qu'on disoit [10]... [En nov. 1604] le roy d'Angleterre travailloit à

1. Poirson, *op. cit.*, IV, 11, 46, 47.
2. C'est la fameuse tentative de l'*Escalade*.
3. Reg. de Crocy, p. 33.
4. L'an 1600.
5. Reg. de Crocy, p. 34.
6. *Ibid.*, 35.
7. *Ibid.*, p. 40.
8. *Sic*, pour Elisabeth.
9. Jacques VI (Ier comme roi d'Angleterre).
10. Reg. de Crocy, p. 35. — Sur ce complot, voir Poirson, *op. cit.*, IV, 58, 59.

faire la paix avec le Roy d'Espagne et le conte Morice[1] avec les Estats de Flandres[2]. Mais le roy d'Angleterre doit considérer que toutes les menées du pape et du Roy d'Espagne et des Jésuites... tendent à la ruine de France, d'Angleterre et de Flandres. »

Et le pasteur Gallot, qui possède ses classiques, conclut par cette citation :

Equo ne credite Teucri;
Quidquid id est, timeo Danaos et dona ferantes (*sic*)[3].

N'empêche qu'Henri IV, dans l'intérêt de sa politique extérieure et intérieure, s'efforce d'avoir pour lui la papauté. « Environ ce tems [mai 1605] le bruit vint en France que Léon onzième de ce nom[4] evesque de Romme décéda, ayant régné seulement vint cinq ou vint siz iours, et tenoit on qu'il avoit esté empoisonné par les cardinaux tenants le parti du roy d'Espagne en haine du roy de France. On dit aussi qu'incontinent aprez le décez d'iceluy arrivérent à Romme douze ou huit cardinaus d'Espagne pour faire l'élection d'un nouveau pape. On disoit aussi que le Roy de France avoit juré que s'ils eslisoyent le cardinal Fernese, il ne luy obeyroyt pas[5]. »

Quel que soit le pape, peu importe au pasteur Gallot ; ni pape ni jésuites ne lui disent rien qui vaille : « Puisque le Roy, écrit-il, s'est rendu esclave du papisme[6], et que contre l'autorité et arest des parlements, et contre le conseil des meilleurs

1. Maurice de Nassau (1567-1625), fils de Guillaume le Taciturne.

2. Peut-être faut-il lire ici que le comte Maurice désirait faire la paix avec l'Espagne *au nom* des Etats *de Hollande* (et non de *Flandres*). — Mais la vérité, c'est que Maurice de Nassau était opposé à cette paix, que désirait Barneveldt.

3. Reg. de Crocy, p. 40.

4. Léon XI (Alex. de Médicis) avait succédé à Clément VIII.

5. Reg. de Crocy, p. 43. — Il y eut, en effet, quelques intrigues de conclave, auxquelles mirent fin les cardinaux Aldobrandini et Montalte, aidés du parti français. Et ce fut Camille Borghèse, Romain d'origine, qui fut élu (16 mai 1605) sous le nom de Paul V. On sait qu'Henri IV secourut Paul V dans sa lutte contre Venise (1605-1607).

6. Ailleurs (Reg., p. 10, janv. 1599), Gallot écrit que le roi s'est rendu *serf du pape*. Cette forte expression se retrouve dans Michelet (*Hist. de France*, X, 295; éd. de 1874).

et plus sages mesme papistes il ha remis les Jésuites en France, et [leur a] non seulement baillé ses enfants à instruire, mais aussi les envoye prescher aux villes où il y ha Eglises dressées selon la réformation[1]... et qu'ils s'appellent apostres d'Espagne, ils parachèveront ce que le Légat du pape brassa secrètement en France les années passées sous ombre du jubilé, et feront une nouvelle Ligue contre le Roy de France *ou mesme le turont*, comme il ont desia failli à ce faire, et dont il porte la marque[2]... Le Roy se devroit souvenir de ces choses et de la mort de son prédécesseur. Au contraire il gratifie, honore et avance ceus qui ont esté coulpables et qui ont troublé l'Estat, et mesprise ceus qui l'ont assisté et aidé à donter ses ennemis. Qui est un grand signe de l'ire de Dieu sur luy. *Dieu le veuille illuminer et conserver. Ainsi soit-il.* »

Sur ces mots finit, à peu de chose près, le registre du pasteur de Crocy. Quelle impression générale se dégage des notes historiques qui y sont contenues ? C'est que, à Falaise et aux environs, pendant la période 1596-1605, on se ressent encore des guerres civiles. La peste décime les populations. Les esprits ont été surexcités à tel point, que l'on croit plus que jamais aux apparitions surnaturelles : les uns annoncent que l'Antechrist vient de naître, les autres voient en l'air des gens qui « se fessent », ou se flagellent. Prêtres et pasteurs se rencontrent comme en champ clos pour disputer sur les dogmes. On n'entend parler que de complots dirigés, à l'instigation de l'Espagne, contre un prince auquel les catholiques violents ne peuvent pardonner d'avoir décrété la tolérance. Pour désarmer ces implacables adversaires, Henri IV rappelle les Jésuites et recherche l'alliance du pape, au grand scandale des réformés, ses amis de la première heure, ses plus fidèles sujets.

Et pourtant, le pasteur Gallot prie pour la *conservation* du

1. Notamment à Caen, où Henri IV établit les Jésuites, en 1608, contre le vœu formel des habitants (V. notre *Prot. en B. Norm.*, p. 10-15). — A la date du 13 sept. 1603, Gallot avait enregistré l'arrivée, à Caen, du roi et de la reine (Reg., p. 36).

2. Allusion à l'attentat de Châtel (1594). — Plus tard, dans son interrogatoire, Ravaillac se révélera nourri des doctrines régicides des Jésuites Mariana, Becan, etc.

roi. Il fait involontairement songer à d'Aubigné. « Rien n'est plus intéressant, dit Michelet, que de voir dans d'Aubigné combien [les huguenots] restaient, malgré eux, dévoués à Henri IV. Il en parle avec la passion amère, mais inaltérable, qu'un cœur blessé garde à la femme adorée qui l'a trahi... Tel était l'attrait de cet homme; on avait beau le connaître, le mésestimer, l'injurier; on ne pouvait se l'arracher du cœur[1]. »

Nous avons, pour Henri IV, les yeux de d'Aubigné et du pasteur Gallot. Qu'il ait fait preuve de légèreté, voire d'ingratitude, qu'il ait eu des faiblesses regrettables, n'importe; nos sympathies vont droit à lui, nous l'aimons et nous le plaignons. Peut-être eût-il évité sa fin tragique[2], si, le premier des souverains d'Europe, il n'avait proclamé, par un acte solennel, que la liberté de conscience doit être inviolable et sacrée. Roi tolérant, il fut si supérieur à son époque qu'il nous semble un contemporain; on le croirait né d'hier. Pour ce qui concerne les « opinions religieuses », notre *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* est comme le résumé, en trois lignes, de l'édit de Nantes et surtout de son admirable préambule, où se trahit l'inspiration personnelle du Béarnais.

A. Galland.

Documents

REGISTRES DES BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES DES PROTESTANTS DU LANGUEDOC

QUI SE TROUVENT AUX ARCHIVES DE LA COUR D'APPEL DE NIMES (GARD)

Les Archives de la Cour d'appel de Nîmes ont été formées avec les papiers et registres provenant des greffes des

1. *Hist. de Fr.*, X, 297 (éd. de 1874).
2. Jusque sur l'échafaud, Ravaillac affirma qu'il avait voulu frapper, dans Henri IV, un roi « huguenot » et ennemi du pape. Cf. *Bull.*, 1898, 290.

diverses justices seigneuriales et autres, supprimées depuis la Révocation. Elles ont été classées et inventoriées très sommairement par un des greffiers en chef, M. Bruyère, et, grâce à ce travail, on peut se reconnaître dans ce dépôt où se trouvent réunis ce qui existe des papiers du sénéchal de Nîmes et autres tribunaux du ressort de la Cour, antérieurs à l'an VIII. On y trouve entre autres un grand nombre de registres des baptêmes, mariages et sépultures tenus par les ministres des différents cultes réunis à la IX[e] division desdites archives, classés par lettre alphabétique des communes ou paroisses et par culte dans chaque paroisse. Nous avons fait connaître dans *l'Église libre* du 30 août 1889, les registres du Vivarais, ceux des Hautes-Cévennes ou Gévaudan dans le même journal, le 8 août 1890; en outre nous avons fait mention de quelques registres de délibérations de Consistoires de ces deux provinces ecclésiastiques mêlés avec les baptêmes, etc., mais en registres séparés, et sur nos indications le Consistoire de Meyrueis (Lozère) a obtenu la réintégration du dernier de ses registres (le seul qui existe) et qui s'arrête à la veille de la Révocation. Il a été reçu à Meyrueis le 20 octobre 1891. Le Consistoire de Calvisson avait aussi demandé qu'on restitue le registre des délibérations du Consistoire de Nages, nous n'avons pas appris le résultat des démarches, mais nous prévoyons qu'elles aboutiront, d'après ce qu'on nous a dit au greffe de la Cour. Il est regrettable que le Consistoire de Vallon n'ait pas imité l'exemple de ses collègues *quoique avisé du résultat de Meryueis à deux reprises*. Il y a aux Archives de la Cour 4 *Registres de Délibérations du consistoire des Vans*, consistoriale de Vallon, très bien conservés, et qu'on est disposé à remettre, si on en fait la demande.

Registres du *Vivarais*. — Voy. *Bulletin*, XXXVIII (1889), 659, qui a reproduit le relevé de *l'Église libre*.

Registres des *Hautes-Cévennes* ou *Gévaudan* (aujourd'hui : *Lozère*). — Barre : 1668-69, 1669-70, 1671, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85. — Castagnolz : 1676. — Fraissinet : 1674, 77, 80, 81, 83. — Frutgières près le Pont-de-Montverd : 1670-71, 1672, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81,

82, 83, 84, 85. — Gabriac : 1673-74. — Meyrueis : 1668-73, 1680, 81, 83, 84. — Moissac : 1674, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 1681-82. — Saint-Estienne-Vallée-française : 1674, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84. — Saint-Hiliaire-de-Lavit : 1674-77, 1677-79, 1679-81, 1681-82, 1682-83, 1683-84, 1685. — Saint-Martin-de-Bobaux : 1667-73. — Saint-Privat-de-Vallongue : 1674-78, 1680-82. — Saint-Roman-de-Tousque : 1679. — Sainte-Croix-de-Valfrancesque : 1674, 1675-78.

Registres du *Bas-Languedoc* (*Gardonnenque*, *La Vaunage*, *Basses-Cévennes*) : 535 registres ou cahiers, dont 39 *sont en double*. — Aigremont : 1673, 75, 76, 77, 79, 80, 81, 82. — Aiguesmortes : 1621-68 (Baptêmes), 1668-71, 1672-73, 1674-82. Le registre 1683-84 est dérelié et les cahiers sont dans un portefeuille au Greffe du tribunal civil de Nîmes. — Aiguesvives : 1668, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 1679-84, 1685, à partir de 1674-84 les cahiers sont *en double*. — Aimargues : 1675, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82. — Anduze : 1674, 75, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83. Plus un gros registre, relié en basane, des *Ordonnances de police*, concernant les *Non-catholiques d'Anduze* de 1726-71. — Aubais : 1670, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 1684. Les années 1672, 73, 74 sont *en double*. — Bagards : 1672, 74, 75, 76, 77, 78. — Beauvoisin : 1668-71, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77. — Bernis : 1642-68, 1668-70, 1670-71, 1671, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 1679-81, 82, 83, 84. Les années 1671, 72, 73 sont *en double*. — Blauzac : 1677, 81, 83. — Boissières : 1670, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82. — Boucoiran : 1676, 77, 78, 79, 80, 82, 83. — Branoux : 1668-70, 1674, 1675-77, 1678, 1679-80, 1681, 82, 83, 84. — Brignon : 1670, 76, 77, 81, 82, 83, 84. — Calvisson : 1670, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84. — Canaules : 1672-73, 1682. — Cardet : 1669-73, 1674, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82. Les années 1669, 70, 71, 72, 73, 75, 77 sont *en double*. — Cassagnoles : 1674, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 84. Les années 1674, 76, 77, 78, 79 sont *en double*. — Caveirac : 1668, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84. — Clarensac : 1668, 1669-70, 1671, 72, 73, 74, 75, 76, 77. 78, 79, 80, 82. Les années 1668, 69, 70, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78 sont *en double*. — Codognan : 1671-72, 1673, 74, 75, 76, 77, 78, 79,

80, 81, 82, 84. — Colognac : 1675, 76, 77, 78, 79, 81. L'année 1681 est *en double*. — Congénies : 1670, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 79, 80. — Générargues : 1673, 74, 75, 76, 1676-77. — La Bastide d'Orniols, paroisse de Goudargues : 1676, 1677-79, 1679-80, 1680, 82, 83, 84. — La Calmette : 1680, 81, 82, 83, 84. — Langlade : 1670-71, 1673-74, 1675, 78, 79, 80. — Lasalle : 1670-72, 1673, 74. — Lédignan : 1681. — Lézan : 1668, 69, 70, 71, 72, 73, 75, 76, 77, 79, 80, 81, 82, 83, 84. — Mialet : 1674, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84. — Montaren : 1676, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84. — Moussac : 1677, 80, 82, 84. — Mus : 1668, 1669-71, 1671, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84. — Nages et Solorgues : 1669, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 82. Les années 1672, 74, 78, 80 sont *en double*. — Navacelles : 1676, 77, 78, 80. — Nîmes : 1670, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85. — Saint-Christol : 1681-84. — Saint-Dézery : 1681, 82, 83, 84. — Saint-Dionisy : 1679, 80, 81. — Saint-Gilles : 1669-70, 1671, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82. — Saint-Jean-de-Gardonnenque : 1668-73, 1674, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 1683-84. — Saint-Marcel-de-Fontfoulhouse ou Saint-Massal [*aujourd'hui :* Les Plantiés] : 1668, 69, 70, 73, 75, 76, 78, 80, 81, 82, 83, 85. — Saint-Martin-de-Corconac [*aujourd'hui :* L'Estréchure] : 1675, 76. — Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille : 1674, 75, 77, 78, 79, 80. — Soudorgues : 1658-84, 1669, 70, 71, 72, 73, 74, 75. — Soustelle : 1682, 83, 84. — Thoiras : 1671, 72, 73, 1674-75, 1676, 77, 1678-80, 81, 82, 83. — Tornac : 1665-71, 1668, 1669-71, 1672-73, 1674, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85. Les années 1677, 78, 79, 80, 81, 82 sont *en double*. — Valleraugue : 1663-68 (Baptêmes), 1668-69 (Baptêmes), 1662-69 (Mortuaires), 1669-70, 1670-71, 1671, 1671-72, 1672-73, 1673-74, 1674, 1674-75, 1676-77, 1677, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84. — Vauvert : 1668-69, 1670, 1670-71, 1672, 73, 74, 75, 80, 81, 82, 84. — Vergèze : 1671-72, 1673, 74, 75, 76, 77, 79, 80, 81, 82, 83. — Vezenobres : 1669-73, 1674, 78.

Tous ces registres et cahiers ont été inventoriés et analysés avec annotations pour la Bibliothèque du *Protestantisme français*, ainsi qu'une liasse de brouillons de *Dires par écrit*

de Peyremales, l'un des commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, avec des brevets de production de pièces devant lesdits commissaires et quelques jugements.

FERD. TEISSIER, *archiviste*, chargé du classement des Archives hospitalières de Nîmes.

LE MARÉCHAL DE RICHELIEU

PERSÉCUTEUR DES PROTESTANTS DE LA GUYENNE

(1758)

Après la disgrâce de Machault, ministre de la marine et ancien contrôleur général, les persécutions contre les protestants devinrent plus violentes. La province de Guyenne eut, entre toutes, à souffrir de l'intolérance du pouvoir. Elle avait pourtant comme gouverneur un gentilhomme sceptique, n'aimant guère les évêques et toujours disposé à combattre l'omnipotence des Parlements.

Le maréchal de Richelieu avait, en quittant l'armée, pris possession du gouvernement de la Guyenne au mois de février 1758. Pour se faire pardonner la dissolution de ses mœurs, il s'appliqua avec un grand zèle à combattre et à extirper l'hérésie. Dès le 20 août 1758 il faisait publier une ordonnance contre les assemblées religieuses. Elle était ainsi conçue :

De par le Roi, Louis François Armand Duplessis, duc de Richelieu et de Fronsac, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du roi, premier gentilhomme de la chambre de Sa Majesté, son Lieutenant général, et gouverneur de la Haute et Basse Guienne.

Rien n'étant si contraire aux intentions du Roi, et au bon ordre que les Assemblées, telles qu'elles pussent être, et ayant appris néanmoins qu'il s'en était tenu en quelques lieux de ce Gouvernement, sous prétexte même de Religion, et voulant remédier à de tels abus, par tous les moyens qui sont en notre pouvoir.

Nous défendons, sous les peines portées par les Ordonnances, à

toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de s'assembler ni provoquer aucune Assemblée, de prêter leurs maisons ou granges pour les y tenir. En conséquence, Nous ordonnons aux officiers des troupes de Sa Majesté, et à ceux des maréchaussées, de marcher sur le champ dans le lieu, où ils auraient avis que se tiendraient lesdites Assemblées; et de faire arrêter et constituer prisonniers ceux qui seront pris en contravention à la présente ordonnance, qui sera imprimée, lue, publiée et affichée par tout où besoin sera.

Donné à Bordeaux le 20 août 1758. Signé, le MARÉCHAL DUC DE RICHELIEU, et plus bas, par Monseigneur, FAUCHER[1].

La crainte des châtiments, les menaces du maréchal ne mirent point fin à ces assemblées religieuses. Les protestants continuèrent à se réunir pour prier Dieu en commun, pour chanter ensemble leurs vieux psaumes. Une telle audace déplut au gouverneur. Il chercha cette fois par des considérants flétrissants à inspirer au peuple le mépris des pasteurs. Une nouvelle ordonnance du 22 novembre 1758 était motivée en ces termes :

De par le Roi, Louis François Armand Duplessis, duc de Richelieu, etc...

Nous venons d'apprendre avec indignation, que contre les Loix du Royaume, ainsi que de tous les pays policés, et au mépris de nos Ordonnances particulières, le Fanatisme de certains Protestans, appelés vulgairement Prédicans ou Ministres, avait abusé de la crédulité des Peuples, au point de les provoquer à des Assemblées criminelles; et comme leur intérêt personnel ne peut être que le seul motif qui les y aurait porté, pour satisfaire leur cupidité par l'argent qu'ils retirent de ces Assemblées; il est important de faire connaître que le prétendu zèle de leur Religion, n'est que le prétexte dont ils se servent pour séduire les Peuples, les rendre coupables et les sacrifier à leur avidité.

Ceux qui ont assisté à ces Assemblées, et qui ont méprisé aussi indécemment toutes les Loix et les Ordonnances, pour se laisser aller aux insinuations de leurs Prédicans, ne méritent pas moins la punition de leur criminelle désobéissance; et sur-tout ceux qui ont prêté leur territoire pour servir de théâtre à des scènes aussi scandaleuses.

1. Archives départementales de la Gironde.

A ces causes, Nous avons ordonné et ordonnons que trois Compagnies de Grenadiers-Royaux de Chatillon seront logées dans les paroisses de Saint-Pierre d'Ayrauld et de Gajac, où il s'est tenu des Assemblées en dernier lieu, aux dépens de ceux de la secte, qui ont concouru, au mépris des Loix et des Ordonnances que nous avons rendues ; et que lesdites Troupes veilleront avec attention à chercher et connaître les coupables qu'il sera possible de découvrir par les informations qui sont ordonnées, de manière que lesdites Troupes puissent se porter en même temps, en cas de besoin, dans les endroits où de pareilles Assemblées pourraient se recommencer, afin d'y faire l'exemple le plus sévère sur les Fanatiques qui pourront se laisser entraîner à de nouvelles infractions auxdites Ordonnances.

Promettons en outre une récompense considérable, qui ne sera pas moins de mille écus, à ceux qui nous feront découvrir et arrêter quelques-uns de ces Prédicans, afin d'en pouvoir faire une punition, qui en impose et remédier à un mal aussi pernicieux pour un peuple mal instruit et facile à séduire, auquel on voudrait ne procurer que de la douceur et de la tranquillité, en le renfermant dans les bornes où tous ses devoirs l'engagent envers le Roi et l'État.

Ordonnons que la présente sera lue, publiée et affichée par-tout où besoin sera.

Fait à Bordeaux, le vingt-deux novembre mit sept cent cinquante-huit[1]. Signé, le Maréchal duc de Richelieu; et plus bas, par Monseigneur, Lelurez.

L'affirmation officielle de faits aussi contraires à la réalité souleva l'indignation des malheureux pasteurs, qui, au péril de leur vie, sans espérer ni honneurs, ni profits, continuaient à évangéliser leurs frères, à leur apprendre le courage et la résignation. L'un d'eux, Picard dit Nougaret, rendit compte à son ami Étienne Chiron de ces tristes incidents, lui présentant en même temps un tableau saisissant de l'état misérable où étaient réduites les populations protestantes de la Haute et Basse Guyenne. Il écrivait le 4 janvier 1759 :

« Monsieur de Richelieu, notre gouverneur, a déjà publié deux ordonnances contre nos assemblées, dont la dernière est des plus infamantes pour nous, ce qui nous a déterminés à lui écrire; c'est

1. *Archives départementales de la Gironde.* Cette ordonnance est classée par erreur dans un carton contenant des documents de 1759 et 1760.

aussi ce que nous avons exécuté, M. Dugas et moi. Ce pays est d'ailleurs couvert de troupes qui ont ordre de s'opposer à nos exercices publics de religion. Tout cela ralentit le zèle de nos fidèles et diminue considérablement le nombre de nos pratiques. Il ne faut attribuer nos malheurs qu'au bigotisme, disons mieux, à l'hypocrisie de notre intendant[1] et à la politique ou à l'irréligion de notre gouverneur, à quoi je puis ajouter la faiblesse ou plutôt la lâche adulation de notre parlement[2]. »

Nous avons eu la bonne fortune de retrouver dans les Archives du Consistoire de Bordeaux le brouillon de cette éloquente protestation rédigée par les pasteurs Dugas[3] et Picard[4]. Cette pièce n'est ni datée, ni signée et ne porte pas le nom du destinataire. Nous avons pu combler toutes ces lacunes avec l'ordonnance du 22 novembre 1758 et au moyen des indications si précises contenues dans la lettre du pasteur Picard du 4 janvier 1759 à Étienne Chiron.

Voici le texte complet de cette importante requête qui fut remise au maréchal de Richelieu au mois de décembre 1758 :

Monseigneur,

Attaqués non seulement dans notre repos, dans notre vie, mais aussi dans notre honneur et dans notre religion, nous rendrions-nous encore criminels en cherchant à nous justifier ? Menacés des plus grands maux, des plaintes respectueuses et soumises nous seraient-elles interdites ? L'innocence opprimée n'oserait-elle réclamer ses droits ? Vous êtes trop équitable, Mgr, pour qu'une telle démarche de notre part puisse vous déplaire, c'est dans cette confiance que nous osons prendre la liberté de faire notre apologie auprès de votre excellence.

1. Louis-Urbain Aubert, chevalier de Tourny. *Bulletin*, IV (1855), p. 146.
2. Archives Sérusclat. *Bibliothèque de la Société de l'histoire du Protestantisme.* Manuscrits, n° 3, A 30.
3. Pierre Dugas est né à Peyremale, paroisse des Hautes-Cévennes; il fit ses études au séminaire de Lausanne (1749-1754). Dès l'année 1756 il fut, par le Synode national, attaché aux Églises de la Saintonge et du Périgord. Il retourna dans les Hautes-Cévennes en 1760. Il vivait encore en 1789.
4. Joseph Picard, né à Nîmes, fut élève du séminaire de Lausanne (1753-1757) ; après avoir desservi les Églises du Bas-Languedoc il fut appelé dans le Périgord, d'où il passa à La Rochelle. Il quitta le ministère en 1765.

Grâces à Dieu, Mgr, nous ne saurions nous reconnaître aux traits par lesquels nous avons le malheur d'être caractérisés dans votre ordonnance du 22 novembre dernier; ceux qui nous ont représentés à vous sous un point de vue si odieux, ignorent sans doute nos véritables sentiments et notre conduite; disons mieux, ce n'est que la haine, la malice ou quelque autre passion non moins indigne qui les a portés à nous dépeindre sous de si infâmes couleurs.

Non, l'appât du gain ne fut, ni ne sera jamais le mobile de nos actions. Il n'entre pour rien dans l'exercice de notre ministère. La nourriture et le vêtement, c'est tout le salaire que nous en retirons et très souvent beaucoup moins en forme le total. Chaque particulier contribue pour cela sa portion, mais jamais on ne prend un denier pour cet usage, de l'argent qui se lève dans les assemblées que nous faisons. Ces collectes qui sont beaucoup plus modiques qu'on ne saurait le penser sont uniquement employées au soulagement des pauvres qui sont malheureusement en grand nombre. D'un côté, la stérilité des récoltes, de l'autre les vexations en tout genre qu'on exerce depuis longtemps contre les protestants de ce pays pour cause de religion, les multiplient si prodigieusement que cette ressource ne suffit pas même pour les secourir proportionnellement à leurs besoins. Notre conduite, à cet égard, est donc exempte de toute vue mondaine, elle ne l'est pas moins au sujet des baptêmes et des mariages que nous faisons journellement, et de toutes les autres parties de notre ministère, aucune n'est intéressée, nous les exerçons toutes gratuitement.

Cet exposé, Mgr, est bien opposé à celui que nous nous apercevons qu'on vous a fait, nous prions cependant V. Ex. de croire qu'il contient la pure vérité et de juger de là si notre intérêt personnel est le seul motif qui nous dirige; certes, il est trop modique pour nous porter à exposer tous les jours notre vie ou tout au moins à faire le sacrifice de notre santé qui devient inévitable par les fatigues continuelles auxquelles nous obligent nos fonctions pastorales; nous en accuser, c'est nous croire atteints d'un genre de folie dont on n'eut jamais d'exemple.

Oui, Mgr, nous prenons la liberté de le protester à V. Ex. qu'un aussi indigne motif ne nous a point entraînés dans une carrière si périlleuse. L'unique but que nous nous sommes proposé en embrassant un emploi si fécond en misères et en dangers, celui que nous nous proposerons toujours, c'est de forcer les hommes à la piété et à la sanctification; c'est de les rendre bons chrétiens, bons pères, bons serviteurs, bons amis, bons citoyens et fidèles sujets;

c'est de nourrir en eux cet amour si naturel à la nation pour l'auguste monarque qui nous gouverne. Ces vertus sont inséparables de la religion que nous professons, comme cela paraît évidemment par nos confessions de foy, dont un des principaux articles, c'est l'obéissance aux souverains; par nos catéchismes et par une infinité d'autres ouvrages de nos auteurs les plus célèbres, de même que par nombre de pièces justificatives que la calomnie nous a souvent forcés de mettre au jour; cela paraît surtout par la conduite des pasteurs de ce royaume qui n'a jamais démenti ces principes. L'inviolable attachement qu'ils ont toujours fait paraître pour la couronne, la fidélité à toute épreuve qu'ils ont témoignée pour la personne sacrée du Roi est connue de tout l'univers et nous aimons à nous persuader que V. E. leur rend justice sur cet article. Nourris dans cette doctrine, en connaissant toute l'importance et la nécessité, toutes nos instructions publiques et particulières ne tendent qu'à entretenir notre troupeau dans ces dispositions, et qu'à leur inculquer de plus en plus cette maxime émanée de la vérité même : *Rendez à Dieu ce qui appartient à Dieu et à César ce qui appartient à César*. C'est la matière de la pluspart de nos discours et de nos exhortations. Les catholiques romains eux-mêmes, que la curiosité ou d'autres motifs ont attirés quelquefois dans nos assemblées religieuses, peuvent nous être garants de la vérité de ce que nous avançons ici. S'ils veulent nous rendre justice, ils ne sauraient nous contredire; aussi ne faisons-nous pas difficulté de prendre à témoin de notre sincérité, le scrutateur des cœurs, le souverain juge du monde, à qui le mensonge et l'hypocrisie sont en abomination et qui ne manquera pas, tôt ou tard, d'en tirer une vengeance éclatante.

Nous voyons néanmoins, Mgr, depuis la publication de vos ordonnances que nos assemblées en rase campagne vous déplaisent infiniment; l'opposition qui se trouve à cet égard entre notre conduite et la volonté de V. E. nous pénètre de la plus vive douleur, c'est pour nous une source d'amertume, il est juste que nous vous exposions les raisons qui nous y ont déterminés, leur légitimité ne nous permet pas de les taire.

Votre Excellence n'ignore pas que ces contrées sont remplies de protestants dont la plus part ne savent pas même lire, et qui, par conséquent, ont un besoin extrême de notre ministère sans lequel ils croupiraient dans l'ignorance et par une suite nécessaire dans l'irreligion, c'est-à-dire dans l'état le plus funeste qu'on puisse concevoir pour la société; or, il n'est pas possible que deux ministres

et souvent même un seul puissent suffire pour instruire dans le particulier, de maison en maison, un si grand nombre de chrétiens.

D'ailleurs les petites assemblées n'offusquent-elles pas également la vue de ceux qui ont intérêt de les faire cesser entièrement? Celles qui se faisaient, il y a quinze ou vingt ans, clandestinement et de nuit, qui n'étaient composées que d'une poignée de personnes, à combien de soupçons ne donnèrent-elles pas lieu? A combien de peines n'exposèrent-elles pas ceux qui les fréquentaient? Ne fit-on pas revivre alors contre ces secrètes assemblées ces infâmes imputations dont on chargeait celles des premiers chrétiens sous le règne des empereurs Romains? Plus ces assemblées étaient secrètes et plus elles devinrent suspectes. Nous crûmes donc qu'il était de convenance, pour nous mettre à l'abri de ces imputations, de rendre nos assemblées publiques, rien ne nous paraissait plus propre que cette publicité (qui fournissait occasion à tout le monde d'être témoins de tout ce que nous faisions), de prévenir ceux qui avaient des idées si désavantageuses sur notre compte. Cependant, le croirait-on, on n'a pas laissé que de les criminaliser en les attribuant à un esprit de libertinage, de révolte ou d'indépendance.

L'on a fait plus, on a osé avancer qu'on portait des armes dans ces assemblées et l'on en a dressé des verbaux qu'on nous a assurés avoir été envoyés en cour. La crainte que ces accusations, quelque fausses et calomnieuses qu'elles soient ne fissent impression sur l'esprit du gouvernement et ne nous attirassent toute son indignation, nous obligea à réduire ces assemblées à 80 ou 100 personnes. On les fit dans des granges, mais cet expédient ne réussit pas mieux, on en donna avis à M^r^ l'intendant qui condamna plusieurs particuliers à des amendes exorbitantes que quelques-uns étaient hors d'état de payer. D'autres ont été flétris par le parlement, après avoir subi une longue prison, peu s'en est fallu que les bâtiments qui ont servi à cet usage n'aient été rasés, c'est ce de quoi l'on a du moins beaucoup menacé les propriétaires. Ces dernières poursuites ne nous permettent plus, Mgr, de nous servir des maisons pour célébrer notre culte, et néanmoins toujours convaincus que nous ne saurions le négliger sans manquer essentiellement à notre devoir, nous fûmes contraints de recommencer nos assemblées à la campagne; mais bien loin que nous ayons prévenu par là nos malheurs, nous voyons par une triste expérience que nous n'avons fait que nous en attirer de plus grands. Votre dernière ordonnance les fait déjà sentir à une partie de notre infortuné troupeau, et nous annonce ceux auxquels nous devons nous attendre nous-mêmes.

C'est ainsi, Mgr, que, malgré la pureté de nos intentions et les précautions multipliées qu'elles nous ont dictées pour nous concilier la bienveillance de notre bien aimé souverain et celle de ceux qui le présentent parmi nous, nous sommes à la veille de voir renouveller ce déluge de maux qui fondirent l'année dernière sur cette infortunée province. Elle gémit encore des concussions des maréchaussées, et de la perte de beaucoup de fidèles sujets qui se sont expatriés pour conserver leur liberté ou pour prévenir leur ruine entière. Que sera-ce donc, si à ces maux passés, elle a le malheur encore de subir toute la rigueur de votre ordonnance?

Au milieu de cette désolation générale, nous gémissons, nos âmes flottantes cherchent à concilier nos devoirs envers Dieu avec le devoir de faire la volonté de V. E. Ce contraste déchire nos entrailles. Ce peuple que nous portons dans notre cœur, le laisserons-nous sans instruction, livré à son ignorance naturelle, source de fanatisme, ce monstre odieux qui a causé tant de désordres, la perte de la société civile.

Ah! Mgr, daignez nous prescrire la conduite que nous devons tenir, nous ferons nos assemblées aussi peu nombreuses qu'il sera possible. Mais nous vous supplions au nom de cet être suprême qui vous a constitué en dignité sur nous, qui vous a doué de ces talents divers qui rendront à jamais votre nom célèbre aux Français, nous vous supplions de ne point mettre obstacle à nos pieuses intentions, elles sont favorables à l'État, elles retiennent dans le royaume un nombre prodigieux d'habitants de tout état, qui se repaissent du peu de manne que Dieu leur envoie par notre faible ministère, et dont la privation les porterait infailliblement à l'aller chercher dans d'autres climats où elle tombe plus abondamment.

Vous vous appercevrez, Mgr, par tout ce que nous avons eu l'honneur de vous exposer plus haut, que les protestants de ce canton sont tous environnés d'ennemis qui ne désirent que leur ruine. En conséquence, nous supplions très humblement V. E. de ne pas ajouter foi à tout ce qu'on peut lui dire ou lui écrire sur leur sujet. Permettez, Mgr, que nous vous donnions tant pour eux que pour nous les plus fortes assurances de notre zèle, de notre amour et de notre fidélité pour l'auguste monarque sous lequel nous avons le bonheur de vivre. Il n'est point de protestant qui ne retrancherait de ses jours pour ajouter à ceux de ce Roy bien aimé. Ces sentiments sont gravés dans tous les cœurs. Veuille le roy des Rois ratifier les vœux que nous lui adressons en sa faveur, nous le supplions aussi avec toute l'ardeur dont nous sommes capables de

répandre ses plus précieuses bénédictions sur la personne de V. E., de la conserver et garantir de toutes les entreprises de ses ennemis et faire prospérer tous ses bons desseins.

Nous avons l'honneur d'être avec tout le regret possible et une soumission véritablement chrétienne, M[gr], de votre excellence, vos très humbles, très obéissants et très soumis serviteurs.

Ces pages, si belles et si éloquentes dans leur simplicité, résument très exactement la situation et font ressortir la noblesse d'âme et le tranquille courage des pasteurs du Désert, qui furent les véritables fondateurs de la liberté de conscience. Persécutez-nous, envoyez-nous au supplice, s'écrient ces humbles et héroïques croyants, mais au moins ne nous calomniez pas pour déshonorer notre mémoire. Ne poussez pas l'audace jusqu'à prétendre que l'amour des richesses est le mobile de notre dévouement !

Le maréchal de Richelieu, qui ne songeait qu'à ses plaisirs et à ses maîtresses, resta sourd à cet appel. Loin de modifier ses premières prescriptions, il fit publier, le 16 juin 1759, une troisiéme ordonnance défendant :

à toutes personnes de quelle qualité et condition qu'elles soient de s'assembler, ni provoquer aucune assemblée contraire aux Lois et à nos ordonnances, notamment à celle du mois d'août dernier[1].

Ces importants documents que M. le pasteur Cadène a bien voulu, sur mes indications, rechercher aux Archives départementales de la Gironde, démontrent que certains historiens ont mal compris le caractère du maréchal de Richelieu en le représentant comme un apôtre de la tolérance qui cherchait à faire oublier ses regrettables excès de conduite en couvrant de sa protection les protestants du Midi[2].

1. Archives départementales de la Gironde.

2. Voy. : De Lescure dans la *Nouvelle Biographie générale* du D[r] Hoefer, tome LXII, p. 235, col. 1.

Nous devons reconnaître que le maréchal de Richelieu n'a pas toujours montré une intolérance aussi grande. Dans ses *Mémoires secrets* (t. XXXIV, p. 226) Bachaumont rapporte qu'en 1752, le maréchal de Richelieu avait écrit une lettre pour solliciter du gouvernement qu'il assurât l'état civil des protestants de France. Dans une lettre au comité de Hollande, Antoine Court annonce, le 5 décembre 1752, cette démarche en ces

Il a peut-être adouci le sort des juifs portugais établis à Bordeaux, mais il a cru se rendre agréable à l'Église romaine, gagner son salut, en persécutant les Huguenots[1] et en appliquant dans toute leur rigueur les édits du grand Roy[2].

ARMAND LODS.

termes : « M. de Richelieu allant aux Etats et passant à Nîmes, dit à un gentilhomme catholique de cette ville là, que la Cour avait de bonnes intentions à l'égard des Protestants, mais qu'elle était embarrassée sur les moyens qu'il y avait à prendre pour les tranquilliser ; il ajouta les *Évêques sont des diables*, et en même temps il chargea ce gentilhomme de réfléchir là-dessus et d'en conférer avec quelques Protestants. En conséquence, quelques jours après le même gentilhomme fut trouver un des membres du consistoire de Nîmes et après lui avoir fait part de ce que dessus, il le chargea d'en conférer avec M. Paul [Rabaut] et d'examiner avec lui ce qu'il conviendrait de faire, de dresser même un mémoire à ce sujet qu'il se chargerait, lui, gentilhomme, de remettre en personne à M. le duc de Richelieu, mais de demander dans ce mémoire le moins qu'il se pourrait. » — Copie des archives wallonnes (1734-1797), *Bibliothèque de l'histoire du Protestantisme*.

1. Sur les persécutions en Guyenne, consultez : Charles Coquerel, *Histoire des Églises du Désert*, tome II, p. 253 et suivantes ; Charles Dardier. *Paul Rabaut, ses lettres à Divers*, tome Ier, p. 182, 184, 189, note 5 ; p. 194, note 3, p. 271. M. le pasteur J. Cadène rapporte dans son *Aperçu historique sur l'Église Réformée de Bordeaux* (p. 16) « QU'EN 1758, IL Y AVAIT ENCORE UNE QUINZAINE DE PROTESTANTS DANS LES PRISONS DE BORDEAUX POUR CRIME D'ASSEMBLÉES. »

2. Paul Rabaut écrit le 12 novembre 1760 à Chiron : « La Guyenne est le théâtre de la persécution. M. de Richelieu emploie les troupes du Roi à contraindre les protestants de porter leurs enfants à l'Église romaine pour leur faire suppléer les cérémonies du baptême. » Dardier, *ut supra*, p. 271. — De son côté Court de Gebelin, dans une lettre à Duplan du 2 août 1760, caractérise ainsi la conduite de Richelieu dans la Guyenne : « M. de Richelieu, gouverneur de Guyenne, s'est mis en tête d'en vouloir abolir tout culte public, même les sociétés dans des maisons et d'y faire rebatiser les enfants. Nous ignorons ce que deviendra cette entreprise ; ce sont des Églises nouvellement défrichées et remplies d'esprits timides et craintifs. Dieu sans doute et J.-C. leur donneront la force de les glorifier. » *Bulletin* (t. XXXII, p. 120). Et le 28 mars 1761, s'adressant à Royer, le professeur Polier de Bottens ajoutait : « Le zèle inconsidéré de deux vieux pécheurs qui croient gagner le Paradis, à force de persécutions, est un peu funeste aux Protestants des provinces dans lesquelles ils commandent, mais il paraît que la Cour n'approuve pas leurs vexations. » — Copie des Archives walonnes (1734-1794), *Bibliothèque de l'histoire du Protestantisme français*.

SOLIDARITÉ HUGUENOTE — PARFONDEVAL (AISNE)

1781

M. Serfass, étudiant en théologie, veut bien nous envoyer copie d'un document daté du 1er janvier 1781, dont l'original est entre les mains de M. O. Froment, directeur de l'orphelinat de Vallon, et descendant du premier des signataires. C'est un « billet de société » par lequel les chefs de familles protestantes de Parfondeval s'engagent solidairement, vis-à-vis de l'un d'eux, Daniel Lavenant, du hameau des Froidsmonts, pour le cas où il s'attirerait « quelque disgrâce » au sujet des assemblées religieuses qu'il abritait dans sa maison. Cet acte de solidarité protestante mérite d'autant mieux d'être relevé, que la plupart des protestants de Parfondeval étaient des prosélytes, récemment sortis du catholicisme, et pouvaient, par conséquent, redouter des rigueurs particulières.

M. O. Douen, dans ses études sur les Églises du département de l'Aisne (*Bull.*, VIII), ne semble pas avoir eu connaissance de ce document. H. D.

Nous soussignez tous les chefs de famille des protestants habitant dans la paroisse de Parfondeval et autres lieux de nous étant depuis un certain tems joins ensemble pour faire corps de société de prière et de lecture et que nous nous sommes ordinairement rendù dans le domicile de Daniel Lavenant laboureur demt au Frémont paroisse dudit Parfondeval, nous promettons de continuer dans nos saintes entreprises autems que Dieu nous en fera la grâce; et au cas qu'il lui arrive quelque disgrace à ce sujet, cela nous regardera tous en général, comme ne faisant qu'un corps de société tous ensemble avec lui nous nous comporterons a tous ce que le besoin en exigera de nous tretous soliderement l'un pour l'autre, en foi de quoi nous avons signez, après lecture faite, ce premier janvier mil sept cent quatre vingt un.

Charle Louis Froment.	Dl Chevalot.	J. Froment.
Pierre Martin.	J. B. Beuzart.	Philippe.
Philippe Loreaux.	Bertrand Beuzard.	
Louis Damidiaux.	D. Bisseux.	J. Gosset.
Pierre Bisseux.	Philippe, le fils (?).	
J. Beuzard.	Jacque Durly.	J. Lavenant.
P. Lavenant.	Dl Lavenant.	

Au dos : Billet de Sosciété.

Mélanges

LES DERNIERS TEMPS DU SIÈGE DE LA ROCHELLE

·(1628)

D'APRÈS UNE RELATION INÉDITE DU NONCE APOSTOLIQUE[1]

La papauté avait un intérêt majeur à ce que le siège de la Rochelle fût mené à bonne fin, et son représentant en France, Guidi, évêque de Cervia, archevêque de Patras et naguère vice-légat à Avignon, l'instruisait très exactement des moindres péripéties de la lutte ainsi qu'on va le voir par les lettres qu'il adressait à Rome au sujet de ce siège et par la relation qu'il en fit ensuite[2].

Ce qui préoccupait le plus la cour de France et la cour de Rome, au début, c'était la crainte que le roi se dégoûtât d'une affaire qui traînait en longueur et le tenait éloigné de ses plaisirs favoris. Le 24 octobre 1627, le nonce écrit au cardinal secrétaire d'État, que « le roi s'ennuye de rester sous la Rochelle parce qu'il ne peut y chasser », mais que la reine-mère l'exhorte à ne pas s'en aller et lui dit qu'elle ira le

1. Les pages qui suivent servent d'introduction à une brochure qui doit paraître prochainement et où l'on trouvera le texte et la traduction de la *relation* inédite qu'elles résument.

2. Giovanni Francesco Guidi, fils de Fabricio, marquis de Montebello et de Laura Pompeia Colonna, archevêque de Patras, avait été nommé évêque de Cervia le 17 mai 1627 par Urbain VIII. Avant de venir à Paris, il avait longtemps exercé les fonctions de légat en Flandre; il fut nommé cardinal du titre de saint Alexis, le 19 octobre 1629, et mourut sur le siège épiscopal de Riéti. Son frère fut général et servit sous les ordres du duc de Ferrare avant d'être à son tour nonce en France. Il fit élever à Giovanni un monument dans son église de Saint-Alexis; on y lit l'épitaphe suivante :

IO FRANC. EX COMITIBUS
GUIDIS A BALNEO
S. R. E. PRESB. CARD.
TIT S. ALEXII
QUI OBIIT ANNO M. D. CXXXVI.
DIE XXV JULII
ÆTATIS SUÆ ANNO
L XIII

(Ughelli, *Italia Sacra*, *vol. II*, *col. 478*.)

rejoindre plutôt que de le laisser partir [1]. Le 3 janvier, le nonce se montre inquiet, car la situation s'aggrave; il écrit : « La difficulté du siège, le manque de fonds, le peu d'inclination du roi à poursuivre cette entreprise et surtout le naturel des Français qui les porte à se décourager rapidement, font redouter l'abandon de l'entreprise. Cependant, ajoute-t-il, le cardinal de Richelieu et la reine-mère paraissent fermement décidés à pousser les choses jusqu'au bout. » A Rome, on partageait les appréhensions du nonce ; le cardinal secrétaire d'État lui répond que bien évidemment, si le roi quitte l'armée, c'en est fait du siège; les chefs des différents corps dont est composée l'armée assiégeante ne consentiront jamais à obéir au cardinal Richelieu dès qu'il n'abritera plus son autorité derrière celle du roi; il lui recommande donc de représenter à la reine-mère quelle honte ce serait pour le roi aux yeux de la chrétienté entière que de renoncer à son dessein alors que l'occasion d'écraser l'impiété n'a jamais été plus propice (20 janvier 1628).

Cette lettre fut placée sous les yeux du roi qui manifestait de plus en plus vivement son désir de retourner chasser à Versailles et déclarait qu'en tout cas il s'en irait dès que la digue serait achevée. Le cardinal Bérulle avait confié au nonce que la reine-mère et Richelieu exhortaient de leur mieux le roi à persévérer, mais sans grand espoir. Pour Richelieu, il répétait que, dans le cas où Dieu lui accorderait de prendre la Rochelle, il pourrait mourir après, ou que, s'il était écrit qu'il devait vivre, certainement il se retirerait des affaires publiques.

L'inquiétude de l'entourage du roi devait être d'autant plus grande que les opérations semblaient plus mal conduites. A la date du 28 janvier, le nonce informe la cour de Rome que le siège se poursuit au milieu d'un désordre extrême et que, dans le public, on se persuadait de plus en plus que la place ne tomberait que grâce aux intelligences que le roi s'y était ménagées. Cette opinion ne tarda pas à

1. La correspondance du nonce avec le Saint-Siège se trouve à la Bibl. Vaticane, *Archivio Seg.*, *Nunziatura di Francia*, vol. 68 et 69.

gagner même la cour. Le cardinal Bérulle confie au nonce, le 4 février, que, si l'on n'entre dans la ville par trahison, il faudra renoncer à la prendre car le môle avançant lentement, on ne parvient pas à intercepter les convois de vivres ce qui fait que la mélancolie du roi s'accroît de jour en jour. Louis XIII ne put bientôt plus y résister et le 25 février, le nonce prévient la cour de Rome que, malgré tous les efforts qu'on a pu faire, le roi a quitté l'armée, tant il avait grande envie de chasser le renard dans les bois de Versailles. Ce sont les jeunes seigneurs qui entourent sans cesse le roi et qui forment ce qu'on appelle son « Petit Lever » qui l'ont poussé à prendre cette détermination dans l'espoir de donner de la tablature au cardinal. Cependant, malgré leur succès actuel, nul ne croit qu'ils réussissent finalement, encore qu'ils soient puissants, parce qu'il est impossible à Sa Majesté de se passer de quelqu'un qui la soulage du souci des affaires publiques et elle n'a personne autour d'elle qui puisse se charger de ce soin, si ce n'est peut-être Toiras qui semble toutefois au-dessous d'une telle tâche.

Ce retour, en effet, n'était pas définitif, même dans la pensée du roi, car le surlendemain il annonce que, dans un mois, il rejoindra l'armée, ce dont le nonce l'a vivement félicité [1]. Son frère prit même prétexte de cette déclaration pour le piquer cruellement ; le mois écoulé, il lui dit qu'il ne lui fallait pas oublier d'aller à la Rochelle puisque le congé que lui avait accordé le cardinal était expiré (24 mars). Le roi obéit, bien qu'il se plaignit hautement de certains actes de son ministre qu'il ne rappelait pas, disait-il, uniquement par respect pour sa mère (4 avril). Le 3, il quitta Paris avec la ferme intention, dit le nonce, de n'en revenir que la ville rebelle n'eût été réduite à l'obéissance. Le premier jour, il alla jusqu'à Palaiseau, où il se sépara du duc d'Orléans qui l'avait accompagné ; le lendemain, it devait se rendre à Dour-

1. Cette lettre et quelques-unes des suivantes se trouvent à part dans le tome 69 de la même série ; elles sont marquées comme envoyées par l'évêque de Cervia ; les autres sont sous le nom de l'archevêque de Patras. Un certain nombre de ces lettres semblent adressées en particulier au cardinal Barberini.

dan, et y passer trois ou quatre jours à chasser le cerf, puis continuer sa route, de façon à pouvoir célébrer Pâques fleuries à son quartier général d'Aytré.

Le siège paraissait tirer à sa fin; la flotte anglaise s'était retirée sans avoir rien tenté; la digue était fort avancée et il ne restait plus qu'un étroit chenal destiné à laisser passer le flux et le reflux; la ligne de circonvallation construite par le maréchal de Bassompierre venait d'être complètement terminée en sorte que toute communication avec le dehors se trouvait coupée aux assiégés; les vivres qu'ils avaient prodigués dans les premiers temps, comptant sur les Anglais, devenaient rares et chers; les pauvres se plaignaient d'en manquer. Cependant toute la population, soutenue et entraînée par le maire Guiton, semblait plus résolue que jamais à ne pas céder et à attendre patiemment l'arrivée des renforts (lettre du 14 avril). Mais celui qui devait les amener était un homme de peu d'expérience, à ce qu'on assurait dans le camp français, disait le nonce, et l'on n'y mettait pas en doute que les Rochelais, en apprenant son nom, se résoudraient à mettre bas les armes (5 mai).

Guidi crut donc devoir se rendre sans retard à l'armée afin d'assister de près à un événement aussi important que la reddition de la dernière citadelle du protestantisme. Il y arriva après neuf jours de voyage, le 9 juin 1628.

« Hier, écrit-il (10 juin), je suis arrivé au camp de l'armée assiégeante et j'ai passé la journée d'aujourd'hui, veille de la Pentecôte, à m'installer non sans difficulté, car la presse est extrême. Ordre a été donné à quelques escadrons de cavalerie de soutenir des hommes qu'on avait envoyés en grand nombre pour faucher des champs de fèves semées par les assiégés entre les lignes ennemies et leurs murailles. On travaille sans relâche à réunir les deux bras des jetées que le roi fait construire pour fermer le canal; on assure que ce travail lui coûte mille écus par jour[1]. Le plus difficile reste à faire néanmoins; il faudra achever cette œuvre

1. A Rome, le bruit courait que six mille ouvriers étaient journellement employés à ce travail (*Avvisi Cod. Vat. Urb.* 1098).

car les barques qu'on avait d'abord coulées en travers du chenal sont entraînées par le flux et le reflux et, de plus, offrent un obstacle insuffisant au passage des vaisseaux ennemis. L'armée du roi, ce qui est rare chez les Français, est en bon ordre et assez régulièrement payée[1]. Richelieu s'occupe de pourvoir à tout ce qui est nécessaire, avec tant de soin et de diligence qu'un capitaine consommé ne saurait faire mieux. Il commande en l'absence du roi et les gardes vont veiller autour de sa demeure dès que le roi s'éloigne du camp. »

A partir de son arrivée, le nonce fit rédiger, jour après jour, une relation de tous les événements qui survinrent[2]. Ni Mervault, ni Bassompierre, les chroniqueurs du siège de la Rochelle les plus exacts que l'on connaisse, ne s'en sont montrés narrateurs aussi circonstanciés. Au surplus, Mervault parle en assiégé, ignorant de tout ce qui s'accomplit en dehors de l'enceinte de murailles, Bassompierre en militaire. préoccupé exclusivement des travaux de l'investissement, des petits combats quotidiens, et, sur toutes choses, de se mettre en évidence[3]. Pour ne citer qu'un exemple, à la date

1. Cette nouveauté frappa beaucoup. De Venise, le 19 février 1628, on écrit au cardinal Barberini que chacun s'émerveille de la diligence que met le roi à payer ses troupes. Il veut inspecter lui-même ses soldats afin de n'être pas trompé, comme toujours jusque-là. sur les effectifs véritables (*Arch. Seg. Vat.* Nonciature de Venise, t. 49). Le *Mercure français*, dont il faut toutefois n'accepter l'autorité qu'avec défiance, dit : « A la vérité ce siège ressembloit à une foire, ou marché ; tout le monde étoit bien logé, les soldats bien hutez, bien payez, les vivres à meilleur marché que dans Paris, peu de malades à cause d'une très grande police qu'il y avoit, point de débauche ni de méchanceté, comme il se voit dans les armées. »

2. Ce journal se trouve dans la Bibliothèque Barberini, Cod. LV. 38. In-folio sur papier relié en parchemin, écriture de l'époque. Au verso de la première page, on lit : *Relazione a modo di Diario della presa della Roccella, in tempo della nunciatura di Mons. di Bagno presso la Maestà del Re Cristianissimo.*

3. La relation de Mervault a été publiée en 1640 sous le titre : *Le Siège de la Rochelle* et rééditée, en 1671, sous le titre de : *Journal des choses mémorables advenues sous le règne de Louis XIII.* On trouvera dans l'étude de M. Musset intitulée *Martin de Ré et la Rochelle* une discussion intéressante sur la valeur comparative des diverses éditions de la relation de Mervault. Celle que nous avons consultée et à laquelle s'appliquent

du 22 juillet, l'évêque de Cervia raconte, car le détail pittoresque, l'anecdote même, ne l'effraye pas, qu'une jeune fille se présenta aux avant-postes; lasse de souffrir depuis le commencement du siège, disait-elle, et ayant appris qu'il se trouvait dans le régiment de M. de La Bergerie, un lieutenant de belle apparence, elle lui offrait sa main, s'il voulait l'arracher à ses misères. Elle avait trente mille livres de dot; le lieutenant, trouvant le parti avantageux, supplia le roi d'autoriser la demoiselle à franchir les lignes et de consentir à ne pas confisquer ses biens après la prise de la ville, car c'était là l'essentiel. Le roi accepta et le mariage eut lieu avec des solennités militaires.

nos références est celle de 1671, plus complète que les précédentes (car il y a eu des rédactions antérieures à celle de 1640). M. Musset ne signale pas toutefois une édition anglaise parue sous ce titre : *The last famous siege of the Rochel*, London, 1679.

Les *Mémoires* de Bassompierre ont été publiés plusieurs fois et notamment dans l'édition Petitot (t. XXI, 2e série et par la Société de l'histoire de France, marquis de Chantérac, Paris, 1870-1876). Il faut citer parmi des relations d'importance moindre celle de Fontenay-Mareuil, beaucoup plus concise que les précédentes, excepté sur certains points, tels que l'ambassade de Montaigu. Celle que contiennent les *Archives curieuses de Cimber et d'Anjou*, 2e série, t. III, est extraite d'un ouvrage intitulé : *Les deux Sièges de la Rochelle ;* elle fournit peu de renseignements sur les opérations du siège mais donne de précieux détails sur la topographie de la ville et des enceintes de circonvallation et rapporte tous les documents officiels relatifs à la reddition et aux mesures qui en furent la conséquence. *Le Siège de la Rochelle, journal contemporain* (20 juillet 1627-4 juillet 1630), publié par M Racaud en 1872, semble le document qui a en partie servi de canevas à l'ouvrage de Mervault. Il existe aussi un traité *De Rupella ter obsessa dedita demum*, rédigé en 1649 par Reveau et Annales dues à Colin en ce qui concerne la période du siège (Colin et Maudet, 1560-1718). Voir la thèse de C. Laronze. *Quas ob causas Rupellensis Respublica perierit*, La Rochelle, 1890. Cf. *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, passim. On doit, pour compléter cette énumération, citer également : *Histoire des deux derniers sièges de la Rochelle. Le premier soubs le règne du roy Charles IX, en l'année* 1573, *et le second soubs le roy Louis XIII ès années* 1627-1628, Paris, 1630 (écrite, par conséquent, presque au lendemain du siège et antérieure à la relation de Mervault, mais beaucoup moins complète); *Histoire de la ville de la Rochelle* (par Hubert Faillot) publiée par Arcère, la Rochelle, 1756-1757; et la Correspondance du pasteur Ph. Vincent publiée dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, t. V, p. 292, et le *Mercure français*, t. XIV. Il y a souvent quatre jours de différence entre les dates que donne le *Mercure* et celles de notre Relation.

Le même jour, continue le diariste, on décida d'accueillir tous les mariniers qui sortiraient de la ville afin d'enlever aux assiégés les moyens de fuir quand les Anglais se trouveraient à portée.

A cette même date, le journal du maréchal de Bassompierre ne contient que la mention suivante : « Je fis travailler au fort de la digue et fermer la batterie de Chef de Bois. » Pour Mervault, il ne dit rien.

Tout au contraire de ces deux narrateurs, le nonce note avec soin les moindres détails, en apparence insignifiants, mais non sans valeur. « Dans la nuit du 19 juillet, dit-il, un troupeau de bœufs et de vaches fut introduit dans la ville du côté de la Molinette que le régiment de M. de La Bergerie est chargé de surveiller. » On comprend alors que la jeune Rochelaise ait porté ses préférences de ce côté. Le régiment de M. de La Bergerie reçut un autre poste. Au reste, la surveillance fut longtemps fort peu exacte ; les émissaires entrent et sortent de la ville comme il leur plaît ; un jour un cavalier y pénètre avec un sac de farine en croupe. Mais, lorsqu'on commença à resserrer l'investissement, on devint inexorable ; un capitaine et deux officiers ayant favorisé l'entrée de vivres, furent écartelés vivants[1]. Le 1er septembre, une femme accompagnée de ses deux fils tente de sortir, les sentinelles font feu sur elle ainsi qu'elles en avaient l'ordre, elle tombe, un sergent s'approche et l'achève d'un coup de poignard, puis tue ses deux enfants. Plus tard, on se contenta de repousser à coups de bâton les fugitifs, mais leur mort n'en était pas moins assurée car, revenus dans la ville, ils étaient pendus comme transfuges. Louis XIII ne savait pas, comme son père devant Paris affamé, fermer les yeux lorsque passait un convoi de blé.

Quand la famine devint si affreuse qu'au dire du nonce, on mangea de la chair humaine, il fallut défendre aux soldats de profiter de la faiblesse des femmes qui s'offraient à eux la nuit pour avoir un morceau de pain.

A côté de ces traits de dureté, on rencontre des marques

1. *Avvisi*, 10 juin 1628 (*Cod. Vat. Urb.* 1098).

de fraternité étonnantes ; les soldats des deux armées s'entendent pour faucher de moitié les champs qui séparent la ligne de circonvallation de l'enceinte des murailles, et cela de l'aveu de leurs chefs. Un officier de l'armée royale est prisonnier dans la ville, les Rochelais refusent de le nourrir mais autorisent son domestique à apporter chaque jour à la porte de la ville sa nourriture qui lui est remise par ces affamés intégralement.

Parfois le récit du nonce touche au tragique et sa simplicité donne un relief singulier aux faits qu'il rapporte. « La nouvelle de la venue prochaine des Anglais fut apportée, écrit-il à la date du 27 juin, par un pêcheur qui était sorti du port de Plymouth sous couleur de pêcher et, une fois au large, avait fait voile vers la France. Afin de ne pas éveiller de soupçons, il avait pris à son bord deux Rochelais qu'il jeta à la mer ensuite avec l'aide de ses deux compagnons. » L'entrevue des députés de la Rochelle avec les émissaires qu'ils avaient envoyés en Angleterre est poignante. Ils étaient venus solliciter la clémence du roi, mais gardaient encore une certaine fierté car ils pensaient que les Anglais les soutiendraient. « Pour les persuader de leur erreur, dit l'évêque de Cervia, Richelieu les mit, dans une galerie, en présence de Vincent et de Gobert qui étaient venus, eux aussi, pour traiter avec le roi tandis qu'on les croyait en Angleterre. Il ne leur permit pourtant pas de se parler. A cette vue les députés rochelais perdirent contenance et, couverts de confusion, promirent de revenir le lendemain munis de pouvoirs pour traiter de la reddition de la place sans conditions. » Le coup de théâtre est digne du tragédien qui l'avait préparé[1].

Sans avoir été bien avant dans la confiance du cardinal qu'il ne voit, malgré sa qualité, que par hasard et avec lequel il ne s'entretient pas une seule fois familièrement, le nonce est au fait de tout ce qui se raconte aussi bien dans l'entourage du roi et de son ministre que dans le camp ; il a communication de certaines lettres secrètes ; s'il n'intervient

1. Le détail s'en trouve dans une relation de la capitulation dont il est parlé plus loin.

jamais dans les conseils du roi, ce singulier ambassadeur qui ne sait ce que c'est que de négocier, est un remarquable *reporter* — qu'on nous passe ce que le terme, appliqué à ce personnage, a d'un peu moderne et d'irrévérencieux. Il voit tout et juste. Assez indifférent aux rivalités qui régnaient dans le camp français, paraissant même les ignorer, il ne flatte ni ne ravale. A lire le *Mercure français*, c'est le roi qui a tout fait, tout conduit, tout combiné; le cardinal n'apparaît que de loin pour approuver les actes du roi. Tout au contraire, Richelieu, dans ses *Mémoires*, se donne tout le mérite des opérations, imité en cela par Bassompierre. L'évêque de Cervia remet les choses au point. S'il nous montre le roi allant inspecter les jetées au milieu des boulets ennemis[1], passant des revues[2], traçant des plans de guerre, il ne dissimule pas son indolence invincible. Lui annonce-t-on l'arrivée prochaine des Anglais, il se contente de rédiger quelques instructions, de donner l'ordre vague de « faire diligence » et se remet à chasser. Si on l'appelle pour prendre part à une discussion importante que l'événement obligea de différer, il se plaint amèrement d'avoir été dérangé en vain. Il n'y a rien de belliqueux, d'entreprenant dans son caractère. Le conseil est réuni pour discuter l'opportunité d'un assaut; les circonstances sont favorables; le roi, qui assiste à la délibération, fait remettre à plus tard l'opération « parce qu'il ne s'y sentait pas disposé ». On a vu, par la correspondance du nonce, quels efforts il fallut pour le retenir sous la Rochelle. Sa dévotion est grande; il édifie tout le monde, même le nonce, le jour de la Pentecôte, par ses démonstrations de piété. Aussi la Providence lui accorde-t-elle la faveur d'accomplir beaucoup de miracles. A Aytré, il impose les mains à deux mille sept cents malades dont beaucoup guérissent; une jeune

1. Il se lève même la nuit pour cela.

2. Les *Avvisi* de Rome confirment la relation du nonce. « Le roi a fait ranger en bataille toute la cavalerie et l'infanterie de l'armée à la réserve de la garnison des forts; les escadrons ont manœuvré devant lui formant des figures et galopant en cercle à sa grande satisfaction. Il y avait huit mille fantassins et deux mille cavaliers plus huit cents gentilshommes venus en volontaires et magnifiquement habillés » (5 juillet 1628). D'apres les avis reçus à Rome, l'armée comptait alors trente mille hommes.

fille aveugle recouvre la vue; un muet, la parole; un paralytique, l'usage des jambes [1]. Ses dévotions absorbent les loisirs que lui laisse la chasse. L'action du roi paraît, dans les relations du nonce, ce qu'elle fut en effet, très modeste; la direction effective du siège appartient à Richelieu; c'est lui qui reçoit les communications des officiers, qui dirige et inspecte les travaux. Les assiégés ont-ils quelques propositions à faire, c'est au cardinal, non au roi, qu'ils s'adressent [2].

Le nonce ne quitta les environs de la Rochelle qu'après que le roi y eut fait son entrée solennelle qu'il raconte en détail; sa relation s'achève sur ce triomphe du catholicisme [3].

E. RODOCANACHI.

1. « Ces choses, ajoute prudemment le nonce, se donnent pour vraies, mais, si j'en reçois la confirmation certaine, j'en informerai Votre Sainteté » (18 juin).

2. Le nonce, entre autres détails dignes de remarque, parle de l'invention de torpilles dont on ne fit pas usage d'ailleurs.

3. Le journal du nonce pourrait être complété, en ce qui concerne la dernière période du siège, par une relation plus détaillée et surtout de forme plus littéraire qui se trouve également à la bibliothèque vaticane. (Cod. Vat. Ottoboniano, 2441, p. 120 et suiv.). On peut également le comparer avec la lettre adressée par le cardinal de Richelieu aux « Gouvernements des Provinces » le 16 octobre et avec la *Relation de la réduction de la Rochelle pour l'envoyer aux païs estrangers* qui se trouvent l'une et l'autre dans l'ouvrage de M. Avenel, *Lettres de Richelieu* (Collection des documents inédits de l'Histoire de France).

Les Archives vaticanes contiennent en outre (*Politicorum*, vol. 159, n° 20), un état de l'armée assiégeante qu'il est intéressant de rapprocher de celui qui se trouve dans la Relation du siège publiée par Cimber et Danjou ainsi que quelques sonnets et autres pièces de vers ayant trait aux personnages qui prirent part aux opérations (Cod. Barberiniano, XLIII, 120). Il existe également une série de brefs adressés par le pape, Urbain VIII, au cardinal, au comte de Schomberg, à la reine et à la reine-mère; celui adressé au roi a été souvent reproduit (*Brevi ai Principi*, Urbain VIII, vol. VI). Enfin, la Bibliothèque Casanatense (VV. X, 25) possède un exemplaire (in-12 de p. 412), d'un poème italien, divisé en quinze chants de 80 octaves environ chacun, sur le siège et la prise de la Rochelle. Il a pour titre : *La Roccella espugnata di Francesco Bracciolini dell'Alpi al christianissimo Re di Francia Lodovico il giusto con gl' Argomenti a ciascun canto, di Desiderio Montemagni*, Rome, 1630. Ces arguments sont en vers, les plus plats du monde. Le poème lui-même ne vaut pas mieux; il ne fournit, bien entendu, aucun renseignement au point de vue historique; son seul objet est de louanger à profusion le roi et le cardinal.

SÉANCES DU COMITÉ

8 *novembre* 1898.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. J. Gaufrès, W. Martin, F. Puaux, Ch. Read, A. Réville et N. Weiss.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. Read propose la réimpression dans le *Bulletin*, des articles que M. Sabatier a écrits dans le *Temps* et le *Journal de Genève*, sur l'édit de Nantes. Il paraît difficile de donner suite à ce projet dans les derniers numéros de l'année, toujours surchargés, et M. le président fait observer que M. Sabatier pourrait nous donner son concours pour la commémoration parisienne de l'édit de Nantes, au mois de février 1899. A propos de cette commémoration, le président lit aussi une lettre de M. le pasteur J. Pannier, de Corbeil, qui désirerait que notre Société prît part, à ce moment, à l'inauguration d'un temple à Villeneuve-St-Georges, près d'Ablon, où les huguenots parisiens célébrèrent leur culte en conséquence de l'Édit. Il sera répondu à cette lettre qu'il sera difficile de faire coïncider les deux solennités, à Paris et à Villeneuve, et qu'il vaudra mieux les tenir à deux époques différentes.

Après la communication, par le secrétaire, du sommaire du *Bulletin* de novembre, M. le président exprime les regrets de la Société à l'ouïe de la mort subite de M. A. Lièvre, survenue à Paris au moment où nous pouvions espérer le voir prendre part à nos séances. — Le secrétaire donne quelques détails sur son voyage à Florence où il a représenté la Société au 25e anniversaire de l'Église évangélique italienne, l'organisation protestante la plus importante après celle des Vaudois, dans la patrie de Savonarole, où le protestantisme français brille trop souvent par son absence. — M. Read enfin veut bien nous promettre une note sur *Judith Renaudin* qu'il nous engage tous à aller voir.

Bibliothèque. — M. Gaufrès apporte de la part de M. Gillard, un jeton en plomb trouvé à Ribet près Laparade (Lot-et-Garonne), semblable à plusieurs autres déjà déposés à la Bibliothèque et qui furent peut-être des méreaux, — et M. Leenhardt, peintre, a envoyé un exemplaire avant toute lettre, de la gravure de son dernier tableau, *Un prêche au Désert*.

13 *décembre* 1898.

Assistent à la séance MM. Bonet-Maury, Armand Lods, William Martin, Albert Réville et N. Weiss. MM. F. de Schickler, président, J. Gaufrès et A. Kuhn se font excuser.

Le secrétaire lit le procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, et communique le sommaire du numéro du 15 décembre. A propos de l'étymologie méridionale du mot huguenot, proposée par M. Mazel, qui l'assimile à la forme languedocienne du mot signifiant hibou, M. Réville rappelle que dans certaines régions on appelle huguenots les papillons de nuit. — Le secrétaire communique ensuite une proposition faite au président d'acquérir à Villeneuve-de-Berg la maison où est né Antoine Court et qui appartenait à sa famille. Sans entrer dans cet ordre d'idées, on rappelle que le *Bulletin* a publié en 1885 (321) l'acte de baptême inédit d'Antoine Court. — A propos du volume intitulé *le Péril protestant* — qui semble avoir été écrit avant tout dans un but de réclame, — on s'entretient ensuite de deux articles de journal : le premier, inséré dans *le Parisien de Paris* des 17 et 24 juillet 1898, conteste qu'Ambroise Paré ait été huguenot. Dans le second, publié par la *Revue du Monde catholique* d'août et septembre 1898, M. Isidore Cantrel affirme, par exemple, à propos de la *Révocation de l'édit de Nantes*, qu'à cette époque, d'après les intendants (dont il se garde bien de citer une seule ligne) il n'y aurait eu en France que 372,325 religionnaires — ni un de plus ni un de moins !

Au sujet de l'assemblée générale du mois de février prochain, M. Armand Lods veut bien se charger de sonder M. le professeur Ch. Gide. Il communiquera la réponse qu'il aura reçue au prochain comité et demande que la question des nouvelles nominations destinées à combler les vides créés par la mort dans le sein du comité, soit mise à l'ordre du jour d'une des prochaines séances.

Bibliothèque. — Elle a reçu du président de la Société un livre rare : *Apologie des Eglises réformées de l'obéissance du Roy et des Estats généraux de la souveraineté de Béarn, qui rend manifeste et notoire la justice des oppositions par eux formées contre l'exécution de la main levée des biens ecclésiastiques de la dicte souveraineté, appendances et deppendances dicelle. Par un sommaire et véritable récit, des choses les plus mémorables advenues en Béarn et en Navarre... A Orthes, Par Adveu et Approbation de l'Assemblée*, 1618 et 2e partie 1619.

CORRESPONDANCE

Pomaret et Rousseau. — Dans ses notes intéressantes sur Rousseau, parues dans le *Bulletin* du 15 oct. 1898, M Eugène Ritter écrit, p. 543 : « Malgré les instantes prières que ces deux dernières lettres contiennent, Rousseau ne répondit pas à la requête de Pomaret. » Le pasteur de Ganges avait demandé au philosophe de Genève de lui dire, « dans une de ses lettres toujours admirables » ce qu'il pensait de quelques réflexions sur l'intolérance qu'il lui avait envoyées. M. Ritter se trompe. Rousseau répondit bel et bien à son correspondant. Sa lettre, que nous n'avons malheureusement pas retrouvée, était datée du 21 février 1765. « Que je suis flatté, lui écrivait Pomaret, le 10 mai suivant, d'avoir une de vos lettres et surtout une lettre telle que celle dont vous voulûtes bien m'honorer. Qu'elle est obligeante et flatteuse pour moi! Recevez-en, je vous prie, mes très humbles remerciements et faites-moi la grâce de me mettre au nombre de ceux qui tiennent à vous par le cœur. Un homme qui vous admire et qui, tous les jours, puise d'excellentes choses dans vos livres, ne peut que vous être sincèrement attaché. » Tel est le début d'une lettre très longue et très intéressante sur la tolérance, qui se trouve à la bibliothèque de Neuchâtel, et dont M. Armand Lods a bien voulu me communiquer une copie. Elle sera analysée avec soin dans le chapitre v, intitulé *Pomaret et Rousseau*, d'une biographie de Gal-Pomaret, en cours de publication dans l'*Evangéliste*, et qui paraitra, Dieu voulant, en un tirage à part, dans le courant de cette année. D. Benoit.

Une chanson de la Ligue. — Une revue alsacienne, *Jahrbuch für Geschichte... Elsass-Lothringens*, t. XIV, 1898, p. 134, publie le texte d'une chanson allemande sur la défaite, par le duc Charles III de Lorraine, des reîtres commandés par Sancy et Dommartin, « le mercredi après la Sainte-Catherine 1589 », dans la plaine d'Alsace. Cette chanson dont l'auteur est catholique fait partie d'un recueil de la Bibliothèque royale de Berlin (msc. germ. fol. 754) qui contient plusieurs autres pièces françaises et allemandes relatives aux guerres de religion. Quant au fait de guerre dont il s'agit, on trouvera à son sujet des détails dans les *Mémoires de la Huguerye*, t. III, p. 330. H. D.

Le Gérant : Fischbacher.

5531. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — Motteroz, directeur.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE

J.-P. Cook et Matthieu Lelièvre. — **Vie de Charles Cook, pasteur méthodiste.** Deux volumes de 264 et 375 pages in-16. Paris, Librairie évangélique, 1862 et 1897.

Adolf Hausrath. — **Aleander und Luther auf dem Reichstage zu Worms.** Un volume de 392 pages in-8. Berlin, G. Grote, 1897.

D. Benoit. — **L'héritage des pères et le premier sydode du Désert,** discours prononcé dans le temple de la Faculté le 28 novembre 1892, à l'occasion de la Fête de la Réformation, une brochure de 40 pages petit in-8. Se vend au profit de l'œuvre des orphelines protestantes de Mautauban, rue Corail, 46 (50 cent.).

Léon Germain. — **Une taque de foyer aux écussons de Jacques III Busselot et de Judith Gauvain, sa femme** (XVIIe siècle), une brochure de 17 pages in-8, extraite des *Mémoires de la Société des Lettres... de Bar-le-Duc*. Nancy, Sidot frères, 1897.

Auguste Chenot, pasteur. — **Organisation administrative des Églises protestantes d'Algérie,** une brochure de 26 pages in-8. Paris, Grassart, 1898.

Comité national des Unions chrétiennes de Jeunes Gens. — **Guide-catalogue pour Lectures d'Adultes,** rédigé par H. Ahier et C. Brunet, une brochure de 220 pages pet. in-16. Paris, Comité national, 14, rue de Trévise, 1898.

Marius Barroux, archiviste-adjoint de la Seine. — **Les Sources de l'ancien état civil parisien,** un volume de VIII-136 pages in-8 (Index). Paris, H. Champion, 1898.

D. Jordell. — **Répertoire bibliographique des principales Revues françaises,** pour l'année 1897. Un volume de x-210 pages grand in-8 (Index). Paris, Per Lamm, 1898.

F. Meillon. — **Une controverse à Castres en 1661,** une brochure de 36 pages pet. in-8 extraite du *Huguenot du Sud-Ouest*. Sainte-Foy-la-Grande, impr. G. Roche (1898).

D. Martin von Nathusius. — **Die christlich. socialen Ideen der Reformationszeit undihre Herkunft,** une brochure de 168 pages in-8, 2e fascicule de *Beitraege zur Foerderung christlicher Theologie*, erster Jahrgang, Guetersloh, C. Bertelsmann, 1897.

5531. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — MOTTEROZ, directeur.

48e ANNÉE. — 1899

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS
RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870
Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

(mensuel)

QUATRIÈME SÉRIE. — HUITIÈME ANNÉE
N° 2. — 15 Février 1899



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES
ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société Anonyme)
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1899

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1[er] janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

THÉODORE DE BÈZE ET L'ACADÉMIE DE GENÈVE[1]

Au matin du 14 octobre 1605, ancien style, on put lire, affiché par ordre du recteur en charge, Gaspard Laurent, aux portes des auditoires, un placard qui portait le titre de *Programma Rectoris*. Il contenait ce qui suit :

« Telle est l'arrivée au port pour les navigateurs, telle est l'entrée dans une autre vie pour ceux dont la mort est précieuse aux regards du Seigneur. La journée d'hier a vu s'éteindre la grande lumière de l'Église. Chargé d'années, noble et spectable Théodore de Bèze vient de quitter cette vie éphémère et misérable pour passer paisiblement dans celle où l'on trouve le repos et la félicité éternelle. Aujourd'hui auront lieu ses obsèques. C'est pourquoi, illustres et généreux Seigneurs, comtes, barons, nobles et étudiants de toute condition appartenant à cette Académie, au nom des Pasteurs et Professeurs, nous vous convoquons pour l'heure de midi, afin de prendre part au convoi funèbre et de rendre l'honneur suprême du à cet homme éminent, à cette mort sainte. Son corps a été semé corruptible : ainsi que celui de tous ceux qui meurent en Christ, il ressuscitera incorruptible. Car ni la mort, ni la vie, ne nous peuvent priver des bienfaits de cet amour que Dieu témoigne à ceux qui sont à lui en notre Seigneur Jésus-Christ, lequel fait passer les siens de la mort à la vie. Le décès a eu lieu le 13e jour d'octobre 1605[2]. »

1. Ce travail inédit de M. Ch. Borgeaud est emprunté à un grand ouvrage en préparation, que le *Bulletin* a déjà annoncé (1897, 334). *l'Histoire de l'Université de Genève* entreprise, dès 1896, sous les auspices du Sénat universitaire et de la Société académique de Genève.

2. Voy. *Bull.*, 1887, p. 81, une reproduction de l'original de cette lettre de faire part.

Le corps de Bèze, auquel une tombe avait été creusée dans le cloître de Saint-Pierre, fut porté par les étudiants de l'école dont il avait été le second fondateur. Les professeurs et les pasteurs marchaient après eux. Puis venaient les syndics et les membres des Conseils, au milieu desquels on remarquait, représentant leur Académie, le bailli de Lausanne et plusieurs gentilshommes de la noblesse du pays de Vaud, enfin tout le peuple de Genève. Le deuil de l'Église était le deuil national.

Le lieu choisi pour la sépulture l'avait été, écrit Lect à Casaubon, à l'intérieur de la cité et non pas, hors de l'enceinte fortifiée, dans le cimetière accoutumé de Plainpalais, à la fois pour que la ville ne restât pas dépeuplée et privée de ses défenseurs, pendant la cérémonie, et pour que la dépouille mortelle de celui qui avait été si longtemps son porte-étendard fût à l'abri de ses bons murs[1]. Ceci ne fut pas sans provoquer une remontrance de la Compagnie à Messieurs, car les ordonnances de Calvin proscrivaient tout apparat dans les funérailles. Jadis la dépouille mortelle du réformateur avait été portée en terre comme celle du plus humble des enfants du peuple. Aucune pierre tombale n'en avait marqué la place dans le champ commun du repos anonyme. Une première dérogation à la règle austère devait évidemment servir à en faire autoriser d'autres. Et en effet le préau du cloître de Saint-Pierre fut désormais consacré aux sépultures d'honneur des magistrats et des ministres eux-mêmes. Mais les ordonnances de Calvin n'étaient pas des lois ordinaires. On pouvait les suspendre, les abroger d'un coup. Elles laissaient derrière elles un sillon profondément marqué en l'intimité des consciences. Un siècle plus tard, comme le cloître, d'ailleurs en ruine, était désaffecté, toutes ces sépul-

1. « Corpus ejus, uti scias, non in suburbano loco illo in quo solent, « sed proxime 'Petri ædem in illo ut appellant claustro repositum est. « Sapientissimo Senatui visum ita, non tam honori testando, qui internus « altius sedet, quam ne vacua omnium hominum ordinibus funus comita- « turis urbs vacaret, cum periculo (ut sunt hostium doli) extra eam et in ea, « tum ne Jesuitarum furor et aliorum nebulonum insolentia, qui jam pro- « pius a mœnibus nostris adsunt, contumeliam aliquam in corpus ejus « noctu auderet impune. » (British Museum, *Burney mss* 365, fol. 76.)

tures officielles suivaient le sort de l'édifice et, à une ou deux exceptions près seulement, disparaissaient sans laisser de traces et sans que personne eût l'idée de protester. Aujourd'hui, la tombe du disciple est aussi introuvable, à Genève, que celle du maître. L'éloge funèbre de Bèze, qu'on ne songea pas à faire prononcer en une cérémonie spéciale, le fut à l'Auditoire de théologie, où le défunt avait inauguré son enseignement, près d'un demi-siècle auparavant, comme professeur de grec. Le lendemain des obsèques, le recteur Gaspard Laurent, qui avait à parler sur la Gaule, en prit occasion pour consacrer à l'un des enfants illustres de cette patrie, qui était aussi la sienne, l'heure de sa leçon. Son discours, que nous a conservé une plaquette, aujourd'hui fort rare, de Jean de Tournes, nous montre comment ce Français, séparé de son pays et de sa parenté par sa foi religieuse et devenu Genevois de cœur et d'âme, était cher à toute la Suisse réformée, comment on l'accueillait avec joie, non seulement à Lausanne, où il se rendait presque chaque année, mais à Berne, à Zurich, à Bâle, à Schaffhouse. On y trouve, avec le récit touchant des derniers moments d'un vieillard, soldat émérite d'une noble cause, et qui supportait d'une âme égale le poids des années, le témoignage que sa dernière pensée fut pour Genève[1].

Dans la lettre inédite à Casaubon, que nous venons de citer, Jacques Lect appelle le « grand vieillard » qui vient de s'éteindre, « le véritable chef de nos muses — *nostrum illum magum senem, illum vere μούσαρχον* ». Ailleurs, dans une de ses sylves, où il l'invite à venir à Bourdigny se reposer de ses

1. *Oratio Gasparis Laurentii Professoris in Academia Genevensi de clarissimi theologi D. Bezæ obitu*; in-8, Genève, — Jean de Tournes, — [1606]. (Bibl. de M. Théophile Dufour.) C'est d'après le dernier feuillet de cette plaquette que nous avons pu reproduire le placard d'invitation aux obsèques de Bèze. On le trouve également imprimé, sous forme de billet de faire part, sans l'en-tête *Programma Rectoris*. Le fac-similé d'un exemplaire conservé à la Bibliothèque du Protestantisme français, à Paris, a été donné dans le *Bulletin* de 1887 (XXXVI, 81). Un autre exemplaire, qui fait partie de la belle collection de M. le professeur Albert Rilliet, a été exposé à Genève, en 1896, dans la section historique du Groupe XVII (Éducation, Instruction) de l'Exposition nationale suisse. (Voir *Catalogue spécial du Groupe XVII*, pièce 8.)

travaux avec leurs amis communs de l'Académie, Lect dit de lui : « Bèze étant sauf, l'École est sauvée, — *salvo nam salva Academia Beza*[1]. » C'est en effet à ce titre, et non pas seulement comme successeur de Calvin, dans l'Église et dans l'État, que Bèze était cher à ses amis. On ne s'en est pas toujours rendu compte.

Lorsque le jeune professeur de Lausanne fut appelé en 1558 aux côtés de son maître, Calvin, il venait de parcourir l'Allemagne, au cours de diverses missions diplomatiques, et apportait à Genève, avec les goûts d'un lettré de la Renaissance, l'ambition d'y voir grandir une université semblable à celle que réorganisait Mélanchthon. C'est pour cela qu'il inséra, dans la préface des *Leges Academiæ*, la promesse d'un couronnement futur de l'édifice inachevé, et qu'après de nouveaux voyages et avec l'autorité que lui avait donnée son rôle au colloque de Poissy, puis dans les conseils du prince de Condé, il veilla, devenu lui-même, à la mort de Calvin, l'héritier de l'œuvre du réformateur, non pas uniquement au maintien, mais au développement progressif de l'école huguenote.

La tâche était d'autant plus difficile qu'il n'eut pas toujours, pour la remplir comme il entendait, l'appui de ses collègues de la Compagnie des pasteurs. On peut affirmer en particulier que, sans son intervention habile et constante, l'enseignement du droit, mal vu des ministres, non seulement n'eût pas été institué, mais, après Pierre Charpentier et l'expérience si peu encourageante faite avec ce personnage, n'eût pas pu être relevé et maintenu. Celui de la médecine eût sans doute été rétabli, après le départ de Simonius, si Bèze eût rencontré pour cela un savant à son gré, et surtout au gré de ses collègues. Il nous paraît assez vraisemblable que La Faye, lorsqu'il s'éloigna pour aller prendre son mystérieux doctorat en Italie, obéissait à un conseil de Bèze. Et ce serait l'explication la meilleure de la faveur avec laquelle il débuta, sous ses auspices, dans la carrière de professeur en philosophie. Qui eût imaginé, à cette époque, que le maître d'école,

1. *Poemata varia, Sylva XXXVII.*



THÉODORE DE BÈZE

D'après une peinture contemporaine appartenant à Mme André.

devenu disciple d'Hippocrate, voudrait devenir plus encore et se ferait théologien, pour parvenir?

Pendant la terrible peste de 1570-71, ce fut Bèze qui, presque seul debout, et avec l'aide précieuse de Thomas Cartwright, maintint l'École en vie. En 1586, lorsque la Seigneurie à bout de ressources la dispersa, après avoir lutté, « remonstré, » protesté, cette fois au nom de tous les ministres, contre l'arrêté fatal, il apporta au Conseil, de la part des dix pasteurs de la ville, un prêt de mille écus, à l'appui de leur demande de restauration[1]. L'année suivante, il doublait le nombre de ses leçons, pour que l'on ne pût pas dire que l'Auditoire était réduit au silence, et enfin il obtenait le rappel des professeurs congédiés. Chaque fois qu'il s'est agi de faire entrer à l'Académie un homme nouveau, d'y attirer une force nouvelle, ou d'y retenir un de ceux qui la faisaient connaître au dehors, Bèze a été le négociateur, ou le conseiller, écouté de tous. Il est plus que probable que, s'il n'eût tenu qu'à Bèze, Casaubon n'eût pas quitté sa patrie.

Dans ce domaine, son orthodoxie aristotélicienne, ou plus exactement la considération de ce qu'il estimait être l'intérêt supérieur de l'Église, mettait seule une limite à son zèle. On a vu que cette orthodoxie lui fit repousser l'offre du grand Ramus. Mais en dehors de ces cas exceptionnels, où le souci de sa responsabilité sociale de réformateur religieux comprimait les élans de son âme d'humaniste, il défendit toujours, et parfois dans les circonstances les plus difficiles, la cause sacrée des hautes études. Genève dépendait de l'étranger pour le recrutement de ses professeurs, et même de ses pasteurs. Il n'eut pas l'étroitesse, la sottise, qu'on put reprocher après lui à une certaine majorité de la Compagnie des ministres, de vouloir remédier à ce qui pouvait encore, à l'époque, être considéré comme une source de

1. « *S[pectables] ministres.* Sur charge donnée à Mr le Lieutenant de « savoir desdits spectables ministres s'ils pourroient fournir et prester « quelque somme à la Seigneurie, il a raporté que, ayant parlé à Mr de « Bèze, il luy a faict entendre qu'ilz s'efforceroient de trouver jusques « à mille escus, desquels sont que est à chascun 100 escuz l'ung portant « l'aultre. » (Reg. Conseil, 21 octobre 1586.)

faiblesse, en faisant nommer coûte que coûte des nationaux, sans titre véritable à leur chaire. Mais il s'efforçait de tourner les regards de la jeunesse genevoise soit du côté du saint ministère, soit du côté de l'enseignement [1]. Jusqu'à la fin, dans ses lettres, on trouve la trace de l'intérêt qu'il porte à ce qui est devenu sa création de tous les instants. Il se réjouit de voir les étudiants arriver en nombre, il s'attriste, aux jours sombres, de voir leurs rangs s'éclaircir. Il lui semble qu'ils doivent tout braver, même « le fléau de peste », pour achever leurs études. Et il lui échappe plus d'une fois, en cette occasion, une parole sévère sur cette génération de mortels qui a peur de la mort, comme s'il ne valait pas mieux mourir noblement, en paix avec sa conscience, dans la cité de la liberté, que de mener ailleurs une existence d'esclave [2].

Son cours, cela va sans dire, était de beaucoup le plus fréquenté. On l'annonçait à son de cloche, comme un service religieux. Ainsi avait-on fait jadis pour celui de Calvin par lequel, dès avant la fondation de l'École, avait débuté, à Saint-Pierre, l'enseignement supérieur de la théologie réformée [3]. C'était l'usage que tous les écoliers s'y rendissent.

1. Reg. Conseil, 18 février 1583 : « *Escoliers*. Et, au regard de ce qu'ils « ont prié Messieurs d'entretenir quelques escoliers qui puissent cy après « servir au ministère, parce que, defaillants deux ou trois de leur Compagnie, ils ne savent quelle provision y donner. Arresté qu'on les « advertisse de choisir quelques ungs, jusques à demy douzaine, qui « soient desja promeus, pour pouvoir estre emploiés cy après. »

En 1584, Bèze écrit au Zuricois Gualther, à l'occasion de l'appel de Grynée à Heidelberg : « Vestræ vero Ecclesiæ, mi frater, valde gratulor, « cui concessum video divinitus, ut non modo aliunde mutuari pastores et « doctores non cogamini, verum etiam vobis suppetat, quod aliis largiamini : magnum est et pene dixerim singulare istud Dei beneficium, quod « utinam vobis perpetuum esse velit Deus. Nobis hic certe contrarium « accidit ubi si deessent extranei (quod ego sæpissime nostris i. e. civibus « genevensibus exprobro) necesse fuerit aut gregem sine pastoribus aut « scholam sine magistris, aut Deum extra« ordinem aliquid moliri. » « III Nonas Junii 1584. » (Arch. d'État de Zurich.)

2. A Durnhoffer, 1er août 1574, 27 août 1578. (*Mss.* Bibl. Ste-Geneviève, *Ep. Hær.*, II, fol. 145; III, fol. 29.)

3. « *Th de Bèze* a proposé que, pour la commodité des escoliers, ilz ont « remué sa leçon à trois heures et celle de la dialectique à deux, ce qu'a « esté approuvé et ordonné que la cloche qu'on sonnoyt pour deux heures « se sonne pour trois. » (Reg. Conseil, 22 octobre 1565.)

« Selon la coutume qu'observent ici les étudiants de toutes « les facultés, — écrit Louis Iselin à son oncle, — je vais « entendre Bèze, lequel interprète l'épître de Paul aux « Romains, de deux semaines l'une, au moins trois fois[1]. » Il était celui qu'on était sûr de trouver à Genève, quel que fût l'état des choses. Qu'on eût la paix ou la guerre, l'abondance ou la disette, la santé ou la maladie, il était toujours là, fût-il seul en sa chaire. Et, comme le disait Hubert Languet au jeune Nicolas Rhedinger, il tenait lieu de beaucoup[2]. Au départ, on ne manquait pas d'aller lui présenter son « livre des amis ». Il y inscrivait une parole de l'Écriture, un passage des Pères, un conseil. Les albums des étudiants qui ont passé par Genève, pages jaunies qu'on rencontre çà et là dans les collections, portent tous un mot de lui[3]. Plusieurs de ces écoliers ont vécu sous son toit, ont eu part à sa table. Car ce grand homme, qui fut le conseiller de tant de rois et de princes, le chef incontesté d'un puissant parti et le directeur spirituel d'une république, fut toute sa vie obligé, vu l'exiguïté de ses ressources, d'avoir chez lui des pensionnaires. A l'un des derniers, George Sigismond de Zastrisell, il vendit sa bibliothèque[4].

Bèze était d'un abord facile, sinon aisé, car ses occupations multiples ne lui laissaient guère de loisir. En 1594, il écrit à Gaspard Peucer, le gendre de Mélanchthon : « A « l'exception du tremblement de la main qui m'empêche

1. Lettre du 1er mars 1581 (Thommen, *l. c.*, 186).

2. Voir, plus haut, p. 144.

3. Voici ce qu'on trouve sur un de ces feuillets d'album, conservé à la Bibliothèque Nationale, à Paris. L'écriture est très tremblée et l'autographe d'autant plus précieux que c'est un des derniers en date que l'on possède :

« *R. R. R.*, Rem ratione rege. — Theodorus Beza, annum hujus vitæ « agens octuagesimum quintum pene peractum, scholastico honesto, tes- « timonio sui ad ipsum adventus, more Genevensis Academiæ, studiosos « pietatis veræ accedentes omnes exornare vicissim consuetæ, ista scri- « bebam, die mensis Maii 30. Anno partæ nobis æternæ salutis per ipsius « amici Servatoris nostri Jesu Christi Θεανδρώπου in cruce oblationem 1604. » (*Mss.* Bibl. Nat., *Fonds Dupuy*, 104, fol. 37). Voy. aussi *Bull.*, 1887, p. 82.

4. Le prix convenu et payé fut de six cents écus d'or. (Communication de M. Hippolyte Aubert, d'après une pièce retrouvée par lui à la Bibliothèque de Gotha.)

« presque de tracer une ligne, je suis assez bien, Dieu merci, « pour prêcher tous les dimanches et pour faire chaque « quinzaine mes trois leçons de théologie. L'Auditoire est « assez fréquenté pour des temps difficiles. Je suis accablé « d'occupations diverses et en nombre infini, non pas de « celles qui dépendent de ma charge et auxquelles je suis fait « par l'habitude de la remplir, mais de celles qui m'arrivent « à chaque instant du dehors, difficultés qu'il faut absolu- « ment aborder, résoudre, dont vous n'avez pas de peine à « vous imaginer la multitude et l'importance dans le tour- « billon de guerre qui nous entraîne. C'est ainsi qu'au milieu « de ces agitations, je m'approche en luttant du terme de la « carrière, l'esprit autant que possible en haut [1]. »

A côté de tout cela, lisons-nous dans la même lettre, le correspondant de Peucer trouvait le temps de s'absorber dans ses annotations d'une dernière version revue du Nouveau Testament.

Depuis la publication qu'il avait faite avec Calvin, en 1560, Bèze avait donné plus d'une édition des évangiles. Il avait eu l'avantage d'être aidé, dans ce travail, par les conseils des deux plus grands philologues du temps, Scaliger et Casaubon. Peu d'années après la nomination de Corneille Bertram à la chaire d'hébreu, il avait entrepris avec ce dernier la traduction de l'Ancien Testament. Cette version, revue par une commission de la Compagnie et jointe à l'œuvre constamment revisée de 1560, était devenue la fameuse *Bible des Pasteurs et Professeurs de Genève* (1588), l'une des publications, à en juger par le nombre des éditions et par l'influence exercée sur le monde, les plus importantes qui soient jamais sorties d'une haute école [2].

1. Lettre datée : « Genevæ 26 Augusti vetere calculo 1594. » (*Ep. Hær.*, II, fol. 595 v° s.)

2. *La Bible, qui est toute la Saincte Escriture... Le tout reveu et conferé sur les textes Hebrieux et Grecs par les Pasteurs et Professeurs de l'Église de Genève*; in-folio, in-4 et in-8, Genève, 1588. Rééditions : 1605, 1609, 1610, 1615, 1616, 1619, 1621, 1622, 1633, 1635, 1652, 1665, etc., etc.

Reg. Conseil, 16 février 1585 : « *Bible. Jeremie des Planches.* A esté pro- « posé comme les spectables ministres de la parole de Dieu avoient reveu « la Bible, assavoir Mess[rs] de Bèze, Perrot, Jaquemot, Rotan et Corneille

Le volume, dont les frais, considérables, avaient été avancés par Jean-Baptiste Rotan, fut imprimé simultanément en trois formats, in-folio, in-quarto et in-octavo; le travail, originairement confié à Jérémie Des Planches, étant réparti dans la suite, pour satisfaire chacun, entre les principaux typographes de Genève. Le produit net de la vente fut attribué, ainsi que le porte l' « Advertissement aux marchands libraires et imprimeurs » qu'on trouve au verso du titre, « à la communauté « des povres réfugiés de divers pays et nations en ceste Église. » Deux exemplaires furent exécutés pour Henri IV et pour sa sœur, Madame Catherine. De ces exemplaires, le second seul put être remis, par les soins de Rotan. Le premier parvint à son adresse au moment du triomphe des Politiques. Le roi s'était laissé convaincre de la nécessité d'adopter la religion du plus grand nombre de ses sujets et l'hommage, compromettant pour celui qui allait troquer Paris contre une

« Bertrand, et qu'ilz la font imprimer audit des Planches, avec plusieurs « nouvelles annotations et corrections, mesmes, dict-on, qu'ilz ont changé « quelques versets et chapitres, ce qu'estant ainsi seroit occasion de « quelque scandale; or, n'ont-ilz point obtenu congé de ladite impres- « sion, n'y n'en ont communiqué à Messieurs. Là dessus estant appellé « ledit Des Planches qui a dict n'avoir demandé la permission parce cy « devant on n'en a point demandé pour la Bible, joingt que les spectables « ministres ont promis l'en garantir. A esté arresté qu'on luy defende « par provision de poursuivre ladite impression jusques à ce qu'on ayt « veu ladite Bible. — Après ce, sont venus Mes[rs] de Bèze et Perrot, mi- « nistres, ayans esté advertis par ledit Des Planches et qui ont supplié « Messieurs leurs faire entendre les raisons de telle defense. Sur ce, leur « a esté declairé que c'est pour n'avoir obtenu congé veu que c'est un « nouveau œuvre, y ayant une revision si notable dont les aultres églises « et que les ennemis seroient offensés. Sur ce ilz ont declairé qu'il y a « seize ans que tant ledit sieur de Bèze que M. Corneille, professeur « d'hebreu ont entierement reveu ladite Bible et despuis les susnommés « ministres l'ont aussi reveue et quand ilz ont heu quelque difficulté, elle a « esté proposée à la Compagnie des ministres pour en resouldre. Oultre « ce, ilz l'ont faict par l'advis des Églises françoises, en ayant escript à « leur synode, les ayant mesmes prié de commettre gens de leur part « pour veoir ce qui en a esté faict et à ces fins, ilz commirent le s[r] de la « Roche-Chandieu et Salvard, ministres, et suyvant ce, ilz ont faict faire « ceste impression à grand frais, ayans emprunté argent tellement qu'ilz « estiment qu'elle ne costera guieres plus que papier et impresion. Et « quant à ce qu'ilz n'ont demandé licence, ilz ne l'ont faict par mes- « pris, n'estimans pas qu'il fust requis, parce que cy devant il a esté « permis sans difficulté, n'ayans faict aultre que de revoir le texte et

messe, fut renvoyé à des temps meilleurs[1]. On ignore généralement que Bèze est l'auteur de l'épitre qui sert d'introduction à cette Bible huguenote et dans laquelle on trouve un résumé populaire et saisissant des enseignements de la Réforme française[2]. Cette « Epistre à tous » se termine par l'appel suivant :

« Au reste, très chers frères, en quelques lieux, païs, royaumes et nations que vous vous trouviez unis, ou mesmes en quelques endroits que par la malice des temps vous soyez espars, puis que c'est principalement à vous que nous avons desiré et tasché de servir, en proposant en nostre langue maternelle ce grand et indicible thrésor, selon nostre petite capacité : c'est aussi à vous de le recevoir de droite affection, pour cercher en icelui ceste perle uniquement précieuse de la cognoissance, crainte et amour de Dieu, et de nostre Seigneur Jésus Christ, qui est ici posée comme en son sainct Sanctuaire, en lieu qu'ailleurs il n'y a que cisternes crevassées et ruisseaux troublés des inventions humaines : par lesquelles les hommes sont rendus, non pas religieux, mais superstitieux ; dont il ne naist qu'un cuider, et non un croire, une opinion, et non une vraye foy.

« adjouxter les diverses leçons et annotations des diverses interprétations, « et au reste maintiennent qu'ilz n'ont rien changé ny aux chapitres ny « aux versets. Attendu quoy a esté arresté qu'on permet ladite impres- « sion. » (Communication de M. Alfred Cartier.)

Voici comment Corneille Bertram a raconté, en ce qui le concerne, la préparation de cette version célèbre : « Sub annum secundum (nisi fallor) « eorum octodecim per quos in schola Genevensi Hebræam linguam et Ara- « micam publice docui, Genevensium ministrorum collegio suadente, scis- « cente et jubente, primum cum D. Theodoro Beza viro clarissimo et « doctissimo, mihique multis nominibus conjunctissimo, versionem seu « translationem Gallicam Bibliorum recognoscere cœpi : deinde recogni- « tionem illam, rursum decernente eodem illo collegio, una cum tribus « illius ejusdem collegii ministris recensui, recensioneque illa peracta « ad ea, quæ in illa nostra recognitione et recensione latiorem explica- « tionem requirerent, ego solus semotis arbitris animem appuli. » (Dédicace au landgrave Guillaume de Hesse, des *Lucubrationes Franktallenses*.)

1. Le précieux volume est conservé actuellement à la Bibliothèque de Genève (*Bb.* 553), où il est revenu au siècle dernier. Exposé, en 1896, dans les vitrines du pavillon de l'Art ancien, à l'Exposition nationale suisse (Note 814), il a été l'objet d'une note de M. Théophile Dufour (*Catalogue de l'Art ancien, l. c.*, 95 s.).

2. « On donna charge à M. de Bèze de dresser la préface de la Bible « selon certains points qui furent prescrits par la Compagnie. » (Reg. Comp., 15 déc. 1587.)

Par quoi ayans ceste maxime très invincible, que Dieu a suffisamment pourveu à tout nostre salut, tenons aussi pour tout resolu, que tout ce qui est escrit en ceste saincte Parole doit estre receu et creu invariablement, et ce qui n'y est escrit ou fondé, doit estre totalement rejetté : car, comme disoit S. Ambroise, Rien ne manque à celui qui est muni de l'Escriture du Vieil et du Nouveau Testament. En lieu donques que les aveugles s'amusent aux doctrines abusives de leurs semblables, nous à qui ce grand soleil de justice, nostre Seigneur Jesus Christ, a daigné et daigne esclairer, apprehendons[1] la lumière celeste, luisante en ceste Parole escrite, meditons en icelle jours et nuicts, et nous y exerçons continuellement, afin que nous soyons bienheureux à jamais. Car ici est vrayement la felicité, ici est l'Arche, ici est tout, puisqu'ici est Dieu. »

Comme professeur de théologie, Bèze ne se donna pas d'autre programme que de commenter les saints livres, ou d'exposer les dogmes de sa foi, selon l'orthodoxie calviniste la plus pure. Il demandait volontiers à la Compagnie de lui assigner le sujet de ses cours. Ses leçons étaient, ainsi que l'atteste Laurent, dans son éloge funèbre, d'une clarté admirable. C'était un disciple, qui fit d'autres disciples en grand nombre, un second, fidèle à la cause de son maître, comme un bon gentilhomme à celle de son roi. En ce domaine, il ne voulut être rien de plus. Ce fut là sa force et c'est sa faiblesse, quand on le mesure à l'aune des réformateurs, dont il est l'égal par le nom, sans l'avoir été par la pensée. En dehors de ses versions de l'Écriture, sa production théologique, immense, et dont on n'a pas encore arrêté le compte, est surtout faite d'ouvrages de circonstance, de factums polémiques ou apologétiques et de lettres publiées de son vivant, qui sont pour la plupart des consultations sur des points de doctrine et de discipline au sujet desquels on faisait appel à son autorité. La controverse contre les catholiques romains, les luthériens, les calvinistes dissidents, tient une large place dans tous ces écrits. C'est l'heure de la lutte. Il faut faire face à tous, parer les coups, arracher un à un les traits qui tombent en sifflant sur le bouclier, en redresser la pointe et les ren-

1. C'est-à-dire : recherchons et recevons.

voyer dans le camp ennemi. Le lieutenant de Calvin manie la lance et le javelot. Il n'a plus le temps de méditer sur les raisons de la guerre.

Dans un domaine voisin, nous devons à Bèze trois ouvrages importants : une excellente biographie de son maître, les *Icones*, ou portraits des hommes illustres de la Réforme, et la chronique de la première « guerre de religion », un livre précieux dont on lui a bien à tort contesté la paternité, et qui a pour titre : *Histoire ecclésiastique des eglises reformées du royaume de France*. Mais il va sans dire qu'il ne donna jamais de cours sur aucun de ces sujets. L'histoire ecclésiastique ne fut enseignée à l'Auditoire que beaucoup plus tard, lorsque Genève n'en fit plus.

La préoccupation d'assurer l'unité de l'enseignement théologique a manifestement empêché Bèze de se choisir, à temps, le successeur qu'on eût voulu voir monter après lui dans sa chaire. On a vu comment le souci de cette succession fut le grand souci des années où il commença à sentir les approches de sa fin et comment il ne fut pas le maître d'en disposer. La publication de sa correspondance fera peut-être un jour la lumière complète sur cette crise de sa pensée. Les quelques extraits que nous avons pu donner permettent d'affirmer toutefois, dès maintenant, que, lorsqu'il en eut enfin reconnu la nécessité, sa résolution fut prise de créer à l'école de théologie un enseignement spécial de dogmatique et d'y appeler des hommes nouveaux. C'était aller contre sa volonté, nettement manifestée au moment où la question de son remplacement s'était posée, que de laisser vaquer, comme on le fit aux dernières années de sa vieillesse, les heures de son enseignement, et d'assurer ainsi à La Faye le monopole du grand cours annoncé à son de cloche. Le mémorial de la Compagnie a beau nous expliquer comme quoi ceci était de peur qu'autrement « il n'en prinst peine et n'escrive qu'on l'ensevelist de son vivant », nous savons comment il le faut entendre[1].

Ce n'est pas d'ailleurs au professeur de théologie que

1. Reg. Comp., 17 sept. 1602.

l'Académie est le plus redevable, c'est aussi, et surtout, à l'homme d'État. Pour Bèze ainsi que pour Calvin, l'École, comme l'Église, faisait partie intégrante de la République. Elle était l'ornement de la cité et sa sauvegarde. Mais, tandis que le maître l'avait subordonnée exclusivement à l'Église, le disciple la rattachait plus directement à l'État. On l'a vu provoquer l'institution des seigneurs scolarques, délégués laïques du Conseil à la direction de l'instruction publique, un domaine jusqu'alors strictement réservé à la Compagnie et à ses représentants. On a vu, sous son influence, le collège des trois langues du plan primitif de Calvin briser son cadre étroit et se rapprocher du type universitaire. Il avait compris l'appui considérable que la chétive république, pauvre en argent et en soldats, pouvait trouver dans l'intérêt que l'Europe protestante avait à la prospérité de son école. Et, en attachant toujours plus étroitement l'une à l'autre, il travaillait au salut de toutes deux.

Nous avons rappelé qu'en 1583, Jean Maillet, ancien précepteur dans la famille du jeune roi d'Écosse, ayant été envoyé à Londres, il en rapporta environ six mille livres sterling, produit de collectes faites à la Cour, dans la Cité et dans tous les diocèses. A cette occasion, Thomas Bodley, le bienfaiteur d'Oxford, fit passer directement à Bèze son offrande pour l'école dont il avait gardé, comme on l'a vu, le souvenir fidèle. Cette offrande se montait à deux cents écus[1].

En 1589, Jacques Lect fut de nouveau député auprès de la reine Elisabeth et réunit cent cinquante mille livres, souscrites semblablement. L'Angleterre protestante donnait pour l'Église et pour l'Académie de Calvin. A son retour, passant par la Hollande, il demanda et obtint l'autorisation d'y collecter également des fonds dans les diverses provinces. Les États-Généraux, en offrant au Petit Conseil 4,963 florins des Pays-Bas, recueillis de la sorte, ne lui demandèrent d'autre remboursement que « d'employer semblable somme au redressement de l'escole » sitôt que ses affaires le lui permet-

1. Lettre inédite de Jean Castol à Bèze, en date du 28 juillet 1584, conservée aux archives particulières de M. Henri Tronchin, à Bessinge (communication de M. Alfred Cartier).

traient[1]. En 1592, Charles Liffort, docteur en droit et membre du Conseil des Deux-Cents, partit pour une mission semblable. Il devait s'adresser aux Églises calvinistes d'Allemagne, de Pologne, de Hongrie et de Transylvanie. Bèze lui donna de nombreuses lettres d'introduction et toutes ces lettres, dressées par ordre de la Compagnie, sur la demande de Messieurs, furent scellées du sceau de l'École. En sollicitant l'Europe pour Genève, qui va succomber si elle n'est secourue, il appelle toujours la république : « *Hæc Civitas, Ecclesia et Schola*[2]. »

En 1592 et 1593, Paul Chevalier recueillit, de la même façon, des secours auprès des Églises de France et, presque simultanément, le conseiller Anjorrant était semblablement envoyé aux Pays-Bas et en rapportait une somme équivalente à environ 90,000 florins de Genève, dont la plus grosse part devait, au bout d'un certain temps, servir à l'entretien des écoliers de Hollande et des Frises. Nous avons exposé comment cette double ambassade avait eu également pour but d'obtenir l'équivalence des grades que pourrait conférer l'École genevoise et nous avons dit la réponse faite à Chevalier, sur ce point, par le gouvernement d'Henri IV. Ce qui nous a été conservé, par le secrétaire du Conseil, du rapport d'Anjorrant à la Seigneurie, mérite même d'être cité ici. On y verra que la raison qu'on sait de l'échec éprouvé, auprès des conseillers catholiques du roi de France, fut précisément

1. Lettre datée de La Haye, le 16 novembre 1590, et publiée par Théophile Heyer dans les *Mémoires et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, XI (1859), p. 162 ss. La somme ci-dessus équivalait, en monnaie genevoise, à plus de 12,200 florins.

2. Lettres du 20 mai 1592 (*Mss.* Bibl. Ste-Geneviève, *Ep. Hær.*, II, fol. 60 v°, 63 ss., 65 s., 66 v° ss., 68 v° s. et 76 v° s.)

Reg. Comp., 12 mai 1592 : « Fut proposé au nom de Messieurs que, « voyant la grande necessité de toutes choses et sur tout d'argent, ils « desiroyent d'envoyer encores en Allemagne pour essayer d'obtenir « quelque cueillette pour en subvenir aux necessités de la ville, et pour « tant desiroyent qu'on escripvist des lettres au nom de la Compagnie, « qui fussent en forme de patentes, afin que celui qui iroit en peust pre- « senter aux lieux qu'il verroit estre necessaire. Ce que la Compagnie « trouva bon, et donna charge à Monsr de Bèze de les dresser, avec « autres particulieres qu'il escriroit en son nom, et qu'on les signeroit du « sceau de l'eschole. »

celle du succès obtenu auprès des États provinciaux des Provinces-Unies :

« Et quant au second point, qui est des lettres d'approbation des docteurs, combien que les difficultés en ayent esté grandes, pour les obtenir parfaites et authentiques, pour ce qu'ils craignent faire prejudice à leurs universités, si est-il que ce n'a rien esté au prix de celles pour la subvention, n'y ayant point plus grand affaire au monde que trouver argent et ce qui en despend. Pour lesquelles lettres obtenir, il luy a fallu attendre, [devant que] d'en parler à toutes les provinces, que la resolution eust esté avant prinse de la subvention, recognoissant que cela eust fait tort à la negociation principale. En quoy la raison qu'il allegua que l'ennemi ne contendroit pas seulement à la subversion totale de l'Estat, mais principalement à la ruyne de l'Eschole et qu'il faloit par quelque tel renom contrevenir à ses desseins, veu mesmes que pour telles esperances il recevoit annuelle subvention des papes, leur fit acquiescer à sa demande. »

« Et d'autant que, passant par l'Allemagne et negociant aux Pays Bas, au nom de Vos Seigneuries, il a recogneu que Genève estoit encores en grande reputation et a remarqué que son principal renom venoit de ce que Dieu leur avoit fait ceste grace que despuis soixante et deux ans en ça, la pureté de la religion y avoit esté preschée, sans qu'il y ait eu aucune secte ny heresie, de l'Eschole qui a fleuri par le renom et estime des personnes rares qui ont esté et sont en renom par tout le monde, tant en la theologie qu'en la jurisprudence, qu'aussi pour les langues hebraique et grecque et en l'humanité, tellement qu'on presume celuy estre docte qui a heu ce bien d'estre leur auditeur. »

« Et comme c'eust esté peu de chose si le tout n'eust esté reglé en bonne discipline, n'est pas moindre le renom que Genève s'est acquis par le bon ordre et discipline qu'il y a heu, de sorte qu'on a telle opinion de la jeunesse qui a esté de par deça qu'ils sont tenus encores pour bien morigenez, et de fait sont plus tost receus en charge. Par consequent c'est la bonne discipline qui occasionne les peres et parens d'envoyer icy leurs enfans, comme il sçait que plusieurs des Païs Bas doibvent retirer de France, d'Allemagne et d'Angleterre pour les mettre icy, se confians sur telle bonne opinion, en laquelle il les a remis. »

« Sur ce il supplie au nom de Dieu, de la part de Messieurs les Etats des Provinces unies et sur tout de ceux du Duché de Gueldre

et de Zutphen, que vous vouliez les obliger tant que veiller et avoir l'œil sur leur jeunesse, de peur qu'elle ne se desbauche. »

« Et d'autant que la reputation d'une ville despend aussi de l'imprimerie, une infinité de personnes qui ayment cest Estat prient qu'on donne ordre que le papier soyt bon et les livres bien corrects, autrement cela fera beaucoup de tort, à quoy il faut remedier au plus tost, sur tout maintenant que de tous costés on dresse imprimeries nouvelles. Et aussi d'autant qu'il n'y a prince et Estat qui ne dressent universités, on doit prendre garde de maintenir ceste Eschole par hommes doctes et de renom[1]. »

En 1598, nouveau voyage de Jacob Anjorrant, en Allemagne, aux Pays-Bas et en France, et nouvelle récolte de témoignages sonnants de la sympathie qu'on porte partout à la cité savante. A son retour, le député genevois ne peut s'empêcher de nouveau d'attirer l'attention de ses compatriotes sur l'importance capitale qu'il y a pour eux à ne pas laisser tomber une réputation si précieuse :

« Mr Anjorrant, s^r^ de Soulli, estant de retour du voiage qu'il entreprit pour la Seigneurie, le 26 mars 1598, a raporté qu'il s'est aperceu que la reputation que ceste ville s'est attirée par le grand nombre de gens qu'elle a heu, et qu'elle a encores, d'un sçavoir et d'un mérite distingué et d'un travail infatigable, lui a esté d'un grand usage pour obtenir ce qu'il demandoit et que nous avons un grand interest à la conservation de ceste reputation, en attirant toujours dans nostre Académie d'habiles gens et en ayant soin que la belle impression qui a esté establie jusqu'à present en ceste ville ne degenère pas, comme elle commence de faire[2]. »

En 1603, Anjorrant étant derechef envoyé en mission, et cette fois à la cour d'Angleterre, ce fut Casaubon qui se chargea de recommander son ambassade à Jacques Ier. Voici dans quels termes il le fit :

« Sérénissime et très puissant roi,

« Ce n'est point l'irrévérence qui m'enhardit et me fait prendre la liberté d'importuner Votre Majesté, mais à la fois la confiance

1. Reg. Conseil, 15 avril 1594.
2. Reg. Conseil, 18 mai 1599.

que j'ai en sa grandeur d'âme, en la bonne volonté dont elle est portée envers ceux qui souffrent pour le nom de Christ, et la grande inquiétude où je suis au sujet d'une cité au comble du malheur, de Genève, mon autre patrie, pieusement aimée. Le conseiller Jacob Anjorrant, un homme de foi et de devoir, auquel je remets ces lettres, exposera suffisamment à Votre Majesté, en quel état, en quelle extrémité, elle se trouve. Quant à moi, je m'adresse, ô roi béni de Dieu, à votre clémence, à votre bonté, pour qu'elle entende ma prière humble et fervente en faveur de cette Académie de Genève, où j'enseignai jadis avec quelque succès. Il y a peu de jours, en voyage pour mes affaires personnelles, j'ai eu la douleur de voir cette École frappée par la misère des temps. Elle n'est point encore déserte, ni dépourvue d'étudiants, mais l'état du trésor public est tel, que, si Dieu même n'envoie du ciel son secours, c'en est fait de ce séminaire de la piété et de la religion. Bien que le Sénat s'efforce de retenir par tous les sacrifices la possession d'un tel bien, il a grand peine à entretenir plus longtemps, au milieu de tant de revers, les hommes excellents et doctes qui en font l'ornement. Il ne le pourra que si les princes animés du désir d'avancer le règne de Dieu viennent à l'aide et préservent de la ruine qui la menace la république chancelante. »

« Chacun connaît la puissance et la bonté de Votre Majesté. Elle a donné trop de témoignages éclatants et publics du zèle qui l'enflamme pour le service de Dieu et la vraie religion, pour que tous ne soient pas également convaincus qu'elle aura à cœur l'avenir de l'Église et de l'École de Genève. Que le Roi des Rois, dans la main duquel sont les cœurs des princes, la maintienne en ce généreux sentiment ! Qu'il fasse, ô Roi sérénissime, qui êtes en Europe comme une étoile brillant au loin, que, par votre exemple, vous resplendissiez longtemps pour sa gloire, au premier rang, et qu'il vous comble de tous les biens de la vie présente et future ! »

« A Paris, le 27 juillet de l'an de grâce 1603. »

« De votre Majesté

le très humble admirateur et serviteur

ISAAC CASAUBON[1]. »

Jacques I[er] enjoignit aux archevêques de Cantorbéry et d'York d'organiser une collecte dans tous les diocèses du royaume et veilla lui-même à ce que cet ordre fût exécuté[2].

1. *I. Casauboni Epistolæ, Ep. 1035.*
2. Voir *Calendar of State Papers, Domestic*, 1603-1610, p. 44 (9 octobre

C'est ainsi que la renommée de l'École a été pour une si grande part dans le salut de l'État. Réduite à ses propres forces, sans les mains qui se tendaient vers elle à l'heure du danger, sans les bourses qui se déliaient au loin pour elle, Genève, à vues humaines, eût certainement été impuissante à maintenir son indépendance contre les assauts sans cesse renouvelés du duc de Savoie. Les ressources que le trésor dut de la sorte à l'Académie furent telles qu'en 1621, comme le Conseil avait décidé de réduire l'allocation portée au budget pour la chaire de droit civil, la Compagnie des pasteurs, gardienne des intérêts de l'instruction supérieure, protesta et fit rétablir le crédit suprimé. Le modérateur démontra en son nom à Messieurs que, si l'on eût conservé à l'*alma mater* tous les fonds reçus pour elle de l'étranger, et distraits pour satisfaire aux exigences des services publics, son existence et sa prospérité eussent été assurées à jamais.

Ceci est un fait qu'il est bon de relever. Mais il ne faut pas perdre de vue d'autre part, comme on était peut-être un peu trop porté à le faire, après une période de paix et de tranquillité relatives, que les destinées de l'École étaient inséparables de celles de la République, que la lutte de celle-ci pour l'existence avait été aussi la lutte de celle-là. Ce combat fut celui de Bèze lui-même. Et, pendant un demi-siècle, il l'a conduit, aux yeux de l'Europe, de sa chaire de professeur, comme de sa chaire de pasteur et même de son cabinet de travail, où les membres du Conseil et de la Compagnie venaient tour à tour s'inspirer de ses avis. De même que Calvin, sa haute situation personnelle, ses relations avec les souverains protestants, faisaient de lui un ministre permanent des affaires étrangères. Ses fonctions de modérateur de la Compagnie des pasteurs, fonctions qu'il revêtit à chaque élection jusqu'au jour où lui-même, suffisamment influent sans cette charge officielle, obligea ses collègues à en partager à tour de rôle les responsabilités, lui avaient donné l'habitude de faire

1603) et *ibid.*, — *Addenda*, 1580-1605, — p. 442 (26 avril 1604). Pour les missions antérieures de Maillet et de Lect, voir *Ibid.*, *Domestic*, 1581-1590, p. 104 (mars 1583), p. 106 (19 avril 1583), p. 114 (juin 1583), p. 119 (16 sept. 1583) et p. 646 (1590).

entendre sur toute chose sa voix écoutée. Il exerçait de fait une magistrature à vie, unique dans l'État, qui faisait de lui, même en face de l'autorité politique, le représentant de l'expérience et de la tradition. Si quelqu'un pouvait personnifier la cité, c'était lui. N'ayant jamais eu, comme son prédécesseur, de lutte à soutenir contre le pouvoir civil, il s'en est défié beaucoup moins. Pour Calvin, Genève était avant tout la ville sainte : *Hieropolis*, comme il l'appelle dans ses lettres. Pour Bèze, elle est la ville libre : *Eleutheropolis*. Le maître, si l'on peut s'exprimer ainsi, avait été un clérical. Le disciple fut un politique. Dans plus d'une circonstance, il lui est arrivé de gouverner avec le Conseil, malgré, sinon contre, la Compagnie. Il serait intéressant de montrer comment son influence, à cet égard, a contribué à accélérer l'évolution aristocratique du gouvernement de l'ancienne Genève. Toute sa vie, Bèze est resté gentilhomme et conseiller de Condé. Mais ceci n'est pas notre tâche. Dans le domaine de l'instruction supérieure, cette influence a été un bienfait inestimable. Elle a empêché la localisation de l'École. Elle a, plus que tout autre, contribué à en faire un centre de culture international, un foyer de lumière, que l'on s'habitua peu à peu à voir briller au loin et qu'on se fit un devoir de ne plus laisser s'éteindre[1].

Ch. Borgeaud.

1. Nous joignons à cette appréciation du rôle de Th. de Bèze à l'Académie de Genève, la reproduction d'une peinture à l'huile représentant le Réformateur en 1597, et appartenant à Madame A. André. Bien que certains détails de ce portrait (entre autres l'interversion quant à l'âge marqué, 87 au lieu de 78) portent à la critique, il nous semble l'œuvre d'un véritable artiste qui a été réellement inspiré par son modèle. (*Réd.*)

Documents

A MONTPELLIER AU XVIe SIÈCLE

D'APRÈS LES REGISTRES D'ÉTAT CIVIL HUGUENOT

Voici une série d'extraits de ces précieux registres de Montpellier qui avaient déjà été signalés par M. Corbière dans son *Histoire de l'Église réformée de Montpellier*. Cette publication n'avait malheureusement pas été faite avec toute la précision désirable, ainsi qu'on pourra s'en convaincre en parcourant les listes qui suivent et en les comparant soit à l'*Histoire* précitée soit à d'autres articles de M. Corbière insérés dans les tomes II, 89; IV, 392; V, 129 du présent *Bulletin*. C'est à M. F. Teissier que nous devons les transcriptions et les notes qui suivent. N. W.

Copie littérale de la première page du Registre nº 1 des Baptêmes de l'Église réformée de Montpellier, ÉCRITE PAR PIERRE RÉGIS, **ancien et secrétaire du Consistoire.**

(Voir sur Régis, l'article de M. Corbière, *Bulletin*, IV, 392. Il est à observer que notre vénérable ami s'est fourvoyé dans ses appréciations sur Régis, dont le travail est très bien fait, mais selon l'usage du temps pour les tables [1]).

1. *Observations sur la liste des Pasteurs cités par M. Corbière dans son* HISTOIRE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE MONTPELLIER, p. 57 et 58.

On ne peut comprendre les erreurs dans lesquelles est tombé M. Corbière. Et d'abord sur sa première observation, en lisant attentivement les Registres des baptêmes et mariages, on voit François Maupeau qualifié MINISTRE dès 1562; la deuxième observation n'a pas de raison d'être, les pasteurs sont pour la plupart ou originaires de Montpellier, ou leurs femmes en sont, ou ils sont du Colloque : se trouvant à Montpellier, ils remplacent leurs collègues et ce n'est pas seulement à l'origine de la Réforme, mais dans presque tous les Registres, nous avons relevé beaucoup de noms de Pasteurs étrangers à l'Église qui y fonctionnent un peu plus, un peu moins. Page 59, il parle de la mission donnée à Olivier Tardieu, ministre de Saint-Jean-de-Gardonenque, par l'assemblée tenue à Egladine, de venir consoler et de relever l'Église de Montpellier en 1560, après les persécutions dirigées par le comte de Villars, et puis il le cite comme prêté à la page 57!

Les Registres portent :

Pour Cassaing : d'abord G. Cassang, G. Cassan, G. CASSAING, ministre de Florensac et non Clarensac, comme il est dit page 57.

— Varanda : d'abord : Devaranda, P. Varanda, P. Devaranda, P. Colliod, P. Colliod dit Devaranda et une ou deux fois Devarandal, ministre de

Baptesmes. N° 1.

Noms de Messieurs les Pasteurs qui ont administre les Baptesmes au present Liure[1].

1560.

Messieurs Mes.
Jean Chassagnon, fol. 1.
Olivier Tardieu, ministre de St-Jean de Gardonenques, fol. 4, v°.

1561.

Claude Formy.
Jean de la Chasse [le même que Chassagnon].
Vives.
Bordenoue.
François Maupeau.

1562.

J. Melauter.
Francois Rostelan, profess. d'hébreu à Nîmes.
J. Barrieles.
J. Le Cochois.
Michel Beraud, ministre de Lodeve, 65, v°.
Michel, ministre de Montagnac.
Guillaume Cassang ou Cassaing [min. de Florensac].
Debor.
S. Melgieret ou Melgoires [min. de Mirevaux].

Pezenas, et on ne comprend pas l'omission de Colliod, qui est le vrai nom de famille. Devarandal ou De Varandal, est une seigneurie du Lyonnais. Colliod était originaire de Bourg en Bresse. Il y a eu des professeurs de médecine nommés de Varanda.

Pour Abrard, on le trouve écrit aussi Ebrard, Brard, Hebrard, mais jamais il n'est qualifié de Pasteur ou Ministre d'Anduze, et on ne le trouve pas cité dans l'Histoire de M. J.-P. Hugues, ni dans la liste des Pasteurs d'Anduze ou nés à Anduze.

Luter. On trouve aussi Lutel et à la fin on le désigne avec son prénom au registre des mariages : Emé Lutel, ministre de Ganges.

Jean Grenier ministre de Montène, on ne comprend pas cette erreur, quand on voit Régis écrire Monteuc en Quercy.

Armand, ministre de Montagnac, cependant le mot Arnaud est très lisible au registre.

Antoine Vachière, l'e muet est de trop et n'est pas dans l'original, une fois ou deux on trouve Vachere comme l'a écrit Régis, mais c'est Vacher.

Nous avons déjà mentionné sur une autre feuille l'omission à la liste des Pasteurs de Montpellier, de François de Rozel-Dubosc et de Gibert. Il y manque encore Jean Gigord fils, 1625-46 (M. Corbière a reconnu son erreur dans le *Bulletin*) et nous en soupçonnons d'autres. Erreurs de nom : Vilette, c'est Guillaume André DIT Vilette, qui fut prêté et vint à Aulas de Montpellier, puis fut en 1587 à Vallerauguc, où il mourut. Rodenel, c'est Pierre Redonnel, de Lunel, qu'on trouve à Montpellier jusqu'en 1758, et ensuite à Bordeaux, où il meurt le 13 février 1760. Quant à Galaffre, que nous croyons être Galoffre, il ne figure pas au reg. des Bap. et Mar., ni Davejean. Il y a une famille Galaffrès à Nîmes.

1. On y trouve quelques erreurs en comparant avec les extraits des registres qui suivent.

1563.

Pierre Varandal, ministre de Pezenas.
Michel Manny.
Abrard.
Danduze [Airebaudouze (d'), sr], ministre de Geneve le 21 mai 1563, fol. 64, verso.
Pierre Alsin[1] [min. de Sauve], 68, v°.
Pierre Pitot, fol. 74.
Bourdier[2], 77.
Devaux [min. de Pignan], 78.

1564.

Lutel, ministre de Ganges, 82.
Guillaume Delom, diacre, 78, v[3].
De la Bastide, ministre de St-Maurice, fol. 119.
Bernard, min. de Melun, f. 159.
Jean Payan [min. de Lyon], f. 87.
Giles Solas, Soulas [min. de Valence], 121.
Guy de Montcassin [min. de Pignan].

1565.

Jean Grenier, ministre de Monteux [Montcuc] en Quercy, fol. 100.
Arnaud, ministre de Montagnac, fol. 107.
Antoine Pellicier [min. de Lansargues], 133.
Jean de La Place, 144.
[Jacques] Tourtelon[4], ministre de La Sale, fol. 162.
Antoine Vacheu[5], ministre de Melguer [ou Mauguio], 164.
Guillaume Cassang, ministre de Flourensac, fol. 165, v°.
[Jean] Mercier, ministre de Béziers, 171, 174.

1566.

Melgoires, ministre de Mirevaux, fol. 183, verso.
Pierre d'Airebaudouze, ministre à Nismes, 162, verso.

1567.

[Jean] Masset [min. de Melguel ou Mauguio, fol. 173.
Bernard ministre de Melun, fol. 159.

Observation. — En collationnant avec le Registre nous avons reconnu quelques erreurs de noms et d'indications de folios.

Extraits du Livre des Mariages bénis en l'Église de Montpellier.

1562.

Mars.

Ont espousé Mre Nicolas de Bordenave, natif de Mont-de-Marsan, diocese d'Aire en Gascogne, à présent *ministre de la Parole de*

1. Alain ou Alcin au Registre.
2. Bordier Jacques, min. en Angoumois.
3. Guillaume Delom remplace Lajard comme secrétaire, mais n'a pas administré de baptême.
4. Il écrit et signe dans les Registres de Sumène Tortelon ou Tourtolon.
5. Régis a mal lu, c'est Vacher qu'il y a dans les actes.

Dieu à Frontignan, et Clara Guison, de Montpellier. Leurs annonces duement publiées. Le x[e] dud. moys. J. Chass., m.

Avril.

Ont espousé Michel Beraud, *ministre de la Parole de Dieu à Lodeve*, et Anne Maupeau, de Montpellier, le xiiij dud. moys. Les annonces faites par trois dimanches consécutifs. M. J. Chass., m.

1563.

Juin.

Le xx[e] dud. moys ont espousé M[re] Herve de La Haye, *ministre de la Parole de Dieu en l'église chrestienne de la Ferte-Bernard*, diocese du Mans, et damoyselle Jeanne de Rondelet, veuve à feu Lescure, les annonces par trois dimanches publiées par J. Chassanion, m.[1].

Septembre.

Le xxvij[e] dud. moys ont espousé à la Loge à huict heures M[re] Claude Formy, *m. de la Parole de Dieu en l'église de Montpellier*, et Catherine Boët, fille à feu M[e] Jehan Boët, en son vivant procureur en la cour des Generaux, les annonces par trois dimanches publiées. J. Ch., m.

Extraits du livre des Annonces publiées en l'Eglise de Montpellier.

N° 2.

Page 77. Dimanche 26 Février 1581. Entre M. Estienne de Blair, libraire de Montpellier, d'une part, et honneste femme Claire de La Croix, veuve à feu *M[re] Jean Masset, en son vivant Ministre de la parole de Dieu en l'eglise de Melguel*, d'autre.

Espousé lundi 13 mars 1581.

Page 82. Dimanche 19 avril 1581. Entre Moyse de Vaux, notaire royal de Montpellier, fils à *M[re] Estienne de Vaulx*, *ministre de la parole de Dieu* (*Estienne de Vaulx*, et non *de Baulx*, *comme le porte la* France protestante, a été *pasteur à Ganges et à Saint-Hippolyte-du-Fort*), d'une part, et honneste fille Marie de Caurabec, fille à feu Annet de Caurabec, en son vivant marchand de Montp[er], d'autre.

Page 92. Dimanche 8 juillet 1581. Entre M[re] Honoré de Colombier, *ministre de la Parole de Dieu en l'eglise Daurange* (*d'Orange*), d'une part, et honneste fille Urbaine de La Place, fille de M[r] Jean de

Espousé le dimanche 19 décembre 1581.

1. Hervé de la Haye reste à Montpellier, a des enfants qui meurent jeunes et lui-même meurt après quelques années, sa veuve se remarie.

La Place, *ministre de la parole de Dieu en l'eglise de Montp*er, d'autre.

Page 142. Dimanche 9 Janvier 1583. Entre Mre Foucrand (pour Fulcrand) Laurens, *ministre de la Parole de Dieu en l'eglise de St Hippolyte* (du Fort), d'une part, et damoyselle Jeanne Lazo, veuve à feu Mre Guiraud, docteur et avocat. Espousé le 4 février 1583.

Page 209. Dimanche 24 mars 1585. Entre Jean Barins, hab. de Montpellier, d'une part, et Suzanne Tardieu, fille de Mre Olivier Tardieu, *ministre de St Jean-de-Gardonenques*, d'autre. On a baillé attestation pour aller espouser à Sommières ce jourd'hui 27 avril 1585.

Page 295. Dimanche 20 9bre 1588. Entre sire François Serre, marchand de Montpellier, d'une part, et honneste fille Eve de Formy, fille de feu Mre Claude de Formy, *pasteur en l'eglise reformée de Montpellier*, d'autre. Espousé le 8 de décembre 1588.

Page 305. Dimanche 11 janvier 1589. Entre M. Robert Payan, docteur en droit, fils de Mre Jehan Payan, *ministre de la parole de Dieu en cette eglise de Montpellier*, d'une part, et damoyselle Louise Le Blanc, fille à feu Mr Mre Robert Le Blanc, en son vivant juge ordinaire en la ville de Nismes et seigneur de La Rouvière, d'autre. Espousé.

Annonces. N° 3.

Sur la feuille de garde. Le Vendredi 24 Feburier 1606 a esté béni le mariage de David Lefeure, de Montpellier, et Jehanne Boucharde, Lesquels en ont rapporté attestation de *Monsr de Montcassin* qui a beni le mariage *à Pignan.*

Page 64. Dimanche 1er juin 1603. Entre noble Jean de Trinquier eta et damoyselle Judith de Plantavit, fille à feu *noble Christofle de Plantavit, sieur de La Pauze*, quand vivait *ministre de la Parole de Dieu en l'eglise de Mauguio*, d'autre.

Page 90. Entre Mr Mre Pierre Justamond, *ministre de la Parole de Dieu en l'eglise de Massilhargues*, d'une part, et Marguerite de Truc, de Montpellier, d'autre.

Page 96. Dimanche 11 avril 1604. Entre Mr Pierre Jamesen, de Marlhac en Bearn, principal au collège des humanités de Montpellier, d'une part, et Jeanne des Vignolles, fille à feu *M. Anthoine des Vignolles, ministre de la parole de Dieu*, d'autre. Espousé le 5 juin 1604.

Page 116. Dimanche 24 8bre 1604. Entre Mr Mre Eliezer du Bousseng, docteur ès droits, fils de Mr Mre *Esprit du Bousseng, ministre de la Parole de Dieu en l'église reformée de Courthezon*, d'une part, et dlle Marie de Blezin, fille de Mr Me Jean de Blezin, esquironié, docteur régent et doyen en la Faculté de médecine de Montpellier. Attestation donnée pour espouser à Courthezon le 12 novembre 1604.

Page 169. Dimanche 2 avril 1606. Entre Mr Me Pierre Formy, *ministre de la Parole de Dieu en l'église de Melguio*, fils à feu Mr Claude

Espousé. Formy, aussi *ministre en l'église de Montpellier*, d'une part, et d[lle] Suzanne de Malbois, fille de M[r] de Malbois de S[t]-Jean-de-Bruel.

Page 179. Dimanche 11 juin 1606. Entre noble Anthoine de Graves, escuyer, sieur de S[t]-Martin-d'entre-deux-eaux au diocèse de Narbonne, d'une part, et d[lle] Marie de Codur, fille de feu M. Bernardin Codur, quand vivait *pasteur en l'église réformée de Montpellier*.

Espousé. Dimanche 14 8[bre] 1607. Entre s[r] Pol de Cheurete, Receveur et payeur de la Cour des aydes de Languedoc, d'une part, et d[lle] Gabrielle de Colombiers, fille de feu *M[re] Honoré de Colombiers*, quand vivait *Pasteur en l'église réformée d'Orange*, d'autre.

Espousé. Dimanche 27 juillet 1608. Entre M[re] Gabriel de Montcassin, docteur et avocat en la présente ville, fils de *M[r] Guy de Montcassin, ministre de la Parole de Dieu au lieu de Pignan*, d'une part, et d[lle] Thyphaine de Cabassut, fille de M[r] M[re] Pierre de Cabassut, aussi docteur et avocat de la présente ville, d'autre.

Annonces. N° 4.

Dimanche 12 août 1612. Entre M[r] M[re] Jean Védrines, *ministre de la Parole de Dieu en l'église de Montpellier*, fils à feu s[r] Jean Védrines, quand vivait bourgeois dud. Montpellier, d'une part, et d[lle] Isabeau de Lamouroux, fille au s[r] Pierre Lamouroux, aussi bourgeois de lad. ville, d'autre.

Dimanche 20 8[bre] 1613. Entre M[r] Jean de Massouverain, *ministre de la Parole de Dieu en l'église de Florensac*, d'une part, et d[lle] Anthoinette de Malecare, fille de M. Daniel Malecare, procureur en la Cour des Aydes de Montpellier, d'autre.

Atestation donnée le 16 février 1617. Dimanche 25 X[bre] 1616. Entre M[r] M[re] Pons Malboys, C[er] du Roy et Juge pour Sa Majesté en la ville et viguerie de Sommieres, d'une part, et *d[lle] Suzanne de Teulet, veuve à M. Lazare de Padoue, pasteur de l'église de Sauve*, d'autre.

Extraits du Registre des Baptesmes faicts en l'Église de Montpellier ès années suivantes.

Aoust An V[c] Lx.

En marge : par Jean Chassaignon, *ministre*.
C. Formy, *ministre*
Ladjard, *secrétaire*.

Le 28 Février 1561. Baptême fait par Olivier Tardieu, *ministre de S[t]-Jean de Gardonenque*.

Avril 1561. Jean La Chasse, m. C'est *J. Chassaignon* qui signe l'un ou l'autre nom indistinctement.

24 8bre 1561. Baptême fait par Nicolas de Bordenave, *ministre de Frontignan*. Encore en X^{bre} 1561, février, mai et juillet 1562, janvier, février 1563.

29 8bre François Maupeau, *ministre*, tient en baptême Marie, fille de Pierre Maupeau, son frère, et de Claude Rosseau, mariés.

14 février 1562. Baptême fait par Jean Melgoires (peut-être S. Melguret de Régis), *ministre de Mirevaulx*. Encore en 7bre 1562, mars 1565 et mars 1568.

20 mai 1562. Baptême par J. Melouter, *ministre*. Pas d'autre mention.

21 juin 1562. Baptême par François Rostelan, *ministre* et professeur d'hébreu à Nîmes.

24 juin 1562. Baptême par J. Barielles ou Barelles, *ministre de Toulouse*.

25 juin 1562. Baptême par Jean Le Cauchois, *ministre*.

19 juillet 1562. Baptême par Michel Béraud, *ministre de Lodève*.

22 juillet 1562. Baptême par François Maupeau, *ministre*, encore en août, 8bre 1562, en 1563, 1564.

23 juillet 1562. Baptême par Michel, *ministre de Montagnac*.

7 août 1562. Baptême par Guillaume Cassaing, *ministre de Florensac*, encore en 9bre, et en 7bre 1567, 9bre 1567.

Janvier 1563. Pierre Colliod dit Devarandal, *ministre de Peze-nas*, baptise Marie, fille de Durand Gardes et Claude Rillarde, mariés.

23 mars 1563. Baptême par Michel Manny, *ministre*.

23 mars 1563. Mention de G. de Laulm, *ministre* (ne serait-ce pas Delom, diacre ?).

1er avril 1563. H. Ebrard ou Abrard[1] (ce dernier mode est vieux, il signe Ebrard), *ministre*. Encore en juillet et août 1564, 9bre 1565.

Avril 1563. J. Canaulhon, *ministre*.

15 avril 1563. Baptême par le ministre M. Pierre d'Airebaudouze d'Anduze, *ministre de Geneve*. Encore en mai et juillet.

21 mai 1563. Baptême de Théophile, fils de Michel Béraud, *ministre*, et Agnes (au mariage c'est Anne) Maupeau, entre les mains de Me François Maupeau, *ministre*, par M. Michel Manny, *m*.

28 mai 1563. Pierre d'Airebaudouze s^r d'Anduze, *ministre*, est parrain.

Le 4e juillet a esté baptisé Estienne, fils de Miquel Valette et de

1. On trouve aussi écrit Hebrard qui est peut-être la meilleure forme. Il y a des Hébrard à Saint-Jean-du-Bruel.

Claude Croze, mariés, entre les mains de Estienne Prunier au temple de St-Firmin par Me Pierre Alain, *min. de Sauve.*

4 Xbre 1563. Baptême par Mr Jacques Bordier, *ministre en Angoumois.*

15 Xbre 1563. De Vaulx ou Devaulx, *ministre de Pignan.*

20 janvier 1564. Marie, fille de M. Jean Chassaignon, *ministre*, et de Anne Aubourg, sa femme, a esté baptisée, presentée par M. Laurens Joubert, docteur en médecine. Baptisée par M. Maupeau, *ministre.*

22 mars 1564. Baptême par M. Emé Lutel, *ministre de Ganges.*

30 mars 1564. Baptême par Honoré Herbault, *ministre.*

24 avril 1564. Baptême par Anthoine Pélissier, *ministre de Lansargues.*

2 juin 1564. Baptême par Jean Payan, *ministre de Lyon.*

2 9bre 1564. Baptême par M. G. Solas, *ministre de Valence et Soyons.* Encore en 1565.

30 Xbre 1564. Baptême par M. Guy de Montcassin, *ministre de Pignan.* Encore en mars 1608.

Le 28 janvier 1565 au prêche de 3 heures chez Formy (lieu où on célébrait le culte. Il y avait à Montpellier d'autres Formy que le pasteur. Voir Corbière) a esté baptisée Eve, fille de Me Claude Formy, *ministre*, et de Catherine Yrect, présentée par sieur Guilhaume Rondellet, marchand, baptisée par M. Ebrard, *ministre.*

Le 1er jour de mars, même année, David, fils de M. Jehan Ortholan, auditeur en la chambre des Comptes, et de *Marguerite Arnaude*, presenté par Me Honoré Focard, aussi auditeur en lad. chambre, baptisé par le sieur Arnaud, *ministre de Montagnac.*

Le 6e jour de may aud. an Ferrand, fils de Paul Servel, escuyer gentilhomme, et de de Mercier de Paulhan, mariés, a esté présenté à baptême par *excellent Ferrand de St-Severin, prince de Salerne*, et baptisé par M. Manny, m.

Du 26 juillet a esté baptisée Madaleine, fille à Mr Jean Payan, *ministre de la Parole de Dieu*, et d'Helene Pelegriny presentée par Mr Joubert, docteur en médecine, et baptisée par moy Formy (signé).

Le 20e jour dud. moys de mars 1566 Jeanne, fille de Mr Anthoine de Pelissier, *ministre de la Parole de Dieu*, et de Marquise Fabre, mariés, a esté presentée par M. Laurens Joubert, docteur en médecine, et bap. par M. Payan.

Le 27e dud. moys de 7bre 1566 Marie, fille de Mr Me Jehan de La Place, *ministre dud. M.*, et Marguerite Barine, mariés, a esté presentée par Anthoine Verchand, bourgeois, et baptisée par M. Manny.

Le 3e jour dud. moys de 9bre 1566 Jehan, fils de Mr CLAUDE FORMY, *ministre*, et de Catherine Boët, mariés (2e femme. Voir Mariages), a esté presenté par Anthoine Boët, marchand, et baptisé par M. de La Place.

12 may 1567. Baptême par M. BERNARD, *ministre de Melun.*

13 août 1567. J. TORTELON OU TOURTOLON, *ministre de La Sale.*

Le 17e dud. moys de 7bre 1567 Jean, fils de Mr ANTHOINE VACHER, *ministre de la Parole de Dieu à Melguel*, et d'Anastasie Burle, presenté par sire Jean Maurel, apothicaire, et baptisé par moi A. PELLICIER (*ainsi signé*).

23 9bre 1567. Baptême par Mr JEAN MERCIER, *ministre de Beziers.*

Relevé des noms des Pasteurs ou légalement Ministres qui figurent dans le Registre des « Mariages 1562 jusques en 1568 ».

Février 1562. Jean Graignon, *ministre de Sommières.*

Mars 1562. Jean Chassanion. Jean de La Chasse. Jean Chassagnon, *ministre de Montper.*

Mars 1562. Claude Formy, *ministre de Montper.*

May 1562. Emé Luthel (une fois Lajard a écrit Luter), *ministre de l'église de Ganges.*

May 1562. Vidal Dagaud, *ministre en l'eglise de Cournon-sec.*

May 1562. J. Tortelon, *ministre en l'eglise de Saint Pierre de Lassale.*

Septembre 1562. F. Meaupeau, *ministre*, aussi en 1563 et 1565.

Septembre 1562. Bernard Constans, *ministre de Saint-Affrique en Rouergue.*

Janvier 1563. Nicolas de Bordenave, *ministre de Frontignan.*

Janvier 1563. P. Coliod dit Devarandal (il signe ainsi tout au long), *ministre de Pezenas*, aussi en 1565.

Mars 1563. Michel Manny, *ministre de Montper.*

Mars 1563. Jacques Hebrard (quelquefois Abrard), *ministre.*

Mai 1563. Duranti, *ministre.*

Mai 1563. Antoine Caffer, *ministre.*

Octobre 1563. Jacq. Bordie ou Bordier, *ministre en Angoumois.*

Decembre 1563. De Vaulx, *ministre de Pignan.*

Janvier 1564. J. Malgoires, *ministre de Mirevaulx.*

Janvier 1564. Vacher (ainsi signé), *ministre de Melguel.* Aussi en 1567.

Avril 1564. A. Pelissier, *ministre de Lansargues.* Aussi en 1566 (peut-être était-il à cette dernière date ministre de Montpellier).

Mai 1564. J. Payan, *ministre de Lyon* (vint peu après être ministre de Montpellier).

Mars 1565. Arnaud, *ministre de Montaignac* ou *Montagnac*.

Août 1565. G. Solas, *ministre de Valence et Soyons*.

Avril 1566. J. de La Place, *ministre de Montp*[er].

Octobre 1567. G. Cassaing, *ministre de Florensac*.

Mars 1568. Pagesy, *ministre*.

Extrait du Registre des Baptesmes de Montpellier N° 3. 1579-1584, dernière page.

Rolle des anciens de l'an 15 (on n'a pas fini de mettre l'année).

Mr Me Jean Ranchin, conseiller du Roy et général en sa Court des Aydes.

Mr Me Merlas Dorthoman, docteur régent qupardix en la faculté de médecine.

Noble Symon de Candre sr de St Just.

Sieur Symon de Farges.

Sr Jehan Boucaud forger [on].

Me Anthoine Changier, procureur en la Cour des Comptes.

Sieur François Elziere, marchand.

Me Bremond de Laval, notaire.

Sieur Jehan Bonnet, apothicaire.

Me Guyott Delturuc, cousturier.

Me *Bernard Rouret*, menuisier.

Me Guille Raymond, borrellier.

Me Jehan Noguier, attellier.

Chamboust (signé).

Extraits des Registres des Mariages et Sépultures de l'Eglise réformée de Montpellier, se rapportant à des Pasteurs.

4 février 1583. Mariage de Mre Foucrand (Fulcrand) Laurens, originaire de cette eglise, *Ministre de la Parole de Dieu en l'église de St Hippolyte* (*du Fort*), et dlle Jeanne Lazo, veuve à feu Mr Girard, docteur et avocat.

28 juillet 1668. Mariage de Mr Mre Jean-Bernardin Guibal, *ministre du lieu de Fraissinet de Fourques*, diocèse de Mende, âgé de 27 ans, fils d'autre Jean-Bernardin Guibal, *ministre du lieu de Frugère*, même diocèse, et de dlle Françoise De Jean, mariés; et dlle Jeanne

Gervais, fille de feu Jacques Gervais, bourgeois, et de d^lle Anne Marrady, vivante. Béni par Dubourdieu père, ministre.

Nota. — Jean-Bernardin Guibal, époux de Françoise De Jean, est mort étant *pasteur des églises de Molières et Avèze*, qu'il desservit de 1672-1674. Sa veuve obtint de ces églises l'année de viduité. Jean-Bernardin Guibal fils desservit *l'église de Montdardier* en 1670-1672.

Du *jeudi* 12 *juin* 1670, à six heures du soir, sieur Jacques Gibert, *étudiant en théologie*, fils de M. Pierre Gibert, notaire royal, et de feue d^lle Catherine de Bonnet, mariés, habitant du Collet de Dèze en Cevennes, agé de dix-sept ans ou environ, est décédé en cette ville et enterré cejourd'hui, assistans à son convoi sieurs Hercule Gibert, *ministre de Mauguio*, Simon Gibert, *ministre de St-Laurens-d'Aigouze*, et Henry Gibert, *étudiant en théologie*, ses frères.

Du 10 *mai* 1672, à six heures du soir Jeanne-Charlotte de Rozel, agée de six à sept ans ou environ, fille de noble François de Rozel, *ministre en cette église* (de Montpellier), et de feue d^lle Claude de Barnier, mariés, est décédée et enterrée ce jourd'hui, assistans à son convoi son père et Mr de Teilhan.

Du *samedi* 4 *février* 1673 sur le matin, noble François de Rozel s^r Dubosc, *ministre en la présente ville de Montpellier*, âgé de 44 ans ou environ, est décédé le jour d'hier et enterré cejourd'hui, assistans à son convoi Mrs Dubourdieu, Gibert, D'Hurtautz et Peyrol, *ministres dud. Montpellier*.

Nota. — Noble François de Rozel-Dubosc, *ministre de Montpellier*, 1671-1673, avait remplacé Étienne Crussol-Dumont, 1670-1671. Il n'est pas même nommé dans Corbière, a qui nous l'avons fait connaitre car il en ignorait l'existence. Gibert, *ministre de Montpellier*, 1673-1679, avait remplacé François Gaultier de Saint-Blancard, 1650-1672. Gibert, comme Rozel, était inconnu a M. Corbière, et cependant ils figurent au Registre des Bap., Mar. et Sép. avec le titre de pasteurs de Montpellier aux dates que j'indique !!!

Du *samedi* 14 8bre 1673, à 4 heures du soir, Mr Me Moyse Baux, *ministre*, est décédé le jour d'hier et enterré cejourd'hui, agé de 81 ans, ou environ, assistans à son convoi Mr Me Pierre Saporta, docteur et avocat, son gendre, et sieur Pierre Fesquet, marchand droguiste dud. Montpellier.

Nota. — Moyse Baux figure comme *pasteur de Montpellier en* 1636.

6 *février* 1680. Mariage de Mr Me Zacharie Polge, *ministre de Florensac*, diocèse d'Agde, agé de 45 ans ; et dlle Françoise Laurès, agée de 35 ans, fille de Jacques Laurès, marchand, et Françoise Blèche, mariés de Montpellier, béni par François Gaultier, *ministre*.

26 *juin* 1680. Mariage de Mr Me Jean Pagézy, *ministre du lieu de St-André-de-Valborgne*, diocèse de Nismes, agé de 34 ans, fils de feu autre Jean Pagézy, viguier dud. lieu, et de dlle Jeanne de Rousset, mariés, et dlle Marie Masbonne, veuve du sieur Jacques Dumas, marchand de la présente ville de Montpellier, fille de feu sieur Paul Masbon et Renée Veziere, de lad. ville, agée de 35 ans environ, béni par François Gaultier, *ministre*.

Nota. — La famille Pagézy, ancienne famille, existe encore de nos jours (1899) à Saint-André.

Observations de M. L. Auzière, ancien pasteur, sur la liste communiquée par M. Teissier, d'Aulas ; et réponses de ce dernier.

Cournonsec. Je trouve ici pour la premiére fois le nom de Vidal Dagaud. Était-il réellement pasteur? Il serait bon de savoir où M. Teissier a trouvé ce nom et de voir s'il n'y a pas quelque autre indication.

Réponse. Dans le Registre des mariages bénis en l'Église réformée de Montpellier, on trouve en may 1562 : Vidal Dagaud, ministre *de Cournon-sec*. C'est la seule indication, mais elle est claire et positive.

Cournonterral. Abraham Buès ou Buez, né à Saint-Hippolyte, étudiant en 1604, desservit l'Église de Cournonterral de 1605 à 1609. Est-ce encore le même Buès que nous trouvons à Cournonterral de 1616 à 1626 ? Peut-être. Ce qui peut pourtant inspirer des doutes à ce sujet c'est qu'en 1614 un autre Buez était étudiant à Nîmes, frère peut-être du précédent qu'il aurait remplacé après décès. De Pignan il serait passé à Uzès (1626) et revenu à Pignan (1637). Il était déjà mort en 1644. Une supposition assez plausible, c'est que l'étudiant de 1604 et celui de 1614 étaient l'un et l'autre fils de Buez, pasteur à Florensac (1575-1577) et à Gignac en 1585. Mais ce ne sont là que des suppositions. Il serait bon d'avoir quelques données plus positives.

Réponse. Le registre des baptêmes de Montpellier porte Buès, *ministre de Cournonterral* en janvier 1609. Septembre 1624. Pas d'autre mention et pas de prénom.

Florensac. Est-ce bien Florensac qu'il faut lire ? M. Corbière, dans son *Histoire de l'Église de Montpellier*, page 57, mentionne à la même date (1562) M. Cassaing comme pasteur de Clarensac. Comment nous assurer si c'est Florensac ou Clarensac que Cassaing a desservi ?

Réponse. Les extraits des Registres que nous joignons ici répondent à cette question. M. Corbière a reconnu lui-même avoir pu se tromper, comme il l'a fait au reste pour quelques autres noms. Il est à observer qu'en général ce sont tous des pasteurs du Colloque qui fonctionnent à Montpellier à cette époque : il n'y a que celui de Sommières qui soit du Gard, et Bernard de Melun qui soit étranger au pays.

Frontignan. Je ne connaissais jusqu'ici aucun pasteur de Frontignan. Cette Église ne dut jamais être bien considérable, et peut-être Bordenave est-il le seul pasteur qu'elle ait eu. En 1576 elle est annexe de Poussan. Quant à Nicolas Bordenave c'est probablement le même qui fut pasteur à Nay (1567-1601), à moins que ce ne soit un autre Nicolas Bordenave pasteur à Serre-Castet ? mort vers 1600 (*Fr. prot.*, I, 8).

Réponse. Les registres mentionnés portent que NICOLAS DE BORDENAVE (c'est ainsi qu'il est désigné et qu'il a même signé), originaire de Mont-de-Marsan, diocèse d'Aire en Gascogne, maintenant *pasteur de l'église de Frontignan*, épouse le 10e mars 1562 d[lle] Clara Guison et que le mariage fut béni par Jean Chassanion ou de La Chasse, ministre de Montpellier. Bordenave a fait des baptêmes à Montpellier étant pasteur ou du moins *ministre de Frontignan* le 24 octobre 1561 et au mois de décembre suivant; en février, mai et juillet 1562; en janvier et février 1563. Y est-il resté jusqu'en 1565, époque où la *France protestante* (II, p. 881) dit qu'il était à Nay où il mourut avant le mois d'août 1601 ? Nous ne pouvons rien dire, mais le fait est qu'il n'y a eu qu'un Nicolas de Bordenave pasteur à Frontignan, 1561-1563, et à Nay, 1565-1601, d'après les documents connus. Il fut remplacé à Nay par Abbadie, pasteur de Sarre-Castets, mais ce n'est pas un autre Nicolas de Bordenave qui était à Sarre-Castets, comme M. Auzière le dit par erreur (Voir *Fr. prot.*, I, p. 8). Il ressort de cet article que Bordenave était mort depuis deux ans (en 1601) et que les jurats de Nay demandent au synode, le 28 juillet 1603, de leur envoyer pour ministre, Abbadie, ministre de Sarre-Castets. — Nicolas de Bordenave est l'auteur de la meilleure histoire du Béarn qu'on connaisse.

Lansargues. Cette Église subsista bien peu de temps. En 1618 Jean Nissole est mentionné comme y étant pasteur. Nissole et Pélissier sont ses deux seuls pasteurs connus.

Réponse. ANTOINE PÉLISSIER était *ministre de Lansargues* en 1564, et en 1566 il était à Montpellier. Il doit y avoir eu d'autres pasteurs ou l'Église jointe à une autre jusqu'à Nissole, originaire de Sumène, *ministre de l'église de Lansargues*, en décembre 1618, époque où il tient en baptême une fille de son beau-frère Jehan Nouys, pasteur d'Aulas. Avant d'être pasteur de Lansargues, Jehan Nissole l'était de *Montagnac* en 1614.

Mauguio. Antoine Vacher (ou Vachère) y fut pasteur de 1564 à 1570.

Réponse. Le véritable nom est Vacher, Vachère est une erreur de M. Corbière.

Mireval. Malgoires, mentionné par M. Corbière, page 38, est le seul pasteur connu de cette Église. Elle n'eut qu'une existence éphémère.

Réponse. Le nom est écrit Melgoires ou JEAN *Malgoires.* Nous croyons qu'on doit lire Malgoire.

Montagnac. Je soupçonne que le pasteur Michel de M. Teissier et de M. Corbière (p. 57), est Michel Béraud, pasteur de Lodève en 1562, mais il serait bon de s'en assurer.

Réponse. Nous croyons que ce sont deux personnes différentes, quand Michel Béraud a fonctionné à Montpellier on a écrit ses nom et prénoms et sa qualité de ministre de Lodève tout au long. Michel fut remplacé à Montagnac par Arnaud, qui y était en 1564 (Voir les extraits ci-joints).

Pézénas. Pierre Colliod, sieur de Varendal (ou d'Avarendal), fut pasteur de Pézénas de 1562 à 1565.

Réponse. Le véritable nom est Pierre Colliod dit de Varandal ou Devaranda, c'est ainsi qu'il est écrit dans les Registres.

Pignan. M. Teissier donne Guy de Montcassin comme pasteur de Pignan de 1564 à 1610, mais dans cet intervalle il desservit d'autres Églises : Saint-Affrique (1575); Gignac (1576); Millau (1584-1592); Revel (1595-1596).

Réponse. Les Registres de Montpellier portent Guy de Montcassin, ministre de Pignan au mois de décembre 1564. On l'y voit encore en février 1606 (Voir les extraits d'annonces) en mars et en novembre 1608. Après cette dernière date on ne le trouve plus.

Poussan. Le pasteur de Poussan, de 1605-1609, est Moïse Rossel frère de Josué Rossel, pasteur à Orange.

Réponse. D'après les registres de Montpellier, Roussel (c'est ainsi qu'on le trouve écrit) est pasteur de Poussan en août 1608, en octobre 1613 on le voit à Bédarieux et il est remplacé à Poussan par de Massouverain qui y est en octobre 1615.

Saint-Martin-de-Londres. M. Teissier n'a-t-il pas été induit en erreur en donnant Jean Védrines comme pasteur de Saint-Martin en 1608? Ce qui me le fait supposer, ce n'est pas seulement que je n'ai vu figurer nulle part Saint-Martin-de-Londres comme Église réformée, mais c'est que Jean Védrines fut reçu au saint ministère au synode du Bas-Languedoc tenu à Anduze le 30 avril 1608, et donné immédiatement à l'Église de Peyramale pour un an. Il desservit ensuite l'Église de Montpellier (1609-1637). Il n'y a donc pas de place pour son ministère à Saint-Martin.

Réponse Le Registre des baptêmes de Montpellier porte en mai 1608 Jean Védrines, pasteur de Saint-Martin-de-Londres. Nous avons été étonné comme M. Auzière, Saint-Martin ayant toujours été un pays exclusivement catholique ainsi que les villages environnants que nous connaissons. Nous ne savons rien de plus sur Saint-Martin. Quant à Védrines, il figure sur les Registres de Montpellier, sa ville natale, comme pasteur à partir de janvier 1609.

Saint-Pierre-de-la-Salle. Jacques Tortolon desservit l'Église de Lasalle de 1572-1576.

Réponse. D'après des documents authentiques, Jacques Tortolon fut pasteur à Lassale de 1568[1]-1574; à Saint-Hippolyte (1576-1581).

FERD. TEISSIER, *archiviste.*

---

1. D'après le registre des mariages de Montpellier *il est à Lassale dès le mois de mai 1562*. Depuis la rédaction de cette réponse, nous avons trouvé à la mairie de Lassalle et analysé le premier registre de Tortolon (qui signe « Tourtelon »), dont voici le titre, écrit par lui-même et qui fait connaître la date exacte du commencement du ministère de Tourtelon :

« Le livre du consistoire de l'eglise de la Sale
« commencé en octobre 1561 par Jacques Tourtelon
« envoyé à ces fins de Genève pour y exercer
« le ministère de la parole de Dieu
TOURTELON » (ainsi signé).

Ce titre est écrit en tête de la feuille de garde du registre, qui est dans son ancienne couverture en parchemin de l'époque. Le restant de la feuille recto et verso contient les publications de mariage septembre

AUTOUR DU TRAITÉ DE RYSWICK

LOUIS XIV ET LES ILLUSIONS DES PROTESTANTS

(1697)

On sait que jusqu'au traité de Ryswick — et même plus tard, tant l'homme a de peine à se désabuser — les protestants de France et ceux du Refuge espérèrent qu'à la paix Louis XIV, reconnaissant enfin la faute immense qu'il avait commise, leur accorderait le rétablissement de leurs Églises et la délivrance des captifs. Les deux lettres suivantes nous font pénétrer un peu plus avant dans les préoccupations où l'on était de part et d'autre quelques mois avant la paix.

Le 27 mars 1697 M. de Montmort, intendant des galères à Marseille, écrivait à M. de Pontchartrain :

« ...Le nommé Gargnichat[1] le jeune écrit de Bruxelles du 4 mars

1608-avril 1609, suivent quelques pages en blanc et à la feuille cotée par Tourtelon : « fol. 1. Au nom de Dieu Amen.

« Sensuivent les noms et surnoms de ceux qui ont este baptisez en « leglise de la Sale et ailleurs par moy Jacques Tourtelon ministre de la « parole de Dieu audit lieu de la Sale

« Et premierement audit lieu de la Sale et dans la maison
« de s[r] Salveur Jalaguier apres le premier presche
« fait par moy Tourtelon

« Le Vendredy 4 du moys d'octobre 1561 fut baptisé Pierre fils de « Guirard Jourdan et de Torenne sa femme et fut presenté par M[re] Berre « Blanc cordonnier de la Sale. »

Jaques Tourtelon, étant malade testa le 7 Février 1569 devant M[re] Pierre de Bagards, not[re] de Lassalle, étant époux de *Guilhemete Drulhone*, dont il avait eu : *Antoine*, soldat; *Pierre*, qui fut ministre de Sumène en 1592 ; Suzanne ; Anne ; Marie et Sara.

Un registre de Jehan Cornyaret, not[re] de Nîmes (arch. du Gard E. 206, fol. 131) contient un « Accord et transaction entre M[r] M[re] *Pierre Tourtolon* ministre de la parole de Dieu de la ville de Sumène d'une part et « d[lle] *Estienne Gaudine*, veuve à feu M[r] M[re] *Jaques Tourtolon* aussy mi« nistre de la parole de Dieu... Jaques Tourtolon avait testé pour la « dernière fois le 16 avril 1581 et legué à lad. *Gaudine sa seconde femme* « qu'il avait épousée étant veuve et ensemble à Judic et à Jehan Tourtolon « ses enfans. Jaques Tourtolon était père de Pierre qu'il avait eu de sa « première femme... »

FERD. TEISSIER, *archiviste*.

1. Il faut évidemment lire *Garnichat*, d'une famille originaire de Vitry-le-François (cf. *France prot.*, 2[e] éd., VI, 847).

au nommé Granier[1], son cousin, forçat sur les galères, à l'adresse de M. Moret, trésorier à Paris, rue de Saint-Jean, qu'il espère de le revoir dans peu, parce que, dans la paix qui se traite vivement, le roi d'Angleterre demande que tous les religionnaires qui ont été mis aux galères depuis ces dernières guerres, soient mis en liberté et rétablis dans leurs biens; le prie de saluer tous les frères de sa part, et de les consoler par l'espérance de voir bientôt une bonne paix; qu'il a eu nouvelle que le pauvre Consoult le jeune[2] a été condamné aux galères, le conjure de lui donner quelque argent s'il en a besoin, en attendant celui que Mme du Coudray[3] doit lui faire tenir, et de lui dire qu'il ne se chagrine point et qu'on travaille à les délivrer tous de l'esclavage où ils sont, ce qui arrivera d'une façon ou d'autre. Je m'informerai de Granier qui est ce Gargnichat et ce M. Moret, trésorier, ne connaissant point à Paris de rue Saint-Jean[4]... »

Cette lettre de Gargnichat avait été interceptée à la poste, au moment où Moret la transmettait au destinataire. Il est inutile de dire que le secret des lettres, auquel Louis XIV tenait beaucoup — en principe — à cause du commerce, n'était pas respecté quand il s'agissait des forçats huguenots[5]. A quelque chose malheur est bon, car la réponse de Pontchartrain met à nu l'âme du roi, dont l'aveuglement devait demeurer incurable.

« J'ai vu, écrit le 10 avril 1697 le ministre de la marine, tout ce que vous me mandez sur une lettre écrite de Bruxelles à un forçat

1. C'est le galérien Jean *Garnier*, de Vauclerc, près Vitry-le-François, condamné aux galères, au mois d'août 1686, par le parlement de Metz, pour avoir tenté de sortir du royaume.

2. Un forçat inconnu, dont le nom apparait ici pour la première fois. La lettre autographe de M. de Montmort, d'une belle écriture, porte bien Consoult.

3. Serait-ce la vieille dame protestante, habitant Paris, dont parle la *France prot.* (2e éd., V, 656) ?

4. *Archives de la Marine*, B6 92, fo 41.

5. « ...Le Roi n'a point approuvé que vous ayez fait prendre les lettres qu'un Turc venu de Tetouan, et qui vous a été adressé par le consul, avoit. Sa Majesté vous a bien permis d'arrêter celles des Turcs des galères *ou des forçats religionnaires*, parce qu'elles peuvent avoir quelque rapport à son service, *mais non pas celles des autres, pour lesquels on doit garder une entière fidélité...* » (Pontchartrain à de Montmort, 6 mars 1697, *Arch. Marine*, B6 29, fo 97).

nommé Granier. Il est nécessaire que vous suiviez cette correspondance, ou qu'au moins vous examiniez l'adresse faite à Paris, pour découvrir si la correspondance ne s'étend que jusqu'au passage de ces sortes de lettres, et cependant vous pouvez faire détromper les religionnaires sur ce qu'on leur inspire qu'ils seront compris dans le traité de paix et rétablis dans leurs biens, et leur dire que cette condition n'a point été et ne sera point proposée, et que, si elle devenoit nécessaire à la paix, de la part des alliés, *Sa Majesté n'y consentiroit jamais* [à la paix] *plutôt que de la souffrir* [cette condition], et qu'ainsi cette espérance, qu'ils peuvent s'ôter de l'esprit, ne doit pas les empêcher de s'instruire et de renoncer à leurs erreurs[1]... »

Est-il sûr cependant que, si les plénipotentiaires des alliés avaient tenu bon, Louis XIV n'aurait pas reculé devant cette nécessité de prolonger indéfiniment la guerre? Mais eux aussi aspiraient à la paix pour d'autres motifs que les huguenots — et ces derniers furent sacrifiés.

P. FONBRUNE-BERBINAU.

RÉFUGIÉS HUGUENOTS A OFFENBACH

PRÈS FRANCFORT-SUR-LE-MEIN

ET VERRIERS FRANÇAIS A KŒNIGSTEIN

1698 — 1699

L'histoire du Refuge wallon, huguenot et vaudois à Offenbach, se confond, dans sa première période, avec celle de ces colonies à Francfort-sur-le-Mein. C'est, en effet, à Offenbach que les réfugiés de Francfort célébrèrent leur culte de 1609 à 1630 (F. de Schickler, *les Églises du Refuge* dans l'*Encyclopédie des sciences rel.*, XII, 829). Après la révocation de l'édit de Nantes, cette communauté se reforma, grâce à l'arrivée de plusieurs familles huguenotes auxquelles se joignirent bientôt des Vaudois, au point que, vers 1716, on y comptait, sous la direction du pasteur Jean Archer et du maître d'école Moyse Perron, 247 réfugiés (*Proceedings of the Huguenot Society of London*, IV, 338).

1. *Arch. de la Marine*, B^6 29, f° 151.

Voici, en attendant des renseignements plus circonstanciés sur cette colonie, deux ou trois documents la concernant. Le premier est une requête adressée le 7 décembre 1699 — il y aura cette année tout juste deux cents ans — par neuf réfugiés français venus du Palatinat dans le comté d'Isenburg-Offenbach. Comme on le verra, ils se plaignent longuement de n'avoir pas été compris dans la distribution de collectes faites en Angleterre.

Le deuxième document est un « rolle », une liste raisonnée des réfugiés de la France, du Palatinat, de la Suisse et d'ailleurs, qui s'étaient établis à Offenbach, de juillet 1698 à avril 1699. Cette liste mentionne seize familles, et donne, sur chacune d'entre elles, quelques-uns de ces détails qui nous manquent presque toujours et nous permettent de reconstituer à peu près leur aventureuse existence. Ces deux textes sont empruntés aux archives des Pays-Bas à la Haye, et avaient été transcrits pour nous par notre regretté collègue A.-J. Enschedé.

Le troisième texte, que nous joignons à ces deux, est un article de journal concernant plus spécialement une des familles mentionnées dans le second, et intéresse non seulement l'histoire du Protestantisme, mais aussi celle de l'art français et plus étroitement « huguenot ». Il s'agit d'un *Mathieu de Simony*, *écuyer*, *sieur de Tournay*, qui occupe le troisième rang dans la liste précitée et s'y intitule *maître verrier du roi de France*, ajoutant qu'il était venu à Offenbach, en dernier lieu de la Suisse et y avait conclu avec le comte d'Isenburg et Budingen un traité pour « établir une manufacture de verrerie, de glaces, de miroirs et de carosses ». Or, c'est précisément sur ce traité et sur le mémoire justificatif qui le précéda que nous avons trouvé quelques renseignements complémentaires dans le supplément de la *Gazette des Beaux-Arts* intitulé *La chronique des Arts et de la Curiosité*, n° du 15 mars 1890. On trouvera à la suite des deux documents extraits des archives de la Haye, cet article, signé Ernest Zaïs, et intitulé *Verriers français dans la montagne du Taunus* (d'après les archives de l'Etat, de Wiesbaden).

Requête des réfugiés de France à Offenbach.

1699, 7 décembre.

Très hauts et très puissants Nosseigneurs
les Estats généraux des Provinces unies des Pays bas,

Supplient très humblement les soubsignez réfugiés de France pour la cause de Jésus Christ et de l'Évangile, sortis du Palatinat au mois de mars 1699 à Offenbach, pays de l'obéissance de Monseigneur le comte d'Yssembourg et de Budinguen, pour establir leurs manufactures et travailler de leurs mestiers pour faire en sorte de pouvoir faire vivre leurs pauvres familles à cause de la situation advantageuse du lieu, — remontrent à V. HH. PP., avec tout le respect et la soubmission dont ils sont capables, qu'estant dépourvus de tous moyens pour pouvoir travailler de leurs mestiers pour subvenir à l'entretien de leurs pauvres familles et pour les empêcher de périr, ils avoient envoyé en Hollande, à V. HH. PP., au mois de novembre 1698, pour leur demander d'estre secourus dans leur grande necessité, où il fut répondu par V. HH. PP. qu'on y auroit esgard dans les collectes générales qu'on alloit faire en faveur de tous les pauvres réfugiés et qu'on leur donneroit deux ministres pensionnaires.

Cette réponse favorable [servoit] en quelque sorte d'adoucissement à l'amertume de leurs soufrances dans l'espérance qu'on auroit soin d'eux; mais, au lieu que dans la suite ils devoient espérer d'estre secourus, par un cas fortuit et inopiné ils se sont trouvés plus misérables que jamais après avoir mangé le peu quils pouvoit avoir, se sentant voir privé de la part qu'ils devoient legitimement espérer des collectes d'Angleterre par Monsieur du Fort Derval, frère de son Excellence Monsieur Derval envoié extraordinaire de Sa Majesté britanique en Suisse à Berne, qui n'a voulu distribuer des collectes d'Angletterre qu'à ceux qui sont sortis de la Suisse depuis le mois de mai dernier, sans avoir voulu avoir aucun esgard à la grande misère des suppliants qui ont esté surpris d'avoir veu faire la distribution par ledit Monsieur Derval à des gens qui la plus part ont du bien ayant fait negoce de travailler de leurs mestiers en Suisse pendant dix ou douze années, et les autres à qui son Excellence Monsieur le comte d'Ysenbourg a donné des terres qui ont déclaré à son ministre de sa Cour avoir tous du bien pour faire bastir, et travaillez les dites terres sans avoir besoin du secours des collectes d'Angleterre et Hollande.

Et d'autant que les suppliants se trouvent destitué de tout moyen pour pouvoir subsister, et réduits à la dernière misère et se jetent aux pieds de V. HH. PP. pour les supplier très humblement d'avoir la charité de faire assister lesdits suppliants des collectes qui ont esté faites en Hollande et d'autant plus qu'elles ont eu la bonté, en respondant leurs requêtes du mois de novembre 1698, de dire qu'on auroit esgard à leur misère dans les collectes genérales qu'on feroit en faveur de tous les pauvres réfugiés, et comme V. HH. PP. ont déjà prononcé en faveur des suppliants pour avoir part aux collectes, puis que la dispensation de ces sacrés deniers dépend de la sage conduite de V. HH. PP. et ont droit en qualité qui précède de participer à *pro rata* desdites collectes, depuis que, par la grâce de Dieu, ils n'en sont pas plus indignes que ceux à qui Monsieur Derval a déjà assisté, et que les âmes pieuses et charitables qui ont contribué à cette collecte ont bien voulu que nous n'en fussions pas exclus, estant les domestiques de la foy et portant la croix de Jésus Christ avec autant de soubmission que nos frères qui ont esté secourus —

Cette raison, très hauts et très puissants seigneurs, nous ont obligés à vous envoier la présente requeste pour vous prier par la compassion de Dieu de nous tendre les mains dans leur grande misère où nous sommes aujourd'hui, persuadez que nous sommes, très hauts et très puissants seigneurs, de vos charité, et que ne souffrirez pas que cette collecte soit distribuée quand la présence de son Excellence Monsieur le comte d'Yssembourg et de Budinguen qui connoit les pauvres qui sont dans ses estats, ce qu'espérant, très hauts et très puissants seigneurs, de vostre équité et de votre piété exemplaire, nous pousserons nos plus ardentes prières pour votre prospérité et de vos puissants estats.

(*Signé*): J. G. Daudet.
Jacques Durant.
Jacob Alcaye.
Yvan Penant.
Antoine Fabre.
Daniel Prin.
Jacques Girardin.
Esther Berniese.
J. Lorthion.

Roole des réfugiés français qui sont sortis de la France, du Palatinat, de la Suisse, et d'ailleurs et qui sont venus s'establir à Offenbach depuis le mois de juillet 1698 jusques au mois d'avril 1699, avec

l'approbation de S. E. monsieur le comte d'Yssembourg et de Budinguen et que Mons. Derval a exclus de la distribution qu'il a faite des collectes d'Angleterre, qui sont venu à Offenbach avant le mois de may 1699.

Daniel Prin, cordonnier de la ville de Sedan, avec sa femme et deux enfants, ont demeuré à Bâle deux ans comme il conste de leurs témoignages du 14 d'aoust, signé Franconie, ministre, et ont demeuré à Offenbach un an et ont été tous affligés d'une grande maladie depuis trois mois et ne sont pas encore restablis.

Monsieur *David de Calmetz*, capitaine de Languedoc, qui a commandé dans les troupes du roy d'Angleterre en Piémont, a demeuré à Offenbach depuis un an.

Monsieur *Matthieu de Simony, escuyer s^r de Tournay*, maistre de verrerie du roy de France et des verreries du tul et de Ladoar dainerie (*sic*), pays du Perche en France et y demeurant, natif de la ville d'Allençon en Normandie, est venu de Suisse comme il apert par les attestations de Berne et de Bâle des 14 janvier et huit février 1698, comme il est justifié par le traité qu'il a fait avec S. E. Monseigneur le comte d'Ysembourg et de Budinguen pour y establir une manufacture de verrerie, de glaces, de miroirs et de carosse, laquelle estant establie donneroit à vivre à bien des pauvres réfugiés. Sa famille est composée de la dame de Tournay et d'une fille de six ans.

Monsieur *Jean-François des Marest*, gentilhomme de la ville de Rouen en Normandie, est venu de Suisse à Offenbach et y demeure depuis un an.

Julles Gaspard Daudet, orfebvre et graveur, est venu à Offenbach depuis un an venant de France et a retourné requérir sa femme à Strasbourg et sont arrivés à Offenbach depuis deux mois avec un aprentif; ils ont une fille de dix ans qu'ils n'ont pas peu retirer encore de Strasbourg.

Jacob Arcai et *Suzanne*, sa femme, chapellier de la ville de St-Hypolite en Languedoc, ont demeuré à Hombourg l'espace de six ans comme il apert de son tesmoignage du 4e d'octobre 1698 signé Richer pasteur, il demeure à Offenbach depuis environ un an.

Jacques Durand et *Louise Coshen* sa femme, avec quatre petits enfants; ils sont sortis de Manhem le 27e mars 99 avec Marguerite Coshen la sœur de ladite Louise, comme il conste de leur attestation signé Ribaudeau, pasteur, ils ont demeuré à Offenbach depuis quatre mois, affligés de maladie et dans une grande nécessité.

Anthoine Fabre, perruquier, et *Jeanne Peirot*, sa femme, Vau-

doise, sont venus de Marbourg, comme il apert de leur témoignage du 27e may, et sont venus à Offenbach depuis quatre mois.

Jean Penan, cordonnier, et sa femme et trois enfans sont venus de Marbourg à Offenbach, où ils demeurent depuis quatre mois et ont esté affligés de maladie.

Jacques Jolly, sa femme et cinq enfans ont demeuré à Londres l'espace de deux ans, comme il conste de leurs témoignages du 21 février 99 signé Sattus et de Lamotte, ministre; ils sont à Offenbach d'environ pasque dernier.

Jean Lorthion, de Bergerac, sa femme et trois enfans et *Esther Dorée*, sa belle-mère, ont demeuré à Londres l'espace de quatre années, comme il conste de leurs témoignages du premier may 99 signé du Bordier et de la Rivière et demeuré à Offenbach depuis quatre mois.

Philippe Gailard, sa femme et un enfant, de Montauban, venus de Dansic où ils ont demeuré six ans, comme il conste par son témoignage du 9 février 99 signé Derman, ministre réfugié; il demeure à Offenbach depuis trois mois.

Marie Retournai de Dauphiné, a demeuré à Corsier près de Vevay environ huit ans; elle est sortie le 4 mars 97 comme il apert de son témoignage signé Doges, pasteur, elle a esté assistée à Francfort le premier de mars 99 et est à Offenbach depuis quelque temps.

Jean Robert, tisserant, et *Marie Remy*, sa femme, de Chaslon en Champagne, ont demeuré trois ans à Lausanne, comme il conste de leurs témoignages du 14 juin 98 signées de deux ministres; il y a six mois qu'ils demeurent à Offenbach avec un enfant de cinq ans, ils sont dans la nécessité, et *Françoise de Coste*, leur mère, fut incommodée des pieds et des mains.

André Targé, maréchal, de Dauphiné, a demeuré à Bonsuillar en Suisse, comme il apert de son témoignage du 9e septembre 98 et a demeuré à Manhem, et est arrrivé le cinqe juillet à Offenbach où il demeure.

(*Signé*) : Jacques Durand.
Yvong Penant.
Jacob Alcaye.
Anthoine Fabre.
Daniel Prin.
Jacques Girardin.
Esther Bernier.
J. Lorthion.

Il est à considérer que *Jules Gaspard Daudet* est arrivé icy avec sa famille samedy dernier, estant obligé de se retirer.

Verriers français dans la montagne du Taunus
(D'après les archives de l'État de Wiesbaden).

En Allemagne, l'industrie de la verrerie semble avoir été autrefois en rapport avec la richesse forestière du pays. Dans le Spessart et dans les territoires richement boisés de la Hesse, des fabriques de verreries florissaient déjà au XVI[e] siècle. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que pour le Taunus, qui n'est pas très éloigné de ces territoires et qui n'est pas moins riche en forêts, les traces les plus anciennes de cette industrie ne datent que du XVII[e] siècle.

D'après nos documents, il y avait à cette époque, près du village d'Oberems, dans le comté de Nassau-Idstein une verrerie. A une lieue environ de cette fabrique se trouvait une seconde verrerie dans le territoire de l'électeur de Mayence. Cette verrerie, située dans le voisinage de Kœnigstein[1], est mentionnée pour la première fois en 1650; elle fut reconstruite en 1695, les amodiateurs qui avaient occupé la fabrique jusqu'alors, n'ayant pas fait leurs affaires. En 1698, un certain Georges Frédéric Berninger, fonctionnaire électoral, envoya de Francfort à l'archevêque Anselme François (issu de la famille des barons d'Ingelheim, devenus plus tard comtes) un mémoire qui lui avait été remis par un réfugié français. Dans ce mémoire, le gentilhomme réfugié « Mathieu de Simony, sieur de Tournay, maître de verrerie du roi de France, et depuis, en Allemagne, des électeurs du Palatinat et de Brandebourg » remontre à l'électeur de Mayence « qu'il a trouvé par ses veilles et grandes dépenses le secret des rouge et violet clairs qui faisoient le plus bel ornement de l'orfèvrerie, qu'en même temps il a découvert le secret de produire l'émail d'orfèvre, que les orfèvres étaient obligés jus-

1. Cette petite ville avait passé à l'extinction de la famille des comtes de Kœnigstein, en 1535, par suite de mariage, en possession des comtes de Stolberg. En 1581, la ville ainsi que tout le comté furent occupés par l'archevêque de Mayence, qui les avait considérés comme fief ouvert de l'empire, et depuis ce temps-là, ils formèrent pendant deux siècles l'objet d'une contestation en justice entre les comtes de Stolberg et les électeurs de Mayence. C'est la même ville de Kœnigstein dont le fort avait été pris dans la guerre de la succession d'Autriche en 1745, par le marquis de Mallebois, et qui joua plus tard encore un certain rôle dans les guerres de la Révolution. La garnison électorale l'avait livrée en 1792, au général français Neuwinger; là-dessus, ville et place forte furent assiégées pendant trois mois par les Allemands qui s'en emparèrent le 8 mars 1793. La ville fut reprise le 28 juillet 1796 par le général Marceau et les Français en firent sauter les fortifications. Il existe encore des plans du fort, levés en 1790 par Mangin, un Français attaché comme officier du génie au service de l'archevêque de Mayence.

qu'alors de faire venir de Venise; que pour cela et pour la continuation de ses travaux dans l'art de la verrerie, le roi l'a chargé, par lettres patentes du 2 mai 1685, de la surintendance de toutes mines, avec une pension de 200 livres. » Simony prétend de plus avoir découvert le secret de fabriquer du cristal et différentes pierres précieuses; il dit qu'il peut aussi faire des glaces de miroir d'une hauteur de 7 à 8 pieds plus belles et plus blanches que celles de Venise, enfin qu'il s'entend aussi à la fabrication de la porcelaine. Il ajoute que les persécutions dont il avait été l'objet en France l'avaient forcé de passer en Hollande, que de là il avait passé à la cour palatine, qu'on l'avait invité à revenir en France en lui offrant la permission de pratiquer librement la religion réformée, 4,000 livres de pension et la restitution de ses biens, mais qu'il s'était vendu[1] au Hanovre; que de là il s'était établi dans le Brandebourg, où il avait fait des expériences en 1693. Simony cite comme témoins de son séjour dans ce pays M. de Merian, conseiller d'État et un certain de Schmettau. Nous apprenons encore par ce mémoire que dans un voyage que Simony avait fait en Suisse, il s'était arrêté pour quelque temps à Bayreuth. Après avoir fait allusion au grand cas qu'on faisait des maîtres de verrerie en Angleterre, en Hollande, à Bruxelles et à Liège, où, selon lui, ils avaient des maisons à eux et d'importants privilèges, il expose à l'électeur son intention « d'établir à Mayence une manufacture de cristal blanc, où l'on fabriquerait des verres à boire et toutes sortes de vases et d'ustensiles, du cristal de différentes couleurs, des émaux aussi clairs qu'épais, des vitres qui avaient les mêmes couleurs que celles des anciennes églises, des glaces de miroir et de carrosse. En vue de ce projet il demande une maison, certaines « libertés » et un privilège exclusif à lui.

Quoique les libertés que Simony demandait ne lui fussent pas accordées, il obtint qu'on lui cédât la nouvelle verrerie près de Kœnigstein. Nous l'y trouvons en 1698 avec son associé Jean Roch de Torné, qui demande à l'électeur, en faveur de Simony, un certificat constatant « que Son Altesse Electorale est contente du verre de différentes espèces et couleurs que Simony a fabriqué dans la verrerie de Kœnigstein » avec la mention expresse « des qualités et des couleurs de ce verre ».

Nous apprenons par un certan Hans Georges Gundlach, qui avait été six ans au service de l'électeur de Brandebourg, et qui avait passé en voyage par Kœnigstein, que Torné avait fait essuyer à l'électeur de Brandebourg une perte de 29,000 écus; que pour cela Torné avait été forcé de quitter ce pays. Gundlach, membre d'une

1. Ne faut-il pas lire *rendu* ?

famille de verriers, autrefois très répandue dans le centre de l'Allemagne, avait quitté Berlin parce que la surintendance des verriers avait été conférée à un orfèvre de Copenhague. Il prétend que Torné emploie trop d'antimoine et d'arsenic dans la fabrication du verre; que ce verre ne soutiendrait pas l'épreuve du refroidissement, et qu'il se fêlerait; il prétend, de plus, que la couleur bleue des verres minces ne tient pas.

Simony fabriquait un verre jaune (« topaze ») qu'il estimait avoir plus de valeur que de l'argent.

Parmi les matériaux employés dans notre verrerie se trouvent mentionnés : 200 livres de salpêtre, 600 livres de sable, 200 livres de soude d'Espagne (à 10 écus le quintal), 100 livres de minium, 100 livres de céruse; du vinaigre de vin rouge, de l'alun, du tartre brut, du sel de verre, du sel ammoniac et de la magnésie qu'on achetait chez un droguiste, Bansa, à Francfort. Une forêt, près de Hombourg, fournissait du sable, des glaisières, près de Coblence, fournissaient de l'argile pour les creusets. Pendant trois semaines on consommait 31 toises de bois pour un seul fourneau. La fabrique employait huit ouvriers.

Il semble que notre verrerie n'ait pas existé longtemps.

ERNEST ZAÏS.

Les informations ainsi réunies sur Mathieu de Simony, sieur de Tournay, né à Alençon, maître verrier dans le Perche, chargé par lettres patentes du 2 mai 1685 de la surintendance des mines du roi de France, sont assez précises, pour qu'il doive être possible de les compléter tôt ou tard. Il ne m'a malheureusement pas été possible d'identifier la localité du Perche où étaient, d'après le « rolle », les « verreries du Tul et de Ladoar dainerie ». C'est sans doute un lieu dit dans une des forêts de cette région appartenant à l'Eure-et-Loir, à l'Orne et à la Sarthe. J'ai trouvé, dans le Dictionnaire topographique d'Eure-et-Loir, un bois de Lantinerie, commune de Louvillier-les-Perches, mais ce nom ne rappelle que de loin celui que le rédacteur du « rolle » a évidemment transcrit « par ouï dire »[1].

N. W.

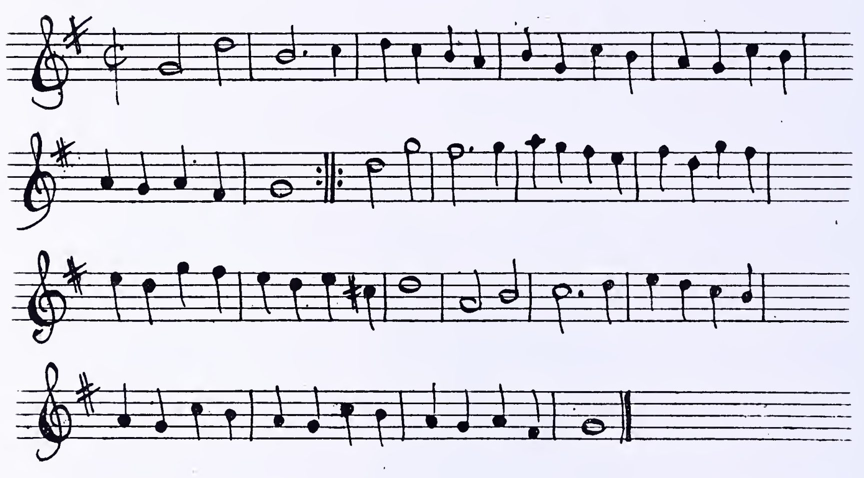
---

1. M. le pasteur Lehr, de Chartres, pense qu'au lieu de le *Tul*, il faut lire le *Teil*. Il y avait, aux environs une *verrerie* et une *bouteillerie*, d'après la carte de Cassini, plus un lieu appelé la *Hardonnière*, à proximité d'un petit bois non loin de *Ceton*, entre le Theil et *Coudray-au-Perche* (Eure-et-Loir).

Mélanges

LA MARCHE DES CAMISARDS

En 1723 parut, à Haarlem, chez la veuve de Hermanus et son fils Aäron Van Hulkenroi, la deuxième édition d'un chansonnier : J. van Elsland, *Gezangen, of het vrolyk gezelschap der negen zanggodinnen* (*Chansons, ou la joyeuse compagnie des neuf muses*). Les mélodies de ce recueil nous font connaître les airs à la mode au commencement du XVIIIe siècle dans la petite bourgeoisie hollandaise. A la page 62 on y remarque un *Bruilofts drinklied* (*Chant de noce*), qui se chantait sur l'air de *Mars de Kamizarts*, c'est-à-dire de la *Marche des Camisards*, avec la remarque, *Franse manier* (*à la française*). Voici cette marche :



Cet air se trouve sans doute déjà dans la première édition de ce chansonnier, que je n'ai malheureusement pu voir, mais qui parut, selon M. Govaerts (*Histoire et bibliographie musicale des Pays-Bas*, Anvers 1880, n° 1016), en 1717. On peut donc supposer que cette marche des Camisards est réellement contemporaine de la célèbre guerre des Camisards, ou insurgés Cévenols contre Louis XIV. Dans tous les cas, le fait que le premier texte *imprimé*, avec une date certaine, que nous en connaissions est postérieur de quinze ou vingt ans

aux années 1702-1704, ne prouve pas qu'il n'y ait pas eu une notation antérieure, soit dans un imprimé, soit dans un manuscrit, et ne s'oppose nullement à cette hypothèse.

J'ai eu l'occasion récemment, à propos de l'accession au trône de S. M. la reine des Pays-Bas, de publier un recueil de seize marches militaires en usage dans l'armée des Provinces-Unies au commencement du XVIIIe siècle, et d'y joindre une étude sur l'emploi de ces marches (*Tÿdschrift voor Noord Nederlands muziekgeschiedenis*). Je n'ai pu démontrer d'une manière irréfutable, mais il est très vraisemblable, que ces marches se sont répandues dans l'armée de Guillaume III, grâce aux officiers huguenots réfugiés aux Pays-Bas après la Révocation. La guerre de la succession d'Espagne (1702-1713) a popularisé ces airs, et nous en connaissons d'autres, également d'origine française, qui étaient alors à la mode en Hollande. En 1723 la marche en question avait été transcrite sur le cylindre du carillon d'Alkmaar qui la faisait entendre toutes les heures, du 26 avril au 14 juin. On la trouve aussi : 1° dans le recueil *Oude en nieuwe hollantse boeren lietjes en contredansen* (*Chansons et contredanses de paysans hollandais, anciennes et nouvelles*), Amsterdam, Estienne Roger, s. d., t. IV, n° 249, sous le nom de *Lammert binnen* (*Lambert en dehors*); — 2° dans un recueil manuscrit du commencement du XVIIIe siècle, propriété de la Société de l'histoire de la musique aux Pays-Bas, où elle porte le nom de *O hoe soet is de bruit* (*Oh ! qu'elle est douce la fiancée*), premières lignes du *texte* de la marche dans le chansonnier de Van Elsland; — enfin 3° dans un autre recueil manuscrit, également du XVIIIe siècle, et appartenant à la même Société, où elle porte le titre de *De duivel op één been* (*Le diable sur une jambe*).

Le recueil *Oude en nieuwe hollantse boeren lietjes en contredansen* parut en treize tomes chez Étienne Roger. Quoiqu'aucun de ces tomes ne porte de date, ils parurent tous avant 1717[1]. Chaque tome a sur le titre un numéro correspondant évidemment avec ceux du catalogue général de l'éditeur. Le

1. En cette année, en effet, Roger s'associa avec son gendre *Michel-Charles Le Cène* (Voy. mon article dans le *Bull. de la Commission pour l'Hist. des Églises wallonnes*, t. VI, p. 212).

tome IV a pour numéro 45, les tomes suivants des numéros entre 46 et 56, ce dernier étant celui du tome XIII. Il est donc évident que le tome IV a paru relativement longtemps avant l'année 1717, peut-être en 1714. Il est clair aussi que pour être admise dans ce recueil, et cela sous un autre titre (*Lammert binnen*), la marche des Camisards devait être connue depuis quelque temps déjà en Hollande, mettons depuis 1710, par exemple. Et il tombe sous le sens qu'elle existait avant cette date qui serait approximativement celle de son apparition en Hollande. Rien ne s'oppose donc à ce que nous considérions cette marche comme contemporaine de la guerre des Camisards.

Ajoutons quelques remarques au sujet de la musique de cette marche. Les marches modernes se composent généralement d'un nombre pair de strophes rythmées, composées elles-mêmes d'un nombre pair de mesures. Or la marche des Camisards ne contient que trois strophes rythmées renfermant chacune trois mesures, c'est-à-dire que tout y est en nombre impair. On va voir que, loin de contredire notre hypothèse, ce fait est, au contraire, de nature à la confirmer. Voici ce que nous lisons dans *les Rêveries ou mémoires sur l'art de la guerre* (La Haye, P. Gosse j^r^, 1756, p. 24) de Maurice de Saxe qui, en 1720, avait été nommé maréchal de camp au service de la France et que Frédéric le Grand a appelé le Turenne du siècle de Louis XV :

« Le moyen de remedier à tous ces inconveniens & à d'autres qui en résultent qui sont d'une bien plus grande consequence, est cependant bien simple, puis que la nature le dicte. Le dirai-je ce grand mot en quoi consiste tout le secret de l'art & qui va sans doute paroitre ridicule ? *Faites les marcher en Cadence*[1]. Voilà tout le secret, & c'est le Pas militaire des Romains. C'est pourquoi les marches sont institué & pourquoi on bat la Caisse. C'est ce qu'on appelle *Tact*, & c'est ce que personne ne sait & dont personne ne s'avise : avec cela vous ferez marcher vite & lentement comme vous voudrez; votre queuë ne trainera jamais; tous les Soldats iront du même pied; les conversions se feront ensemble avec celerité & grâce; les jambes de vos

1. « Le pas cadencé ou mesuré est aujourd'hui le même que celui des troupes prussiennes. » (Note de l'édition de 1756.)

Soldats ne se brouilleront pas; vous ne serez pas obligé d'arrêter à chaque conversion pour faire repartir du même pied, & vos Soldats ne se fatigueront pas le quart de ce qu'ils font à présent. »

Ce passage prouve qu'au commencement du XVIIIe siècle les soldats ne marchaient pas en cadence, c'est-à-dire que chaque soldat partait *ad libitum* du pied droit ou du pied gauche, et que dans un bataillon en marche on pouvait voir, à ce point de vue, la plus grande variété. Le célèbre musicien de Hambourg, Mattheson, démontre (*Kern melodischer Wissenschaft*, Hamburg, 1737, p. 113), que, vers 1730, on employait, dans l'armée allemande, des marches à mesures impaires. Il n'y aurait donc rien de surprenant à ce que le même fait eût lieu avant cette date dans les armées françaises. On jouait, du reste, dans ces dernières, des marches encore plus irrégulièrement construites que celle des Camisards, par exemple celle de *Villars*[1] et une *marche française*[2], la dernière, à strophes en nombre impair et à mesures en nombre pair. Mais il y a aussi la *Marche de Boufflers*[3], le commandant de Lille assiégé en 1708 par le prince Jean-Guillaume Friso et la *Marche du Garde le roy*[4], à strophes et mesures en nombre pair. Cette dernière marche est sans doute moins ancienne que celle des Camisards. Dans le recueil de Van Elsland (p. 104), elle est appelée *Chanson pour le couronnement de Louis XV à Rheims*, 25 octobre 1722, ce qui permet de supposer qu'elle est de cette époque. Or cet air étant régulièrement construit nous reporte à une date antérieure pour celui intitulé *Marche des Camisards* où ces règles de composition n'ont pas encore été observées[5].

1. *Oude en nieuwe hollantse boeren lietjes en contredansen*, Amst., P. Mortier, s. d., t. V, nos 352 et 353.

2. Notée dans un troisième recueil manuscrit (avec la date de 1740), propriété de la Société déjà citée.

3. *Oude en nieuwe hollantse boeren lietjes en contredansen*, Amst., Roger, t. V, n° 368.

4. Récemment j'ai acquis pour la Bibliothèque communale de Haarlem un exemplaire de la première édition, de 1717, du chansonnier de Van Elsland. On n'y trouve pas la *Marche du Garde le Roy*, ce qui peut être un indice en faveur de ma supposition que cette marche date d'environ 1720. La *Marche des Camisards* s'y trouve à la page 67; elle y est conforme à la rédaction de la seconde édition du chansonnier.

5. On pourrait remarquer aussi que les Camisards étaient des bergers

Ces remarques musicales nous amènent donc à la même conclusion que les remarques bibliographiques, savoir que la *Marche des Camisards* est très probablement contemporaine des redoutables soldats de Cavalier ou de Laporte.

J.-W. ENSCHEDÉ.

Haarlem.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

La religion d'Ambroise Paré à propos de recherches récentes.

Il y a des questions que dans certains milieux on rouvre périodiquement, pour les discuter comme si elles n'avaient pas été déjà résolues. Celle que je viens d'inscrire en tête de ces lignes est du nombre. On comprend aisément pourquoi : Ambroise Paré est le père de la chirurgie moderne et un peu de la médecine en tant que science expérimentale. C'est une gloire nationale très pure, car le caractère de l'éminent praticien était à la hauteur de son talent hors ligne. Or il ne faut pas qu'on puisse soutenir que le plus grand chirurgien français du xvie siècle était huguenot, car il est entendu que tous ces huguenots, en France surtout, étaient, ou des étrangers, ou des individus de mœurs aussi peu avouables que le furent, selon le catéchisme catholique, celles des Réformateurs.

On sait que les frères Haag consacrèrent à Ambroise Paré un long article, dans la *France protestante* (VIII, 124-143). Cet article, écrit en 1858, se bornait à résumer et à préciser la belle biographie que M. J.-F. Malgaigne avait placée en tête de son *Histoire de la chirurgie en Occident* (1840). Celui-ci avait commencé par mettre en doute le témoignage de Brantôme et de Sully, deux contemporains de Paré, qui le représentaient formellement comme huguenot. Mais, après avoir lu les œuvres du grand chirurgien, son éminent successeur avait loyalement reconnu que les idées et le langage religieux de Paré étaient, sans aucun doute, ceux d'un huguenot du xvie siècle. Les frères Haag firent remarquer, en outre, qu'il n'y avait absolument aucune raison pour infirmer le témoignage de Brantôme,

et des paysans insurgés; si réellement la marche a été composée par l'un d'entre eux, il était certainement peu familiarisé avec les règles de l'art musical (*Réd.*).

catholique peu favorable aux hérétiques de son temps, et de Sully, huguenot, mais fort peu bienveillant pour ses coreligionnaires; enfin que, dans un de ses livres, Paré était allé jusqu'à invoquer l'autorité d'un ouvrage notoirement excommunié, de du Plessis-Mornay, ce qu'un catholique n'aurait certainement pas fait à cette époque.

Ces conclusions, auxquelles rien ne pouvait être opposé, auraient pu être fortifiées encore, si les frères Haag avaient tiré d'un passage des œuvres d'A. Paré tout le parti qu'on en pouvait tirer. C'est celui où Paré raconte que pendant la première guerre de religion, après la prise de Rouen, se trouvant à table avec « quelques-« uns qui le hayoient à mort pour la Religion, on lui présenta des « choux, où il y avoit du sublimé ou arsenic [1] » dont il réussit à se préserver lorsqu'il en eut goûté. Ce passage, à lui seul, est formel, car quiconque a lu des auteurs du XVIe siècle, sait qu'à moins de réserve expresse, cette locution « être de la Religion » signifie toujours et partout être huguenot.

Or, dix ans plus tard, en 1867, ces conclusions furent attaquées par M. A. Jal, dans son *Dictionnaire critique*. « Paré, s'écrie-t-il, « était catholique, et l'on verra par combien d'actes authentiques je « le prouve. » Et, en effet, Jal faisait connaître pour la première fois vingt-cinq actes de baptême, mariage ou inhumation inscrits par les curés de Saint-André-des-Arcs sur les registres de leur paroisse à partir de 1545, et tous relatifs à Paré ou à sa famille. M. Jal, dans son triomphe, n'oubliait qu'un fait, c'est que, pendant tout le XVIe siècle, jamais le culte huguenot n'avait été toléré à Paris, et que s'il y eut çà et là quelques prêches publics dans la capitale, ils n'y purent avoir lieu qu'exceptionnellement et pour très peu de temps. En conséquence, à moins d'exposer leurs enfants à la bâtardise, ou de renoncer à toute sépulture, les huguenots parisiens étaient alors obligés de recourir aux curés pour leurs baptêmes, mariages et sépultures. C'est ce que M. Henri Bordier fit remarquer à M. Jal, dans deux articles critiques, pénétrants, qui n'ont rien perdu de leur valeur (*Bulletin*, XVII, 1868, 175 et 246).

On pourrait y ajouter une simple remarque : c'est que si nous n'étions autorisés à compter comme huguenots que les Parisiens pour lesquels il existe des actes de baptême, mariage ou sépulture huguenots, il nous faudrait conclure qu'au XVIe siècle *il n'y eut pas de Parisiens huguenots*. Bien qu'il soit, en effet, certain que les pas-

1. Paré, III, 723, *Voyage de Rouen*.

teurs qui exerçaient secrètement leur ministère à Paris dans les quarante dernières années de ce siècle, ne se bornèrent pas à des prêches, mais baptisèrent et marièrent aussi occasionnellement leurs ouailles, aucun registre de ces actes n'est parvenu jusqu'à nous. Lorsqu'avant les incendies de la Commune qui détruisirent l'état civil parisien, MM. Haag, Read, Delaborde, etc., parcoururent et dépouillèrent les registres de l'état civil huguenot, ils n'en trouvèrent aucun remontant au XVIe siècle. Et cela était naturel puisque les protestants parisiens ne furent légalement autorisés à avoir un culte public, à Grigny, Ablon, puis Charenton, que par l'édit de Nantes. Désormais, tout argument tiré contre un d'entre eux du fait qu'on a découvert qu'il avait été baptisé, marié ou inhumé par les soins d'un curé, est caduc.

Malgré la démonstration de M. H. Bordier, la thèse de M. A. Jal fut reprise en 1879, mais sans argument nouveau, par un Dr E. Turner, qui, dans la *Gazette hebdomadaire de Médecine et de Chirurgie* du 16 mai au 27 juin de cette année, inséra une série d'articles intéressants seulement au point de vue de la bibliographie d'A. Paré. Mais en 1881, les arguments de MM. Haag et Bordier furent une fois de plus rassemblés et publiés par M. O. Douen, dans l'article Paré de l'*Encyclopédie des sciences religieuses* (X, 193-199).

La question en était là, lorsqu'en 1885 parut *Ambroise Paré d'après de nouveaux documents découverts aux Archives nationales et des papiers de famille*, par le Dr Le Paulmier (avec un portrait inédit de Paré, petit in-4° de 419 p. Paris, Charavay). Ce livre, dont les pièces justificatives en grand nombre avaient été découvertes et recueillies par M. Emile Campardon, a complètement renouvelé la biographie d'Ambroise Paré. Il a fixé aussi définitivement la question de la religion du célèbre chirurgien. Après avoir reconnu loyalement que le passage ci-dessus emprunté au *Voyage de Rouen* « fournit la « preuve évidente que Paré appartenait à la religion réformée » (p. 62), le nouveau biographe le confirme (p. 80) par un extrait jusque-là inédit d'un mémoire publié par A. Paré en réponse aux attaques de la Faculté de médecine contre l'édition de 1575 de ses *Œuvres*. Dans ce Mémoire, Paré dit, en effet, « ... ce mot — Religion « — a esté cité par moy pour ne me glorifier avoir suivi telle opi« nion... et moins en intention de monstrer que ceux qui suivent « la saincte Eglise Catholique et Romaine, abusent de moyens illi« cites pour se deffaire de leurs ennemis... » Non seulement ce passage établit péremptoirement que le mot de Religion doit être pris dans le sens de Protestantisme, mais il renverse aussi l'hypo-

thèse d'après laquelle Paré aurait été protestant au début des guerres de religion et serait redevenu catholique après la Saint-Barthélemy.

Pourtant la théorie de Jal trouve encore des avocats. Un M. Paul Valet a publié l'année dernière, dans le *Parisien de Paris* (17 et 24 juillet) des *Recherches historiques sur Ambroise Paré* insérées depuis lors dans le 1er volume du *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords*. L'auteur prétend d'abord que le récit de la tentative d'empoisonnement après le siège de Rouen ne prouve rien : « Nous « voyons bien, dans ce récit, que « quelques-uns le hayoient à mort « pour la religion », mais quels étaient-ils ? catholiques ou hugue- « nots ? Paré ne prend pas la peine de nous renseigner... » On voit que M. P. Valet ignore l'explication que A. Paré donnait lui-même, en 1575, de ce mot religion, explication superflue d'ailleurs pour qui a pratiqué le français du XVIe siècle. Notre auteur ajoute : « Nous allons clore le débat et mettre sous les yeux du lecteur la « preuve qu'Ambroise Paré était catholique. » — Suivent... deux actes de baptême, du 9 avril 1553 (St-André-des-Arcs), et du 21 mars 1578 (Saint-Barthélemi) où A. Paré est l'un des deux parrains. Cette idée de tirer un argument de la présence de Paré comme parrain à un baptême en 1553, époque où il n'y avait pas encore à Paris d'Église protestante organisée, même clandestinement, et en 1578, où cette Église venait d'être violemment anéantie par la Saint-Barthélemy, vous étonne ? Ecoutez M. P. Valet :

« Le baptême des enfants de Paré, leur inhumation dans l'église « Saint-André-des-Arcs ou dans le cimetière y attenant, son[1] mariage « à Saint-Séverin, son inhumation au bas de la nef, près le clocher « qui s'élevait au milieu de l'église[2], c'est-à-dire à une place d'hon- « neur, tout cela ne suffirait pas à nous convaincre, mais ces deux « actes de baptême nous semblent un argument décisif. Comment « admettre que Paré, qui était d'une profonde piété, ainsi qu'en « témoignent ses écrits, pût être protestant et venir tenir des enfants « sur les fonts de baptême de l'église Saint-André-des-Arcs, sa pa- « roisse ?

« Qu'un protestant fasse entrer ses enfants dans le sein de l'Église « catholique ; qu'à la dernière heure, alors que les affres de la mort « obscurcissent son cerveau, paralysent sa volonté, il répudie la « croyance de toute sa vie : — à la rigueur cela peut s'admettre, et « nous comprenons qu'un doute puisse subsister. Mais que, durant

1. Intercalez second.

2. Ajoutez Saint-André-des-Arcs, car c'est dans cette église et non à Saint-Séverin qu'A. Paré fut inhumé le 22 décembre 1590, à l'age de 80 ans.

« sa vie, en pleine santé, sain de corps et d'esprit, d'un caractère « généreux et d'un esprit libre, ce protestant, reniant sa foi, fasse « acte d'adhésion à la religion catholique et récite devant l'officiant « le Symbole, reconnaissance solennelle de la souveraineté de l'Église « catholique, apostolique et romaine, — voilà ce que nous ne pou- « vons admettre lorsqu'il s'agit d'Ambroise Paré. Il eût fallu, pour « cela, qu'il cachât sa véritable religion et trompât le prêtre. »

On voit le rôle étonnant que jouent certains... préjugés chez des hommes qui font des recherches historiques et aspirent à redresser les erreurs de leurs devanciers. Ainsi un huguenot ne peut assister comme parrain à un baptême catholique sans renier sa foi et faire acte d'adhésion à la « religion catholique »; — et la récitation du Symbole — de ce Symbole qui a toujours été lu dans le culte public protestant — est la « reconnaissance solennelle de la souveraineté « de l'Église catholique, apostolique et romaine! » — A ce compte-là, non seulement un nombre infini de huguenots d'autrefois ont apostasié sans s'en douter, mais presque tous les protestants qui ont écouté dans le recueillement la lecture publique du Symbole, et l'ont mentalement répété en l'écoutant, sont catholiques, apostoliques et romains sans le savoir! — Et voilà comment on découvre des preuves « décisives », et comment des sociétés historiques se fondent, à Paris, pour nous apporter des documents et des arguments nouveaux!

N. Weiss.

SÉANCES DU COMITÉ

10 *janvier* 1899.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. Bonet-Maury, J. Gaufrès, A. Lods, E. Stroehlin, Ch. Waddington et N. Weiss. MM. F. Kuhn et F. Puaux se font excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le président rappelle la mort de notre président honoraire qui fut le réel fondateur de notre Société, M. Charles Read. Il assistait si régulièrement à nos séances dans ces dernières années, et s'intéressait si directement à tout ce que nous faisions qu'on sentait bien que cette œuvre tenait la première place dans ses souvenirs de 1852. Grâce à l'impulsion qu'il lui a donnée et aux concours qu'il a rassemblés, la Société d'Histoire du Protestantisme français a prospéré, et nous n'avons qu'à nous inspirer de ce qu'il

a fait pour que cette prospérité soit durable. Un hommage ému est dù aussi à M. F. Lichtenberger, doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris qui faisait partie de notre comité depuis 1880 et qui a fait une si large place à notre histoire dans son *Encyclopédie des sciences religieuses.* Il est temps que nous songions à combler tous ces vides en nous adjoignant des forces nouvelles.

Puis M. le président dit que le sujet le plus important à l'ordre du jour, c'est l'assemblée générale du mois de février prochain. Il lui semble que celui qui pourrait le mieux parler de notre fondateur, c'est notre vice-président, M. Charles Waddington, qui fut son contemporain. M. Ch. Waddington consent à présider la séance du mois de février. Quant aux orateurs qui devront y prendre la parole, M. Ch. Gide s'est récusé comme incompétent. M. F. de Schickler fait appel à MM. A. Lods et N. Weiss. Le premier veut bien se charger de préparer un travail sur les difficultés que rencontra l'édit de Nantes au Parlement de Paris. M. Weiss tâchera de réunir quelques renseignements nouveaux sur les maisons parisiennes où eurent lieu des prêches huguenots clandestins avant l'édit de Nantes qui autorisa le culte protestant à Grigny. M. Bonet-Maury veut bien se renseigner sur les mélodies de certains Noëls huguenots qui ont été cités dans le *Ménestrel* du 6 novembre et du 4 décembre 1898 et qui pourraient être, si elles étaient connues, étudiées en vue de l'assemblée générale, et il offre, s'il en est besoin, une notice sur la reconstitution du culte protestant à Paris après l'édit de Nantes.

Bibliothèque. — M. F. Teissier lui envoie un volume ayant appartenu à Rabaut de Saint-Étienne, et les *Mémoires inédits d'André Delort sur la ville de Montpellier au* XVIIe *siècle* (1621-1693), 2 vol. in-8°, 1876. — M. le président dépose entre autres, *Arrêtés relatifs au licentiement des prêtres et ministres protestants dans la Lozère et le Gard à compter du 20 prairial an second de la R. F.*; — *Éloge de notre grand Dieu et sauveur Jésus Christ*, par Pierre de Guigues, Montbelliard, 1676; et deux volumes de F. Lambert d'Avignon.

AVIS concernant l'assemblée générale de la Société. — Conformément à la décision du Comité du 14 février, cette assemblée générale, à laquelle tous nos lecteurs sont cordialement invités, se tiendra *à Paris, au temple de l'Oratoire*, 147, rue Saint-Honoré, *le mardi soir 28 février 1899, à huit heures*, en mémoire de l'enregistrement, par le parlement de Paris, de l'édit de Nantes, le 25 février 1599. M. Charles Waddington, membre de l'Institut et vice-président de notre Société, présidera cette séance exceptionnelle, au cours de laquelle MM. A. Lods et N. Weiss prendront la parole.

Le Gérant : FISCHBACHER.

5546. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — MOTTEROZ, directeur.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE

EM. COMBA. — **Histoire des Vaudois.** Nouvelle édition complète, avec cartes géographiques et gravures. *Introduction.* Un volume de XVI-208 pages in-18. Paris, Fischbacher; Florence, librairie Claudienne, 1898.

Dr M. GLOSSNER. — **Savonarola als Apologet und Philosoph.** Eine philosophiegeschichtliche Studie. Une brochure de 123 pages in-8. Paderborn, Druck und Verlag von Ferdinand Schöningh, 1898.

A. HEUS. — **Le cléricalisme,** conférence populaire prononcée à Jemappes. Huitième mille. Une brochure de 16 pages in-8. Chez l'auteur, à Jemappes (Hainaut-Belgique).

M.-J. GAUFRÈS. — **La corruption de la jeunesse par la presse pornographique.** Une brochure de 30 pages petit in-8. Saint-Étienne, au bureau du *Relèvement social*, 1897.

C.-G. CHAVANNES. — **Qu'est-ce qu'une Église?** Étude d'histoire chrétienne. Une brochure de 97 pages in-18. Paris, Fischbacher, 1897.

PAUL FARGUES. — **Jérémie,** essai poétique. Une brochure de 32 pages petit in-8. Le Mans, 1898.

R. DE C[AZENOVE]. — **Les Crès de Bouscardon,** mœurs et paysages cévenols. Une brochure de 47 pages petit in-8, illustrées. Paris, E. Dumont; Lyon, Bernoux et Cumin, 1898.

CHARLES MONVERT. — **Histoire de la fondation de l'Église évangélique neuchateloise indépendante de l'État** publiée par le synode de cette Église à l'occasion du 25e anniversaire de sa fondation. Un volume de 312 pages petit in-8. Neuchâtel, Attinger frères, 1898.

J. et Cie. — **Une famille de nouveaux convertis en Cévennes** (1685-1787). Un volume de 192 pages in-8. Audincourt, imprimerie Charles Jacot et Cie, 1899.

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 25 pour 1899

5546. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — MOTTEROZ, directeur.

48e ANNÉE. — 1 99

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIR.
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

(mensuel)

QUATRIÈME SÉRIE. — HUITIÈME ANNÉE

Nos 3 et 4. — 15 Mars-15 Avril 1899



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société Anonyme)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1899

SOMMAIRE

AVIS. — Un certain nombre d'exemplaires de ce numéro exceptionnel ont été tirés à part sur beau papier, comme complément du *Troisième centenaire de l'édit de Nantes en Amérique et en France*. On pourra se les procurer, 54, rue des Saints-Pères, au prix de 2 fr. 50.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1[er] janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

COMMÉMORATION

DE

L'ENREGISTREMENT DE L'ÉDIT DE NANTES

PAR LE PARLEMENT DE PARIS

(25 février 1599)

L'Édit signé à Nantes en avril et mai 1598 ne pouvait être appliqué que lorsque les parlements l'avaient enregistré. De là l'espoir du pape et du clergé catholique — autorisé par l'esprit réactionnaire de ces grands corps judiciaires — que la nouvelle loi ne serait jamais sérieusement exécutée; de là aussi l'importance capitale de l'enregistrement arraché au parlement de Paris par Henri IV lui-même. De là enfin le devoir pour l'Église réformée de Paris qui, sous l'ancienne monarchie n'aurait jamais eu d'existence légale sans cet enregistrement, d'en commémorer la date trois fois séculaire. Cette commémoration a eu lieu au temple de l'Oratoire, situé tout près du Louvre où, le 7 juin 1598, Catherine de Bourbon avait fait faire un service d'actions de grâces après la signature de l'Édit, — et à deux pas de l'ancienne rue du Coq où longtemps avant cette signature s'étaient tenus des cultes huguenots clandestins.

Le mardi 28 février 1899, à huit heures du soir, une nombreuse assemblée remplissait à peu près tout le bas de la vaste nef du temple. MM. Ch. Waddington, membre de l'Institut, vice-président de la Société et président de la séance, G. Bonet-Maury, J. Gaufrès, A. Lods, F. Puaux, A. Réville et N. Weiss, membres du Comité, prennent place sur l'estrade devant la chaire, avec M. le pasteur G. Appia qui ouvre la séance par la prière. On remarque dans l'as-

semblée M. le président F. de Schickler, MM. les pasteurs J. Bouvier, J. Cerisier, E. Coquerel, E. Fontanès, J. Goguel, A. Gout, R. Labeille, E. Lacheret, H. Paumier, président du Consistoire, etc.

Après le chant, par l'assemblée, de deux strophes du cantique de Luther, *C'est un rempart que notre Dieu*, M. Charles Waddington, membre de l'Institut, un des deux seuls survivants de l'époque de la fondation de la Société, nous entretient avec beaucoup d'entrain, de cette époque et du fondateur, M. Ch. Read, mort il y a deux mois. Il proclame ensuite les noms des trois nouveaux membres élus par le Comité, MM. le pasteur *Paul de Félice*, le professeur *Rodolphe Reuss*, et *Auguste Sabatier*, doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris. Le chœur de l'Oratoire chante *l'Ave verum* de Mozart, puis M. Armand Lods lit d'une voix claire son étude sur l'*édit de Nantes devant le parlement de Paris*. Le chœur nous fait entendre deux strophes du psaume XXIV qui fut entonné au Louvre au début du service du 7 juin 1598 [1]. Les paroles de Clément Marot ont été chantées telles que Claude Goudimel les avait harmonisées. Le secrétaire de la Société a enfin donné communication de ses notes topographiques et historiques sur les *lieux d'assemblées huguenotes à Paris avant l'édit de Nantes*.

La séance a été levée après le chant d'un chœur de Judas Macchabée, les remerciements du président aux chanteurs, et la prière de M. le pasteur A. Gout.

N. W.

1. Voy. plus loin, p. 160.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Messieurs,

Depuis 1894, la Société de l'Histoire du Protestantisme français n'a pas tenu à Paris son assemblée générale. Après La Rochelle où l'appelaient tant de souvenirs historiques, après Meaux où elle a salué le berceau de la Réforme en France, c'est à Nantes qu'elle s'est réunie l'année dernière, à l'occasion des fêtes commémoratives du troisième centenaire de l'édit de pacification signé par Henri IV dans cette ville en 1598. Votre comité a consacré à ces fêtes mémorables quatre livraisons de son *Bulletin* qui, réunies, forment une publication d'un puissant intérêt.

Un article spécial de la livraison qui rendra compte de la séance d'aujourd'hui contiendra, avec un résumé des travaux du comité, l'expression de nos profonds regrets pour les amis, en trop grand nombre, hélas ! que nous avons perdus, depuis mon cher et regretté collègue M. Édouard Sayous, jusqu'au savant doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris, M. Frédéric Lichtenberger. Ne pouvant me résigner à vous faire entendre un éloge écourté de chacun de nos morts, je me bornerai à vous entretenir de celui dont la perte a été la plus sensible pour la Société dont il fut le fondateur, il y a près d'un demi-siècle.

C'est en 1852 que Charles Read fonda la Société de l'Histoire du Protestantisme français, avec le concours d'un comité de douze membres dont j'ai le triste privilège d'être aujourd'hui, avec mon savant confrère et ami M. Maurice Block, le seul survivant. J'ai gardé la mémoire des débuts de la Société sous la direction de son premier président. Ces souvenirs me sont présents et toujours chers.

Je me rappelle encore avec émotion dans les premiers jours de 1852, ce dimanche où, sortant avec moi du temple

de l'Oratoire, Charles Read m'exposa pour la première fois son projet de constituer une Société d'études historiques, dans le but de faire revivre pour nos Églises protestantes et pour nos compatriotes le passé glorieux, mais très mal connu, du protestantisme français, ses origines et ses commencements, ses rudes épreuves jusqu'à l'édit de Nantes, sa part dans les grandeurs de toutes sortes de notre xviie siècle, ses nobles revendications du droit naturel, de la liberté de conscience, de la souveraineté nationale, l'esprit éminemment pratique et libéral dont les huguenots français firent preuve dans l'organisation et le fonctionnement de leurs Assemblées nationales et provinciales, premier modèle dans notre pays du régime parlementaire; puis, après la Révocation, leurs cruelles souffrances héroïquement supportées pendant un siècle entier; enfin les temps meilleurs où les descendants de ces mêmes huguenots, rétablis dans leurs droits de Français par l'Assemblée constituante, ont pu exercer librement leur culte et servir en paix la France, en dépit des passions haineuses, heureusement impuissantes, de quelques fanatiques.

Pour mener à bien cette entreprise, qui était à ses yeux une œuvre de piété filiale, Charles Read s'adressait à tous les protestants qui tenaient une plume, quelles que fussent leurs croyances particulières et leurs diverses dénominations, orthodoxes ou libéraux, luthériens, réformés ou membres d'Églises indépendantes. Sa généreuse pensée fut comprise, ainsi qu'en témoigne la composition du comité fondateur où nous siégâmes dès le mois de mai 1852, Maurice Block et moi, sous la présidence de Charles Read, avec l'ancien directeur du *Semeur*, M. Henri Lutheroth, et son digne collaborateur Édouard Verny, les pasteurs Adolphe Monod, Athanase Coquerel fils et Martin Rollin, le très savant Christian Bartholmèss, Félix Pécaut, Charles Weiss, vice-président, Eugène Haag, secrétaire. Notre éminent coreligionnaire, M. Guizot, accepta et conserva jusqu'à sa mort la présidence honoraire de la société.

On se mit sans retard au travail. Tous les membres du comité et de nombreux collaborateurs, nationaux ou étran-

gers, rivalisèrent de zèle pour signaler des faits ou des documents propres à éclairer quelque point de notre histoire et destinés à figurer dans un *Bulletin* qui devait paraître chaque mois et dont la première livraison porte la date juin-juillet 1852. A Paris, nous étions trois ou quatre qui nous employâmes, avec une ardeur de néophytes, à la composition quelque peu incohérente du *Bulletin :* Eugène Haag d'abord, qui, avec son frère Émile, publia cette même année le troisième volume de *La France protestante*, et qui avait en portefeuille une foule de notices biographiques préparées pour les volumes suivants; puis Charles Weiss, occupé de son côté à faire imprimer son *Histoire des réfugiés protestants de France;* Christian Bartholmèss, toujours prêt à communiquer les pièces rares dont il avait des corbeilles pleines. Pour ma part, ayant écrit en 1848 pour le doctorat ès lettres une longue thèse latine sur Ramus et son temps, et préparant sur le même sujet un volume en français qui ne parut qu'en 1855, ma contribution se composait de notes sur le Collège de France et l'Université de Paris, sur le cardinal de Lorraine et les commencements de la Ligue, et en général sur les hommes et les événements du XVIe siècle. Mais le principal, le véritable rédacteur du *Bulletin* fut tout d'abord son fondateur, l'ardent porte-drapeau dont l'élan passionné vers nos ancêtres religieux nous avait tous gagnés et entraînés. Tandis que notre collaboration était intermittente et subordonnée aux occupations de chacun, lui se donnait tout entier, de sorte que, naturellement, grâce à son incessante activité, il devint bientôt à lui seul tout le comité, j'ai presque dit toute la société, fouillant et faisant fouiller partout archives et bibliothèques, registres officiels et papiers de famille, puisant à toutes les sources manuscrites ou imprimées, ajoutant aux documents ainsi recueillis des commentaires généralement très succincts, enfin répartissant le tout entre les trois derniers siècles qui étaient uniformément représentés dans chaque livraison, et dont il aurait voulu pouvoir scruter les moindres détails.

A ce multiple travail de recherche, de rédaction et de publication s'ajoutait celui de la correspondance. De tous

côtés affluaient des adhésions, des félicitations et aussi des critiques, des offres de services accompagnées de demandes de renseignements. Charles Read avait réponse à tout, faisant fonctions de secrétaire aussi bien que de président. Chaque nouvelle tâche lui était une fête; jamais on ne vit pareil entrain.

Les sympathies et les encouragements ne lui firent pas défaut, surtout dans les premières années. En France et à l'étranger, les lecteurs sérieux et les juges les plus compétents rendaient hommage à la scrupuleuse probité, au souci de l'exactitude, à l'amour de la vérité dont témoignaient les recherches et les appréciations insérées au *Bulletin*. Ils étaient frappés de l'étendue et de l'importance des résultats, ainsi que de l'imprévu de certaines révélations, telles que la minute originale d'une lettre adressée par Théodore de Bèze à Henri IV pour le dissuader d'abjurer; le testament olographe de Coligny de 1569; les précieux *Registres* de l'Église de Charenton, les actes des Assemblées et des Synodes du désert; les *Fragments des registres d'écrous des chiourmes de Marseille*, donnant des listes authentiques de galériens protestants, etc., etc.

En même temps que le *Bulletin* rédigé par Charles Read tirait de l'oubli les documents les plus rares et provoquait la découverte de pièces d'un prix inestimable pour la science historique, on y trouvait, à l'état d'ébauches, des récits qui préludèrent utilement à des travaux plus considérables, publiés dans la suite et qu'il serait trop long d'énumérer.

Témoin de ces efforts et des résultats obtenus, la Société de l'histoire de France admit Charles Read au nombre de ses membres, comme « représentant une société appelée à « rendre d'éminents services aux études historiques [1] ».

Ce précieux suffrage fut pour notre président un puissant encouragement; mais la récompense la plus douce à son cœur fut certainement la reconnaissance que lui exprimèrent maintes fois des coreligionnaires, au nom des Églises protestantes de langue française. Je ne citerai que le témoignage

1. Lettre de M. J. Desnoyers à M. Charles Read.

si touchant du vénéré Adolphe Monod, remerciant sur son lit de mort la Société de l'Histoire du Protestantisme français des « services rendus, par la vérité historique, à la foi évangélique ».

Quelques-uns cependant se lassaient; les moins lettrés parmi les adhérents de la première heure se plaignaient que le *Bulletin* ne s'adressât guère qu'aux érudits. Charles Read s'indignait et nous nous indignions avec lui de cette indifférence. Je me souviens qu'en 1860, appelé à présider en son absence notre Assemblée publique annuelle, je gourmandais aussi vivement qu'il aurait pu le faire lui-même notre public protestant, lui reprochant son peu d'empressement à souscrire pour les dix volumes parus de *La France protestante* des frères Haag. Je me suis dit plus tard que nous étions bien sévères et qu'un protestant pouvait être attaché à sa foi et à son Église, tout en laissant aux bibliothèques et aux amateurs de livres rares le devoir d'acquérir un volumineux dictionnaire biographique, qui est sans doute un admirable travail de bénédictins, mais qu'on ne saurait lire tout d'une traite. Et puis n'y avait-il pas quelque ingratitude de notre part à méconnaître ce qu'avait de remarquable, de merveilleux même ce chiffre de mille abonnés atteint par le *Bulletin*, avec son texte serré et hérissé de notes en caractères minuscules? Préoccupé de la science historique, désireux avant tout de « l'appuyer sur des faits et des documents positifs », Charles Read avait perdu de vue que, dans son plan primitif, le *Bulletin* ne devait pas être seulement un recueil de documents, mais qu'il devait aussi participer du caractère d'une revue accessible au grand public. Or une publication qui se présentait comme une « collection de pièces justificatives » n'avait rien de populaire, et vouloir qu'on en fît la lecture en famille, franchement, c'était poursuivre une chimère.

D'un autre côté, l'activité des collaborateurs et des correspondants semblait se ralentir; leurs communications devenaient à la fois plus rares et moins intéressantes. La mine était toujours d'une richesse inépuisable, mais plus d'un filon était épuisé, et l'on tombait parfois dans des redites. On n'avait pas tous les jours la bonne fortune de rencontrer des docu-

ments pareils à ceux qui, dans l'origine, avaient procuré une certaine vogue à l'œuvre historique. En 1863, le nombre des abonnés du *Bulletin* ayant un peu fléchi, Charles Read adressa une circulaire à tous les pasteurs de Paris, pour les inviter à recommander la Société dans leur cercle d'action; mais les résultats ne répondirent pas à son attente.

L'année suivante il prit un grand parti. Depuis douze ans il avait cumulé avec un dévouement et un désintéressement admirables les fonctions de président et de secrétaire, de rédacteur en chef et d'administrateur, de trésorier et d'agent général. Il ne songeait même pas à réunir les membres du comité; à peine réclamait-il leur concours pour des lectures à faire aux assemblées publiques annuelles. En mai 1864, il convoqua chez lui les quatre ou cinq anciens membres présents à Paris, en leur en adjoignant de nouveaux, et il leur déclara que le moment était venu pour le comité de partager avec lui le fardeau qu'il avait porté seul jusque-là. Des remerciements chaleureux lui furent adressés, mais en même temps des vœux furent exprimés pour les améliorations qu'il paraissait désirable d'introduire dans la rédaction du *Bulletin*. Le président était peu favorable à ces changements dont l'examen fut l'objet de quelques pourparlers. Rien de précis ni de décisif ne fut arrêté, si ce n'est la nomination d'un agent de la Société. M. A. Franklin, investi de ces fonctions, s'appliqua avec succès à faire rentrer les souscriptions en retard.

L'année suivante, vers la fin d'avril 1865, la situation étant la même, Charles Read, un peu par fatigue peut-être et peut-être aussi un peu découragé par les critiques, se détermina tout d'un coup à nous donner sa démission de président et de rédacteur en chef du *Bulletin*. Nous fûmes d'abord consternés : il nous semblait que, lui de moins, il ne restait plus rien. Mais deux choses nous firent reprendre confiance : d'une part, le président démissionnaire ne désespérait pas de la Société, puisqu'il ne cessait pas de faire partie de son comité; d'autre part, il y avait parmi les membres nouveaux les éléments d'une organisation qui, à vrai dire, avait toujours fait défaut. On se mit aisément d'accord pour nommer président de la Société le baron Fernand de Schickler;

vice-président[1] M. Eugène Haag, trésorier M. Franklin, secrétaire M. Jules Bonnet, qui se chargea de la partie littéraire du *Bulletin*[2]; et trois autres membres, MM. Coquerel, Delaborde, Waddington furent adjoints au bureau pour former avec lui un sous-comité de rédaction.

Peu de jours après, le 2 mai 1865, l'assemblée publique de la Société, présidée par M. de Schickler, entendait le rapport dont j'avais été chargé sur la transformation du *Bulletin*. Les changements projetés répondaient à l'attente générale; ils ne furent pourtant pas réalisés immédiatement. Le *Bulletin* de l'année 1865, le 14e de la collection, fut encore composé sur le même plan que les précédents, mais complété par une *Table analytique*, due au travail de M. Eugène Haag, et qui fut comme la clôture de la première série des publications de la Société.

En 1866, M. Guizot résuma devant l'assemblée générale, avec sa double autorité d'historien éminent et de président honoraire, les innovations adoptées avec son entière approbation, et qui se réduisaient à ces trois choses : 1° à la publication des documents on ajouterait désormais des Études historiques ; 2° une Bibliographie étendue rendrait compte de toutes les publications de quelque intérêt pour l'histoire du Protestantisme français ; 3° enfin une bibliothèque serait créée pour l'édification à la fois et pour la science historique.

« Ne croyez pas, disait notre illustre président honoraire, que ces efforts et ces projets nouveaux nous fassent négliger ce qui avait été jusqu'ici le but de notre Société, je veux dire la découverte et la diffusion des documents du XVIe, du XVIIe et du XVIIIe siècle. La collection de notre *Bulletin* depuis quatorze années montre trop bien l'importance d'une telle tâche pour nous permettre d'y renoncer. »

M. Guizot disait vrai : il n'y avait rien de rompu dans nos

1. M. Haag étant mort en 1867, le comte Jules Delaborde, à qui Charles Read avait déjà proposé la présidence de la Société et qui l'avait refusée, fut élu vice-président.

2. Depuis la mort de M. Jules Bonnet en 1892 (23 mars), M. N. Weiss a rempli, avec une remarquable érudition et un zèle infatigable, les fonctions de secrétaire.

traditions. Charles Read le comprit à merveille, et il s'habitua sans trop de peine à voir dans son cher *Bulletin*, devenu notre *Bulletin historique et littéraire*, deux parties distinctes : en premier lieu des *Études historiques* où l'on reconnaissait la plume élégante de l'auteur d'*Olympia Morata* et des *Récits du* XVIe *siècle*, puis les *Documents* inédits et originaux où notre ami se retrouvait chez lui.

Charles Read servit donc simplement, avec modestie et avec dignité, comme membre du comité, l'œuvre qu'il avait dirigée si longtemps presque seul avec tant de dévouement, tant de désintéressement et une si vaillante initiative, et l'on peut affirmer qu'il se montra aussi attaché à la Société transformée qu'il l'avait été à la Société naissante et en formation. Il se réjouit avec nous de tous ses progrès et de tout ce qui pouvait contribuer à sa prospérité et à sa durée : sa reconnaissance d'utilité publique, par exemple, et les agrandissements successifs de notre bibliothèque, ouverte aux travailleurs, et son installation définitive dans l'immeuble de la rue des Saints-Pères : présent magnifique de notre cher président, M. de Schickler, et qui a fait de lui (il me permettra de le dire) le second fondateur de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Ce qui nous a surtout édifiés pendant plus de trente ans chez le premier fondateur de cette société, c'est sa constante coopération à nos travaux, c'est son assiduité exemplaire à nos séances, c'est la part active qu'il prenait à nos discussions sur le sens et la valeur des pièces inédites qu'il s'agissait d'insérer au *Bulletin*, c'est enfin cette collaboration continue, que rien n'a pu lui faire abandonner, ni le poids des années, ni ses autres travaux, tels que la rédaction de l'*Intermédiaire*, cette Revue de pure érudition où s'exerçait toujours son insatiable curiosité littéraire, ni le deuil cruel qui l'affligea si profondément, le 2 décembre 1876. Il perdit ce jour-là un fils bien-aimé, admirablement doué pour le cœur comme pour l'intelligence, poète avant l'âge, et qui laissa, en mourant à 19 ans, un volume de poésies pleines de fraicheur et de grâce juvénile, dont je feuilletais ces jours derniers la 4e édition.

Pendant les vingt-deux années qui suivirent ce deuil, nous

avons pu admirer la force d'âme du malheureux père, inconsolable toujours, mais toujours jeune d'esprit, toujours adonné aux études de son choix, ferme dans son dessein de 1852 (*justum et tenacem propositi*), projetant encore peu de jours avant sa mort un nouveau travail sur le pieux et original artiste à qui il avait consacré les premières pages du *Bulletin* en 1852 : Bernard Palissy. Charles Read, vous le voyez, était de ceux à qui s'applique ce mot d'un grand orateur protestant : « On peut épuiser une force, on n'épuise pas un courage. »

Il était encore membre du comité et présidait en cette qualité l'assemblée générale de 1892, quand M. de Schickler, se faisant en pleine séance l'interprète de nos sentiments d'affectueuse gratitude, lui offrit publiquement, au nom de ses collègues, le titre, illustré naguère par M. Guizot, de président honoraire.

Charles Read avait une foi robuste dans l'œuvre à laquelle, quoi qu'il arrive, son nom demeurera indissolublement attaché, suivant son vœu le plus cher, et cette foi a été sa force jusqu'au bout, semblable en cela à ces vieux huguenots dont les vertus le transportaient d'enthousiasme, et dont l'indomptable constance ne peut s'expliquer que par l'énergie de leur foi.

A nous maintenant, messieurs, et à vous aussi, jeunes gens qui m'écoutez et qui nous succéderez, à nous tous, jeunes et vieux, de nous inspirer de ces exemples, et de poursuivre l'œuvre de Charles Read dans l'esprit même où il l'a conçue, pour servir tout ensemble la science, l'Église et la patrie : la science, en lui offrant les matériaux sur lesquels elle doit travailler; notre chère Église, en l'édifiant par cette « œuvre historique » que recommandaient si instamment nos anciens synodes; notre pays enfin, en lui restituant une partie de ses meilleures gloires.

Études historiques

L'ÉDIT DE NANTES DEVANT LE PARLEMENT DE PARIS

(1599)

Le Protestantisme tout entier a célébré solennellement, il y a quelques mois, l'anniversaire trois fois séculaire de la signature de l'édit de Nantes[1].

Ces belles fêtes laisseront un souvenir inoubliable à tous ceux qui ont eu le privilège d'y assister dans la ville même où Henri IV accordait à ses anciens coreligionnaires le droit de célébrer publiquement leur culte.

La Société de l'Histoire du Protestantisme français a pensé qu'elle devait consacrer sa séance annuelle à la commémoration de l'enregistrement de cet édit par le Parlement de Paris. Elle m'a fait un grand honneur en me chargeant de retracer ici les incidents de la lutte qui s'engagea entre les parlementaires et la royauté et qui aboutit en définitive au triomphe de la liberté de conscience.

I

Aussitôt que le pape Clément VIII eut connaissance des négociations engagées entre le roi Henri IV et les représentants des Églises réformées pour fixer la situation légale du Protestantisme, il s'inquiéta et chercha à faire échouer toute mesure qui conférerait à ceux que l'on appelait alors *les dévoyés de la religion*, la liberté de célébrer publiquement leur culte, de confesser librement leurs croyances et leur foi.

Il manda au Vatican le cardinal d'Ossat, commissaire du gouvernement français auprès du Saint-Siège, le chargeant d'exprimer au roi tout l'étonnement, tout le chagrin que lui causait l'attitude prise par Henri IV vis-à-vis des protestants.

1. Consultez : *Bulletin*, t. XLVII (1898), p. 182 et suivantes (tirage à part sous le titre *le Troisième centenaire de l'édit de Nantes en Amérique et en France*). — *Compte rendu des fêtes célébrées à Nantes le 31 mai, le 1er et le 2 juin 1898*. 1 vol. in-8 (1899).

D'après Clément VIII «*la liberté de conscience à tout chacun était la pire chose du monde*[1]». Un édit en faveur des hérétiques « *serait mauvais en tout temps, mais à présent que le royaume était en paix il serait beaucoup pire*[2] ».

Henri IV ne se laissa pas ébranler par ces mauvaises raisons. C'était précisément pour rétablir la paix et la concorde dans cette pauvre France amoindrie et meurtrie par les guerres de religion qu'il voulait accorder un édit réglant d'une manière équitable les droits des catholiques et des protestants et réconciliant entre eux tous les Français.

Malgré l'opposition du Saint-Siège, cet édit avait été signé à Nantes le 13 avril 1598; on en connait le sens et la portée, mais il est utile d'en résumer brièvement les articles les plus importants.

Le nouvel édit doit être un monument de concorde et de paix, aussi proclame-t-il dans ses premiers articles l'oubli des anciennes luttes[3]. Il ordonne ensuite à tous les sujets du roi de bannir de leur cœur la haine qui peut naître de la diversité de religion pour « vivre paisiblement comme frères, amis et concitoyens, sous peine aux contrevenants d'être punis, comme infracteurs de paix et perturbateurs du repos public[4] ».

La crainte des châtiments n'eût pas assuré le respect de ces belles maximes, si Henri IV n'avait, en même temps, proclamé la *liberté de conscience.*

Les protestants pourront à l'avenir vivre et demeurer dans toutes les villes du royaume sans être contraints de faire un acte quelconque de religion qui soit contraire à leur conscience[5]. Le pouvoir civil reconnaissait ainsi la coexistence dans le même État de deux religions. Mais il ne les mettait cependant pas sur le pied de l'égalité : tandis que le catholicisme jouissait de l'entière liberté du culte, cette liberté était singulièrement restreinte à l'égard des réformés. Les exer-

1. Lettre du cardinal d'Ossat au roi, 28 mars 1599. *Lettres de l'illustrissime et révérendissime cardinal d'Ossat.* Paris, 1627, p. 622.
2. Lettre du cardinal d'Ossat à Villeroy, 31 octobre 1598. *Ibid.*, p. 549.
3. Édit de Nantes (art. 1).
4. Édit de Nantes (art. 2).
5. Édit de Nantes (art. 6).

cices publics de la religion ne peuvent avoir lieu que dans certaines localités limitativement déterminées; ils sont interdits partout ailleurs, spécialement à la Cour et à Paris[1].

Dans tous les endroits où le culte est autorisé, les protestants conservent leur ancienne organisation ecclésiastique. Ils ont le droit de réunir les consistoires, les colloques et les synodes.

Plus grandes étaient les concessions faites relativement au statut personnel des huguenots : sujets du même monarque, supportant les mêmes charges, leur condition sera égale à celle des catholiques. Ils seront capables d'exercer toutes les charges publiques[2].

Nos ancêtres avaient été si souvent trompés, les promesses les plus solennelles avaient été si souvent violées, qu'ils eussent été imprudents s'ils n'avaient pas exigé des garanties.

Ces garanties consistèrent dans la conservation par les protestants, pendant huit années, de 150 places de sûreté[3], dans la création d'une Chambre de l'Édit au parlement de Paris[4] et d'une chambre composée par moitié de magistrats catholiques et réformés dans les autres parlements[5]. Les protestants avaient cruellement souffert d'une justice partiale, administrée par des juges suspects et passionnés, ils obtenaient sécurité et protection en voyant leurs procès, criminels et civils, dévolus à des tribunaux dont la composition seule était déjà un gage d'impartialité.

Telles sont les clauses essentielles de l'édit de Nantes.

II

Une fois signé par le roi, l'Édit ne devenait exécutoire qu'après sa transcription sur les registres des divers parlements.

1. Édit de Nantes (art. 7 à 16).
2. Édit de Nantes (art. 27). — Articles secrets (art. 10).
3. Articles secrets du dernier jour d'avril 1598. Consultez : *France protestante*, t. X, p. 254.
4. Édit de Nantes (art. 30).
5. Édit de Nantes (art. 31 à 69).

Le clergé, très mécontent des concessions, — trop nombreuses, selon lui, — faites aux protestants, commença une campagne ardente, passionnée pour empêcher l'enregistrement de l'Édit.

Il pensait intimider le roi et le forcer à abandonner la lutte, si les parlementaires manifestaient la moindre velléité d'opposition.

Il s'imaginait qu'Henri IV avait simplement cherché à donner des espérances au parti réformé, mais que jamais l'Édit ne serait mis à exécution. Le pape Clément VIII avoue sans détours au cardinal d'Ossat qu'il a toujours pensé que «*S. M. a fait cet édit pour contenter les huguenots, en apparence*», mais qu'en réalité il entendait s'appuyer sur la résistance du clergé et du Parlement «*pour s'en servir après d'excuse envers les huguenots*[1] ».

Les événements prouvèrent la bonne foi d'Henri IV et son ferme désir d'assurer le triomphe de la liberté de conscience. Il réussit à briser l'opposition du clergé et la résistance des parlements.

Le plan des adversaires de l'Édit avait été pourtant fort bien combiné.

L'assemblée du clergé se réunit à Paris au mois de juillet 1598, elle consacra plusieurs séances à la discussion de la conduite à tenir pour empêcher la vérification de l'Édit, « *que l'on disait avoir été obtenu par ceux de la nouvelle opinion*[2] ». Les clauses n'en sont pas complètement connues, mais des indiscrétions ont été commises et plusieurs membres de l'assemblée croient être certains qu'il porte création dans les parlements de chambres *mi-parties*, c'est-à-dire composées de catholiques et de protestants, et que les ecclésiastiques eux-mêmes, s'ils avaient un différend avec un protestant, seraient justiciables de ces chambres. On ne peut permettre une telle iniquité ; un hérétique est disqualifié, il est incapable de participer à un jugement rendu contre un prêtre, aussi l'assemblée décide-t-elle que ses agents se rendront auprès du

1. Lettre du cardinal d'Ossat au roi, 28 mars 1599, p. 622.

2. *Collection des procès-verbaux des Assemblées générales du clergé de France*, t. I, p. 653.

roi et lui expliqueront tout le préjudice qu'un tel édit causerait au clergé du royaume.

Ces remontrances furent présentées à Henri IV par l'agent du clergé Berthier. Il s'excuse de la mission délicate qui lui a été confiée mais c'est « *un devoir de sa charge, il agit pour les intérêts de l'Église, pour le service de Dieu, pour le repos du royaume, et pour le salut des sujets*[1] ».

Le roi ne fit aucune promesse.

Quelque temps après il recevait l'évêque de Vicenze, nonce du pape, qui le suppliait de réduire à l'obéissance ses sujets dévoyés et lui affirmait qu'en se montrant sévère pour les hérétiques, il se concilierait les bonnes grâces du pape et que Sa Sainteté « *supporterait toutes choses pour la paix de la France*[2] ».

Cette double démarche eut pour résultat de faire ajourner la présentation de l'Édit au parlement de Paris.

Afin de ménager les susceptibilités du cardinal de Florence[3], qui, en sa qualité de légat de Clément VIII, avait assisté aux conférences de la paix avec l'Espagne, et qui s'était montré — nous devons le reconnaître — très bien disposé pour la France, Henri IV décida que l'Édit ne serait déposé au parlement qu'après le départ du cardinal.

III

Les adversaires de l'Édit profitèrent de ce délai pour organiser une véritable campagne : ils appelèrent à Paris plusieurs anciens prédicateurs de la Ligue. Dans certaines églises les discours les plus violents furent prononcés et contre le roi et contre les protestants. Le frère d'un des membres du Parlement, Jean Brulart[4] était au premier rang

1-2. Palma Cayet, *Chronique septennaire* (1599), t. I, p. 46 et 47.

3. Le légat Alexandre Médicis fut élu pape sous le nom de Léon XI en mai 1605. « Il décéda, ayant régné vingt-cinq ou vingt-six jours. » *Bulletin*, t. XLVIII (1899), p. 27.

4. « Le mercredi 6 du mois de janvier, jour des Roys, le capucin Brulart, qui preschoit à Saint-André, dit que tous les juges qui consentiroient la publication de l'Édit, estoient damnés, et qu'ils respondroient

de ces prédicateurs séditieux, et chaque dimanche les voûtes de l'église Saint-André-des-Arcs retentissaient des imprécations de ce capucin contre la tolérance et contre la liberté de conscience. Pour éviter une arrestation il dut émigrer en Italie.

De leur côté, l'Université et la Sorbonne montraient un esprit aussi peu libéral.

L'Université voulait interdire aux protestants de devenir professeurs, la Sorbonne élevait la prétention de ne leur délivrer aucun diplôme. La Faculté de médecine fut la plus difficile à vaincre, comme si la doctrine des médecins, dit spirituellement Élie Benoit, avait de grands intérêts à démêler avec l'hérésie [1].

En même temps de perfides meneurs faisaient circuler dans le peuple les bruits les plus alarmants : d'après les uns, les habitants de Paris étaient résolus à se lever et à courir sus à tous ceux de la religion; d'après les autres, les protestants allaient prendre les armes et se venger du massacre de la Saint-Barthélemy [2].

Cette campagne menée contre l'Édit avec une telle violence avait surexcité les esprits. En Lorraine, un capucin fanatique, qui passait pour avoir été autrefois possédé du diable et qui, d'après l'Estoile, avait de mauvaises mœurs, quittait son couvent et se rendait en cachette à Paris pour assassiner Henri IV.

Le roi, averti de ce complot par le duc de Lorraine, donna l'ordre au prévôt de Paris d'arrêter ce religieux.

Il s'appelait Langlet Le Poirier [3]; il était descendu chez un

de toutes les âmes qui, à cette occasion, se convertiroient à l'Hérésie ». *Mémoires journaux de Pierre de l'Estoile*. Édition Jouaust, t. VII, p. 163.

1. *Histoire de l'édit de Nantes*, t. Ier, p. 271. Le duc de Sully s'exprime ainsi : « [Le clergé] avait eu le temps de prévenir le parlement et les autres cours souveraines, aussi bien que la *Sorbonne*, contre cet Édit, tous ces corps se soulevèrent dès qu'il eût été rendu public et se donnèrent des mouvements qu'on peut mieux imaginer que décrire. » *Mémoires du duc de Sully*. Édition 1822, t. II, p. 485, et Sully, *Mémoires*, Édition in-folio, p. 418 et 470.

2. Lettre de M. de la Force à sa femme, 12 janvier 1599. *Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont duc de la Force*, édition de 1843, t. Ier, p. 303.

3. Sur l'attentat du capucin Langlet Le Poirier, consultez : *Mémoires*

de ses parents, boulanger à Paris. Il fut découvert le 11 février, il portait « *un grand poignard dont il se vouloit revencher, mais lui ayant été osté* », il fut conduit en prison.

On le fouilla et on trouva sur lui cent doubles ducats. Interrogé, il répondit qu'il avait été poussé à assassiner le roi pour quatre motifs.

Il avait commis un acte criminel, il s'était confessé et n'avait pu obtenir l'absolution. Son directeur de conscience, un jésuite de Bar en Lorraine, lui avait donné à entendre que les grands délits ne peuvent être purifiés que par des actes de grand mérite ; c'est pourquoi il résolut de délivrer l'Église catholique de l'oppression d'Henri IV.

Il voulait en second lieu empêcher l'hérésie d'avoir droit de cité en France ; il désirait, en outre, protester contre le livre que Duplessis-Mornay venait de publier contre la messe. Il craignait enfin que le prince de Lorraine, en épousant la sœur du roi, ne consentît à se convertir à la religion protestante.

Ces réponses si suggestives sont résumées dans une lettre que François d'Aerssen [1], représentant à Paris des Provinces-Unies des Pays-Bas, adressait à son gouvernement. Elles prouvent que Prévost-Paradol a porté sur la mort d'Henri IV un jugement très juste, lorsqu'il a écrit :

« Henri IV paya de son sang la paix qu'il avait rendue à « la France. Les deux partis auxquels il avait fait poser les « armes ne pouvaient lui pardonner, l'un son abjuration, « l'autre sa tolérance [2]. »

Avant même la promulgation de l'Édit, un capucin attente aux jours du roi, et c'est grâce à des précautions extraordinaires qu'il échappe cette fois au poignard de l'assassin.

Deux complices du religieux furent également arrêtés ; jugés par une commission extraordinaire, ils furent tous trois

journaux de Pierre Lestoile, t. VII, p. 169, 176, 177, 185. Caumon-Laforce, *Mémoires*, t. Ier, p. 120. Il s'exprime ainsi : « On arrêta, le 10 février, l'assassin dont Monsieur de Lorraine avait donné avis, et deux autres de ses complices qui furent tenaillés et brûlés. »

1. Lettre d'Aerssen aux États généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, 21 janvier 1599. *Bulletin*, t. II (1853), p. 31.

2. *Essai sur l'Histoire universelle*, t. II, p. 359.

« *convaincus d'attentat contre la personne et Estat du roy* », et brûlés vifs sur la place de Grève le 3 avril 1599[1].

IV

Malgré ces menaces, en dépit de cette opposition, Henri IV était bien décidé à aller jusqu'au bout et à exiger que les parlements s'associassent, même à contre-cœur, au triomphe de la liberté de conscience.

Le 2 janvier 1599, les gens du roi présentaient à la cour du parlement de Paris « *l'édit pour ceux de la religion prétendue réformée et baillaient leurs conclusions par écrit*[2] ».

Les choses ne devaient aller ni simplement, ni rapidement. Parmi les conseillers se trouvaient nombre d'anciens ligueurs[3] qui pensaient ne pouvoir être à la fois bons catholiques et consentir au libre exercice du culte protestant dans certaines villes du royaume. Ils avaient, du reste, été informés que des dépêches venaient d'être expédiées à Rome pour solliciter du pape une excommunication contre les membres du parlement qui concluraient à l'entérinement de l'Édit[4]. Il n'en fallut pas davantage pour provoquer dans le sein de ce grand corps une opposition violente.

Au jour le jour, le roi est tenu au courant des intrigues, on lui signale comme un des plus ardents adversaires de l'Édit le président de chambre Antoine Séguier; il ne le frappe pas, mais il l'éloigne de Paris en le nommant à l'ambassade de Venise[5]. Il le remplace par l'historien de Thou sur

1. *Mémoires journaux de Pierre L'Estoile*, t. VII, p. 185. Comparez : Lettre d'Henri IV à Sillery, 15 février 1599. — *Recueil des lettres missives d'Henri IV*, t. VIII, p. 728.

2. Archives nationales, X1a, fol. 280.

3. Legrain dans la « *Decade contenant la vie et gestes de Henri le Grand* » apprécie en ces termes l'esprit qui animait le parlement de Paris : « Le vieil levain de la Ligue n'y est pas encore bien repurgé et le parlement ligueur estant, par la clémence du Roy, réuni au parlement royal, la pluralité des voix conclut à faire des remontrances au Roy et n'entrer en la vérification de l'Édit », p. 712, Bibliothèque nationale, L b35 — 13.

4. Lettre d'Aerssen, 21 janvier 1599. *Bulletin*, t. II (1853), p. 32.

5. Lettre de Dumaurier à Duplessis-Mornay, 21 novembre 1598. *Mé-*

lequel il pouvait compter puisqu'il avait servi de négociateur pour la conclusion de l'Édit avec les délégués des protestants désignés par l'assemblée de Châtellerault[1].

Ces mesures sont insuffisantes ; il est nécessaire que le roi intervienne personnellement. Le jeudi 7 janvier, il mande au Louvre les membres du parlement ; il leur adresse un discours plein de véhémence dans lequel, il sait allier avec habileté les promesses et les menaces[2] :

« Je ne viens pas vous parler, leur dit-il, en habit royal, comme mes prédécesseurs, ni avec l'espée et la cappe, ni comme un prince qui vient parler à des ambassadeurs étrangers, mais vêtu comme un père de famille, en pourpoint, pour parler franchement à ses enfants. »

Puis, interpellant directement le conseiller Sillery, il l'avertit qu'on lui a signalé son frère le capucin comme un prédicateur factieux et lui ordonne

« de l'avertir qu'il se retienne et qu'il soit sage ».

Il termine enfin en demandant au parlement de donner à ses prières ce qu'il ne voudrait accorder à des menaces :

« Tout ce que je vous commande, ou plutôt dont je vous prie, vous ne le ferez pas seulement pour moi, mais aussi pour vous et pour le bien de la paix. »

Le lendemain toutes les chambres du parlement se réunissaient en séance solennelle et recevaient communication des ordres du roi.

A partir de ce moment la Cour se mit consciencieusement à l'œuvre, et consacra des séances tout entières à la comparaison de l'édit signé à Nantes avec les édits anté-

moires et correspondances de Duplessis-Mornay. Édition 1824, t. IX, p. 184. Comparez : *Mémoires de Jacques-Auguste de Thou depuis 1553 jusqu'en 1601*. Édition Michaud et Poujoulat, p. 371.

1. D'après un arrêt du conseil d'État du 11 mars 1598, de Thou, qui avait été employé au traité qui s'était fait avec ceux de la Religion, recevait avec de Calignon, conseiller d'État, la somme de 633 écus 1/3 pour appointements extraordinaires du mois de février 1598.

2. Le discours d'Henri IV a été publié par le *Bulletin*, t. II (1853), p. 128. Comparez : *Mémoires et journaux de l'Estoile*, t. VII, p. 164.

rieurs. A une opposition absolue et irréductible succèdent des discussions qui tendent à modifier les articles concédés par le roi. Les catholiques exagérés trouvent naturel que les protestants soient soumis à tous les impôts, qu'ils payent, même, la *dîme* aux curés, mais ils ne veulent pas que ces Français soient déclarés admissibles à tous les emplois.

Afin de ne point trop indisposer le roi, les conseillers du parlement ne lui demandent pas la suppression de l'article qui pose en principe que les huguenots seront capables d'exercer toutes les charges. Ils se contenteront d'une déclaration par laquelle le roi s'engagera à ne point admettre les réformés aux offices de baillis, de procureurs, d'avocats. L'article serait maintenu, mais en fait on ne l'appliquerait jamais, il resterait lettre morte. Cette proposition que des magistrats osaient lui faire d'ériger ainsi, en principe, la fraude et le mensonge, indigna Henri IV. Se souvenant de son éducation huguenote, il repoussa avec colère cette honteuse supercherie et donna aux gens de son parlement une leçon bien méritée en leur répondant avec dignité :

« Je ne trouve pas bon, d'avoir une chose dans l'intention et d'écrire l'autre ; et si quelques-uns l'ont fait, je ne veux pas faire de même. La tromperie est partout odieuse ; mais elle l'est davantage aux princes, dont la parole doit être immuable[1]. »

1. Élie Benoit, *Histoire de l'Édit de Nantes*, t. I, p. 275. Cependant sur la demande expresse du parlement Henri IV obligea les Réformés à se munir d'une autorisation du roi pour assembler les synodes et leur défendit de recevoir les étrangers dans ces assemblées sans la même permission. Quelques années après, par un brevet spécial, le roi rendait à ses anciens coreligionnaires « ce que par des actes publics, pour avoir patience des catholiques, il avait été obligé de leur ôter par des actes publics ». Ce brevet du 23 août 1599 vient d'être publié par M. Paul de Felice, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale, fonds français, 20965. Il est ainsi conçu :

« Aujourd'huy XXIIIme aoust 1599, le Roy estant à Bloys, sur ce qui luy a esté remonstré par les députez de ses subjectz de la R. P. R. que suivant le XXIVme art. des Secrets, ils estoient astraints de demander permission de Sa Majesté pour la tenue de leurs Consistoires, Colloques, Synodes provinciaux ou nationnaux, cela leur tournoit à grande incommodité et seroit les obliger à une chose non encore par eux practiquée, Sad. Majesté desirant les soulager autant qu'il luy sera possible, leur a accordé et permis que nonobstant led. article, ils puissent en ce qui est

Ces lenteurs, ces fins de non-recevoir, ces demandes de modification à des articles déjà si longuement discutés avec les délégués du roi, mécontentaient les protestants.

L'assemblée de Châtellerault, se doutant bien de l'opposition que ferait naître la demande d'enregistrement de l'Édit, avait confié la défense des intérêts du protestantisme à une commission composée de sept membres[1]. Ceux-ci s'acquittèrent avec zèle et courage de leur mandat, ils présentèrent au roi les doléances de ses anciens coreligionnaires, de ses anciens compagnons d'armes.

Henri IV reconnut que ces plaintes étaient légitimes ; comme il le disait dans son langage si caractéristique et si français « *il avait été trop servi par les Huguenots et assisté en nécessité* » pour hasarder à nouveau « *le repos de son Estat* » et remettre « *des troubles en son Royaume plus dangereux que par le passé*[2] ».

Il fallait aboutir; aussi le mardi 16 février, Henri IV mande de nouveau au Louvre les présidents de chambre et termine son discours par cette péroraison énergique[3] :

« J'aime mon parlement de Paris par-dessus tous autres, car il n'est corrompu par argent, et en la plupart des autres la justice se vend, et qui donne deux cents écus l'emporte sur celui qui donne moins. Je le sçais. Puisque j'ai cette bonne opinion de vous, vérifiez mon Édit. J'ai à vous aviser que vos longueurs ont donné sujet à des remuements étranges, car on a osé faire des processions contre l'Édit, à Tours, au Mans et ailleurs, pour inspirer les juges

de l'Assemblée et tenue desd. consistoires, colloques et synodes, user des mesmes formes et libertez, dont ils ont usé cy-devant, sans les contraindre à aucune obligation plus estroicte.

« En tesmoing de quoy elle a commandé le présent Brevet leur estre expédié, etc. » *Les Protestants d'autrefois*, par Paul de Felice, t. III, p. 252.

1. Les 9 et 11 juin l'assemblée de Châtellerault décida que sept délégués demeureraient chargés des intérêts du protestantisme jusqu'à la réunion des nouveaux députés élus par les provinces. Cette mission fut confiée à MM. de Saint-Germain, de Cazes, Tixier, de la Gourmandière, de Fontaines, Dorival et du Coudray qui remplaça Dodevoude. Consultez : *Bulletin*, t. XLVII (1898), p. 313.

2. Lettre de Henri IV au duc de Luxembourg, 17 août 1598. — *Recueil des lettres missives de Henri IV*, t. V, p. 15.

3. Ce discours a été publié *in extenso* dans le *Bulletin*, t. II (1853), p. 132.

à reculer l'Édit. Cela ne s'est fait que par mauvaise conspiration. Empêchez que de telles choses n'arrivent plus... il me faut souffrir qu'on me crée de l'envie pour ce que j'ai accordé à ceux de la Religion ; *car c'est bien mon Édit...* faites-en une fin selon ma volonté. »

Devant ce langage si ferme l'opiniâtreté des opposants ne fut pas tout à fait vaincue, ils s'imaginaient qu'en traînant encore en longueur la publication, ils intimideraient les protestants et les forceraient à se contenter de l'édit de 1577.

Pour arriver à une solution amiable sans recourir à la procédure exceptionnelle du « Lit de justice », le roi fit intervenir un ancien ligueur, le conseiller Coqueley, qui s'exprima en ces termes[1] :

« Craignons de nous laisser conduire par un zèle indiscret qui, dans ces derniers troubles, a aveuglé tant de gens... que la charité chrétienne anime toutes nos démarches et souffrons que des compatriotes et des concitoyens jouissent des honneurs, des privilèges et des dignités qu'ils ont le droit de partager avec nous. »

Puis il termina par un éloquent appel à l'union, flétrissant les horreurs des guerres civiles :

« Quel a été, dit-il, le fruit de toutes ces fureurs? Elles ont renouvelé les ressentiments presque étouffés, et nous ont armé les uns contre les autres. Que nous serions aveugles et insensés si, à peine sortis de tous ces dangers, nous allions échouer contre le même écueil. Fuyons ce funeste rocher, c'est le seul moyen d'éviter le naufrage, et quittons pour toujours ces armes, dont les coups ont été jusqu'à présent si malheureux. »

Cette harangue de l'ancien ligueur détermina les hésitants; ceux qui n'avaient pas été convaincus par les discours du roi furent entraînés par l'attitude nouvelle prise par le conseiller Coqueley.

L'Édit fut solennellement transcrit sur les registres du Parlement de Paris le 25 février 1599[2].

1. Ce discours est reproduit par de Thou, *Histoire universelle de 1543 à 1607*, t. XIII, p. 380.

2. Archives nationales, X[1] A, 8644 ; folio 1 et suivants. Le texte seul de

La résistance n'était pourtant pas complètement vaincue, le même esprit d'intolérance se rencontra dans presque tous les parlements de province. En novembre 1599 Henri IV dut mander à la Cour les présidents de chambre des Parlements de Toulouse et de Bordeaux[1] et leur signifier qu'il voulait être obéi ; mais c'est le parlement de Normandie qui se montra le plus entêté. La lutte dura dix ans, et l'Édit n'y fut enregistré qu'au mois d'août 1609 « *sur le très exprès commandement du roi, plusieurs fois réitéré, tant de bouche que par écrit*[2] ».

Cette opposition des parlements était conforme aux habitudes des hautes cours de justice, très jalouses de leurs prérogatives, très disposées à donner des leçons au pouvoir et presque toujours hostiles à toute mesure de tolérance en faveur des protestants[3].

Deux cents ans après la signature de l'édit de Nantes, quand, en 1787, Louis XVI accordait aux réformés non pas la

l'édit en 92 articles a été enregistré par le Parlement. *Les articles particuliers* ne lui ont pas été soumis comme ne contenant pas des dispositions générales, mais accordant simplement des grâces aux Protestants. Ces articles devenaient exécutoires sans cette formalité car, d'après l'ancien droit public, le roi était toujours le maître d'accorder des bienfaits sans l'intervention d'aucune cour souveraine. Consultez : Bernard, *Explication de l'édit de Nantes*, p. 238.

1. Consultez : *Recueil des lettres missives de Henri IV*, publiées par Berger de Xivrey, t. V, p. 181.

2. Sur la résistance des parlements de province, consultez : Anquez, *Histoire des Assemblées politiques des Réformés de France*, p. 180.

3. Dans une lettre adressée à Court de Gebelin le 9 août 1777, le pasteur Olivier Desmont porte un jugement très juste sur l'esprit parlementaire. Il s'exprime ainsi :

« Si les parlements demandaient eux-mêmes des règlements au Roi touchant nos mariages, ils seraient mieux écoutés que nous. Mais qu'est-ce qui portera les parlements à faire cette demande? Leurs arrêts cassés? Mais diront-ils, ce sont les Protestants qui occupent sans cesse nos chambres : *c'est de là que nous vient tout notre gain*. L'amour de la patrie? Mais en tout temps ils ont cherché à nous enlever le fruit des édits de nos rois. Sans contredit, dans tous les parlements il y a de bonnes têtes, des magistrats éclairés et patriotes qui vont droit au bien de l'Etat. Mais combien d'autres qui veulent le désordre et la confusion dans le code de nos lois pour couvrir leurs injustices! Il ne faut donc pas croire que le plus grand nombre se porte facilement à une pareille démarche qui heurterait de front les décisions du clergé. » (*Collection d'autographes*, Armand Lods.)

liberté du culte, mais le simple droit de faire légalement constater leurs naissances et leurs mariages, la faculté d'enterrer librement leurs morts, le parlement de Paris, pour retarder l'enregistrement de l'édit de tolérance, et restreindre les avantages concédés aux protestants, adressait encore au roi de solennelles remontrances [1].



En rappelant ces souvenirs, nous n'avons pas voulu semer la division entre des citoyens qui, appartenant à des religions différentes, aiment la France d'un même amour; nous avons voulu profiter des leçons que nous donne l'impartiale histoire.

Devançant de beaucoup les souverains de son temps, Henri IV proclamait dès la fin du XVIe siècle la liberté de conscience; il posait en principe que des cultes différents peuvent, dans le même pays, être protégés par le pouvoir civil.

Cet acte de haute sagesse procura à la France un siècle de force et de gloire. Dès que les persécutions recommencent, l'horizon s'assombrit, et la révocation de cet édit de Nantes, qui devait être perpétuel et irrévocable, enrichit l'étranger de nos pertes, causant à la France des maux irréparables. Appréciant cet acte arbitraire et injuste, un écrivain de grand mérite, qui ne peut être suspect de partialité en faveur du mouvement d'idées provoqué par la Réforme, — j'ai nommé M. Ferdinand Brunetière [2], — reproche vivement à Louis XIV « *de n'avoir pas senti ce qu'il y avait de force ou de vertu morale dans le protestantisme.* » Il accuse le grand roi « *d'avoir sacrifié au rêve d'une unité tout extérieure purement apparente et décorative, la plus substantielle des réalités* » et il constate avec douleur que dans la France entière « *pour la satisfaction métaphysique de n'entendre louer Dieu qu'en latin, Louis XIV a vraiment détruit le nerf de la moralité française; et, en*

1. *Remontrances du Parlement de Paris concernant les non-catholiques, arrêtés le* 18 *janvier* 1788, in-8 de 12 pages.

2. Etudes sur le XVIIIe siècle. *Revue des Deux mondes* (15 octobre 1892), p. 899.

chassant les protestants, appelé l'épicurisme même au secours de sa monarchie. »

Les conséquences de cette faute rejaillissent encore sur la politique actuelle. Les crimes qui, pendant le fatal régime de la Terreur, ont déshonoré la Révolution n'auraient peut-être pas été commis, si la bourgeoisie huguenote, aux mœurs graves, avait encore été là pour opposer un contrepoids à nos entraînements politiques et pour demeurer, selon la belle expression de M. le pasteur Bersier [1], l'*élément substantiel de l'alliage national.*

Pour couronner dignement ces fêtes, célébrées à Nantes avec un éclat exceptionnel, restons unis, et mettons tous en pratique les paroles que le bon roi Henri adressait à son parlement de Paris à la veille de l'enregistrement de l'Édit : « *Il ne fault plus faire de distinction de Catholiques et Huguenots, mais il faut que tous soient bons Français* [2]. »

ARMAND LODS.

LIEUX D'ASSEMBLÉES HUGUENOTES A PARIS [3]

AVANT L'ÉDIT DE NANTES

1524 — 1598

Je désirerais rechercher, d'abord où les protestants parisiens célébrèrent leur culte dans la capitale, pendant les trois derniers quarts du XVIe siècle, alors que ce culte y fut presque toujours rigoureusement interdit, et exposer en terminant, pourquoi cette situation a été modifiée par l'édit de Nantes.

I

Il ne faut pas songer à dresser une liste complète des maisons parisiennes où se tinrent des assemblées protes-

1. *Quelques pages de l'Histoire des Huguenots*, p. 213.
2. *Bulletin*, t. II (1853), p. 133.
3. L'expression « aller à l'assemblée » pour se rendre au prêche, se trouve déjà dans le *Journal de 1562* (Bibl. nat., msc. Dupuy, 944, fol. 6).

tantes clandestines. Nous n'en connaissons relativement que très peu qui sont citées dans les documents contemporains parce qu'il s'y rattache un événement généralement tragique. Quelques autres indications nous ont été fournies par un rapport de police récemment découvert.

C'est sous le règne de François Ier et en 1524, si je ne me trompe, qu'il y eut pour la première fois à Paris des prédications nettement évangéliques. Le prédicateur était un prêtre, docteur en théologie, Pierre Caroli, et les deux premières églises parisiennes où il attira l'attention par ses explications des épîtres de l'apôtre Paul[1] furent celles de Saint-Paul, qui était autrefois dans la rue de ce nom, et de Saint-Gervais, qui existe encore à côté de l'Hôtel de ville, mais dont le portail, de l'architecte huguenot Salomon de Brosse, est du XVIIe siècle. Dix ans plus tard la sœur de François Ier fit prêcher son aumônier Gérard Roussel dans le palais même du Louvre[2]. Dix années plus tard encore il y eut des prédications évangéliques, toujours par des prêtres et des moines dans plusieurs églises de la capitale, entre autres à Saint-Merry, à Saint-Séverin, etc.[3]. Mais nous ne rencontrons une communauté protestante régulièrement organisée qu'à partir de l'année 1555, c'est-à-dire sous le règne de Henri II. Sinon tous, du moins beaucoup de protestants parisiens savent que les toutes premières réunions religieuses présidées par un pasteur élu par les fidèles se tinrent dans une petite rue du faubourg Saint-Germain qui s'appelait alors la *rue des Marais* et qui s'appelle aujourd'hui la rue Visconti. Il y avait là une sorte d'hôtellerie appartenant à un homme qu'on appelait le Vicomte, contiguë à l'hôtel d'un sieur de la Fredonnière[4]. Cette maison du vicomte appartint plus tard à

1. d'Argentré, *Collectio judiciorum*, II, p. 21.

2. Il s'agit du Louvre féodal dont l'emplacement a été marqué sur le sol du Louvre actuel, et dont on trouvera une vue dans A. Berty, *Topographie historique du Vieux Paris, région du Louvre et des Tuileries*, I, Paris, 1876, p. 146.

3. Voy. *Bull.* 1888 (t. XXXVII), p. 246 et ss.

4. Voy. les sources citées par A. Coquerel fils, *Précis de l'Histoire de l'Église réformée de Paris*, 1862, in-8°, etc.

une *Madame Bertrand*[1], mais il a été impossible jusqu'à ce jour d'en déterminer l'emplacement exact dans cette rue qui en renferme un assez grand nombre.

Ce qui est certain c'est qu'il y eut presque aussitôt un deuxième lieu d'assemblée sur la rive gauche, en plein quartier Latin. Il était connu jusqu'ici sous le nom d'*assemblée de la rue Saint-Jacques* parce que les fidèles qui s'y réunissaient en septembre 1557 furent découverts dans cette rue par les boursiers du collège du Plessis qui se trouvait à peu près en face du lieu de l'assemblée. Ils provoquèrent une véritable émeute qui fit arrêter 120 à 140 personnes sur les 3 à 400 qui avaient assisté à la réunion et dont une douzaine au moins payèrent de leur vie leur goût pour la prédication évangélique[2].

Cette maison dont on connaît les propriétaires de 1542 à 1577[3], descendant tous de Jacques Berthomier, conseiller du roi, fils de Pierre, auditeur des comptes, s'appelait *la maison de la Souche*, tenant par derrière à la Sorbonne et située entre l'hôtel de Saint-Père-la-Vallée et l'hôtel du Grand-Becq. Les bâtiments de la nouvelle Sorbonne, en particulier celui que domine l'observatoire, occupent maintenant tout ce côté de la rue Saint-Jacques, en face du lycée Louis-le-Grand dont la partie comprise entre la porte d'entrée et la rue du Cimetière-Saint-Benoît correspond à peu près à l'ancien collège du Plessis. La maison « Barthomier » (*Crespin*, éd. de Toul., II, 564), c'est-à-dire de Pierre, chanoine

1. Voy. le *Document* ci-après imprimé, si toutefois il s'applique à la même maison.

2. Parmi les martyrs il y eut la veuve d'un ancien, Philippe de Luns, dame de Graveron, dont Chandieu dit (p. 85) : « *Sa maison estoit tousiours ouverte à l'assemblée du Seigneur* » ; mais nous ne savons où était cette maison.

3. Le 20 mars 1542, elle appartenait pour moitié à Jacques Berthomier, conseiller du roi, héritier de Pierre son père, auditeur des comptes (Arch. nat. Q[1] 1099, 206 A, f° 95 v°) ; — le 20 mars 1546 à Pierre Berthomier, chanoine de Chartres, et Jean son frère, héritiers de Jacques (*Ibid.*) ; — le 13 déc. 1577 à François Petau, conseiller du roi au Parlement de Bretagne, à cause de Isabelle Berthomier, sa femme, héritière de Jean, écuyer sieur d'Olivet, son père (*Ibid.*, Q[1] 1099, 206 B, f° 15, comm. de M. Ph. Renouard).

de Chartres et de Jean son frère, « alliés » de Taurin Gravelle, l'un des anciens et martyrs de l'assemblée de la rue Saint-Jacques, lequel était aussi de Chartres[1], fut certainement abandonnée après l'issue tragique de la réunion du 4 septembre 1557. Plus tard les huguenots du quartier continuèrent à se réunir tout près de là, *rue des Porées, près le collège de Sorbonne, en une maison devant la chapelle de Cluni*[2]. L'extrémité supérieure de la rue des Porées, laquelle allait autrefois de la rue Saint-Jacques à la rue de la Harpe ou boulevard Saint-Michel, est aujourd'hui représentée, à travers la Sorbonne, par le passage de la Faculté des sciences; et c'est à peu près au milieu de la place de la Sorbonne d'aujourd'hui, regardant à droite quand on vient du boulevard, que se trouvait la « maison devant la chapelle de Cluni ».

Les idées nouvelles, comme chacun sait, avaient surtout du succès dans le monde universitaire : on ne sera donc pas surpris qu'il y eût dans ce quartier d'autres réunions que celles de la rue Saint-Jacques. Parmi les questions posées à l'un de ceux qui y furent surpris, et qui en conséquence de sa fermeté fut condamné au feu[3], il en est une qui nous fait connaître, ainsi que le rapport de police déjà cité, un autre lieu de réunion, *devant le collège de Navarre*. Ce collège est aujourd'hui représenté par l'École polytechnique, mais, au XVIe siècle, la porte d'entrée était située plus bas dans la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. A peu près en face de cette entrée il y avait une maison portant pour enseigne *le Cheval rouge* et qui doit correspondre au n° 30 actuel de cette pittoresque rue de la Montagne-Sainte-Geneviève[4].

1. Voy. *Bull.* 1895 (t. XLIV), p. 33, où il faut mettre rue Saint-Jacques à la place de rue des Porées.

2. Le plan (de 1552) qui accompagne le document qu'on trouvera plus loin appelle cette rue la *rue des Poirées;* on y distingue parfaitement la chapelle de *Clugni*, devant laquelle était la maison en question.

3. Il s'agit de cette question posée suivant Chandieu (*Histoire des persécutions et martyrs de l'Église de Paris*, Lyon 1564, p. 300), à Pierre Gabart : « *S'il auoit pas esté autresfois à Saint Germain des Prez, ou devant le collège de Navarre, ouyr des prédications?* » Saint-Germain-des-Prés me semble une allusion à la rue des Marais.

4. D'après le plan de Berty, c'est sur le côté gauche de cette rue, en descendant de la place, la 5e maison à partir du n° 40, qui a conservé son

Sur la rive droite, nous ne connaissons (grâce à d'autres prisonniers qui furent exécutés en 1559) que deux autres lieux de réunion : l'un était chez un *serrurier nommé Jean Beffroy, dans la rue de la Mortellerie* qui est parallèle à la Seine et s'appelle aujourd'hui rue de l'Hôtel-de-Ville[1]. Le second, sans doute suggéré par le touchant hommage que les survivants rendirent secrètement aux restes des martyrs, était à *Montfaucon*, gibet et voirie, où l'on pendait les condamnés, ou jetait les cadavres des suppliciés et qui se trouvait, sur une colline derrière l'hôpital des pestiférés, devenu celui de Saint-Louis[2], là où est aujourd'hui le n° 93 de la rue de Crimée.

En cette année 1559 où, malgré les persécutions, le premier synode des Églises réformées se réunit, sans doute dans la rue des Marais, il y eut aussi des assemblées chez un avocat qui demeurait *place Maubert*. Ce malheureux, nommé *Trouillas*, passa avec ses deux filles plusieurs mois en prison en butte aux plus infâmes accusations et enquêtes à cause de ces réunions religieuses[3].

Malgré les périls auxquels étaient exposés ceux qui les fréquentaient, ils s'enhardirent tellement qu'en 1561, sous Charles IX, ils célébrèrent le culte, le dimanche avant la fête de Pâques, dans la *chambre même de la chancellerie du Palais de justice* et quelques jours plus tard, grâce sans doute à de secrètes complicités, et aux vacances de la Cour, dans une *chambre de la célèbre Tour carrée* qui, seule de tout le Palais avec les tours de la Conciergerie, subsiste encore telle qu'elle était au XVIe siècle[4].

enseigne d'il y a trois siècles, *A l'image de sainte Geneviève*. L'entrée de la cour des grammairiens était encore un peu plus bas, en face. Voy. le plan de 1552, mais en se rappelant qu'il n'était pas d'une exactitude mathématique.

1. « Jean Beffroy... *n'a jamais fermé sa poure maison aux assemblées chrestiennes, quelque dangier qu'il y eût de les recueillir* » (Chandieu, *ut supra*, 351).

2. On demande à Jean Barbeville : « *As-tu esté aux assemblées qui se font à Montfaucon et par les maisons ?* » (*Ibid*, p. 294). Cf. H. Parrot, *Montfaucon et ses souvenirs*, Paris, 1883, brochure consacrée à l'Œuvre luthérienne de la rue de Crimée (autrefois n° 26) élevée sur l'ancienne colline de Montfaucon.

3. Voy. l'art. Trouillas de la *France protestante*.

4. Un ordre d'informer, du 21 avril 1561, assignant la veille à la pre-



RUE DE LA MONTAGNE-SAINTE-GENEVIÈVE.

Sur la rive gauche, les assemblées semblent avoir été transférées après la mort de Henri II, du petit Pré aux Clercs, compris à peu près entre les rues Visconti, Jacob, de Seine et Bonaparte, et où était la « maison du Visconte », au grand Pré aux Clercs. Celui-ci commençait environ à la rue des Saints-Pères et s'étendait des deux côtés de la rue actuelle de l'Université jusqu'à la Seine et au delà du pont de la Concorde. Il y avait là, au delà de l'intersection de la rue Saint-Dominique et de la rue du Bac, une maison où l'on disait que les huguenots se réunissaient. Elle appartenait à *Michel Gaillard, seigneur de Longjumeau.* Le 27 avril 1561, cette maison fut attaquée par la populace, il y eut plusieurs morts, le seigneur de Longjumeau fut obligé de fuir, et sa maison fut confisquée[1].

II

La persistance des assemblées, malgré les dangers très grands auxquels étaient exposés ceux qui y participaient et ceux qui les recevaient chez eux, prouve que le nombre des protestants augmentait dans la capitale. La Réforme avait atteint les classes élevées et ses représentants furent convoqués pour l'automne de cette année 1561, au célèbre Colloque de Poissy. Théodore de Bèze vint à Paris, les prêches se multiplièrent et commencèrent à se tenir en plein jour; il obtint d'abord qu'ils pussent avoir lieu chez les particuliers, mais à la condition de ne pas dépasser le nombre de 25 auditeurs. Or la présence des chefs huguenots, Condé, Coligny, etc., encouragea si fort leurs coreligionnaires que le 12 octobre ceux-ci sortirent de Paris, au nombre, dit-on, de plus de 6,000, par la porte Saint-Antoine, pour se réunir dans un jardin appelé

mière de ces deux réunions, est rapporté dans les *Mémoires de Condé*, II, 339. Le *Journal d'un curé ligueur de Paris* (1866, édition extrêmement incorrecte) dit (p. 41) : « *Les festes de pasques, les huguenots feirent la presche en la grande sale du Palais.* »

1. Voy. *Bulletin* d'août-septembre 1898, l'article de M. J. Pannier sur *le Prieuré et la seigneurie de Longjumeau.* Cette maison avait appartenu auparavant à Jean de Lisieux, dit *le Pavanier* (Cf. Douen, *Encyclopédie des sciences religieuses*, art. *Paris protestant*, XII, 758).

la Cerisaie qu'on dit avoir été situé tout près de l'hôpital actuel de Saint-Antoine[1].

Le retour d'un si grand nombre d'auditeurs provoqua une bagarre qui coûta la vie à plusieurs d'entre eux. Théodore de Bèze insista auprès de la reine mère et obtint enfin, vers le 25 octobre 1561[2], la tolérance tacite pour deux prêches réguliers. Celui de la rive droite ou de la Cerisaie fut organisé dans un très petit hameau qui s'appelait *Popincourt* et occupait les alentours de la rue actuelle de ce nom, entre le faubourg du Temple et de celui de Saint-Antoine[3]. Les protestants de la rive gauche se réunirent au faubourg Saint-Marceau dans une maison et un terrain qui s'appelait le *Patriarche* et qui appartenait alors à un parent des Gobelins, grand teinturier comme eux, Jean Canaye, lequel l'avait sous-loué à un marchand lucquois, Ange de Caule[4]. C'est le seul moment pendant tout le XVIe siècle où le prêche protestant fut à peu près régulièrement autorisé à Paris, mais cela ne dura que peu de temps : cinq mois au plus pour Popincourt et à peine trois pour le Patriarche[5].

On pense bien que le clergé fit tous ses efforts pour faire retirer cette permission tacite. Il fit faire dans tout Paris de violentes prédications. Parmi ceux qui criaient le plus fort contre les huguenots il y avait surtout un franciscain ou minime

1. C'est du moins ce que dit A. Coquerel (*Précis*, etc., p. 50). Mais je me demande si ce n'était pas le même lieu que celui qui est appelé ensuite Popincourt. Ce qui est certain, d'après les récits contemporains, c'est qu'on s'y rendait aussi bien par la porte du Temple que par la porte Saint-Antoine ; or Popincourt était, hors des murs, à peu près à égale distance de ces deux portes.

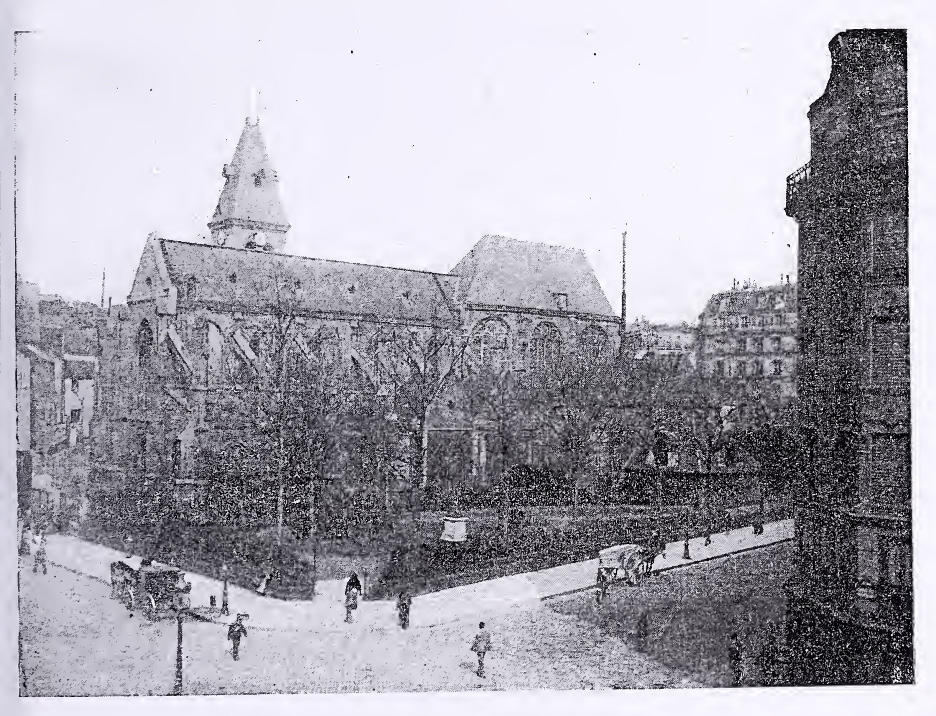
2. Il l'annonce, le 30 octobre, à Calvin (*opp. Calv.*, XIX, 88).

3. Sur les plans du XVIe siècle, Popincourt est un tout petit hameau. Sur le plan de Gomboust, qui est du XVIIe siècle, ne figure, le long de la rue de Popincourt, entre la rue de Ménilmontant et celle des Amandiers, qu'un couvent entouré de vastes terrains et appelé *Annonciades de Pincourt.* La rue actuelle de l'asile de Popincourt correspond peut-être à cet ancien couvent.

4. D'après le *Journal de F. Grin*, publié en 1894 par M. de Ruble (p. 20), le culte commença au Patriarche *le vendredi 7 novembre* 1561.

5. Il y eut aussi, entre autres le 1er novembre, des réunions chez « *la comtesse de Senigan* », Françoise d'Amboise, femme de Charles de Croy, qui demeurait au faubourg Saint-Germain ; et l'année suivante, dans l'hôtel du prince de Condé.

étranger. Jean de Hans alla si loin, dans l'église Saint-Barthélemy, que le gouvernement le fit arrêter le 9 décembre, mais pour le relâcher presque aussitôt sous la pression des cléricaux à la tête desquels se trouvait le vieux cardinal de Tournon. Les prêtres de Saint-Médard, dont le presbytère touchait à la propriété du Patriarche, furieux de voir les réformés y



L'ÉGLISE SAINT-MÉDARD.

arriver en si grand nombre, surtout le dimanche après midi, après les vêpres, essayèrent, le 27 décembre, d'empêcher ce culte en faisant sonner à toute volée les cloches de leur église. Deux anciens, qui vinrent les supplier de s'arrêter puisque cette sonnerie n'avait aucune raison d'être, les vêpres étant terminées, furent si mal reçus que l'un d'eux, nommé Paquot, fut trouvé mort dans l'intérieur de l'église. Là-dessus, quelques gentilshommes qui assistaient au prêche vinrent protester avec indignation, ce qui détermina

les prêtres de Saint-Médard à grimper dans leur clocher et à sonner le tocsin, auquel répondirent aussitôt les clochers des alentours, et à faire tomber une grêle de pierres sur la foule qui s'amassait devant la porte. Le chevalier du guet nommé Gabaston, arriva avec un archer du prévôt des maréchaux, Pierre Créon surnommé le nez d'argent, et empoigna 14 des plus enragés parmi ces ecclésiastiques batailleurs. Le résultat fut un tel soulèvement clérical que le lendemain le peuple mit le feu au Patriarche. Les coupables furent, bien entendu, relâchés; après de longues procédures et une procession expiatoire et solennelle à Saint-Médard et au Patriarche (14 juin)[1], ce furent finalement le chevalier du guet et l'archer qui payèrent pour tous. Pierre Créon fut, en effet, pendu aux Halles le 2 mai 1562 et trois mois plus tard la tête de Gabaston, décapité en place de Grève, fut exposée à la porte Saint-Marceau (21 août)[2]. Ces quelques strophes, empruntées à la *Chanson nouvelle du nedz d'argent*, sur le chant de la *Fille portant panier*, qui fut alors composée et chantée par les rues de Paris, donneront une idée de l'état d'âme des parisiens anti-huguenots de 1562 :

Aux Halles de Paris
On en fit la justice,
Puis les petits enfants
En firent le service,
Bientost en bas l'ont descendu,
Après qu'il eust esté pendu.

Quand ils l'eurent jetté
Du haut de la potence,
Tous ces petits enfans
Se sont remis ensemble.
A la voyrie l'ont traisné,
L'avoit-il pas bien mérité ?

1. Voy. le *Journal de François Grin*, p. 22.
2. M. de Ruble a consacré au tumulte de Saint-Médard dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* de 1886 (p. 85-94) un article qu'on pourrait compléter et préciser au moyen des données du *Journal de 1562* et du *Journal d'un curé ligueur*. En comparant au plan de 1552 qui accompagne cet article, la situation actuelle du *Marché des Patriarches*, on peut placer *le* Patriarche très exactement en deçà de la rue d'Orléans, aujourd'hui Daubenton, en face des dépendances restées intactes de Saint-Médard.

Ils ont prins leur chemin
Par la Ferronnerie,
Lié et garotté,
Menant joyeuse vie.
Crians, chantans joyeusement :
Voici venir le nedz d'argent.

Quant ilz l'eurent traisné
Dedans son cymetière,
Par dedans le ruisseau
Qui lui servait de bière,
Toutes ses tripailles ont tiré
Pour dedans un feu les brusler...

Les protestants essayèrent néanmoins de continuer à fréquenter le Patriarche, mais la foule était tellement fanatisée qu'elle les menaçait chaque fois d'un mauvais parti. Ainsi, un professeur, Matthieu Béroald, qui y faisait baptiser sa fille le 8 janvier 1562, raconte qu'il faillit être malmené à la sortie avec les assistants[1]; en outre, on menaçait le propriétaire du terrain

1. Voici ce qu'on lit dans le *Livre de raison* de M. Beroald (Bibl. nat., Du Puy 630), dont j'ai pris en 1890 une copie complète que je compte bien publier un jour : « *1562. Die qui dicebatur Jovis octavo Januarii, sub octavam uxor Maria Bletz edidit mihi filiolam Dei favore haud obscura qui vires illi ad partes tribuit et dolores minuit. Eodem die, a prandio quarta pomeridiana sacro baptismo tincta fuit in sancto fidelium christianorum conventu in ædibus Marcellini suburbii quibus insigne est Patriarchæ, in quibus verbum Dei docebatur, D. Johanne Tartereo susceptore et nominatore qui eam Rachelem dixit. Tinxit verò eam D. Mallotius peracta sacra concione, quæ fuit de communicatione corporis Domini Jesu. Nostri autem suburbii Jacobæi cives seu incolæ non sine tumultu nos exceperunt redeuntes, vocibus maligni*[s] *testati suam in Deum perfidiam et malum animum in Evangelium filii Dei. Quas Deus per miserationes suas illustret et imbuet timore sui nominis, ut eum colant et desinant piis esse scandalo Amen.* » (1562. Le huit janvier, à huit heures du matin, ma femme Marie Bletz me donna une fille par une insigne faveur de Dieu qui lui accorda des forces pour l'enfantement et diminua ses douleurs. Le même jour, à quatre heures de l'après-midi, elle fut baptisée du saint baptême dans la sainte assemblée des fidèles, dans la maison du faubourg Saint-Marcel qui a pour enseigne le Patriarche, où la parole de Dieu était annoncée, M. Jean Tarteret la présentant et la nommant Rachel. M. Malot la baptisa après le sermon qui fut sur la communion du corps de Christ. Au retour, nos concitoyens du faubourg Saint-Jacques nous reçurent avec tumulte, attestant par leurs méchantes vociférations leur animation perfide à l'égard de Dieu et leur haine de l'Evangile de son fils. Que par ses miséricordes Dieu les éclaire

d'un procès, de sorte qu'on ne tarda pas à quitter le Patriarche que Jean Canaye finit par abandonner, le 18 août, à la fabrique et aux pauvres de Saint-Médard[1].

L'édit du 17 janvier 1562, qui reconnaissait aux huguenots le droit d'exercer leur culte dans un certain nombre de lieux déterminés, fut si mal reçu par les cléricaux qu'il empira la situation qu'il devait améliorer. On sait que, par le massacre de Vassy, le duc de Guise, montra le 1er mars, le cas que son parti faisait d'une loi d'apaisement et l'on ne s'étonnera pas que l'Édit ne pût être publié à Paris que le 7 mars [2]. Le *Journal de* 1562 dit à ce propos :

« Le VII de mars fut publié l'édict touchant la Religion c'est qu'il estoit permis aux protestans de prescher hors des villes, comme fault veoir par l'édict imprimé; et fault noter que monsieur le prince de la Roche sur Yon y vint pour le fère publier, car la Court y faisoit tant de résistance qu'ilz ne le vouloint publier du tout. Monsr d'Avanson y avoit esté envoyé par le Roy, et fut à Paris quelques jours pour le fère publier, mais ce fut pour néant. Un peu devant la publication l'on cessa de prescher au Patriarche, qui est aux faulxbourgs St Victor, et ne presche l'on que à Popincourt, qui est hors la porte St Anthoine. Il se leva une grande bande d'escoliers toutz avec espées et s'en alloynt au presche de deux en deux; et allèrent au Palais en aiant leurs espées au cousté, demander la publication de l'édict. Les merchans et bourgeois de Paris s'en alloint souvent à St Germain pour supplyer la Royne que donnast

et remplisse de la crainte de son nom pour qu'ils l'adorent et cessent d'être en scandale aux gens pieux. Amen.)

1. Ce n'est pas, comme je l'ai imprimé dans le *Bulletin* de 1891 (p. 107), Jean Canaye qui prêta le Patriarche pour les prêches. Il résulte d'une requête qu'il fit présenter par son frère au parlement de Paris, le 18 août 1562, que, par acte du 25 novembre 1561, il avait protesté contre l'affectation de sa propriété au culte huguenot par son locataire Ange de Caule. Et pour se laver de tout soupçon de connivence avec lui et avec ses coreligionnaires sur ce point, il abandonna, par cette même requête, sa propriété à ceux auxquels le parlement la voudrait donner (*Mém. de Condé*, III, 602). En provoquant le tumulte du 27 décembre 1561, la fabrique de Saint-Médard avait donc fait d'une pierre deux coups : elle avait fait supprimer la concurrence du prêche et s'était fait adjuger une propriété assez importante, puisqu'elle est aujourd'hui représentée, dans ce quartier « Moutfêtard », par la place et le marché des Patriarches.

2. Le *Journal d'un curé ligueur* dit qu'il fut « publyé en la salle du palays en ung vendredy 6e dudit moys », et sans doute en ville le lendemain.

ordre à ces trumbles. L'on fut d'avis que l'on bailleroit à monsieur le mareschal de Monmorancy troys cens soldatz pour la sûrté de toutz : Et que les escholiers ne pourteroient plus d'armes. Ce que fut faict. Mais puis apprès que l'on demandroit à la ville argent pour soldoyer lesd. soldatz. Ilz disoint que ne vouloint payer ceulx qui gardoit seulement et favorisoit les Huguenotz. Mons. de Guise fut mandé quérir par la Royne et le Roy de Navarre. Mais surtout le Roy de Navarre le désiroit [1]. »

On voit, par cet extrait caractéristique, quels étaient alors à Paris les partisans et les adversaires de la tolérance, et l'on devine ce que présageait l'entrée « libératrice » du massacreur de Vassy. Les huguenots n'en tinrent pas moins bon. Le 15 mars 1562, veille de l'entrée de la faction guisarde, ceux de la rive gauche se réunirent *devant Brasque en la maison où pendoit pour enseigne la ville de Jherusalem*, c'est-à-dire, sans doute, soit sur un côté de la place de l'Estrapade en face du n° 1 actuel, soit dans le bloc circonscrit par la place de l'Estrapade, la rue de ce nom, la rue Lhomond et la rue d'Ulm [2]. C'était à deux pas de la porte Saint-Jacques qui se trouvait à l'intersection de la rue de ce nom et de celle des Fossés-Saint-Jacques. Le jour des Rameaux (22 mars), on remarqua que les huguenots affectaient de ne pas en tenir à la main et que, malgré qu'ils fussent assez nombreux pour que, pendant que Théodore de Bèze prêchait dans le jardin, le pasteur Le Maçon, surnommé la Rivière, parlât d'une fenêtre de la maison, afin que tous ses auditeurs éparpillés sur les fossés pussent l'entendre, ils étaient encore moins nombreux que les « papistes » qui « pourtoit toutz, ce jour, des rameaux aux mains suyvant l'ancienne coustume [3] ». Le vendredi

1. On sait que ce précieux *Journal de 1562* a été imprimé dans la *Revue rétrospective ;* mais je donne cette relation d'après une copie de l'original (*Dupuy* 944) que M. H. Bordier m'a léguée avec un exemplaire du *Journal d'un curé ligueur*, aussi soigneusement collationné sur l'original.

2. « Cedict dimanche les huguenotz commenchèrent à venir prescher en armes avec leurs grands chevaux à la porte de Sainct-Jacques, à l'enseigne de Jherusalem, où se trouva le prince de Condé », dit le *Journal d'un curé ligueur*, qui donne ensuite, pour l'emplacement, l'indication précise que j'ai citée textuellement.

3. *Journal de 1562*. Ce journal place l'entrée du duc de Guise au

saint les catholiques, pour effrayer les huguenots, mirent des canons et des couleuvrines sur la terrasse en forme de bastion qui protégeait la porte Saint-Jacques. Les huguenots y répondirent par plaisanterie en mettant aux fenêtres de la maison où ils se réunissaient de gros pots en grès qu'ils couchaient en forme de pièces d'artillerie braquées dans la direction de la porte fortifiée[1].

Le jour de Pâques on interdit à ces amateurs de prêches de célébrer la Cène et ils obéirent; mais les fanatiques parmi les cléricaux ne tardèrent pas à fomenter des bagarres, dans lesquelles le sang coula; aussi, le samedi 4 avril, le connétable de Montmorency se rendit-il au « Temple de Jhérusalem » pour y mettre le feu à la chaire et aux bancs et ensuite à Popincourt, où il en fit faire autant. Le lendemain, la populace, encouragée par cet exploit, alla incendier ce dernier lieu de culte en criant : « *Dieu n'a pas oublié le peuple de Paris*[2]. »

Le 19 juin tous les huguenots furent expulsés de la capitale, et pendant les quarante dernières années du siècle ils ne purent plus s'y réunir qu'en secret et sous peine de mort. Pendant la première guerre de religion le parlement permit même à n'importe qui de les exterminer sans forme de procès, de sorte que plusieurs d'entre eux, accusés par exemple

16 mars. Ce qu'il dit du prêche de l'après-midi du 22 (Th. de Bèze y avait aussi prêché le matin) permet, avec l'aide d'une partie du plan de Paris de 1552 qui accompagne cet article, de déterminer assez exactement l'emplacement de ce lieu d'assemblée. Voy. le lieu nommé *Braques* entre la *rue des Postes* (Lhomond) et la rue qui mène à celle de *Coipiaus* ou de *Copeaux* (de l'Estrapade). Brulart parle d'un baptême et d'un mariage qui eurent lieu en novembre 1561 dans ce lieu de *Copeaux*. C'est sans doute, vu la date, du Patriarche qu'il voulait parler (Cf. A. Coquerel, *Précis*..., p. 50, n.),

1. *Journal de 1562*. C'étaient, hélas! les préludes de la guerre civile.

2. Voy. le *Journal de 1562*, celui *du curé ligueur*, etc., etc. Il est impossible de lire attentivement ces contemporains sans reconnaître que le parti clérical de cette époque provoqua et amena la guerre civile pour ne pas admettre le premier édit octroyant une certaine liberté religieuse. — Dès le 26 avril « les huguenotz preschèrent en une chambre en la *rue Sainct Denys* dont esmeu le peuple, furent tuez cinq ou six huguenotz ». — Le 3 juin « un prédicant qui preschoit à la *rue Saint-Martin*, fut mené en la prison et la plus grand part de ceulx qui l'ouyoit, entre lesquelz il y avoi quelques damoyselles de nom... »

d'avoir pris part au tumulte de Saint-Médard, furent assassinés dans les derniers mois de l'année 1562 [1].

III

Pendant les dix années qui nous séparent de la Saint-Barthélemy, nous ne connaissons d'une manière précise qu'un ou deux lieux d'assemblée sur la rive droite [2] : le premier était la maison d'un riche marchand drapier occupant l'emplacement du *n*° 29 *de la rue Saint-Denis au coin de cette rue et de l'extrémité de la rue des Lombards*, laquelle s'appelait alors rue de l'Aiguillerie [3]. Ce marchand s'appelait Philippe Gastine. Au commencement de l'année 1569, il fut emprisonné avec ses frères Richard, Jacques et François et son beau-frère Nicolas Croquet. On les accusait d'avoir célébré la Sainte Cène dans leur maison et ils durent payer ce crime de leur vie. Philippe et Richard furent pendus le 30 juin avec leur beau-frère, Jacques fut condamné aux galères et François au bannissement. Leur immense fortune fut confisquée au profit du roi, de l'église Sainte-Opportune qui était à côté et pour payer les frais de la démolition de la maison et de l'érection sur la place d'une pyramide ornée de bas-reliefs et d'une inscription injurieuse pour les protestants, le tout surmonté d'une croix dorée [4]. Ce qu'il y a de

1. « En ung mardy, dernier de juin, fut publyé un édict de par le Roy, qu'il estoit permys au peuple de tuer tous les huguenotz qu'il trouveroit, dont vint qu'il y en eust en la ville de Paris plusieurs tuez et jectez en l'eaue... » « Le 4 d'aoust furent pendu et estranglé quatre huguenotz séditieux de sainct Médart, entre lesquelz estoient le cager, son filz lequel se recognut, ung bonnetier avec ung aultre de practique... » « Le V[e] jour de novembre, fut bruslé un ministre à Paris qui n'estoit pas Franceys... » (*Journal d'un curé*, p. 49, 52, 54; *Journal de 1562*, fol. 96 et 175.)

2. A noter aussi, en mai 1568, d'après le *Journal d'un curé*, p. 94 « une sédition en la *rue de Sainct-Antoine*, à cause de quelque presche, comme l'on dict; où fut tué un huguenot et un catholique ».

3. L'angle rentrant de cette maison occupée par un pharmacien, est tout ce qui reste de l'ancienne place Gastine.

4. On eut la charité de réserver 600 livres de rente aux orphelins qu'on venait de faire par ces exécutions. En outre une messe expiatoire avec exposition du saint sacrement devait être célébrée chaque jeudi à l'église Sainte-Opportune Ce service eut lieu régulièrement jusqu'en 1788, c'est-

curieux, c'est que, comme dans le cas de Jean Canaye, ces explosions de fanatisme tombaient derechef sur un huguenot très riche.

Cette croix de Gastine a eu toute une histoire : En 1571, après la paix de Saint-Germain, qui terminait la deuxième guerre de religion et stipulait, entre autres, l'effacement de toutes les traces des luttes antérieures, Coligny réclama l'application de cet article à ce monument qui perpétuait injurieusement la mémoire d'un forfait controuvé. Il y eut, grâce à l'ambassadeur d'Espagne et aux aumôniers même de Charles IX[1], une véritable émeute lorsqu'on voulut le démolir. Il fallut procéder à cette opération clandestinement, pendant la nuit du 19 au 20 décembre, ce qui n'empêcha pas le peuple parisien, dans un accès de catholicisme outragé, de piller les maisons de quelques huguenots riches et même d'en maltraiter plusieurs. La pyramide fut réédifiée dans le cimetière des Saints-Innocents et on en retrouvera sans doute des débris quand on fera des fouilles dans le marché qui a remplacé le cimetière[2].

L'autre lieu de réunion, sur la rive droite, dont il est fait mention à cette époque, était situé exactement derrière le temple de l'Oratoire, qui, bien entendu, ne fut élevé que plus tard. Plus d'un Parisien se rappelle que la rue Marengo, beaucoup moins large qu'aujourd'hui, s'appelait autrefois la *rue du Coq*. Il y avait, dans le milieu de cette rue, à

à-dire pendant environ deux cent vingt ans. Etonnez-vous après cela que les paroissiens de Sainte-Opportune aient considéré les protestants comme d'affreux criminels! Voy. *Fr. prot.*, art *Gastine*, etc.

1. Messire Vigor prêchant à Notre-Dame s'écriait, entre autres : « *Qu'il ne falloit croire à la lettre du roy soubz ung cachet, et que lors mesme que le roy l'auroit escripte que ce seroit par importunité, et qu'il estoit chrestien et catholique, et aussy que sy elle estoit abbatue, pour le moins que le roy la feit abbatre par les huguenotz ...*» (*Journal d'un curé*, p. 135). On voit par cet échantillon quel cas certains prêtres faisaient de l'autorité royale qu'ils savaient d'ordinaire si bien invoquer.

2. C'est du moins l'opinion de l'auteur d'un article sur *la croix de Gastine*, inséré, en 1877, dans le *Bull. de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* (p. 13). Mais, en supposant exactes ses conclusions, il faut ajouter qu'il se trompe certainement en attribuant à Jean Goujon le ou les bas-reliefs qui ornaient la pyramide. A l'époque où celle-ci fut commandée et édifiée, Jean Goujon était mort depuis quelque temps déjà en Italie.

gauche quand on venait du Louvre, une maison du *Grand* et une maison du *Petit coq* et, à droite, une *maison de la Croix verte*. Il y eut dans chacune de ces deux ou trois maisons des réunions religieuses qui ne paraissent pas avoir entraîné d'arrestation ni de supplice, parce qu'on avait eu la précaution de mettre sur le tapis de la table des cartes et des dés pour faire croire aux survenants que l'on s'était réuni pour jouer[1].

Sur la rive gauche nous connaissons, grâce à un rapport de police que j'ai découvert il y a quelques années, comme je l'ai dit au commencement[2], et qui est postérieur au mois de mars 1573, quatre lieux d'assemblée, outre ceux des rues des Marais, Saint-Jacques, des Porées et de la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, qu'il cite aussi, et dont j'ai déjà parlé. Je vais les énumérer brièvement : L'un était situé rue Saint-Victor, *entre le collège du Cardinal Lemoine et la porte Saint-Victor*, c'est-à-dire le nº 2 *bis* de la rue des Écoles. C'est là que demeurait en 1562 Matthieu Béroald, dont une fille fut baptisée au Patriarche. Il avait une sorte de pensionnat de garçons et parmi ses élèves, le jeune Agrippa d'Aubigné[3]. — Un

1. C'est Florimond de Raemond qui nous a conservé ce renseignement (*Hist. de la naissance... de l'Hérésie*, 1610, p. 910). « Pour faire ces assemblées, on faisoit chois de quelque maison qui eût des fausses portes, des huis dérobez, à fin de pouvoir au besoin se sauver. Et aussi entrer par diverses advenües; et celui qui faisoit le Prédicant, portoit des dez et des cartes à fin de les pouvoir jetter sur le tapis au lieu de la Bible, et couvrir leur fait sur le jeu. Ainsi se sauva le ministre Louperaut (Lauberan de Montigny), qui se faisoit appeller Montigni, *dans la rue du Coq*, à Paris, près le Louvre, en la chambre garnie de maître Pierre du Rozier, lequel aiant esté surpris par son hôte, avec 10 ou 12 Luthériens, s'excusa sur les parties qu'ils avoient fait aus cartes et aus dez, avec ses compagnons. Le ministre de Mante étoit plus advisé, quand, prêchant à cachetes à Paris, *à la croix verte près le Louvre*, il faisoit mettre des getons sur la table, et des cartes pour tromper les survenans, s'ils n'étoient de son troupeau. »

2. On le trouvera *in extenso* plus loin.

3. Voici, en effet, ce qu'on lit dans le *Livre de raison*, déjà cité, de Matthieu Béroald (fol. 8 verso) : « *Anno Domini 1562 conduxi aedes victorianas proximas gymnaseo Cardinalis, a Johanne de Lespine in quadriennium summa 33 ltz, in quas commigravi cum iis quos habebam discipulis post Paschalia. Aduxerunt sex plures quos habet pagina 2.* (L'an du Seigneur 1562 je louai à bail pour quatre ans au prix de 33 l. t. la maison Saint-Victor à côté du collège du Cardinal Lemoine, appartenant à Jehan



RUE VALETTE (AUTREFOIS DES SEPT-VOIES).
Le n° 19 est un peu plus haut que l'ombre projetée sur le trottoir de gauche.

second lieu de culte se trouvait *en la rue du puits d'Arras* chez un pédagogue boiteux, étudiant en médecine, nommé Artus le Marquant, natif de Monruel près Amiens, et en sa première vocation moine dudit Monrueil. La rue du Puits-d'Arras ou *du bon Puits*, passait par l'intersection des rues Monge et des Écoles d'aujourd'hui.

Les deux autres lieux d'assemblée que ce rapport mentionne se trouvent dans l'ancienne rue des Sept-Voies, aujourd'hui rue Valette, à gauche du Panthéon[1]. Il y avait là des collèges et des libraires. Un de ces derniers, nommé *Henri Le Bé*, qui demeurait à peu près au coin de l'ancienne rue d'Écosse aujourd'hui occupée par l'extrémité de Sainte-Barbe, était accusé d'avoir prêté sa maison pour des prêches[2]. — Enfin le dernier lieu dont j'ai à parler, c'était le *Pot à moineaux, devant le collège de Reims.* Cette maison était occupée en 1571 par Claude Mabille, relieur et libraire, Jacques Moustier, relieur, et Jacques Nicolle, libraire. Ce qu'il y a de curieux c'est que cette maison du *Pot à moineaux* était contiguë au collège Fortet que Calvin avait habité quarante ans auparavant et d'où il s'enfuit à la suite du fameux discours hérétique qu'il avait composé pour son ami Nicolas Cop[3].

de Lespine. J'y emménageai après Pâques, avec les élèves que j'avais. Ils en amenèrent six autres que j'ai inscrits sur la page 2 (de ce *Livre de raison*). Sur cette page 2, nous lisons, en regard de la date *1562 avril, fol. 70*, d'abord les trois noms de *Agrippa d'Obigné*, *Euvertius* (*Huvertius*) *du pré, Eusebius du pré ;* puis en regard d'une date identique, ces six noms : *Franciscus Gobelinus, Nicolaus Gobelinus, Petrus Craquetus*, *Johannes Robineau*, *Petrus Robineau* et *M. Me Henry Pannetier leur précepteur* (*debet*). Il se peut fort bien qu'il y ait eu des réunions religieuses dans une salle de ce pensionnat.

1. C'est une des rues dont le nom n'est pas inscrit sur le plan de 1552, mais on l'y reconnaît facilement, à l'extrémité et à gauche de la *rue Saint-Étienne* (des grès), aujourd'hui rue Cujas. Tous les autres lieux se retrouvent aussi aisément sur le même plan.

2. D'après M. Ph. Renouard (*Imprimeurs parisiens*, 1898, p. 217 et 419), *Henry Le Bé*, fils de Pierre, né en 1531 ou 1534, libraire et relieur, exerça de 1566 à 1583 et demeurait « rue des Sept-Voyes, devant le collège de la Mercy, près Saint-Hilaire, à l'enseigne du *Griffon blanc* ».

3. Voy. *Bull.*, 1894, 262. M. Ph. Renouard, qui connaît à fond le quartier des libraires parisiens, m'écrit que le Pot à moineaux (*Pocula Passerum*), entre le collège Fortet et la *Bible d'or* (qui faisait le coin de la rue des



N° 10 DE LA RUE VALETTE

Ceux qui suivent nos réunions se rappellent peut-être qu'en 1894, j'ai montré ici même des photographies d'une cage d'escalier qui est certainement antérieure au séjour de Calvin au collège Fortet, et je puis affirmer aujourd'hui que la maison contiguë, qui porte le n° 19 de la rue Valette est encore à peu de chose près telle qu'elle était il y a plus de trois cents ans. On y remarque notamment une superbe cave en style ogival qui repose sur une autre composée de deux voûtes à berceau, laquelle communiquait par un souterrain soit avec la rue, soit avec d'autres maisons[1]. J'ai plusieurs fois déjà visité ces caves et je suis arrivé à la conviction qu'en raison même de leur disposition, si, ce qui paraît certain, elles étaient sous le *Pot à moineaux*, elles ont servi à des réunions huguenotes. C'est, à ma connaissance, le seul endroit de Paris dans lequel ces assemblées eurent lieu et qui est encore tel que le virent les contemporains et de Calvin et de la Saint-Barthélemy.

Il me reste à citer, pour Paris, avant l'édit de Nantes, un seul autre lieu d'assemblées qui n'a non plus été transformé depuis l'époque où on y allait entendre le prêche. On sait que

Amandiers, aujourd'hui Laplace), appartenait en 1505 au collège puisque la maison n'avait à cette époque pas d'enseigne. En 1571, dans la liste de répartition du don gratuit de 300,000 livres qui contient les noms de tous les habitants de Paris, classés par rues et dans l'ordre des maisons qu'ils habitaient (*cf. Bull.* 1889, 103 ss, et 1897, 152), on trouve, dans la rue des Sept-Voies : Collège de Fortemet; Claude Mabille (relieur et libraire), Jacques Moustier (relieur); Jacques Nicolle (libraire); Demoiselle Bonnot; Beguin Breton (pâtissier), etc... Or, nous savons, d'autre part, que Beguin Breton habitait la maison de la *Bible d'or* et que Jacques Nicolle avait pour enseigne le *Pot à moineaux,* donc Mabille et Moustier habitaient sans doute aussi la maison du Pot à moineaux, à moins qu'ils ne fussent locataires d'échoppes devant le collège. La demoiselle Bonnot devait occuper l'étage supérieur de la maison.

1. Sans doute, cette cave avait formé primitivement la chapelle souterraine du collège. Sur le plan de 1552, on distingue parfaitement, en face de Sainte-Barbe, une maison un peu plus large que les autres, qui représente certainement le collège Fortet. A gauche est le Pot à moineaux, puis la Bible d'or qui forme le coin de la rue des Amandiers ou Laplace. Une partie du cimetière qui était derrière le collège Fortet existe encore aujourd'hui, entre les bâtiments de ce collège (cf. *Bull.*, 1893, 547), et la place du Panthéon.

la sœur de Henri IV, Catherine de Bourbon, resta huguenote malgré la conversion de son frère, et tous les efforts de ce dernier pour lui faire suivre son exemple, efforts qui allaient en 1594 jusqu'au refus des trésoriers royaux de lui payer ses revenus.

Non seulement Catherine de Bourbon resta huguenote, mais elle fit célébrer le culte par ses chapelains protestants, même lorsqu'elle se trouvait dans une abbaye ou un évêché. Elle vint à Paris en 1594, 1595, 1597 et 1598, et alors elle faisait prêcher publiquement au Louvre actuel[1], dans une des salles basses qui renferment le musée de sculpture. Comme bien l'on pense, ces prêches du Louvre étaient suivis par une foule énorme. Le registre du Consistoire, ou conseil presbytéral, que tenaient les pasteurs de Catherine, constate qu'à Pâques 1597, deux mille personnes y participèrent en deux fois à la Sainte Cène [2].

Le 18 janvier de cette année, on y avait trouvé, à l'adresse de Henri IV, ces vers :

Hérétique point ne seras
Ni de fait, ni de consentement.
Ta bonne sœur convertiras
Par ton exemple doucement.
Tous les ministres chasseras
Et huguenots pareillement [3].

Quelque répréhensible que fût à cette époque la conduite de Henri IV, on ne put jamais, sur ce point de la tolérance du prêche, la comparer à celle de ses prédécesseurs. Ceux qui avaient obtenu la loi l'interdisant dans la capitale, et à 10 lieues à la ronde, firent tout au monde pour que cette loi y fût appliquée, même à la sœur du roi, mais ils n'y purent jamais décider ce dernier [4]. Tout au plus fit-il interdire quelquefois

1. Ou à l'*hôtel de Soissons* qui était en face de Saint-Eustache, sur l'emplacement d'une partie des Halles centrales.
2. *Bull.*, V, 153.
3. L'Estoile, janvier 1597 (*Bull.*, V, 152).
4. Ainsi, d'après l'Estoile, dès 1594 (16 oct.), Henri répondit au cardinal de Gondi qui, avec « quelques-uns de son clergé », se plaignait de ces

le chant des psaumes, mais un jour qu'il était en conférence avec sa sœur, au moment où le culte allait commencer, il oublia cette interdiction au point de donner l'ordre de faire chanter en l'attendant[1].

L'année où l'Édit fut signé dans la ville de Nantes, les cultes huguenots reprirent au Louvre, grâce à la présence de Catherine, le 7 juin, et c'est alors qu'ils s'ouvrirent par le chant du psaume XXIV :

La terre au Seigneur appartient
Tout ce qu'en sa rondeur contient
Et ceux qui habitent en elle.
Sur mer fondement lui donna,
L'enrichit et l'environna
De mainte rivière très belle.
. . . .
Haussez vos testes, grans portaux :
Huis éternels, tenez-vous hauts ;
Si entrera le Roy de gloire.
Qui est ce roi tant glorieux ?
Le Dieu d'armes victorieux,
C'est luy qui est le Roy de gloire.

IV

Il est évident, d'après ces notes trop sommaires et souvent douloureuses, que la situation précaire dans laquelle se trouvaient les protestants, tant au point de vue de leur culte que de leur sécurité, avait duré assez longtemps.

Cette situation lamentable était ainsi résumée par l'un d'entre eux, Clermont d'Amboise, à Saumur le 19 mars 1597 :

« Nous ne pouvons faire service à Vostre Majesté si nous ne sommes, si nous ne subsistons. Or, ne pouvons-nous, ny estre, ny

prêches, « qu'il trouvoit encores plus estrange de ce qu'ils estoient si osés de lui tenir ce langage en sa maison, et mesme de Madame, sa sœur... » (*Bull.*, V, 150).

1. *Bull.*, XV, 30. Il lui arriva même parfois de chanter un psaume, comme avant sa conversion. Ainsi, d'après l'Estoile, le 1er mars 1597, étant allé voir sa sœur malade, après dîner, il se joignit à ceux qui lui jouaient et chantaient le psaume 79 (*Bull.*, V, 123).

subsister, si nous demeurons astraincts aux dures conditions qu'on nous veult faire recepvoir... Ne sommes nous pas chrestiens, Sire, pourquoy nous veult-on nyer la liberté de prier Dieu ? — Mais c'est scandale ès villes, nous les quictons ; — cela ne se peult en tous les faulxbourgs, encores cèdons-nous cela ; — nous en demandons quelques unes seulement, où la grande necessité nous oblige, on ne les peut pas accorder ; — mais ès champs, chez nous, quel interest ? On nous veult pourtant réduire au fief de haubert. Et est-ce raison ? Le pape souffrira qu'à Romme les Juifs renyent Nostre Seigneur publicquement, et en France, il ne permettra pas qu'on l'adore ! Les dixmes ont esté de tout temps ordonnées pour les pasteurs du peuple, et nous serons contraints de bailler les nostres à nos ennemys mortels, à ceulx qui nous maudissent, à ceux qui en abusent, et verrons les nostres mourir de faim sans les en ozer alimenter ? — Mais Vostre Majesté se chargera de cette dispense, ainsy qu'elle mesmes l'a promis ? Ouy, mais les grandes affaires qu'elle a sur les bras la font resouldre à une si petite somme que ceste libéralité sera comme inutile.

« Et quand bien on auroit satisfaict à tout cela, qu'est-ce ? Pour pryer Dieu publicquement, on n'est pas exempt de la juridiction des Parlements ; il n'y va pourtant que de la partie des biens et de la vye : Vous avez bonne cause, mais vous estes de la Religion, vostre procez est donc perdu. D'y estre receu à aulcun office ou dignité, point de nouvelles, quelques jussions qu'ilz en ayent, quelques vérifications qu'ilz ayent faictes des édicts qui l'ordonnent. Or vostre Majesté y désirant pourvoir en quelque sorte, veult qu'ès parlements de Bordeaux et Grenoble il y ait des chambres mi-parties, ou, pour le moins il y ayt meilleure justice ; mais en ceux de Paris, Rouen, Dijon et Rennes, rien. Il eut trop mieulx vallu ne s'en plaindre jamais, qu'aprez en avoir tant faict de plainctes, retourner subir le joug de leur tyrannye. Mais pourquoy les uns en seront-ils affranchis plustost que les aultres ? Ont-ils plus mérité ? Il n'y a point de raison de se contenter ainsy, si, au lieu de consolation, nous recherchons de la désolation.

« Quant à la seureté que nous acquiert la possession des places que nous tenons, c'est la hasarder beaucoup, si pour leur maintenir ceste qualité, nous n'avons plus de moyen d'en entretenir les garnisons, que celuy que vostre Majesté nous a offert. Nous ne demandons point de l'argent de vostre Majesté pour incommoder ses finances, ny pour accommoder les gouverneurs. Il nous suffit que nos places soyent en estat de nous servir de retraicte contre ceulx qui

nous y vouldroient nuyre, qu'elles soyent si bien gardées qu'ils perdent l'envye d'y entreprendre...

« Que si l'Estat reprenoit vye en notre mort, que nostre perte le peult sauver, encores le vouldrions-nous consentir, tant nous lui portons d'affection; mais, au contraire, il y auroit plustost craincte de ne le veoir jamais debout s'il avoit perdu l'appuy d'une si forte colonne qui, Dieu aydant, servira comme aultrefois, d'instrument principal à le maintenir... Que vostre Majesté... nous donne une loy soubs laquelle nous puissions vivre et vivre avec honneur, et nous respondrons hardiment pour tous ceulx de la Religion, qu'ils ne se démentiront jamais de la fidelle obeissance qu'ils luy doibvent, et n'auront rien plus à cœur, que de courir tous, sacrifier leur vie aux pieds de Vostre Majesté contre l'ennemy commung de cest Estat... Nous la supplions humblement leur vouloir commander de... nous accorder les choses necessaires... Les ayant, nous protestons de nous contenter, comme aussi nous protestons de ne jamais consentir à en estre privez pour estre homicides à nous mesmes et autheurs de nostre ruyne propre[1]... »

Cette situation a été modifiée, grâce à deux faits, qui furent le résultat, trop passager, hélas! de longues et douloureuses expériences : l'inébranlable fermeté et l'indissoluble union des huguenots.

Nous avons de leur fermeté un exemple frappant dans cette réponse de Claude de la Trémoille aux offres de de Thou et Schomberg qui parlaient au nom du roi[2] :

« MM. je vous excuse, qui venez de travailler pour esteindre la Ligue, et aians trouvé un parti enflé d'interests particuliers, ne l'avez plus tôt piqué au lieu plus sensible, que vous l'avez réduit à néant. Pour vous monstrer qu'il n'y a rien de pareil parmi nous, quand vous me donneriez la moitié du royaume, refusans à ces pauvres gens qui sont dans la salle ce qui leur est nécessaire pour servir Dieu librement et seurement, vous n'auriez rien avancé; mais donnez leur ces choses justes et nécessaires, et que le roi me

1. Bibl. nat., *Msc. Dupuy*, 428, 132.

2. Ces offres, d'après la *France prot.*, VI, 418, consistaient en dix brevets de mestres-de-camp, et deux de maréchaux de camp pour ses amis, avec une pension annuelle de 1,000 écus attachée à chacun des premiers, et de 3,000 à chacun des deux autres; à lui-même on lui offrait pendant trente ans le produit du péage de la Charente.

fasse pendre à la porte de l'assemblée, vous aurez achevé et nul [ne] s'esmouvra. »

C'est ce qui s'appelle parler français et je suis bien persuadé que quand le Français qui porte aujourd'hui le nom de la Trémoille songe à ses ancêtres, il est tout aussi fier de celui-là que de ceux qui furent ou devinrent catholiques. On peut être assuré que jamais Henri IV n'aurait osé traiter Claude de la Trémoille et ceux qui partagèrent sa fermeté comme il traita, par exemple, Duplessis-Mornay qui était surtout doux et conciliant.

L'édit de Nantes est, d'autre part, un monument impérissable de l'union des protestants. Jusque-là ils n'avaient jamais pu tous être entièrement d'accord, ni pour la paix, ni pour la guerre. Lorsqu'ils sollicitèrent l'édit de Nantes, ils comprirent enfin qu'il fallait renoncer à vivre s'il n'était pas possible de réaliser cet accord. Nous en avons une preuve non moins frappante que de leur fermeté dans ces paroles d'Odet de la Noue, le fils du Bras de fer, qui fut un des plus éminents représentants des Églises réformées de ce temps :

« Ceux qui nous haïssent persuadent à Votre Majesté que c'est la dernière chose qu'elle a à faire, et qu'il n'y a point de nécessité d'y mettre la main si tost, qu'il y a si peu de moyens et d'union parmi nous que quand nous voudrons persister dans nos demandes, on nous rangera du premier coup à tout ce qu'on voudra et n'y a estat, quelque mauvais qu'il soit, dont on ne nous face contenter en despit que nous en ayons. Mais ceux-là connoissent si mal l'estat de ceux de la Religion, que j'ose dire qu'ils se trompent... Sire, je ne vous ay jamais trompé. Pour l'honneur de Dieu, croyez moi de cecy, c'est chose vraye. Ceux de la Religion sont tellement unis pour leur conservation qu'ils branleront tous sous les résolutions qui se prendront icy, si ce n'est ceux qui sont à la Cour, dont je ne voudrois pas répondre, et peut-estre quelques particuliers de peu de considération[1]... »

Ce langage où l'on sent l'expression exactede la ré alité, hélas! aucun représentant authentique du Protestantisme

1. Voy. *France prot.*, VI, 301.

français n'aurait pu honnêtement le tenir en son nom, depuis 1598 jusqu'à nos jours.

Le Béarnais était trop brave et au fond trop sensible aux souvenirs de son éducation et de ses longues luttes avec ses coreligionnaires, pour comprendre qu'en face d'hommes aussi déterminés, aussi énergiquement unis, et auxquels il reconnaissait devoir son trône, il n'avait qu'à céder. C'est pourquoi il signa l'Édit à Nantes. Et lorsqu'à Paris, Clergé et Parlement lui représentèrent avec un acharnement digne d'une meilleure cause toutes les horreurs du « péril protestant », il ne se laissa pas intimider, mais fit bel et bien enregistrer et appliquer ce qu'il avait signé.

On reparle beaucoup aujourd'hui d'un prétendu *Péril protestant*. Comme si, selon la remarque du président de Thou à ceux qui prétendaient, en 1571, empêcher la démolition de la croix de Gastine, tous les citoyens n'avaient pas un droit égal à la protection des lois de leur patrie, quelles que soient leurs opinions politiques et religieuses : *Omnes cives sunt conservandi*, tous les citoyens doivent être protégés, avait-il répondu à ceux qui se plaignaient qu'on ne laissât pas piller et massacrer les huguenots[1]. — Je n'ai pas à parler ici du devoir des autorités ou de l'application de la loi. Mais à ceux qui pourraient avoir la faiblesse de s'inquiéter, voire de s'effrayer, je dirais volontiers : Travaillons à retrouver l'inébranlable fermeté et l'indissoluble union de ceux qui arrachèrent l'édit de Nantes, et à Henri IV, et aux efforts désespérés d'un fanatisme tout-puissant! Nous ne tarderions pas, — privilège tout à l'honneur du nom de protestants, — à être un péril sérieux pour les éternels adversaires de la vérité, de la justice et de la liberté !

N. Weiss.

---

1. « ...Nostre prédicateur de Sainct-Barthélemy, nommé Poncet... avait répété en sa chaire la remonstrance que Mons[r] de Thou avoict faicte à Messrs les curez et prédicateurs en la chambre dorée, sçavoir que *Omnes cives erant conservandi*, ce que ledict Poncet dict en sa chaire quy trouvoit fort estrange de mettre, ce disoit-il, les meschantz citoïens au renc des bons... » (*Journal d'un curé*, p. 137.)

Documents

RAPPORT DE POLICE

SUR

LES LIEUX D'ASSEMBLÉES HUGUENOTES

EN L'UNIVERSITÉ DE PARIS

AU XVIe SIÈCLE

Le précieux document qu'on va lire se trouve à la Bibliothèque nationale, fonds français, nouvelles acquisitions, 1200, fol. 5. C'est, selon toute apparence, un rapport de police, non signé, ni daté, comme il convient, mais postérieur au mois de mars 1573, puisqu'il parle du chancelier de l'Hospital comme « deffunct ». L'orthographe particulière de certains mots (Madamme, logge, St Victuoire, etc.) semble indiquer que l'espion qui les écrivit était Italien. Il paraît aussi avoir borné ses recherches à la rive gauche qui s'appelait alors l'Université. On retrouvera aisément, sur le plan de 1552 dont une reproduction accompagne ce document, les lieux dont il parle, et dont j'ai essayé de préciser l'emplacement actuel, dans l'étude qui précède. M. le professeur A. Bernus a bien voulu rédiger, pour les noms des ministres énumérés dans ce rapport, quelques notes biographiques.

N. Weiss.

Maisons où se sont faictz assemblées et presches, par les Ministres, en ceste ville.

Aux fauxbourgs St Germain des Prez, en la rue des Maretz, chez Madamme Bertrand, où d'ordinaire estoit La Cerisaye, ministre[1].

Au pot à moyneaux, devant le College de Reims[2], mais ceux

1. La Cerisaie était le nom d'un jardin hors la porte du Temple et de Saint-Antoine où se firent en 1561 des prêches (*Hist. ecclés.*, I, 666, II, 312). Peut-être ce nom fut-il donné comme surnom au pasteur *Jean Malot*, ex-vicaire de Saint-André-des-Arcs, qui prêcha à la Cerisaie ?

2. Dans la rue des Sept-Voies (auj. Valette), au bout de la rue Saint-Étienne (des-Grès) à gauche.

qui recevoient telles assemblées sont delogez à Paques dernières.

Au Cheval Rouge, devant Navarre[1], où estoit logge Blanchard[2], ministre, natif de Genève, mais luy et les siens sont delogez.

Chez un libraire, près S[t] Hilaire, nommé Henry le baÿ[3].

En la Rue du Puitz d'Arras[4], chez un Pédagogue boitteux, estudiant en Medecine, nommé Artus le marquant, natif de Monruel, pres Amiens, et en sa premier vocation moyne en l'Abbaye dudit Monrueil.

En la Rue des porées, près le Collège de Sorbonne, en une maison devant la Chapelle de Cluni[5], où estoit loge un surveillant nommé Gaultier[6], pedagogue des enfans de Monsieur de Betebat[7], gendre du deffunct Chancellier de Lospital.

Il y en a plusieurs autres ès fauxbourgs S[t] Germain, S[t] Jacques, S[t] Marcel et S[t] Victor, que on n'a peu decouvrir. Bien souvent ast

1. Rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, n° 30.

2. *Blanchard.* S'agit-il peut-être, non d'un Genevois, mais d'un Dauphinois qui avait étudié à Genève ? Jean Blanchard, qui est inscrit à l'Académie de Genève dès novembre 1559, y fut ministre de l'hôpital de 1560 à 1562, puis pasteur à Gap de 1562 à 1565. Alla-t-il peut-être après cela à Paris ? Il ne mourut qu'en 1598 à Beauvoir-en-Royans (Dauphiné).

3. Henri *Le Bé*, libraire et relieur de 1566 à 1583, rue des Sept-Voyes, devant le collège de la Mercy, près Saint-Hilaire, à l'enseigne du Griffon blanc (Renouard, *Imprimeurs et libraires parisiens*, p. 217).

4. Rue du Puits-d'Arras, ou du Bon-Puits, à droite, dans la rue Saint-Victor.

5. Voyez sur le plan la rue des *Poirées* qui longe *Clugni.*

6. *Gaultier.* Je ne sais quelle opinion lui fut reprochée et amena la décision suivante du synode provincial de La Ferté, en avril 1564 : « Quant à Mre Jehan Gaultier, l'église de Paris est chargée de l'ouïr et entendre ; et où il persévérera en ses opinions, sera déclaré au peuple comme hérétique, à ce qu'on s'en donne garde, ensemble les pères fidèles des enfants que ledit Gaultier a en charge. » Je ne sais si c'est le même que « Jean *Bonniot* ou *Bouquier*, se faisant appeler *Gaultier*, exerçant le ministère à présent à Saint-Bouchard, près Sainte-Foi », autrefois puni par le magistrat à Sedan, qui fut déposé du ministère par le synode national de Sainte-Foi, en 1578 ; mais on lui permet de tenir école et d'instruire la jeunesse, avec la restriction que les ministres du lieu où il fera sa demeure veilleront de près sur sa conduite (Aymon, I, p. 135).

7. *Belesbat.* Robert Hurault, sieur de Belesbat, époux de Madeleine de L'hospital, était protestant, ainsi que sa femme ; cette dernière, en séjour à Paris lors de la Saint-Barthélemy, n'échappa à ceux qui la recherchaient que par la protection de la duchesse de Nemours ; moins heureuse lors de la Ligue, elle fut contrainte d'abjurer en 1585. Un précepteur de ses enfants, avant ou après Gaultier, se nommait *Guardesi ;* c'est peut-être le futur pasteur Jean Gardési.

on veu aller Antoine de la Faÿe[1], ministre natif de cest ville, accompagné de Plusieurs de mesme farine.

Les Ministres qu'on a découvert en cest ville sont les ditz La Cerisaÿe et La Faÿe, Auberan[2], Daulphinois, lequel se faisoit nommer, tantost de Montigni, tantost de S[t] Germain[3]; et La Faye se faisoit nommer La maison neufve.

On y a veu Mathieu Vivès[4], natif de Marseille, en sa première vocation Jacobin, lequel se faict nommer montsapin.

Du Val[5], autrefoÿs Cordelier, et natif du diocèse de Chartres.

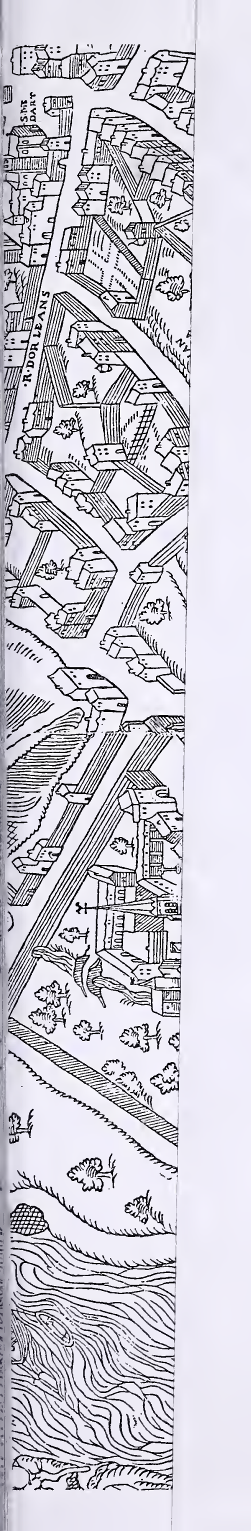
1. Antoine *de La Faye*, parisien, sieur de La Maisonneuve et de Gournay en Beauvoisis, était déjà pasteur dans l'Ile-de-France en 1564; le synode provincial de La Ferté le nomme, avec Chandieu et Cappel, délégué au prochain synode national. Son ministère, souvent entravé par les événements qui l'obligèrent à se réfugier à deux ou trois reprises en Angleterre et à Sedan, durera jusqu'en 1609, année de sa mort.

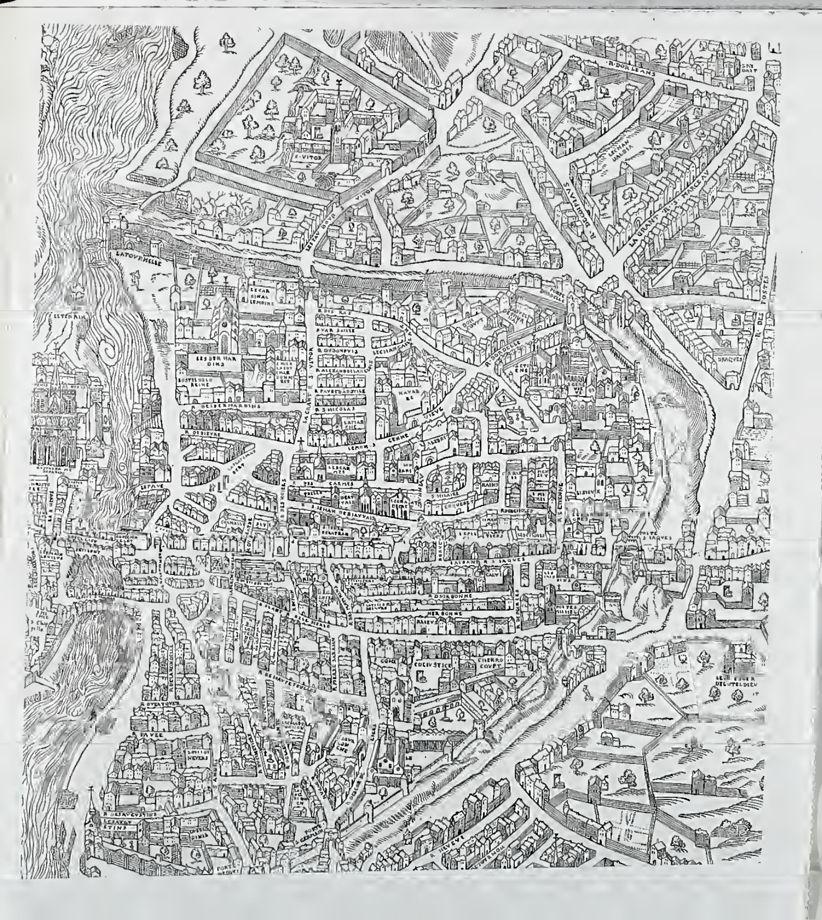
2. *Auberan.* Le sieur de Montigny, François de Laubéran, de Valence en Dauphiné, est inscrit le 15 décembre 1565 à l'Académie de Genève. Il eut, lui aussi, une carrière aventureuse, que sa pompeuse épitaphe jalonne malheureusement avec trop peu de clarté; il est présenté comme ayant à trois reprises relevé l'Église de Paris. Bien plus tard, en 1603, Laubéran se rendra acquéreur de la seigneurie d'Ablon, où cette Église eut son culte dès la fin de 1599 à 1606. Lui-même mourut octogénaire en 1619.

3. *Saint-Germain.* Montigny est un nom nobiliaire sous lequel Laubéran est généralement indiqué. Quant à Saint-Germain, je me demande si le rapport de police ne commet pas une confusion. Ce nom, ou surnom, était en tout cas porté par un beau-frère de François Hotman, Guillaume *Prévôt*, sieur de Saint-Germain, originaire de Paris, qui, après avoir habité Lausanne dès 1554 et Genève en 1559, était devenu aumônier du jeune comte de La Rochefoucauld, qu'il eut l'occasion d'accompagner en cour; il prêcha sans doute plus d'une fois à Paris avant la Saint-Barthélemy, où il faillit partager le sort de son maître, que Charles IX tenta en vain de sauver. Dès 1574 Prévôt devint pasteur à La Rochelle jusqu'en 1578, qui est probablement l'année de sa mort.

4. Mathieu *Virelle*, de Marseille, exerçait la médecine en 1560, alors que son ami Bernard de Montméja, toulousain, lui dédiait un petit poème latin; peu après il était aumônier de Louis de Condé; et, en 1561, pasteur de l'Église de Paris, il prenait part au colloque de Poissy; au Patriarche il prêchait à de grandes foules, il dressait l'Église de Nemours et, avec son collègue Chandieu, il contribuait à la conversion du jeune Scaliger. L'Église de Paris ayant été dispersée après la première guerre civile, il exerça dès 1563 le ministère à Montdidier, en Picardie; réfugié à Strasbourg après la Saint-Barthélemy, il devint en 1574 aumônier de Henri de Condé; pasteur de l'Église française de Bâle dès la fin de 1576, il la quitta en 1580 pour celle de Marchais, en Beauvoisis, et mourut vers la fin de 1585.

5. *Du Val.* Parmi plusieurs pasteurs de ce nom au xvi[e] siècle, je ne sais duquel il s'agit. C'est peut-être Mathieu *Cartaud*, dit Carval et


R·DOR LEANS


S·VITOR
VITOR
LATOVRNELLE
LECAR DINAL LEMOINE
R·DOR LEANS
LECHAN DALDIA
R· DECOVPPEAVS
LA GRANT ·R·S· MARCEAV
R· DES POSTES
PORTE BORDELLE
BON COVPT
R·BORDELLE
DRAQVES
R DES RAS
PVAR SAILLE
R DVSONPVIS
R ALEXANDRE LANGLOIS
R PAVEE DAVBILLE
R S NICOLAS
SACHANT R S VITOR
LES BERNAR DINS
HOSTEL DE LA REINE
R DES BERNARDINS
R DE BIEVRE
LE PAVE
HAVAR RE
LECAR MES
R DES CARMES
S HILAIRE
R SJEHAN DE BIAVVAIS
R DES NOIERS
LE CHIENNE
R S SAQVES
SORBONNE
R DES POIRES
COQVE
COVPT
CALVI
LES PORTES
S SEVE
R S ANDRE
ST GERMAIN
R DE LA HARPE
R S ESTIENNE
LOSTEL DE NEVERS
R DES AVGVSTINS
LES AVGVS TINS

Bannault[1], lequel a quelque temps preche à Francfort, en Allemagne.

Blanchart, natif de Genève[2].

L'escuyer[3], lequel a enlevé de cest ville, comme quelques soldatz des leurs ont dict, pour plus de deux mille escus d'Arquebuses et on l'a veu avec La Faÿe en marchander.

Il y a ung nommé Blochart, natif, comme on dit, de Poÿtou, lequel estoit surveillant, mais depuis quelque temps faict Ministre. Il a esté maintes fois rencontré en la rue St Antoÿne, tirant vers les quartiers de St Paul, accompagné d'aultres ses semblables. On croit qu'ilz nÿ alloient pas, sinon pour y employer le temps. On ast entendu quelque bruit que c'estoit chez le Thresorier Païet, mais on ne le set pour seure.

Ilz sont venuz plusieurs autres en ceste ville, mais ilz n'ÿ ont arresté que bien peu de temps, les uns pour crainte d'aulcuns, comme Capel[4]

Duval, qui, avant la Saint-Barthélemy, était ministre de Brezolles, près Dreux (Eure-et-Loire).

1. Théophile de *Banos*, de Bordeaux, disciple, biographe et éditeur de Ramus; après avoir étudié à Genève, il fut envoyé à Paris en février 1566 (il logeait chez l'hébraïsant Jean Mercier). Chassé par la guerre civile, il séjourne à Heidelberg dès janvier 1569, et s'y trouve avec Duplessis-Mornay d'abord, puis avec Ramus; il fut pasteur de l'Église française de Francfort-sur-le-Mein dès 1570 ou 1571 à 1578, et y mourut en 1595.

2. *Blanchart;* sans doute le même que ci-dessus.

3. Jacobus *Lescuyer,* Campanus (de la Champagne), inscrit le 16 mars 1564 à l'Académie de Genève.

4. Louis *Cappel*, sieur de Mongambert, né à Paris en 1534, membre zélé et distingué de l'Église de Paris presque dès son origine en 1555; après avoir d'abord étudié le droit, il se tourna du côté de la théologie à Genève, vers 1562; revenu à Paris en 1563, il fut envoyé comme pasteur à Vaudoy en Brie, d'où sans doute il s'occupa aussi du troupeau de Paris dispersé; le synode provincial de La Ferté, en avril 1564, le prêta pour trois mois à l'Église de Meaux, qui était en troubles; ce provisoire se prolongea, car Cappel y était encore en décembre 1565, lors du synode national de Paris, dont il fut secrétaire. Obligé par la seconde guerre à se réfugier avec sa famille à Sedan, il exerce pendant plusieurs années une activité multiple de prédicateur, professeur et diplomate en France, en Allemagne et aux Pays-Bas; il fut l'un des principaux organisateurs de l'Université de Leyde, en 1575, qu'il eut la gloire d'ouvrir par un discours. Rentré en France après la paix de Monsieur, en mai 1576, il s'occupa pendant plusieurs mois « des environs de Paris pour les affaires qui se présentaient alors pour le premier rétablissement de nos Églises », comme il l'écrit au prince d'Orange. Dans l'automne de 1576 il se fixa définitivement à Sedan, la duchesse de Bouillon ayant obtenu que les Églises de France le lui cédassent. Pasteur et professeur à Sedan, il y mourut le 4 janvier 1586.

et du Moulin[1], les autres pour leurs affaires qui les appelloient ailleurs, mais ils font leurs assemblées, en fort petit nombre, afin de n'estre decouvertz, comme de douze, quinte, vingt ou quelque peu plus.

Que s'ilz oyent quelque bruit durant leurs assemblées, qui leur donne crainte, incontinant on couvre la table, et met-on du pain et du vin desus, afin que, si quelques-uns venoient, ilz les trouvassent beuvans, ou faisantz semblant de boire[2]. Ilz sont longtemps à entrer et à sortir.

Celuy qui les advertit de se trouver en l'assemblée ÿ est tousiours le premier, afin de recognoistre ceux que il a advertis et n'ÿ recevoir aulcun sans bonne cognoissance. Ilz font faire de grandz sermentz à ceux qu'ils ÿ rescoivent qu'ilz ne revelleront rien.

Entre la porte de S[t] Victuoire, et le College du Cardinal de Morine, ou Monaco, en une maison, il ÿ a là Preche[3].

1. *Du Moulin.* Il s'agit de Joachim Du Moulin (1538-1618), le père du futur pasteur de Paris, Pierre Du Moulin ; sa carrière pastorale nous a été esquissée par le fils, dans son journal publié dans le *Bulletin* (t. VII, p. 171, etc.). Il ne fut jamais pasteur de Paris en titre, mais eut souvent à y venir; son fils mentionne deux de ces voyages en 1588, l'année des barricades; de son côté L'Estoile (t. II, p. 151) parle d'un séjour en mars 1584, qui aurait pu plus mal finir : « Le jour du Vendredi Saint, par l'indication de l'abbé de Sainte-Geneviève au mont de Paris, en une maison à lui appartenant, contigue de l'Abbaye, sise devant le collège de Montagu, furent pris prisonniers et menés en la conciergerie du Palais, un ministre nommé Du Moulin, un pédagogue et ses escoliers et quelques autres Huguenots, qui s'étaient là assemblés pour faire la Cène ou quelque autre exercice de leur religion, jusques au nombre de vingt ou vingt-cinq au plus ; dont le roi averti, et même en ayant commandé l'emprisonnement, leur fit faire leur procès, tellement que, par arrêt de la Cour, du 14 avril, le ministre et le pédagogue furent bannis à perpétuité de la prévôté et vicomté de Paris et royaume de France pour neuf ans. Deux Allemands et quelques étrangèrs et escoliers qui y étaient, furent bannis seulement à temps de la prévôté de Paris, et furent traités ainsi doucement, par commandement du roi. » — Il semble bien qu'il s'agit ici d'une réunion au *Pot à moineaux* qui était situé presque en face du collège Montaigu, devenu aujourd'hui la bibliothèque Sainte-Geneviève.

2. Florimond de Raemond donne un renseignement analogue, comme on l'a vu plus haut, pour les assemblées tenues rue du Coq.

3. On voit bien, sur le plan, la porte Saint-Victor et le collège du cardinal Lemoine. J'ai expliqué plus haut que Matthieu Beroald demeura dans cette maison de la porte Saint-Victor en 1562. S'il y abrita des réunions religieuses, ce ne fut que pour peu de temps puisqu'il quitta Paris le 2 juin 1562.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE ET BIBLIOGRAPHIE

I. Supplément aux notes bibliographiques sur le troisième centenaire de l'édit de Nantes. — II. Publications intéressant l'histoire du Protestantisme français en 1898, livres. — III. Revues et journaux.

I

J'ai essayé, dans les *Notes bibliographiques* du quadruple *Bulletin* consacré au troisième centenaire de l'édit de Nantes, de signaler les principaux articles sur cet événement, dans la presse française et américaine (*Bull.*, 1898, 180-182 et 387-392). Je voudrais aujourd'hui, d'abord compléter ces notes, et signaler ensuite, pour autant que j'ai pu en avoir connaissance, les livres et articles intéressants pour l'histoire de la Réforme française qui ont paru dans le courant de l'année 1898. Nous aurons ainsi un pendant aux revues bibliographiques insérées ici même en 1885-1886 et 1887-1888 sur le bicentenaire de la Révocation et le centenaire de l'édit de Tolérance.

Les seuls articles importants qui m'avaient échappé dans mes *Notes* de l'année dernière sont ceux de notre collaborateur J. Pannier, dans *la Foi et la Vie* du 4 mai 1898 [1], et de notre collègue M. A. Sabatier, doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris, sur **le Centenaire de l'édit de Nantes**, dans le *Temps* du 16 avril 1898. M. Charles Read trouvait cette page et celles du même auteur, dans le même journal des 1er, 2 et 5 juin et dans le *Journal de Genève* des 17 avril et 5 juin, si remarquables qu'il aurait désiré qu'on les réimprimât [2]. — Depuis lors, un seul journal protestant de province, le *Journal de l'Eglise réformée de Tours* a donné quelques renseignements nouveaux, d'abord sur **le Cimetière des huguenots à Chinon** (H. Grimaud, dans les numéros d'avril et juillet), puis sur **la Manière dont l'édit de Nantes fut appliqué à Tours** par les commissaires du roi (n° de novembre). Notre ami et collaborateur A. Dupin de Saint-André a pu, à cette occasion, et

1. Sur l'*édit de Nantes*, complété dans la même *Revue de quinzaine*, la *Foi et la Vie* du 16 mars 1899, par un article du même auteur, intitulé *Un très notable centenaire. Le premier culte public de l'Église de Paris après l'édit de Nantes, à Grigny*, 1599.

2. J'ai oublié, aussi, de signaler, parmi les articles les plus extraordinaires de la presse calomniatrice, celui que M. Georges Thiébaud a inséré dans l'*Éclair* du 11 janvier 1898, sous ce titre *Le Pacte Judéo-Protestant*. Il est difficile d'accumuler plus d'insanités dans une fiction plus absurde.

grâce aux délibérations du Corps de ville, dresser la liste des six maisons où les huguenots de Tours s'assemblaient clandestinement pendant les dix dernières années du XVI[e] siècle. En 1590 « en la maison du deffunct S[r] Delaborde Bernard, en la grande rue près le carroy Jehan de Beaune »; — en 1591 « en la maison de M. Didier Rou, l'un desdits de la R. P. R. »; — en 1594 « en un logis où estoit logée en ceste ville la dame Dharmillé »; — en 1595 « en une maison de la rue du Cygne »; — en 1598 « en une maison de la rue du Boucassin »; — en 1599, « en une maison près du grand Marché ». De 1560 à 1570, ils avaient fait l'exercice à Maillé, Collombiers, Villandry et Noisay. En exécution de l'édit de Nantes, on leur proposait « la Milletière au-dessus de Montlouis, à trois petites lieues de ceste ville » de Tours. Mais ils préférèrent et obtinrent un terrain près du château du Plessis, en face du logis du doyen de l'église collégiale, et, hors des remparts, le cimetière du Petit-Genève.

L'étude de beaucoup la plus importante parue sur **Nantes** (l'édit de) dans son ensemble, est celle de près de 28 colonnes compactes que M. le pasteur E.-H. Vollet a rédigée pour la 591[e] livraison de la *Grande Encyclopédie* (Paris, rue de Rennes, 61). C'est un traité complet, non seulement sur l'Édit au point de vue juridique, mais sur toute son histoire, de 1598 à 1685. Et c'est la première fois, si je ne me trompe, qu'un travail aussi détaillé, impartial et vraiment scientifique est inséré sur une partie importante de notre histoire dans une grande encyclopédie française[1]. Il convient d'en féliciter l'auteur et les éditeurs.

A l'étranger le tricentenaire a été l'objet d'une notice, avec gravures, rédigée à Paris, par M. E. Kœrner, pour la 21[e] livraison de *Reclam's Universum* (XIV[e] année 1897-1898), revue illustrée bimensuelle, fondée à Leipzig par un descendant de réfugiés huguenots[2]. Notre *Bulletin* exceptionnel a été l'objet d'un compte-rendu très complet dans l'organe de la colonie française de Berlin, *Die franzœsische Colonie*, n° 10 de 1898. La Société huguenote d'Allemagne a fait paraître à Magdebourg, en 1897-1898, la septième et entamé la huitième décade de ses monographies sur le Refuge réformé en Allemagne (*Zehnt* VII et VIII *der Geschichtsblætter des deutschen Hugenotten-Vereins*). Ces treize ou quatorze fascicules résument l'histoire de l'Église réformée de **Leipzig** (C. Bonhoff); — de la commu-

1. En en exceptant l'*Encyclopédie des sciences religieuses* où les articles *France protestante*, etc., forment de véritables traités historiques.

2. Voy. *Geschichte der Familie Reclam*, in-4 de 82 p. Leipzig, Ph. R., 1895 (portraits).

nauté wallonne et réformée allemande de **Wetzlar** (F.-W. Cuno); — de l'Église huguenote de **Francfort-sur-l'Oder** (Dr Tollin); — de la paroisse réformée de **Cannstatt** en Würtemberg (Past. Parret); — de l'Église réformée d'**Emmerich** (Prof. G. Bonet-Maury); — de la colonie française de **Müncheberg** (Prof. A. Schoettler); — de la communauté wallonne réformée de **Hanau A. M.** (F.-W. Cuno); — des huguenots à la cour de **Lünebourg** (Dr Tollin); — de la colonie vaudoise de **Serres** en Wurtemberg (Past. Markt); — et de celle de **Neu-Kelsterbach** (D. Bonin). Le 10e fascicule de la VIIe décade renferme des documents sur **Mannheim, Brunswick, Hesse-Hombourg**, et la table alphabétique.

En Angleterre, M. J.-W. Lelièvre a élucidé le sens de l'Édit dans *The Methodist Times* du 14 avril 1898. — La Société huguenote de Londres a fait paraître le premier fascicule du volume VI de ses *Proceedings*. Il renferme, entre autres, p. 13 à 21, le rapport de MM. A. Giraud-Browning et E. Belleroche sur leur mission à New-York et, p. 39 à 80, l'étude que M. A. Giraud-Browning y a lue sur **l'Origine et les premiers temps de l'hôpital français de la Providence**, à Londres. Cette intéressante étude est accompagnée de beaux portraits de *Jacques de Gâtigny*, *Henri de Massue marquis de Ruvigny*, et du pasteur *Philippe Menard*, gravés d'après les peintures du temps conservées à l'hôpital[1]. Dans la même année 1898, la même Société a publié trois nouveaux volumes in-4°, portant à 14 ceux qu'elle a fait paraître depuis 1885. Le premier renferme la 3e partie des **Registres de l'Église wallonne ou des Étrangers à Canterbury**, qui remontent au XVIe siècle et ont été publiés par un des délégués à New-York, M. Robert Hovenden, F. S. A. (*Canterbury Registers*, part. III, p. 507-886; l'index remplit, sur trois colonnes, les pages 759 à 886, Lymington, Chas. T. King). Le second, de MM. William Minet, F. S. A., et William Chapman Waller, F. S. A, nous donne les **Registres de l'Église de la Patente, Spitalfields** (*La Patente Registers*, 1689-1785, XXVI-254 pages, index, Lymington Chas. T. King), où se réunirent surtout des Poitevins, des Normands, des Saintongeais et des Picards. Enfin le troisième est une fort belle et complète **Histoire de l'Église wallonne et huguenote de Canterbury**, 1549-1898, enrichie de gravures, pièces justificatives et d'un index alphabétique, par M. Francis W. Cross (*The Walloon and Huguenot Church at Canterbury*, IV, 272 pages, Canterbury

1. Le même fascicule renferme (p. 81-111), de Mlle Ida H. Layard, un article sur la famille *Boisragon* qu'on fera bien de rapprocher de celui de notre *Bulletin*, 1897, p. 157-167.

Cross and Jackman). On voit que nos collègues anglais travaillent sérieusement et sans relâche.

Ceux de la Société d'Histoire vaudoise ont eu aussi leur jubilé, non trois fois centenaire comme le nôtre, mais cinquantenaire. Ils ont fêté, avec plus d'éclat que, par une pieuse coutume, ils le font chaque année, l'acte par lequel, le 17 février 1848, Charles-Albert accorda aux Vaudois la liberté civile, politique et religieuse, cette dernière toutefois plutôt implicite qu'explicite. Ce fut un acte de haute sagesse de la part d'un souverain très catholique dans un pays très clérical. Et, ce qui n'est guère rassurant, on se demande si aujourd'hui un acte équivalent serait signé par le successeur actuel de Charles-Albert s'il était sollicité d'inaugurer une ère de liberté relative; comme on peut se demander si en France les pouvoirs publics auraient proclamé en 1899 la liberté religieuse dans les limites où elle le fut en 1789. Je ne connais, des publications provoquées par le Jubilé vaudois que le **Bolletino del Cinquantenario della Emancipazione** (1848-1898), in-8° de 176 pages (*Torino Unione typographico editrice*, 1898), formant le n° 15 du *Bulletin d'Histoire vaudoise*, et réunissant un ensemble de documents et d'études sur l'acte d'émancipation, sa portée civile et religieuse et sur le développement et l'influence des Vaudois pendant les cinquante dernières années [1].

J'ai reçu pendant que j'écris cet article, le **Troisième centenaire de l'édit de Nantes**, c'est-à-dire le volume annoncé et publié par le Comité des fêtes de Nantes pour en perpétuer le souvenir. C'est un in-8° de IX-298 pages illustrées de 54 gravures (Nancy, Berger-Levrault), et qui reproduit d'abord, mais sans notes ni documents, les travaux que nous avons nous-même publiés (excepté, toutefois, — par suite d'un malentendu, — celui de notre président, M. F. de

1. D. Jahier, *Charles-Albert et les Vaudois avant 1848*; — E. Gampiccoli, *I segni precursori ed i fautori principali dell' Emancipazione*; — J.-J. Parander, *La fête du 17 février*; — ...Dove, *Come e quando fu formolato l'Atto di Emancipazione*; — E. Comba, *L'interprétation progressive de l'édit d'Emancipation*; — P. Geymonat, *Emancipazione ed Evangelizzazione*; — N. Tourn, *L'émancipation et l'émigration*; — G. Meille, *Cinquant'anni di vita civile*; — H. Bosio, *Cinquante ans de vie ecclésiastique*; — Jean Jalla, *Bibliografia Storica Valdese* (1848-1898). — M. Charles Dufayard a fait réimprimer, pour la *Bibliothèque savoyarde*, une rare plaquette, *Histoire des négociations des ambassadeurs envoyés au duc de Savoye par les cantons évangéliques l'année M.DC.LXXXVI*, qui avait paru à la Sphère en 1690. Petit in-4 de XXII-154 pages ornées d'un portrait de Victor-Amédée II, et imprimé sur beau papier par F. Ducloz à Moutiers-Tarentaise, en 1898.

Schickler, qui est remplacé par une *Introduction* de notre collaborateur, le professeur A. Galland); — puis les principaux *discours* et *rapports* prononcés et lus dans les autres réunions de Nantes; — enfin des *Notices historiques*. Le commandant Montagne a rédigé celle sur les Églises du **Mans** et de **Laval**; — M. le pasteur Davaine celle sur l'Église de **Saumur** avant 1598; — M. le pasteur Audra, celle sur l'Église d'**Angers**; — et M. le pasteur Dartigue, celle sur l'Église de **Nantes**. Ces diverses Églises forment aujourd'hui la consistoriale de Nantes, En joignant à ce volume notre *Troisième centenaire... en Amérique et en France*[1], le présent compte rendu de la *Commémoration de l'enregistrement de l'Edit par le parlement de Paris*, et le volume que ne tarderont pas à faire paraître nos amis de New-York et qui s'annonce comme une publication fort intéressante[2], on aura, avec notre *Bulletin*, de janvier 1898 à mars 1899, un sommaire assez complet de ce qu'aura suggéré ou provoqué, à trois siècles de distance, le grand acte à la fois réparateur, émancipateur et prématuré, de Henri IV et de ses anciens coreligionnaires.

II

Si maintenant nous passons aux publications de 1898 qui intéressent notre histoire, nous rencontrons, en première ligne, un charmant volume de M. Edmond Bonnaffé, **Etudes sur la vie privée de la Renaissance**[3]. L'auteur est un collectionneur et un curieux qui, depuis de longues années s'est familiarisé avec les mœurs et coutumes, les demeures et la littérature, surtout de la Renaissance, c'est-à-dire de la plus belle époque de notre histoire moderne, de celle qui renouvela, avec tant d'élégance, les formes de la civilisation européenne. Il a recueilli, au cours de ses nombreuses lec-

1. Encore en vente, au prix de 6 francs, chez Fischbacher.

2. En souscription à la *Huguenot Society of America 105 East 22d Street New-York*. Le volume ne renfermera pas moins de 20 portraits et paraîtra, soit sur papier ordinaire à 3 dollars (ou 15 francs) l'exemplaire, soit sur papier de choix et reliure toile à 5 dollars, soit sur papier de Hollande et reliure maroquin à 10 dollars le volume. S'adresser au secrétaire de la Société, à l'adresse susdite. Nous disposons de quelques formules de souscription.

3. Paris, Société française d'éditions d'art, L.-Henry May, un vol. de VI-192 pages in-16, MDCCCXCVIII. J'ai, du même éditeur, sous les yeux, une *Histoire de France*, par E. Devinat, cours moyen, remplie de bonnes illustrations, et surtout rédigée dans un esprit de réelle impartialité, 300 pages in-18.

tures, et surtout dans les livres de *civilités* devenus si rares, une foule de traits de mœurs dont il a fort agréablement composé les divers aspects de la vie de ce temps. Ce ne sont là nullement les petits côtés de l'histoire, comme on pourrait être tenté de se l'imaginer, car il tombe sous le sens que lorsqu'on a vu les gens vivre dans l'intimité, on comprend mieux, et leurs façons de parler, d'agir, de penser surtout, et leur attitude dans le grand conflit qui divisa les esprits et les cœurs au XVIe siècle.

Un autre ouvrage d'une portée générale, mais qui intéresse aussi directement notre histoire, c'est celui que M. Ph. Renouard — dont l'érudition a été mise à contribution plus haut — a consacré aux **Imprimeurs parisiens**, *libraires, fondeurs de caractères et correcteurs d'imprimerie, depuis l'introduction de l'imprimerie à Paris* (1470), *jusqu'à la fin du XVIe siècle*[1]. Indépendamment des renseignements, tous de première main, qui y sont accumulés dans l'ordre alphabétique des noms propres, sur un art que la Renaissance et la Réforme ont porté à un degré de développement et de perfection qui n'a pas été dépassé, on y trouvera quelques mentions à glaner pour l'histoire du protestantisme parisien. Voici la liste des imprimeurs ou libraires que M. Renouard a pu classer dans la catégorie des suspects parce qu'ils furent ou poursuivis ou exécutés pour cause d'hérésie : Augereau (Antoine), Barbe d'Orge, Barbier (Gilles), Bridier (Jean), Bruneau (Jean), Chapot (Jean), Charlet (François), Denys (Jérôme), Douart (Etienne II), Du Bois (Simon), Estienne (divers), Gasteau (Martial), Guenon (Nicolas), Haultin (Pierre Ier), Judet (Jean), La Garde (Jean de), La Motte (Raulin), Le Clerc (Antoine), Le Preux (François), Lhomme (Martin), Lhomme (Christophe), Mallard (Olivier), Marié (Marin), Morin (Jean Ier), Niquet (Spire), Petit (René), Petit (Oudin Ier), Petit (Jean III)[2], Senapel (Henri), Trepeau (François), Vincent (Michel). Il va sans dire que cette liste n'est pas et ne peut pas être complète. Outre ceux qui furent poursuivis, il faudrait pouvoir y faire figurer ceux qui partageaient plus ou moins les mêmes opinions et réussirent à ne pas se compromettre, tels les Bade, Ballard, Richard Breton et Ph. Danfrie[3], Jérôme Gourmont[4], Le Bé, les Wechel, etc.

1. Un vol. de XVI-480 pages in-12, Paris, A. Claudin, 1898.

2. Sur les *Petit*, libraires parisiens, et leur famille, M. Ph. Renouard a publié, en 1896, *Quelques documents* dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, p. 134-153 (index).

3. Cf. D'Argentré, *Collectio judiciorum*, II, 247.

4. Voy. un arrêt du 26 mars 1549 contre le colporteur *Jacques Cheva-*

Avec M. A. Galland, dont nos lecteurs ont eu récemment sous les yeux (p. 12-29) l'étude sur *Falaise et ses environs à l'époque de l'édit de Nantes*, nous abordons l'histoire du Protestantisme proprement dite. Il nous raconte cette histoire, pour la région de **Caen et de la basse Normandie, de l'édit de Nantes à la Révolution**[1]. C'est une vaste enquête sur l'exécution de l'Édit, la vie religieuse et sociale des protestants sous le régime de cette loi, sur la Révocation, ses suites et le laborieux enfantement de la Tolérance qu'aujourd'hui, hélas! on décore du nom glorieux de Liberté. Les épisodes dramatiques, dans cette région au caractère plutôt froid et réservé, sont plus rares peut-être que dans d'autres; mais que d'exemples de ténacité, de piété, de supériorité morale et intellectuelle dans cette accumulation et cette répartition de faits exprimant les destinées et la valeur du groupe de 15 à 20,000 protestants dont se composaient les 22 Églises de la basse Normandie! On voudrait toutefois pouvoir remonter au delà du XVIIe siècle, connaître les origines et la puissance initiale d'un mouvement dont il ne reste plus guère aujourd'hui que des épaves. On voudrait aussi, grâce à des aperçus précis sur le degré de culture du milieu social où naquirent et moururent ces quelques milliers, pouvoir apprécier l'influence qu'ils y exercèrent dans tous les domaines et surtout le vide qu'y laissa leur disparition. M. Galland a été, on le sent bien, trop intéressé par son excellent travail, pour ne pas le continuer, et nous donner un jour une histoire complète de la Réforme, du moins dans ce coin de la Normandie[2]. — L'**Histoire de l'Église protestante de Dieppe** (Paris, Fischbacher, 467 p. in-18), que M. le pasteur Samuel Hardy a publiée déjà en 1897, est surtout un récit populaire composé d'après les sources imprimées et quelques papiers particuliers, entre autres, de feu M. E. Lesens, aujourd'hui conservés à la Bibliothèque de notre Société[3].

lier, qui ordonne la comparution de *Jherosme Gourmont* et *Jehan Rueil*, dans ma *Chambre ardente*, p. 350.

1. In-8° de XXXVIII-550 pages (Pièces justif., index et carte). Paris, Grassart, 1898. Cette thèse de doctorat a été accompagnée d'une thèse latine : *Quid Samuel Bochartus « de jure regum », anno 1650, disseruerit*, V-108 p. in-8°. Alenconii, typis Guy, 1897.

2. M. Ch. Oursel, élève de l'École des chartes, a soutenu sa thèse (30 janvier 1899) sur ce sujet : *Étude historique sur la Réforme en Normandie au temps de François Ier*. M. Oursel est venu travailler à notre Bibliothèque, mais je n'ai pas vu sa thèse.

3. C'est en 1897 aussi qu'a paru une petite, mais intéressante plaquette, de M. J.-C. Barthié, sur *l'Église réformée de Bolbec depuis l'édit de Tolérance jusqu'à l'inauguration du Temple, décembre 1797* (55 p. in-16, Bolbec, Yvon).

M. Camille Rabaud a poussé jusqu'à la fin du XIXe siècle l'**Histoire du Protestantisme dans l'Albigeois et le Lauraguais,** qu'il y a vingt-cinq ans, en 1873, il avait racontée jusqu'à la Révocation. Il y a là, comme dans l'ouvrage de M. A. Galland, une masse de renseignements d'origine très diverse, qui font ressortir la persistance de l'esprit huguenot dans une région où tout a été tenté et obstinément mis en œuvre pour l'extirper, et qui a eu l'honneur de fournir quelques-uns des derniers martyrs de la liberté religieuse. C'est le complément des deux volumes de M. U. de Robert-Labarthe sur le *haut Languedoc, le bas Quercy et le comté de Foix*, mais nous regrettons vivement, comme pour ce dernier ouvrage, que de bonnes cartes et des tables alphabétiques ne permettent pas de l'utiliser plus facilement. Que d'épisodes douloureux ou tragiques dans ces 642 pages (Paris, Fischbacher), depuis la pendaison pour crime d'assemblée, de *Matthieu Escande* (1689), nom naguère illustré par l'un de nos deux martyrs de Madagascar, jusqu'au mariage contracté à contre-cœur par *Mlle Le Nautonnier de Castelfranc* pour échapper à l'ensevelissement de la vie conventuelle, et jusqu'aux dramatiques épreuves de la famille *Sirven* (1762). On lira aussi avec beaucoup d'intérêt l'histoire contemporaine des troupeaux réduits qui ont survécu à tant de persécutions.

Les **Mémoires de Jean de Bouffard-Madiane sur les guerres civiles du duc de Rohan,** 1610-1629[1], nous transportent dans cette même région, où le dernier huguenot digne d'être le chef incontesté de ses coreligionnaires, trouva l'appui le plus solide. On sait que le duc de Rohan tenta de sauver, d'un effort désespéré mais qui ne fut pas appuyé par tous les protestants, les garanties matérielles de l'édit de Nantes, ce que les manuels appellent aujourd'hui la puissance politique des protestants, ou « l'État dans l'État ». Comme si l'État moderne vraiment puissant et homogène, — celui vers lequel s'acheminaient nos pères —, pouvait être autre chose que l'association, pour la grandeur commune, des organismes divers dont se compose un grand pays! La politique cléricale, à courte vue, d'un Richelieu, s'est imaginée qu'en brisant l'individualité huguenote, elle grandirait la France. On sait qu'en livrant ce peuple sans défense à la réaction jésuitique, il n'a fait que rendre celle-ci toute-puissante et préparer la ruine dont l'absolutisme

1. Publiés pour la première fois d'après le manuscrit original, avec notes, variantes, pièces et documents inédits, par Charles Pradel (*Archives historiques de l'Albigeois, fascicule cinquième*, un vol. de XIX-343 p. in-8° (index). Paris, Picard, Toulouse Privat, Albi imprimerie Nouguiès, 1898.

de Louis XIV marque le commencement. Notre collaborateur, M. Charles Pradel, a publié le manuscrit original de Bouffard-Madiane avec le soin avec lequel il a antérieurement publié les mémoires de Gaches et de Batailler, et en y joignant beaucoup de notes et de documents puisés dans sa compétence locale et dans ses papiers de famille.

Ne quittons pas le Midi sans recommander aussi les **Notes d'histoire cévenole**, *d'après des documents la plupart inédits*, que M. Clément Ribard a patiemment accumulés depuis nombre d'années. Il nous les présente en une série d'articles qui gravitent principalement autour de la Révocation, et des localités de Saint-Hippolyte-du-Fort, Cross, Cazillac, Gange, etc. Un index termine ce volume écrit à bâtons rompus, d'un style varié, très huguenot et, ce qui n'est pas pour nous déplaire, très cévenol [1].

Ce sont aussi des **Notes sur les guerres de religion dans l'Orléanais** que M. P.-A. Leroy a fait autographier à Orléans, en juin 1898, après avoir publié, chez Herluison, une brochure de 56 pages in-8°, sur **le Protestantisme à Jargeau de 1661 à 1685.** Les notes ne fournissent que bien peu de renseignements. La brochure raconte comment Jargeau, place de sûreté huguenote, succomba, grâce aux incessantes réclamations du clergé orléanais. L'auteur trouve aussi très naturel qu'en mai 1621, l'évêque d'Orléans et les seigneurs catholiques aient solennellement « promis de ne *rien innover ni changer* en leur exercice (des protestants), ains *leur permettre librement le faire au mesme lieu où ils avoient accoustumé* (p. 33)... » — et qu'après la reddition de la place et la destruction des fortifications, ils se soient empressés de faire démolir le temple et de rendre désormais tout exercice du culte protestant impossible à Jargeau ! On voit une fois de plus, grâce à cet exemple topique, pourquoi on tenait tant à ce que les huguenots ne forment pas un prétendu « État dans l'État [2] ! »

On a déjà présenté à nos lecteurs le volume si neuf de M. A. Taphanel sur **La Beaumelle et Saint-Cyr** (*Bull.*, 1898, p. 559), ainsi que la brochure de M. D. Benoit sur l'**Héritage de nos pères** (*Ibid.*, 685) et (p. 667) la deuxième partie des **Protestants d'autrefois** de notre collègue, M. Paul de Félice. Le tome III de cette étude détaillée,

1. Un vol. de 344 pages in-8° se vend à Cazillac, par Gange (Hérault), chez Mlle Antoinette Ribard. Prix : 3 fr. 50.

2. En même temps que M. Ch. Oursel, M. B. Mercier de Lacombe a soutenu sa thèse à l'École des chartes sur *Orléans au temps des guerres de religion.*

sur la vie, les mœurs et les usages de nos pères, vient de sortir de presse. Il est consacré aux **Conseils ecclésiastiques, consistoires, colloques et synodes**[1], et abonde, comme ses prédécesseurs, en détails précis et inédits. Nous en recommandons particulièrement la lecture à ceux qui admirent le gouvernement parlementaire, et voudraient en connaître les origines; elles se trouvent, en effet, avec tous les avantages et les inconvénients du système, dans les traditions ecclésiastiques de ce ... pelé, ce galeux de huguenot[2].

Il me reste, pour achever cette revue de livres parus en France en 1898 — pour autant qu'ils sont venus à ma connaissance, — à dire que ceux qui étudient la Renaissance et la Réforme à ses débuts, liront avec beaucoup d'intérêt **Jehan de Boyssonné et le Parlement français de Chambéry**, par M. François Mugnier[3], déjà bien connu par ses recherches sur J.-J. Rousseau. Non que ce volume fasse oublier le beau travail de M. George Guibal, **Jean de Boysson et la Renaissance à Toulouse**, paru il y a trente-quatre ans[4], mais il en est l'indispensable complément. Il nous montre, en effet, dans sa retraite et dans une bonne partie de ses écrits, que M. Mugnier traduit ou analyse, un homme qui, à Toulouse, avait souffert pour la Renaissance puisqu'il y fut incarcéré comme suspect de partager les opinions du martyr Jean de Caturce qui s'appelait en réalité Jean de Cahors (*Joannes de Cadurco*)[5]. M. Mugnier nous donne aussi (p. 132-161), sur la répression du luthéranisme par le parlement savoysien, des détails complétant ou rectifiant ce qu'on en savait par Burnier[6], et prouvant qu'après avoir échappé à la réaction inquisitoriale à Toulouse, Boyssonné réussit à éviter les soupçons de l'inquisiteur de Chambéry[7].

A l'étranger, il faut signaler, en premier lieu, le **Catalogue des thèses de théologie soutenues à l'Académie de Genève** *pendant les*

1. Un vol. de XII-386 pages in-18 (Index), Paris, Fischbacher, 1899.
2. Mme Mac-All et M. E. Réveillaud ont écrit un chapitre de notre histoire religieuse contemporaine, dans *La vie et l'œuvre de Robert-W. Mac-All, fondateur de la Mission populaire évangélique de France,* un vol. de XIII-522 pages in-16. Paris, Fischbacher, 1898.
3. Un vol. de 508 pages in-8°. Paris, Champion, 1898.
4. Une brochure de 75 pages in-8°, *Extrait de la Revue de Toulouse* (juillet-août 1864).
5. D'après des documents encore inédits sur tout ce procès.
6. *Histoire du Sénat de Savoie*, cf. *Bull.*, 1890, 464-469.
7. Souhaitons maintenant que M. Joseph Buche, qui a commencé, dans la *Revue des Langues romanes* de 1895, la publication de la *Correspondance de Boyssonné* et qui a eu l'obligeance de communiquer son manuscrit à M. F. Mugnier, achève bientôt cette publication.

XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, dressé à la demande du département de l'Instruction publique et de l'Université, par M. Henri Heyer, ancien pasteur, bibliothécaire-archiviste de la Compagnie des pasteurs. C'est un travail ingrat, minutieux, mais qui rendra de réels services. Une introduction historique nous renseigne sur la Faculté de théologie à partir de 1559, ainsi que sur les thèses elles-mêmes, sur leurs auteurs, les professeurs de théologie, etc. Enfin le catalogue détaillé des thèses est suivi de tables alphabétiques des sujets traités et des noms, ceux-ci accompagnés de notices biographiques. Genève ayant joué dans le monde protestant le rôle que l'on sait, on pourra, grâce à ce volume érudit, se rendre compte, non seulement du nombre et de l'origine des élèves qui y étudièrent la théologie, mais encore du caractère et du développement de cette dernière avant le siècle qui s'achève [1]. — M. le professeur Charles Monvert, de Neuchatel, a raconté l'**Histoire de la fondation de l'Église évangélique neuchateloise indépendante de l'État**, laquelle célébrait récemment son 25e anniversaire. C'est un intéressant volume d'histoire ecclésiastique contemporaine, de 312 pages, in-8, orné de portraits et de gravures (Neuchatel, Attinger, 1898) [2].

En Allemagne, l'infatigable M. F.-W. Cuno, à qui nous devons une biographie de François du Jon et plusieurs autres écrits, a mis au jour une nouvelle biographie. C'est celle de **Daniel Toussain**, le pasteur orléanais que la Saint-Barthélemy chassa de France et qui termina son aventureuse existence (1602) comme recteur (à partir de 1594) de l'Université de Heidelberg [3]. Théologien calviniste con-

1. *Documents pour servir à l'Histoire de l'Académie de Genève*, V, un vol. de CIX-168 pages, in-8°, Genève, Georg, 1898. — Le tome III de l'*Histoire de Genève*, de J.-A. Gautier, allant de 1538 à 1569, et annoté par M. Alfred Cartier, a paru en 1898, chez Rey et Malavallon, gr. in-8 de 676 pages; et dans le *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. II, livr. I (Jullien, 1898), M. Louis Dufour-Vernes a inséré un article sur les *Archives d'État de Genève* (1814-1896), et M. Jaques Mayor a continué ses notes sur des *Fragments d'archéologie genevoise*.

2. Le *Musée neuchatelois* d'octobre, novembre, décembre 1898 renferme un important article de feu M. Chatelain sur l'*Église dans la seigneurie de Valangin au XVIe siècle*. Il y est naturellement souvent question de G. Farel, d'A. Marcourt, etc.

3. *Daniel Tossanus der Aeltere, Professor der Theologie und Pastor* (1541-1602) *I Teil. Sein Leben und Wirken* von F.-W. Cuno, *Mit dem Porträt des Tossanus und zwei wappenbildern*, un vol. de v-341 pages, index. — *II Teil. Seine Schriften und Briefe*, un vol. de 375 pages in-8°, Amsterdam, Scheffer et Cie, 1898. Outre la notice citée ci-dessus, sur *Wetzlar*, M. Cuno a encore inséré dans les *Geschichtsblaetter* du *Hugenottenverein* (*Zehnt*, II, III et V), des notices sur *Annweiler*, *Frankenthal* et *Wesel*.

vaincu, homme intègre, esclave de la vérité, qui avait pour devise *potest laborare, sed non vinci veritas* (la vérité peut souffrir, mais ne peut être vaincue), Toussain est un de ces nombreux Français auxquels des générations d'Allemands, surtout du Palatinat, ont dû l'orientation de leur éducation et de leur caractère à la veille du XVIIe siècle. Le livre de M. Cuno est écrit avec la conscience à laquelle il nous a accoutumés, et renferme, dans une deuxième partie, toute la correspondance inédite de Toussain, classée dans l'ordre des correspondants, auquel nous aurions préféré l'ordre strictement chronologique. Une très touchante pièce justificative (p. 244 de la 2e partie), est « le *Miroir pour mes filles, scavoir une breve histoire de la vie saincte et mort heureuse de feu leur mère, ma très chère femme. Ecrit autant avec larmes qu'encre le* 30 *et* 31 *de mars à Heidelberg*, 1587[1] ».

Ce n'est pas d'un théologien, mais du grand physicien français Denis Papin, que M. le Dr E. Wintzer nous entretient dans sa brochure, **Denis Papin's Erlebnisse in Marburg** (1685-1695)[2]. Et pourtant c'est bien de théologie qu'il est surtout question dans cet exposé des difficultés de toute nature qui rendirent à l'inventeur méconnu, au proscrit de la Révocation le séjour de Marbourg extrêmement pénible. Ou plutôt, il s'agit de questions de personnes et de discipline ecclésiastique dans lesquelles Papin a été entraîné, à la fois par sa femme, par sa situation précaire, par son caractère plutôt ombrageux et surtout par l'animosité de quelques membres du Consistoire (conseil presbytéral) de l'Église française dont il faisait partie. Ces discussions que l'exercice de la discipline huguenote a souvent provoquées, dans les Églises du Refuge aussi bien qu'en France, eurent pour effet de faire déposer Papin de son office d'ancien et de l'exclure, avec sa famille, de la Sainte-Cène, sans qu'il y eût autre chose à lui reprocher que quelques paroles inconsidérées. Le cartésianisme que Papin était accusé de soutenir joua aussi son rôle dans cette malheureuse affaire qui dura plus de deux ans. Mais les résultats de l'enquête détaillée à laquelle le Dr Wintzer s'est livré sur les pièces officielles encore existantes, sont, au fond, tout à l'honneur du caractère et de la conduite du grand in-

1. M. A. Bernus a réimprimé ces pages dans la revue suisse *la Liberté chrétienne* du 1er juillet 1898 (n° 13), au moment où je me proposais de les faire connaître dans le *Bulletin*.

2. *Mit Benutzung neuer Quellen*. Une brochure de 71 pages, in-8° (pièces justificatives et index) ornées d'une reproduction du portrait de Papin conservé à Marbourg. Marburg, Elwert, 1898.

venteur auquel sa patrie a tardivement élevé une statue et dont on s'occupe actuellement de publier les œuvres [1].

En Angleterre j'ai deux volumes à signaler, l'un une biographie d'Ambroise Paré, par M. Stephen Paget (**Ambroise Paré and his times**, 1510-1590), qui paraît importante eu égard au nombre de pages (IX-309, London, Putnam), mais dont je ne pourrais parler que par ouï-dire, ne l'ayant pas vue.

L'autre volume, publié par Macmillan, est de M. H.-C. Macdowall et intitulé **Henri of Guise and other portraits** (344 p. pet. in-8). Ces autres portraits sont ceux d'**Agrippa d'Aubigné** et de **Catherine de Navarre**. Le choix n'est pas banal et le volume est agréablement écrit, avec une connaissance très suffisante du sujet pour que les portraits soit ressemblants et que dans ces trois biographies nous ayons une sorte d'aperçu de l'histoire de France pendant la deuxième moitié du XVIe siècle. Or, il faut toujours féliciter ceux qui travaillent à faire pénétrer dans le grand public étranger des notions exactes sur cette période si discutée et généralement encore si peu connue de notre histoire.

III

Je terminerai par l'énumération d'un certain nombre d'articles de revues ou de journaux. La *Revue de théologie et de philosophie de Lausanne* a donné en 1898, de M. E. Jaccard, un important travail (tirage à part de 111 pages, Lausanne, Rouge) sur **Le marquis Jaques de Rochegude et les protestants sur les galères** [2]. C'est l'histoire des efforts persévérants, pleins d'abnégation et d'héroïsme, d'un huguenot pour ses frères persécutés et torturés, efforts souvent impuissants, mais pourtant couronnés de succès partiels. — Dans la *Revue historique* de janvier et avril 1898, M. A. de Boislisle a inséré la première étude exacte qui ait été écrite en français sur les **Aventures du marquis de Langalerie** (1661-1717), un de ces détraqués comme il y en eut plusieurs à la suite du détraquement de l'édit de

1. *La vie et les ouvrages de Denis Papin*, par L. de la Saussaye, terminé par L. de Belenet, en 8 volumes, Blois, impr. Migault et Cie (Voy. *Journal des Savants* de déc. 1895, 4 vol. avaient paru à ce moment).

2. A propos de galères, rappelons qu'en 1897 ou 1898, M. H. Lachenaud a soutenu sa thèse pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe sur le *Corps royal des galères sous Louis XIV*, et que dans la *Revue de Paris* du 15 novembre 1897, M. E. Lavisse a écrit un article bien renseigné sur *les galères du roi*.

Nantes par sa révocation[1]. — La *Revue des questions historiques* (oct. 1898-janv. 1899) nous apporte, de M. l'abbé J. Paquier, une très bonne contribution à l'histoire de la Renaissance en France : **L'Université de Paris et l'humanisme au début du XVIe siècle, Jérôme Aléandre**. Cette notice, très documentée, précède dans l'ordre chronologique celle que l'auteur a insérée en janvier 1897 dans les *Annales de Saint-Louis des Français* sur la **Nonciature d'Aléandre auprès de François Ier** (8 août 1524-24 février 1525), et fait bien augurer de la biographie du célèbre adversaire de Luther à la diète de Worms, que M. l'abbé Paquier compte publier prochainement. — Dans la *Revue chrétienne* du 1er juin 1898, M. A. Lods a exposé, avec sa compétence habituelle, la situation des **Églises luthériennes d'Alsace et du pays de Montbéliard pendant la Révolution** (1789-1802, tirage à part de 20 pages, Fischbacher) ; — et dans la *Révolution française* des 14 juillet, août et septembre 1898, il analyse, de **Rabaut Saint-Étienne, sa correspondance pendant la Révolution**. — Dans la *Revue du Monde catholique* d'août et sept. 1898, un M. Isidore Cantrel a cru devoir justifier la **Révocation de l'édit de Nantes** par les arguments des *Croix* de province, de la *Libre Parole*, etc. J'ai déjà eu l'occasion de citer le renseignement étonnant que cet auteur nous fournit en imprimant que, d'après les *intendants* (lesquels ?), il n'y aurait eu, sauf le Béarn, que 372,325 protestants en France à l'époque de la Révocation (p. 466). Sur la page suivante on lit qu'Élie Benoit évalue à 48,700 le nombre des réfugiés huguenots ! Il va sans dire qu'il n'y a au bas des pages aucun renvoi. — Les trois articles de la *Fronde* du 30 sept., 1er et 2 oct. 1898 sur le même sujet, l'**Erreur du XVIIe siècle**, sont plus exacts et moins déclamatoires. — J'ai déjà cité ou discuté ceux du *Parisien de Paris* des 17 et 24 juill. 1898 sur **Ambroise Paré**[2] et du *Ménestrel* des 6 nov. et 4 déc. 1898 sur les **Noëls réformés** et **Chansons huguenotes**. — Le *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire* de la même année ne renferme pas moins de trois ou quatre articles intéressants pour nous. Dans les livraisons des 15 avril et 15 mai M. Gustave Macon, conservateur-adjoint du musée Condé, fait connaître une série de **poésies inédites de Clément Marot** empruntées à un manuscrit qui fut offert à Montmorency en 1538 et qui renferme les *dernières œuvres* du poète et *premièrement celles qu'il fit durant son exil et*

1. Henri Boisbellaud de Montassier, seigneur de Lille-Marais, fut une des dupes de Langalerie. Il manque à la *France protestante*, mais est représenté dans le *Bulletin* (1882, p. 260) par le récit de sa *Sortie de France*.
2. Voy. plus haut, p. 107.

depuis son retour 1537 *en mars*[1], c'est-à-dire à une époque où il fut particulièrement compromis par ses opinions religieuses. Cet important supplément à l'œuvre du poète de la Renaissance et de la Réforme a été tiré à part (30 pages in-8°, Techener).

Dans le même *Bulletin*, du 15 juin, M. Joseph Dumoulin publie l'acte de cession, par Adrien Turnèbe, à Guillaume Morel, des « **grecs du roi** », le 10 avril 1556. Ces types et matrices dont l'acte énumère le détail avaient été remis à Turnèbe par le médecin Charles Estienne les 17 avril et 22 septembre 1551, et l'acte du 10 avril 1556 donne dix mois à ce dernier « pour ce qu'il restera fournir « audict Tournebus... desdictes letres, casses et garnitures... si « comme ledict Tournebus en a ceddé et transporté, cedde et trans- « porte audict Morel, transportantz tous les noms, raisons et actions « qu'il a et peult avoir en tant et pour raison de ce que ledict « Estienne avoit encore en sa possession desdictes lettres, casses et « aultres choses concernans le faict de ladicte imprimerie qui « appartenoient et appartiennent au Roy nostre sire, estans tant es « mains dudict Estienne que aultres... » — M. Dumoulin en conclut qu'en allant à Genève, **Robert Estienne** (auquel Charles succéda à la tête de l'imprimerie) avait emporté les types et matrices, les avait volés. M. Renouard avait dit que sans doute il avait payé ce qu'il emportait — ce que l'acte cité par M. Dumoulin ne contredit nullement. Mais lorsqu'il y a doute, n'est-il pas logique que ce doute soit interprété contre l'honorabilité d'un hérétique comme Robert Estienne ? — Même *Bulletin*, n° du 15 sept. 1898, M. Léon Dorez publie des **Sonnets d'Angleterre et de Flandre** de Jacques Grévin (tirage à part de 18 pages). Grévin, — sur lequel j'aurai à revenir, ainsi que sur un autre poète huguenot, doublé d'un frère capitaine, **Théophile et Paul de Viau**, parce qu'ils ont été l'un et l'autre l'objet de monographies très étudiées[2], — avait dû s'exiler pour cause de religion et il datait de son exil, entre autres, ces vers caractéristiques :

La France est aujourd'huy le publique eschaffaut
Sur lequel la discorde insolente et hardie
Joue, à nostre malheur, sa triste tragédie,
Où la fureur sanglante et la mort ne deffaut.

Dans la *Revue des Etudes juives* d'avril-juin et d'octobre-décembre

1. Vieux style, par conséquent, 1538.
2. *Jacques Grévin* (1538-1570), par Lucien Pinvert, Fontemoing, 1899; et *Théophile et Paul de Viau*, par Charles Garrisson, Picard, 1899.

1898, MM. Balitzer et Julien Weill ont réuni toutes les pièces du procès du pasteur **Nicolas Antoine** qui fut brûlé à Genève en 1632 pour cause de judaïsme, et y ont ajouté quelques détails empruntés à la correspondance de Paul Ferry. — La *Chronique des arts* du 30 avril 1898 signale trois tapisseries historiques du musée de Cluny à Paris, dont deux, les n°s 6328 et 6334, « sont soustraites aux regards du public ». Elles ont appartenu à Michel d'Astarac, vicomte de Fontrailles, gouverneur de Lectoure, dont elles montrent les armes, et représentent, la première, la **bataille de Saint-Denis**, et les deux autres, celle de **Jarnac**. Une légende placée sous la scène de la mort de **Condé** porte : « **Montesquiou tue ledict prince.** » Cette légende fixe ce point controversé (contre M. D. D'Aussy, *Revue des questions hist.*, 1er avril 1891), puisque Fontrailles, qui fit faire ces tapisseries et eut lui-même une jambe emportée à Jarnac, était ami du prince de Condé et allié du baron de Montesquiou.

Notons encore, dans le *Journal de l'Eglise réformée de Josnes* de janvier 1898, un article sur la **Révocation de l'édit de Nantes à Saint-Léonard près Marchenoir**, et donnant la liste des 101 protestants de cette localité qui se convertirent au catholicisme le 19 novembre 1685[1] ; — dans la *Revue de Gascogne* de mars 1898, de M. H. Carrère, **les huguenots au château de Monlezun-Pardiac**, et, de M. G. Tholin, **les protestants et les nouveaux convertis de Nérac**, 1685-1686, qui fait ressortir la tolérance de J. de Matignon, évêque de Condom; — dans le *Monde moderne*, IV, 409-426, un article de M. J. Guiffrey sur **la Manufacture des Gobelins**; — dans les *Etudes publiées par les pères de la Compagnie de Jésus*, du 5 oct. 1898, **François Ier et Henri VIII à Boulogne-sur-Mer**; — dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte* (IX, 1897), la part prise par les protestants allemands aux tentatives de réforme ecclésiastique à **Metz jusqu'en 1543**, par O. Winkelmann; — dans le premier fascicule de 1898 des *Theol. Stud. und Krit.*, un article ou M. W. Diehl soutient que, dans l'interprétation du **Décalogue** de la première édition de l'**Institution**, **Calvin** dépend de celle de Luther dans son catéchisme;

1. Le *Protestant de Normandie* publie, depuis février 1898, d'intéressantes *Éphémérides* de l'histoire de la Réforme en Normandie; et le *Huguenot du Sud-Ouest* de 1898 a publié, du 15 nov. 1897 au 15 janvier 1898, une *Controverse à Castres en 1661* (F. Meillon); — le 1er avril, une *Consultation pour un mariage protestant* en 1734 (M. des Plantes, de la Rochelle); — le 1er août, un *Procès protestant en Agenais, 1777-1786*, et, le 1er nov., une *Supplique au roi, du 22 avril 1758*, et une lettre écrite de Sainte-Foy le 16 juillet 1787, par le pasteur *Marche à Olivier Desmons* à Bordeaux.

— dans la 3e livraison de la *Revue du bas Poitou*, M. R. de la Boutetière, sur un chef huguenot en bas Poitou, au XVIe siècle, **Honorat Prévost**, seigneur de Chastellier-Portaut. — Je n'ai pas lu, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 oct. 1898, **le Féminisme au temps de la Renaissance**, mais j'ai savouré, dans celle du 15 novembre, les pages si délicates par lesquelles M. R. **Doumic**, rendant compte de **Judith Renaudin**, reproche aux protestants de ne parler que de leurs persécutions... « Sans doute il faut passer beaucoup de choses « aux arrière-petits-fils des persécutés; il faut même leur donner « *beaucoup de places !...* Mais... ne pourraient-ils trouver d'autre « reproche à nous faire, plus actuel et plus mérité, que celui d'avoir « révoqué l'édit de Nantes? » — N'est-ce pas que ces choses sont dites avec finesse, et qu'il faut en savoir gré à des écrivains coalisés, entre autres, pour « une campagne contre les protestants[1] »? Et faut-il s'étonner de les trouver dans une Revue dont le directeur maintient obstinément, contre Calvin, dans les *Provinciales* de l'édition des *Grands Ecrivains francais*, un véritable faux littéraire et moral[2]? — Citons enfin deux articles sur lesquels j'aurai l'occasion de revenir ici même : dans le *Témoignage* des 24 septembre et 1er octobre 1898, M. Samuel Berger donne quelques détails sur **la Sorbonne et les Luthériens**, d'après un registre des conclusions de la célèbre Faculté de théologie de l'Université parisienne, récemment donné à la Bibliothèque nationale. Et dans l'*Archivio storico italiano*, premier fasicule de 1898, M. Pio Rajna communique une nouvelle relation de la tragédie du 24 août 1572, sous le titre de **Jacques Corbinelli et le massacre de la Saint-Barthélemy.**

Les thèses historiques imprimées qui ont été soutenues par des candidats au ministère pastoral pendant l'année 1898, sont les suivantes : Edmond Gounelle, **Wesley et ses rapports avec les Français** (112 pages in-8, Nyons, Bonnardel) ; — Maurice Malzac, **Ignace de Loyola, essai de psychologie religieuse** (141 pages in-8, Paris, Noblet); — Paul Gardes, **Essai sur l'histoire de l'Église d'Uzès de 1562 à 1629** (126 pages in-8, Montauban, Granié), complétant la thèse de son frère L.-B. Gardes sur **Les commencements de la Ré-**

1. C'est-à-dire pour glorifier la Révocation et même la Saint-Barthélemy, comme on peut le prouver en feuilletant, entre autres, le *Péril protestant*. Voyez d'ailleurs, sur la « campagne », le bel article de M. Georges Duruy, dans le *Figaro* du 10 février 1899, intitulé *Loyalement;* à rapprocher des articles de M. Ranc, *Cent ans après*, dans le *Matin* des 14 et 21 février 1899.

2. Voy., entre autres, la première livraison du *Bulletin* de 1896. Ce fait a été rappelé à M. Brunetière au cours d'une polémique avec le *Siècle* (numéro du 23 août 1898); il s'est bien gardé d'y répondre, et pour cause.

forme à Uzès (98 pages in-8, Uzès, Malig, 1885); — Edmond Jaulmes, **Les Quakers français** (se rattachant aux derniers prophètes cévenols en France et en Angleterre, 57 pages in-8, Nîmes, Chastanier); — Marius Cabantous, **Marguerite d'Angoulême et les débuts de la Réforme** (130 pages in-8, Montauban, Granié). Cette dernière thèse s'appuie, en grande partie, sur les **Idées religieuses de Marguerite de Navarre** que M. A. Lefranc a exposées ici même, et qui ont été publiées à part avec un supplément (134 pages in-8, Paris, Fischbacher)[1]. Elle me rappelle que je n'ai pas encore signalé de nouvelles poésies inédites de Marguerite et de sa fille Jeanne d'Albret. Elles ont été découvertes et publiées en 1897 par M. Félix Frank sous ce titre très complet : **Dernier voyage de la reine de Navarre Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, avec sa fille Jeanne d'Albret aux bains de Cauterets** (1549). *Epîtres en vers inconnues des historiens de ces princesses et des éditeurs de leurs œuvres. Etude critique et historique d'après des textes inédits et des recherches nouvelles suivie d'un appendice sur le vieux Cauterets, ses thermes et leurs transformations*, une brochure de 112 pages in-8. Toulouse, Privat; Paris, Lechevalier.

Je terminerai en empruntant au **Péril protestant** de M. Ernest Renauld[2] qui a su si habilement exploiter la susdite « campagne », coïncidant à point avec le troisième centenaire de l'édit de Nantes, quelques citations caractéristiques : P. 20 : « Calvin mourut de la syphilis, tout simplement... » 21 : Parmi les « tortionnaires de notre grande Révolution », figurent Rabaut Saint-Étienne, qui refusa comme on sait, de voter la mort de Louis XVI et dut, pour cette raison, monter à son tour sur l'échafaud, et Lasource, qui, le 25 août 1792, combattit avec succès la déportation des prêtres non assermentés[3]... P. 27 : « En 1534, les protestants français formaient déjà le complot de détruire les églises et de piller le Louvre... » P. 83 : « Le protestantisme « est cette religion qui a fait de l'Angleterre un immense lupanar et « qui reporte la pensée vers la maladie syphilitique dont est mort

1. *Les dernières poésies de Marguerite*, qui ont provoqué cet exposé, ont été l'objet de nombreux comptes rendus parmi lesquels il convient de citer comme particulièrement intéressants et utiles à consulter, ceux de MM. Gaston Paris dans le *Journal des savants de 1896* (273-288 et 356-368), et Maurice Vauthier dans la *Revue de l'Université de Bruxelles* de janvier 1896-1897, tirage à part de 25 pages in-8, Bruxelles, Bruylant-Christophe, 1897.

2. Paris, librairie Saint-Joseph, Tolra, libraire-éditeur, in-18 de 569 pages, 1899. J'ai vu ces jours-ci la 10e édition de ce factum.

3. *Bull.*, 1889, p. 67.

« Calvin... » P. 85 : « Le clergé protestant et les peuples de cette « religion croupissent dans l'immoralité la plus chronique et la « plus invétérée... » P. 203 : Les protestants « intellectuels » sont appelés « des diplômés marrons, des bonneteurs de la littérature, « des grecs de la science... » et p. 378 : « Race ignoble que cette « race des universitaires, marchands de sciences à l'année, cuistres à « 3,000 francs, qui passent leur vie à enseigner l'erreur, à vicier les « cœurs, à corrompre les âmes et perdent la société tout entière. » C'est ce que l'auteur appelle faire œuvre « non de haine, mais d'amour »! Jugez un peu de ce qu'il dirait, cet excellent homme, s'il nous détestait. — Qu'on feuillette les pamphlets de la Ligue, qu'on parcoure la littérature d'il y a trois cents ans, et, l'histoire en main, on devra convenir que depuis ce temps-là, nous avons fait des progrès dans ce genre de polémique. Et il faut bien admettre, suivant les expressions toujours si justes de M. Doumic (*Revue des Deux Mondes*, du 15 novembre 1898), que « dans les annales de « l'histoire nationale, où tous les autres peuples, mieux inspirés, « ne cherchent que des raisons de penser et de sentir en commun, « on dirait, en vérité, que nous ne cherchons, nous, que des motifs « de division ». Au fond, il est clair aussi, d'après ces citations, que c'est *contre l'Église catholique* que se poursuit, au nom de la tolérance et de la liberté, *une persécution pacifique, systématique et hypocrite !*

Les peuples qui, en 1685 et plus tard, ont recueilli les innombrables victimes de ces excitations à la proscription, glorifient à leur manière cette politique antifrançaise : Dans la colonie du Cap le synode des Églises réformées hollandaises a décidé, en 1898, la construction d'un monument où serait centralisée l'administration de toutes ces Églises de l'Afrique méridionale, et qui renfermerait, entre autres, une vaste salle de conférences. Cet édifice a été aussitôt baptisé du nom d'*Huguenot's Memorial Hall*, en souvenir de ces réfugiés français dont le nom est resté populaire dans tout le sud de l'Afrique. Du reste les écoles supérieures de Wellington, les meilleures à tous égards de la colonie du Cap, s'appellent déjà *Huguenot Seminary !*

N. WEISS.

RAPPORT SOMMAIRE SUR L'EXERCICE 1898

Mil huit cent quatre-vingt-dix-huit a été marqué par un solennel anniversaire, par des progrès, mais aussi par de grands deuils. M. Charles Waddington, dans son allocution présidentielle, a rendu un juste et éloquent hommage au fondateur de notre Société, qui, après en avoir groupé les premiers ouvriers et posé les assises initiales, en fut l'âme pendant quatorze ans et n'a cessé jusqu'à son dernier jour d'en rester le collaborateur dévoué et convaincu. Il ne lui a pas suffi de diriger d'abord, de participer ensuite au *Bulletin* où il accumula les fruits de ses recherches et de ses découvertes, plantant les jalons des travaux futurs, ouvrant l'un après l'autre des chapitres qui, depuis, se sont étendus et développés à l'infini. Charles Read a été encore le chroniqueur d'*Ablon et de Charenton*, le biographe de *Daniel Chamier*, l'éditeur des *Mémoires de Dumont de Bostaquet*, l'annotateur des *Tragiques*, de la *Satire Ménippée*, des *Mémoires-Journaux* de l'*Estoile*. C'est le 15 décembre qu'il est entré dans son repos.

L'année qui se terminait pour nous par cette épreuve avait commencé par une autre, la mort, le 20 janvier, de M. Edouard Sayous, le brillant normalien, docteur ès lettres et en théologie, professeur à Charlemagne, ensuite pasteur chargé d'un cours libre à la Faculté de Montauban, et de nouveau titulaire d'une chaire d'histoire au lycée de Besançon. S'il n'a laissé aucun ouvrage de longue haleine sur la Réforme en France, il en avait raconté l'établissement en Hongrie dans son *Histoire générale des Hongrois* et a plus d'une fois décrit avec autant de charme que de compétence les principes, les traits caractéristiques, l'influence émancipatrice et féconde des Huguenots.

La mort du doyen Lichtenberger, le 7 janvier dernier, appartient à l'exercice 1899; mais, au lendemain de ce départ, comment ne pas adresser un suprême tribut d'affec-

tion et de gratitude au collègue vénéré qui avait apporté au sein du Comité les fortes traditions de la science alsacienne. Ce maître dans le champ de la théologie a fait œuvre historique, surtout alors que, par ses propres travaux et par les collaborations qu'il avait su provoquer, il amassait dans l'*Encyclopédie* tant d'éléments pour une histoire générale du Protestantisme français.

Avec M. Lièvre la Société a vu disparaître le 14 octobre un de ses plus anciens membres. Etudiant, il s'inscrivait déjà sur nos listes quelques mois avant de présenter une thèse, *Du rôle que le clergé catholique a joué dans la Révocation de l'édit de Nantes*, dont les affirmations, singulièrement hardies pour l'époque, mais précises et basées sur des faits, ont été confirmées depuis par tous les historiens sérieux. M. Lièvre était un précurseur : avant tous autres il écrivit l'*Histoire des Protestants* d'une province, de celle *du Poitou*. Le Comité s'en est souvenu le jour où, créant des membres honoraires, il s'empressa de décerner ce titre à l'ancien pasteur de Couhé et d'Angoulême, à l'érudit bibliothécaire de Poitiers.

M. Georges Veisaz qui vient de s'éteindre à Baigts dans un âge avancé, entouré de l'affection et de l'estime de ses concitoyens, était également un ami de la première heure. C'est à lui qu'on doit le classement des Archives de la mairie de Bayonne où il avait longtemps occupé les fonctions de secrétaire général.

Et, dans cette année, nous avons encore reçu un double coup profondément douloureux, le retour à Dieu, presque simultané, de deux sœurs, fermement éprises l'une et l'autre de notre passé protestant, bienfaitrices l'une et l'autre de la Société qui s'efforce d'en perpétuer la mémoire, Mmes la baronne Edmond de Bussière et la comtesse Robert de Pourtalès.

La Société Huguenote de Londres a été frappée dans la personne de son distingué président, sir Henry Peek, qui a bien rapidement suivi sir Henry Layard. Les lettres françaises, l'Institut et la Société de l'Histoire de France ont perdu en M. le baron Alphonse de Ruble un des hommes de notre temps qui a le plus vécu, par la pensée, dans la

seconde moitié du XVIe siècle. On peut regarder comme définitives les éditions qu'il a données des *Commentaires de Blaise de Montluc*, des *Mémoires de La Huguerye*, et de l'*Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné*. Mais c'est « à la noble figure de la mère de Henri IV » qu'il s'était attaché de préférence, ayant commencé à l'étudier dans *Le mariage de Jeanne d'Albret*, continué dans les quatre volumes d'*Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret* et comptant achever sa tâche par *Jeanne d'Albret et la guerre civile*. A plusieurs reprises il avait signalé « la grandeur de la reine, les vertus de la femme, le cœur de la mère, la droiture, l'incomparable fermeté de son caractère » et fait ressortir « son rôle et sa responsabilité dans une période de notre histoire d'autant plus digne de captiver l'attention que la Réforme », écrivait-il, « est, sans pouvoir soutenir le parallèle, le plus grand fait survenu en Europe depuis l'avènement du Christianisme ». Dans la préface de son dernier livre il a rendu une fois de plus justice à Jeanne d'Albret : « seule de tous les souverains de l'Europe ses contemporains, elle n'a jamais ordonné le supplice d'un dissident ». Nous sommes d'autant plus heureux d'enregistrer ces témoignages qu'ils sont ceux d'un historien n'appartenant pas à notre communion.

Si la biographie de Jeanne d'Albret demeure forcément inachevée, la publication de la *Correspondance de Catherine de Médicis*, interrompue par le décès de M. de la Ferrière, a été reprise et augmentée d'un tome par M. le comte Baguenault de Puchesse. Il serait superflu d'insister sur la valeur d'un tel recueil.

Parmi les autres ouvrages récemment parus et intéressant notre histoire nous citerons : à l'étranger la suite des publications des Sociétés huguenotes de Londres et d'Allemagne sur les Églises du Refuge, le *Bulletin jubilaire de la Société d'histoire vaudoise*, le premier tome de l'*Histoire des Vaudois* de M. le professeur Comba, la biographie de *Daniel Toussaint* de M. le pasteur Cuno, *Le marquis de Rochegude et les protestants sur les galères* de M. le pasteur Jaccard ; — en France la thèse de doctorat de M. Galland sur *Le protestantisme à Caen et en basse Normandie*, l'*Histoire de la ville*

de Die par M. Mailhet, les *Notes d'histoire cévenole* de M. Ribard, l'étude historique et littéraire de M. Ch. Garrisson sur *Théophile et Paul de Viaud*, et celle de M. Abel Lefranc sur les *Idées religieuses de Marguerite de Navarre d'après son œuvre poétique*, dont le *Bulletin* avait eu la primeur.

Dans le *Bulletin* même, M. Charles Bost, s'inspirant de la parole de Jurieu : « Il est certain que dans l'histoire de notre persécution le chapitre des évasions doit faire un des plus beaux endroits », décrit les *Routes de l'Exil*, itinéraires suivis par les fugitifs du Languedoc; M. Stephen Leroy fait revivre les *Protestants de Sedan du XVIII*e *siècle*; M. Jacques Pannier raconte ce qu'était au XVIe la *Seigneurie de Lonjumeau*. Nous ne saurions prétendre à donner un aperçu, même incomplet, de tous les articles, de tous les documents recueillis et élucidés par l'infatigable M. Weiss, ne fût-ce que de ceux rassemblés sous le titre significatif d'*Autour de l'Édit*, ou de la quadruple livraison du jubilé (avril-juillet), enrichie de reproductions de pièces et gravures originales, ainsi que de celle de la première et de la dernière page de l'Édit.

M. Paul de Félice, après avoir consacré un premier volume aux *Temples, services religieux et actes pastoraux des protestants d'autrefois*, a retracé dans un deuxième, avec une extrême multiplicité de détails, la *Vie officielle* et la *Vie privée des pasteurs* (le troisième volume, *Conseils ecclésiastiques, consistoires, colloques, synodes*, vient de sortir de presse au moment où nous écrivons ces lignes). C'est ainsi que notre nouveau collègue poursuit son instructive et curieuse enquête sur la vie intérieure des Églises, sur les mœurs et usages des Huguenots avant la catastrophe de 1685.

Saluons enfin l'achèvement de l'*Histoire du protestantisme dans l'Albigeois et le Lauraguais* dont le second tome, de la Révocation à nos jours, complète si parfaitement le premier publié il y a vingt-cinq ans. Nous félicitons M. Camille Rabaud d'avoir, par toute une vie « de perquisitions dans les archives publiques et privées, groupant laborieusement mille détails éparpillés partout, empruntant à l'histoire générale la chaîne qui sert pour la trame locale, jetant par cette his-

toire locale des lumières sur les faits généraux », mené à bonne fin cette monographie du protestantisme dans le haut Languedoc depuis l'origine jusqu'au seuil même du xxe siècle.

Pour faire œuvre historique vraiment durable et impartiale il faut, autant que possible, savoir écouter tous les témoins contemporains, les adversaires les plus opiniâtres d'une cause aussi bien que ses plus fidèles défenseurs. Ainsi l'avait compris M. Émile Lesens, le consciencieux éditeur des *Mémoires des frères Daval*, de la *Persécution de l'Église de Rouen* de Legendre, l'auteur des *Mémoires sur la révocation de l'édit de Nantes à Rouen*. Nul ne connaissait comme lui ce protestantisme de Normandie largement représenté dans les centaines de volumes anciens et les plaquettes rares qu'il avait réunies avec une intelligente persévérance. Aujourd'hui cette collection magnifique fait partie de la Bibliothèque de la rue des Saints-Pères. Pouvons-nous être assez reconnaissants à sa veuve d'avoir si généreusement réalisé les intentions de notre regretté correspondant et ami ?

Notre gratitude s'adresse aussi à la constante donatrice de la Bibliothèque, Mme la baronne de Neuflize, à M. Garreta, de Rouen, à M. Leenhardt, de Montpellier, qui nous a envoyé la première épreuve avant la lettre de son impressionnant *Prêche au Désert*, à tous ceux qui ont augmenté nos richesses[1].

1. Donateurs de la Bibliothèque pendant l'exercice 1897-1898 :

Facultés de théologie protestante de Paris et de Montauban, Académie des sciences morales et politiques, Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Bibliothèque Nationale, MM. Charles Bennier, de Billy, professeur G. Bonet-Maury, pasteur Bouvier, Brothier de la Rollière, professeur F. Buisson, Mme de Chambrier, MM. pasteur H. Dannreuther, Daullé, Durand-Gasselin, pasteur Charles Frossard, Garreta, M.-J. Gaufrès, Gillard, Mrs. Lawton, M. Leenhardt, peintre, Mme Lesens, MM. A. Lièvre, Armand Lods, pasteur Maulvault, Maunoir, pasteur Gustave Meyer, Henri Monod, directeur de l'Assistance publique, Emile Morel, pasteur Mouron, baronne de Neuflize, MM. pasteur Nicolet, pasteur J. Pannier, pasteur C. Pascal, pasteur Puaux, Charles Read, Schefter, baron F. de Schickler, Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, L. Soulice, Ferdinand Teissier, duc de la Trémoïlle, N. Weiss.

Comme auteurs :

MM. Raoul Allier, Jules Baissac, pasteur A. Barbéry, J.-C. Barthié, pasteur Daniel Benoit, A. Boegner, J. Cabantous, pasteur Auguste Chenot,

Le Comité, de son côté, a fait continuer la série des transcriptions. Chaque mois M. Ferdinand Teissier envoie le fruit de ses recherches dans les archives des Églises ou des municipalités du Gard, M. Gaidan les copies des principales pièces des manuscrits Court de Genève. Nous en possédons maintenant une vingtaine de volumes : rapprochés des manuscrits Rabaut, ils formeront sur la Restauration des Églises un ensemble qu'on chercherait vainement ailleurs.

Pour cette Bibliothèque, plus que jamais nécessaire, nous avons reçu avec émotion les souvenirs de deux dates séparées par trois siècles, août 1598 — mai et juin 1898 : une plaque commémorative en bronze offerte à la Société de l'Histoire du Protestantisme français pour être encastrée dans nos murs comme les pareilles l'ont été dans les temples de Nantes, d'Angers, de Saumur, du Mans et de Laval; et la médaille en or du tricentenaire. « Il nous a semblé », nous a dit l'interprète du Comité des fêtes du Jubilé, « que cet unique exemplaire serait bien à sa place dans le précieux Musée de nos vieilles gloires. »

A l'assemblée générale tenue à Meaux en novembre 1897, nous concevions et exprimions l'espérance que l'année 1898 en serait une pour les Protestants français de fraternel rapprochement dans les meilleures ressouvenances de leur passé. Elle n'a pas trompé notre attente; elle a porté tout entière l'empreinte de ce Jubilé tricentenaire et les échos nous en sont revenus même d'au delà l'Océan. Sur l'initia-

pasteur Choisy, Emilio Comba, Comité national des Unions chrétiennes de jeunes gens, Commission de l'histoire des Églises wallonnes, Consistoire de l'Église réformée de Nancy, MM. pasteur Math. Lelièvre, pasteur F.-W. Cuno, Ch.-M. Dozy, pasteur A. Dupin de Saint-André, A. Erichson, P. Falgairolle, pasteurs Eugène de Faye, Paul de Félice, Charles-L. Frossard, J.-A. Galland, Paul Gardes, MM. Charles Garrisson, Paul Gaufrès, Léon Germain, H.-D. Guyot, E. Henry, pasteurs E. Jaccard, Daniel Keck, E. Lacheret, M. Abel Lefranc, Armand Lods, Maurice Malzac, F. Meillon, pasteur H. Messines, Mme Paul Minault, MM. William Minet, A.-F. Mitchell, Mlle S. Monod, MM. P. Moziman, pasteur E. Nyegaard, Charles Pradel, pasteur C. Rabaud, Ph. Renouard, Eug. Réveillaud, A. Réville, Clément Ribard, Paul Robiquet, Sociétés huguenotes d'Allemagne, d'Amérique et de Londres, L. Soulice, Dr R. Staehelin, Synode général officieux, Achille Taphanel, Georges Wickham.

tive généreuse d'une descendante des anciennes familles huguenotes Bayard et Pasteur, Mrs. Lawton, secondée par l'historien américain de la Réforme française, l'éminent professeur Henry M. Baird, la Société huguenote d'Amérique a célébré solennellement à New-York, les 12 et 13 avril, l'anniversaire de l'Édit de Henri IV. Elle a voulu rappeler « que les premiers colons de cette cité de New-York, posant les fondements de la prospérité de ce qui est depuis longtemps la ville la plus commerçante du nouveau monde, étaient des protestants parlant français; qu'ayant été les premiers, ce sont eux qui, pour un temps, furent le principal élément de la population, que leurs descendants y sont encore et que si la dissémination des huguenots s'est répandue sur tout le globe, partout, soit dans la vieille Europe, au cap de Bonne-Espérance ou en Amérique, ils maintiennent les mêmes éternelles vérités[1] ».

Rien n'a manqué à cette commémoration : ni les ferventes actions de grâces, ni les savantes lectures, ni le banquet et ses toasts chaleureux, ni surtout les sentiments de reconnaissante admiration pour le grand exemple donné par les confesseurs de la foi, abandonnant — mais au prix de quel déchirement — cette patrie aimée dont leurs enfants se plaisent à évoquer le pieux souvenir. En réponse aux cordiales invitations adressées à notre Société, M. Weiss l'a représentée officiellement à New-York, avant de se rendre avec plusieurs de ses collègues du Comité aux « inoubliables » fêtes de Nantes.

Les fêtes de Nantes... De ces journées des 30 et 31 mai, 1er et 2 juin, nos Églises ont entendu plus d'une fois le récit, mais seuls les assistants savent à quel point elles ont été grandioses et émouvantes, ce qu'a été l'organisation préparée avec tant de soin par les pasteurs et les anciens, par les Diény et les Durand-Gasselin, ce que fut l'hospitalité offerte à plus de trois cents délégués de toutes les branches du Protestantisme français; *Toutes*, disons-nous. C'est sur ce caractère si réellement fraternel et œcuménique que nous aurions à cœur d'insister.

Certes, l'histoire des jours disparus a eu sa large place à

1. Lettre de M. Baird, 15 juillet 1897.

Nantes. A notre Société on avait fait l'honneur de mettre ce Jubilé sous ses auspices : les deux premières séances ont été consacrées aux travaux de ses représentants, du président sur l'Édit lui-même, de M. de Félice sur la manière dont il fut observé, de M. Gaufrès sur l'enseignement protestant sous son régime, et de M. Weiss, dans une vibrante conférence, sur les difficultés et obstacles qu'il rencontra. Mais à ce tableau de la fin du XVI[e] siècle, qui vit « pour la première fois la tolérance entrer dans le droit public et dans les mœurs d'un peuple chrétien », en succéda un autre étrangement actuel et vivant. C'étaient aussi des pages d'histoire, mais d'histoire moderne qui se déroulaient sous les yeux. Appelée à contempler à cette autre fin d'un siècle la foi protestante se manifestant dans ses œuvres, les conquêtes de l'Évangile, la diffusion de l'instruction, le souci des misères physiques ou morales, le réveil de foyers longtemps crus morts, toute la vaste assemblée réunie à Nantes a bien senti qu'elle ne formait plus à son tour « qu'un cœur et qu'une âme ».

Les délégués accourus de tant de côtés de la France protestante à ce pacifique et patriotique rendez-vous en auront rapporté dans leurs Églises les réconfortantes impressions. Nous voudrions qu'ils y eussent aussi plaidé la cause d'une Société dont les labeurs de près de cinquante ans ne sont pas sans avoir facilité des commémorations semblables. Pourquoi faut-il qu'un si grand nombre de ces Églises ne paraissent que par intervalles sur nos listes ou n'y figurent même jamais [1] ?

Nous leur redirons à toutes, dans les paroles de M. Read au jour de notre fondation : « Il s'agit d'un édifice commun

1. Églises donatrices en 1897 : Angers (Église libre), 5 ; — Annecy, 10 ; — Aubais, 14,10 ; — Bergerac, 50 ; — Bernis, 30 ; — Bolbec, 72 ; — Boufarik, 5 ; — Boulogne-sur-Mer, 14 ; — Brest, 21 ; — Cannes, 15 ; — Cassagnoles, 17 ; — Castelmoron, 15 ; — Castres, 38,15 ; — Creysseilles, 5 ; — Dieu-le-Fit, 34,40 ; — Florac, 10,35 ; — Gémozac, 5 ; — Jailleu, 14,55 ; — Asile Lambrechts, 39 ; — La Salle, 20 ; — Le Vigan, 20 ; — Lunéville, 5 ; — Marsillargues, 20 ; — Meaux, 95,50 ; — Moulins, 12,30 ; — Nancy, 40 ; — Nantes, 104 ; — Nanteuil-les-Meaux, 22 ; — Paris : Batignolles, 46,60 ; Oratoire, 300,25 ; Saint-Esprit et Milton, 372,50 ; Sainte-Marie, 47,55 ; Arquebusiers, 12,65 ; Boulevard Saint-Germain, 75,45 ; — Pau, 20 ; — Réalmont, 38 ; — Reims, 50 ; — Rouen, 123 ; — Saint-Cloud, 30,55 ; — Saint-Dié, 14,05 ; — Saint-Étienne, 58,70 ; — Saint-Jean-du-Gard, 8,50 ; —

auquel chacun *peut* et *doit* apporter sa pierre, car c'est avant tout une œuvre de famille qui s'adresse aux petits comme aux grands et qui mérite bien assurément le concours empressé qu'il réclame... C'est un devoir pour nous de pas ignorer notre histoire; nous avons tout à gagner à étudier nos annales, à nous retremper dans les sources vives de notre foi régénérée. »

F. DE SCHICKLER.

SÉANCES DU COMITÉ

14 février 1899.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. Charles Waddington, MM. G. Bonet-Maury, A. Franklin, J. Gaufrès, A. Lods, A. Réville et N. Weiss. MM. F. Kuhn, F. de Schickler et E. Stroehlin se font excuser.

Saint-Palais, 27,50; — Sainte-Foy, 11; — Salies-de-Béarn, 10; — Tonneins, 22; — Vébron, 18,50; — Vichy, 2,25; — Vienne, 5; — Vire, 10.

Églises donatrices en 1898: Anduze, 19,45; — Angers (Église libre), 5; — Annecy, 3,30; — Aouste, 18,25; — Aubais, 11,25; — Bâle, Église française, 166,35; — Bayonne, 19,50; — Belfort, 10; — Bergerac, 60; — Bolbec, 95,55; — Bordeaux, 178,50; — Boufarik, 5; — Boulogne-sur-Mer, 40; — Brest, 10,50; — Caen, 55,85; — Calvisson, 10; — Castres, 40,75; — Cognac, 26,25; — Dijon, 40; — Epinal, 15; — Florac, 11,75; — Fontenay-le-Comte, 5,10; — Jailleu, 15,70; — La-Cau-de-l'Hospitalet, 14; — Lacaune, 6,70; — Asile Lambrechts, 12; — Le Cateau, 16; — Le Pompidou, 9,90; — Le Pouzin, 10; — Le Raincy, 10; — Le Vigan, 15; — Marsillargues, 20; — Milhaud, 15; — Millau, 18,05; — Molières, 23; — Montpellier, pour deux ans, 101,30; — Moulins 11,95; — Nancy, 40; — Nantes, 65,80; — Nanteuil-les-Meaux, 21; — Nîmes, 220; — Paris : Batignolles, 44,85; Oratoire, 156; Saint-Esprit et Milton, 276,70; Sainte-Marie, 52,40; Boulevard Saint-Germain, 73,15; — Pau, 22,50; — Quissac, 27; — Réalmont, 35; — Reims, 50; — Rouen, 100; — Saint-Cloud, 31; — Saint-Dié, 12; — Saint-Étienne, 45; — Saint-Hippolyte, 15; — Saint-Martin-de-Boubaux, 11; — Thaon, 7; — Tonneins, 18; — Troissy, 5; — Uzès, 15; — Vernoux, 20; — Vézenobres, 107; — Vire, 5.

Nous avons été très sensibles à l'attention d'un des descendants de Réfugiés, membre associé du Comité, M. Morris Beaufort, de Londres, qui a joint à son envoi de 1885, en souvenir de la Révocation, un second de 250 fr., « en l'honneur de l'édit de Nantes ».

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. Bonet-Maury raconte qu'il lui a été impossible de rejoindre M. Neukomm, l'auteur de l'article sur les *Noëls huguenots* qu'avait insérés le *Ménestrel*. — De son côté le secrétaire a échoué dans ses démarches pour retrouver l'air « des *Bourguignons* » d'une chanson huguenote « *Quand j'ay bien à mon cas pensé* », qu'il aurait été intéressant de faire entendre à notre assemblée générale à cause des souvenirs historiques qui s'y rattachent. Il s'est donc adressé au chœur de l'Oratoire qui a bien voulu consentir à prêter son concours à la séance du 28 février et à y chanter, outre deux morceaux de son répertoire, le psaume XXIV harmonisé par Goudimel. Ce psaume est celui par lequel on ouvrit le premier culte huguenot célébré à Paris, au Louvre, grâce à la présence de Catherine de Bourbon, après la signature de l'édit de Nantes, le 7 juin 1598. MM. A. Lods et N. Weiss prendront la parole à la séance du 28, après le discours du président M. Ch. Waddington. M. Bonet-Maury veut bien réitérer l'offre de son concours pour une notice sur le culte à Charenton. Le secrétaire lit ensuite une lettre du président M. F. de Schickler qui regrette de ne pouvoir assister à la séance pour proposer de vive voix et d'accord avec plusieurs membres du comité, les trois noms destinés à remplacer MM. O. Douen, Ch. Read et Lichtenberger qui nous ont été successivement enlevés. Il propose également, vu la difficulté de réunir le comité avant le 28, que le vote ait lieu comme déjà une fois précédemment, par correspondance, ce qui est admis.

Après avoir pris connaissance du sommaire du **Bulletin** sous presse, et particulièrement des articles sur la religion d'A. Paré, auxquels il répond, on passe à la **Bibliothèque**. Elle a reçu, entre autres, du président, *Harangue prononcée par M. Me Jean-Joseph de Chabannes... à l'enregistrement de l'Édit de Revocation de celuy de Nantes*, à la Réole, 1636; et R. M. Milnes, *On the Apologies for the massacre of Saint Bartholomew*, s. l. n. d.

Le Gérant : FISCHBACHER.

5562. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — MOTTEROZ, directeur.

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE

Troisième centenaire de l'édit de Nantes, compte rendu des fêtes célébrées à Nantes les 31 mai, le 1er et le 2 juin 1898, un volume de IX-298 pages in-8, illustré de 54 gravures. Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1899.

ERNEST RENAULD. — **Le Péril protestant,** essai d'histoire contemporaine, un volume de 569 pages in-18. Paris, librairie Saint-Joseph, Tolra, libraire-éditeur, 1899.

H.-C. MACDOWALL. — **Henry of Guise and other portraits** (*Agrippa d'Aubigné and Catherine de Navarre*), un volume de 344 pages, petit in-8. London, Macmillan and Co, 1898.

CHARLES DUFAYARD. — **Histoire de la négociation des ambassadeurs envoyés au duc de Savoye par les cantons évangéliques** l'année MDCLXXXVI, petit in-4 de XXII-152 pages. F. Ducloz, Moutiers-Tarentaise, 1898.

CHARLES PRADEL. — *Archives historiques de l'Albigeois*, fascicule cinquième, **Mémoires de J. de Bouffard-Madiane** sur les guerres civiles du duc de Rohan, 1610-1629, publiés pour la première fois, d'après le manuscrit original, avec notes, variantes, pièces et documents inédits, un volume de XIX-343 pages in-8 (index). Paris, Picard; Toulouse, Privat, 1898.

P.-A. LEROY. — **Le Protestantisme à Jargeau de 1601 à 1685,** d'après des documents tirés des archives départementales et des archives municipales de la ville d'Orléans, une brochure de 56 pages petit in-8; Orléans, Herluison, 1898, accompagnée d'un cahier de 16 feuillets autographiés et intitulé *Notes sur les guerres de religion dans l'Orléanais*, par P.-A. Leroy. Orléans, 16 juin 1898.

CHARLES GARRISSON. — **Theophile et Paul de Viau,** étude historique et littéraire, un volume de 237 pages in-8. Paris, Picard; Toulouse, Privat, 1899.

LUCIEN PINVERT. — **Jacques Grévin** (1538-1570), étude biographique et littéraire (sept gravures et un portrait hors texte, index), un volume de 413 pages in-8. Paris, Fontemoing, 1899.

SOMMAIRE

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

LES PRÉLIMINAIRES DE LA LOI DE GERMINAL

I. — Situation des Églises.

Lors du rétablissement des cultes sous le Consulat, une large enquête s'est faite sur l'état du Protestantisme en France. Il était important de savoir au juste ce qu'étaient devenus les restes de ce peuple après tant de luttes où il avait paru succomber, après tant d'années d'oppression et de misères, après sa première liberté reconquise à l'aurore de la Révolution, après la Terreur qui, semblable à un vent d'orage, semblait avoir déraciné pour jamais toute religion du sol de la France.

Un homme, d'une volonté persévérante, Rabaut le jeune, ou Rabaut Dupuy, le dernier des fils de l'illustre apôtre du Languedoc, accomplit cette tâche laborieuse et délicate. Tour à tour proscrit pendant la Terreur, sauvé de l'échafaud par la journée du 9 Thermidor, membre du Conseil des Anciens, membre et président du Corps législatif, secrétaire de l'Église consistoriale de Paris dès les premiers jours de la réorganisation, Rabaut le jeune se donna la mission de retrouver, de rassembler les troupeaux dispersés, sans liens et sans rapports entre eux, débris du grand corps émietté sur tous les points de la France.

Sa vaste correspondance embrassa bientôt toutes les Églises. Il demandait à chacune d'elles le récit de son passé, l'exposé de sa situation présente, le tableau de ses ruines, l'expression de ses espérances.

Les réponses lui arrivèrent en foule, de toutes parts, aussi complètes que possible ; et après quelques années de labeur il se trouva en possession de documents authentiques, établissant aux yeux du gouvernement l'importance politique du Protestantisme français, sa remarquable vitalité, sa grandeur sociale et religieuse.

Tout ce qui pouvait servir à ce noble but a été communiqué au gouvernement puis a été publié dans son *Annuaire* ou *Répertoire ecclésiastique* en l'année 1806. Le reste, c'est-à-dire les lettres trop intimes, les correspondances d'un caractère plus délicat, sont demeurées enfermées dans ses *Papiers*.

Quand on analyse cette longue et souvent fastidieuse correspondance, il faudrait pouvoir oublier les grandeurs d'autrefois, tout ce long héroïsme des Églises protestantes pendant deux cents ans. Ici on a la sensation d'un affaissement, d'une chute dans les hommes et dans les choses ; on voit apparaître cette vérité douloureuse que la révocation de l'édit de Nantes a été aussi fatale au Protestantisme national qu'à la France elle-même [1]. En effet, tout ce qui fut énergique, indépendant, a pris le chemin de l'exil ; les provinces frontières et celles où la fuite était possible, se dépeuplèrent lentement. Là où fleurissaient jadis de belles et vivantes Églises, il ne resta bientôt que d'humbles troupeaux dispersés, perdus dans la masse catholique, destinés à s'y perdre, se dérobant par de feintes abjurations à la misère et à l'infamie. Ainsi, au début du règne de Louis XIV, la Touraine comptait une population de trois mille protestants ; au commencement du siècle présent, plus un seul [2].

1. « Les protestants disséminés, dit une correspondance, sont en si petites fractions, qu'il leur est impossible de former des Églises, ni de devenir les annexes d'autres ; ils sont réduits au culte domestique. Leur nombre est considérable parce que l'esprit mercantile et manufacturier les a prodigieusement répandus, qu'il se trouve une infinité de villes, bourgs, paroisses et hameaux où le temps et l'intolérance les ont réduits à ces faibles débris et que l'expérience a prouvé qu'il n'est peut-être en France aucun arrondissement de justice de paix qui n'en renferme plusieurs familles ou quelques individus. » (*Recherches sur la population protestante de la République française. Papiers Rabaut*, 20-151.)

2. Dupin de Saint-André, *Histoire du Protestantisme en Touraine*, 1885, p. 192-227.

Le Midi, grâce à sa population plus dense, aux montagnes qui protégeaient sa liberté, et à l'héroïsme de ses pasteurs, perdit moins, résista mieux; mais, là aussi, que de navrantes défections! Paul Rabaut, dans ses lettres, fait sans cesse entendre cette plainte douloureuse :

« La moindre bourrasque jette l'alarme dans nos cœurs et rend nos soins presque inutiles. Il n'y a que le petit peuple qui tienne ferme et ne se déconcerte point, quelque violente que soit la tempête. Ainsi nous allons avoir une multitude de lâches qui fléchiront le genou devant l'idole, et qui croiront ne faire qu'une légère faute. C'est là surtout ce qui me perce le cœur, et qui me décourage infiniment plus que les périls que je cours. »

« Les rebaptisations continuent avec le même succès. A peine se trouve-t-il, par ci par là, quelques fidèles qui résistent[1]. »

Néanmoins ce ne fut pas sans quelque fierté, qu'à l'époque de la réorganisation, on put montrer au gouvernement protecteur trois millions de protestants encore debout, malgré l'œuvre ardente et longue des persécutions, c'est-à-dire deux millions dans l'ancienne France, un million dans les départements réunis par le traité de Lunéville ; en d'autres termes : 78 Églises consistoriales et 7 oratoires desservis par 171 pasteurs dans l'ancienne France; 49 Églises consistoriales et 12 oratoires, avec 430 pasteurs dans les provinces réunies; et pour l'Église luthérienne, 63 Églises consistoriales desservies par 521 pasteurs : un peuple imposant par le nombre et qui se sentait appelé à un avenir prospère.

« Nous sommes trois millions en France, disait-il, et nous grandirons encore par la liberté et le retour de nos frères qui sont sur la terre étrangère. »

Depuis dix ans, c'est-à-dire depuis la Constitution de l'an III, qui, après l'orage révolutionnaire, avait consacré définitivement la liberté religieuse, ils s'étaient bravement occupés à relever leurs ruines. Leurs assemblées s'étaient rouvertes, timidement d'abord et presque dans le secret, parfois troublées et suspendues par quelque acte de violence. Il y avait par-

1. *P. Rabaut, ses lettres à Antoine Court*, t. II, IV, p. 182-216, dans les années 1749 et 1782.

tout extrême pénurie de pasteurs, et en beaucoup de lieux le zèle même faisait défaut. La restauration fut laborieuse. En 1802 elle est bien imparfaite encore. Ils se plaignent d'être si mal pourvus et cette plainte est unanime :

A Saint-Quentin : « Point d'assemblées religieuses encore; le culte se célèbre dans des maisons particulières. »

Dans l'Ardèche : « Plus d'Églises, le culte en rase campagne. »

Dans l'Ariège : « Ils commencent à relever leurs temples; le culte se célèbre au Désert; il n'a été suspendu que pendant la Terreur. »

A Granges (Drôme) : « Le culte se célèbre dans une enceinte formée par les masures de l'ancien temple. »

A Dieu-le-Fit : « On construit un temple. A la campagne, le culte se célèbre en plein air; lorsqu'il pleut, on est obligé de suspendre l'exercice religieux. »

A Saint-Jean du Gard : « En rase campagne, comme au temps des persécutions. »

A Calvisson : « Dans des enclos particuliers. Dans les mauvais temps on est privé de culte. »

Dans le Lot-et-Garonne : « Le culte se célèbre dans des granges et des maisons particulières. »

A Lille : « Les fidèles s'assemblent tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre. On se bornait à lire les Psaumes et les Cantiques; on ne les chantait point.

« Le Consistoire n'avait pris que le titre de *Société d'amis.* Cette Église, n'ayant pas de quoi subsister par elle-même, implora le secours de quelques Églises éloignées et en secret. »

A Orthès : « Les Réformés possèdent un beau temple qu'ils ont fait construire à leurs frais. »

A Nîmes : « Dans l'hiver sur le lit d'un torrent, au bas d'une colline, sur le penchant de laquelle on avait construit des sièges avec des pierres amoncelées; la chaire était placée au bas de la colline, sur le lit du torrent. La place d'été était au fond d'une ancienne carrière nommée l'Écho, environnée de rochers élevés et taillés à pic [1]. »

Mais ces plaintes sont légères, et la souffrance, peu douloureuse. Bientôt les vides se combleront, les temples abattus

1. *Répertoire*, p. 23, 30, 32, 65, 77, 203.

se relèveront, les paroisses seront pourvues; car ils possèdent largement les deux choses qui donnent confiance et sécurité : l'appui chaleureux du gouvernement et la richesse.

La richesse, voilà la note qui revient sans cesse dans ces rapports, note monotone mais joyeuse et fière. Dans aucun elle ne manque. Tous se vantent de l'industrie, du bien-être, de la fortune, de la sagesse, de la probité commerciale des populations protestantes. La longue persécution les a repliés sur eux-mêmes, un peu à la façon des Israélites. Évincés des places, chassés de tous les honneurs, exclus de toutes les dignités, ils se sont jetés avec l'ardeur de gens intelligents et de pensée libre, vers l'industrie, vers le commerce, et ils y ont fait merveille. Sages, probes, habiles, économes jusqu'à l'avarice, éloignés par leurs principes mêmes et leurs traditions religieuses des choses de grand luxe et d'éclat, ils ont acquis partout des situations solides, souvent plus que l'aisance, la fortune, et avec celle-ci le respect des autres et la considération. On les envie, on les honore; et à cette heure où la France aspire à l'ordre, à la stabilité, au travail, ils apparaissent comme l'élite du pays, comme le vrai peuple sur l'exemple duquel se fondent les nations heureuses.

Voici quelques traits, entre mille, de cette situation prospère :

Dans les départements de l'Aisne et de Seine-et-Marne, « ils sont tous propriétaires, fabricants de linon, cultivateurs. »

Dans l'Ardèche, « ils s'adonnent à la culture des vignes et des mûriers, ils fabriquent du papier et des draps ratinés. Ils sont les plus industrieux, les plus laborieux, les plus riches. »

Dans l'Ariège : « Beaucoup de riches propriétaires et d'artisans industrieux. Ils vivent dans cet heureux état de médiocrité qui fait le bonheur du sage, l'on n'y connaît pas la mendicité. »

Dans l'Aveyron : « Le commerce est entre leurs mains; ils fabriquent des draps, des ratines, des tricots. Ils ont des tanneries, des mégisseries. »

Dans la Charente : « Le commerce des eaux-de-vie est entre leurs mains; ils se distinguent par l'activité, l'amour du travail, la loyauté; ils jouissent d'une légitime considération. »

Dans la Charente-Inférieure : « A La Rochelle et à Saintes, ils sont

les plus aisés propriétaires, ils constituent les plus solides maisons de commerce. »

Dans le Cher : « Commerçants, vignerons, tous propriétaires. »

A Alais (Gard) : « Les trois quarts des négociants ou fabricants sont Réformés. Dans la tannerie, il n'y a qu'une seule famille catholique. Les Réformés possèdent la plus grande partie des propriétés foncières, et payent par conséquent la plus grande partie des contributions. »

A Saint-Jean du Gard : « Par leurs richesses et leur industrie, ils soutiennent le commerce, font fleurir la très pénible agriculture de ces rudes montagnes et fournissent du travail aux pauvres et aux artisans. »

A Uzès : « Quoique la Révolution y ait porté de terribles coups, ils n'en sont pas moins les plus aisés et les plus riches. »

Au Vigan : « Les montagnes sont cultivées jusqu'au sommet. Ils fabriquent des bonnets de soie. Sur une population de 6,500 Réformés, 4,000 sont occupés à l'industrie. »

A La Salle : « Les Réformés sont toujours industrieux parce qu'ils ont été forcés de le devenir. Ils ont généralement réussi dans toutes leurs entreprises. »

A Sauve : « L'agriculture est poussée au plus haut degré de perfection, depuis qu'on a adopté le système de prairies artificielles. C'est toujours à qui aura les plus beaux arbres et les plus belles récoltes. L'artiste quitte son métier pour la charrue et la charrue pour son métier (vins, huile, mûriers, laine et soie). Il est sans exemple que l'un d'eux eût manqué à ses engagements. Les Réformés de cette Église peuvent se glorifier d'avoir suivi la ligne de la Révolution, sans s'être livrés à aucun excès, comme ceux de tout l'Empire. »

Dans la Haute-Garonne (Toulouse) : « Le commerce, les manufactures, l'agriculture sont les sources toujours sûres où les Réformés de ce département puisent leur aisance. Lorsque la population réformée s'élève dans une commune au quart effectif, elle paye la moitié de l'impôt ; lorsqu'ils sont en nombre égal, ils payent au delà des trois quarts. »

A Sainte-Foy (Gironde) : « Ils forment la classe la plus aisée, la plus riche, la plus industrieuse, ils font presque tout le commerce du pays, les fabriques sont à eux. Les membres de cette Église pourvoient aux besoins de ceux que l'âge, les infirmités ou les revers privent de leurs ressources ordinaires. »

Dans le Consistoire de Gensac : « Il y a des communes où ils

forment à peine le septième de la population quoiqu'ils soient propriétaires de plus des trois quarts du territoire qui les composent. »

A Massilargues (*Hérault*) : « L'agriculture est en honneur. Les propriétaires sont souvent fermiers de mas très considérables du domaine du ci-devant seigneur. »

A Ganges : « Il n'y a dans la première classe de fabricants qu'un catholique romain. Ils fabriquent des bas de soie connus dans les deux hémisphères et dont la réputation est telle que l'on envoie de toutes parts teindre en blanc et travailler les soies dans la fabrique de Ganges. Les Réformés possèdent à eux seuls les sept huitièmes des fabriques et du commerce. »

Dans la Vendée : « La guerre a diminué d'un tiers la population réformée. »

« *Dans le Lot :* « Ils sont riches, propriétaires, les premiers capitalistes, ils possèdent les maisons de commerce les mieux accréditées. »

Dans la Lozère : « Ils se distinguent des catholiques par leur prospérité. Cette comparaison peut se faire de village, et même d'individu à individu. »

A Orthez (*Basses-Pyrénées*) : « Riches propriétaires, le commerce le plus considérable est en leurs mains. »

A Dieppe. « Ils sont propriétaires, armateurs, négociants, ils font le commerce maritime qui est nul depuis la guerre, ils jouissent d'une considération justement méritée plus par leurs mœurs que par leur fortune[1]. »

Fort différente était la situation des provinces réunies. Ici, nous sommes en présence d'un autre peuple, d'une autre race de trempe moins robuste, moins économe, moins âpre au gain que les gens du Midi. Ce sont d'autres mœurs et d'autres traditions. Eux aussi cultivent la terre, se livrent au commerce et à l'industrie, mais ils s'élèvent peu au-dessus de la médiocrité. La guerre a dévasté leur pays et les a ruinés; ils se souviennent de temps plus heureux. Ce n'est pas qu'ils pleurent beaucoup leurs anciens maîtres, car ils sont de longue date habitués aux changements de fortune et de domination; mais ils regrettent leur prospérité évanouie, et leurs belles fondations pieuses dont la Révolution les a dépouillés. Leur plainte est discrète, voilée par le respect et l'admiration qu'ils

1. *Répertoire*, 20-281.

professent pour le grand homme qui leur a promis d'être le réparateur de leurs maux.

Ourthe (*Maestricht*) *:* « Par suite des guerres successives, le nombre des Réformés a diminué considérablement, surtout en 1794. La Révolution leur a été sous tous les rapports très funeste. Les pasteurs, les consolateurs, les maîtres d'école sont très diminués. Ils sont en grande considération et très recherchés parmi la classe honnête des catholiques romains. L'espoir que nous avons maintenant de voir renaître insensiblement l'abondance et la prospérité parmi les Réformés, hélas ! trop longtemps opprimés, dont le culte protégé par le gouvernement leur donne l'assurance, en a augmenté le nombre depuis peu de temps. »

Meuse-Inférieure : « Depuis la réunion de ce pays à la France, leurs biens ecclésiastiques ont été saisis, leurs pasteurs privés de traitement, leur culte troublé, leurs temples envahis arbitrairement; tous ces désordres ne sont pas encore supprimés. Les Églises ont été opprimées de toutes manières; elles ont souffert avec patience et résignation[1]. »

Mont-Tonnerre (*Oppenheim*) *:* « Jadis les pasteurs puisaient dans les lumières du nord de l'Allemagne, et l'on obtint les succès les plus conséquents pour la morale du peuple de la concurrence, du génie et des institutions présidées par des savants vertueux. Ils s'estiment heureux de faire maintenant partie de cette grande et respectable Église réformée française dont les chefs se sont rendus dignes, par leurs talents et leurs vertus, de l'admiration de tout chrétien. Les présidents osent attendre de cette belle union la prospérité de leurs Églises; ils sauront faire apprécier les hauts bienfaits du monarque chéri, et tâcheront d'inculquer dans l'âme de leurs ouailles les beaux préceptes de Notre-Seigneur; ils les exhorteront de se montrer toujours dignes de la puissante protection du Grand Empereur et de la bienveillance fraternelle de leurs frères de toutes les communions. »

A Spire : « Ils content les maux dont ils ont été frappés depuis le traité de Riswick et pendant la Révolution. Heureusement celle-ci a fini en tournant au bien, sous les auspices de Napoléon le Grand, le restaurateur auguste du Christianisme, sous quelque culte que se manifeste son influence sur le salut des souverains et des peuples. Mais en célébrant le bonheur qui vient de renaître pour nos Églises,

1. *Papiers Rabaut*, 24-30. — Les griefs subsistant ont été renouvelés en 1806 dans une supplique à Napoléon (24-38).

avouons que ce ne sont que les premiers rayons qui nous réjouissent; ces premiers jours de félicité ne peuvent être que les avant-coureurs d'un avenir bien plus heureux encore, que la sagesse profonde et la magnanimité du souverain de la France nous font pressentir. Enfin qu'il nous soit permis d'émettre un seul vœu : la guerre a dévasté une partie de nos temples et presbytères; leur ruine totale ne peut être arrêtée que par de promptes réparations; puisse le gouvernement y porter ses attentions paternelles. »

A Metz (Moselle) : « Les Réformés sont peu aisés, mais généralement plus instruits que ne sont ordinairement ceux de leur classe. Ils sont probes, industrieux, très attachés au gouvernement et à la patrie. »

Sarre : « Les Églises de ce département ont éprouvé les mêmes pertes que celles que les départements réunis ou conquis ont essuyées depuis leur réunion à la France. Réduites presque toutes à un dénûment absolu, leurs pasteurs n'ont pour traitement que celui qui leur est accordé par le gouvernement, savoir 1,500 francs pour ceux qui habitent les communes de 3,000 âmes et au-dessus, et 500 fr. pour les autres, qui forment le très grand nombre. Sous tout autre rapport que celui du temporel, ces Églises n'ont rien perdu, et elles sont aussi libres qu'elles étaient sous leurs anciens gouvernements; un temps va venir sans doute où, sous les auspices de la paix, leurs temples seront réparés et le salaire de leurs pasteurs augmenté. »

En Alsace (Luthérienne) : « La loi du 24 août 1790 a mis fin à toutes les vexations. La population est adonnée au commerce, aux arts et métiers, à l'agriculture. Les protestants sont admis dans les fonctions publiques, occupent des places distinguées dans l'administration, dans la judicature, dans les finances et dans les armes. »

A Montbéliard (Luth.) : « Il y a de l'aisance, mais le commerce est languissant. Tous sont cultivateurs, tout l'arrondissement est d'une grande médiocrité. »

A Saarbruck : « Les Luthériens jouissent d'une honnête aisance; ils ne sont pas riches, sont agriculteurs. Ils jouissent maintenant de la même liberté qu'autrefois, sous la protection aussi gracieuse que puissante de Napoléon le Grand. »

Cologne (Luth.) : « Depuis la réunion de cette contrée à la France, la situation était devenue très pénible et très précaire; mais leur sort commence à s'améliorer, par la protection du Grand Napoléon, qui a daigné accorder une petite pension aux pasteurs protestants. »

Crévelt : « Les pasteurs privés de salaires sont réduits à la misère[1]. »

1. *Papiers Rabaut*, 25-49.

Tous ces correspondants du Midi, qui parlent si complaisamment de leurs mûriers, de leurs vignes, de leur succès dans les choses du commerce et de l'industrie, sont à peu près muets sur la seule chose qu'il nous importerait de connaître, sur l'état spirituel, sur la situation religieuse de leurs Églises. Ici et là quelque plainte banale sur la dureté des temps, sur les progrès de l'incrédulité; et c'est tout.

« Le nombre des Réformés se serait accru sans doute, si le culte eût été protégé du gouvernement, ou plutôt si l'esprit d'irreligion n'avait prévalu pendant plusieurs années successives, si les efforts des plus zélés partisans du culte n'avaient attiré sur eux le ridicule et le mépris dans la plupart de ces contrées. » (Lettre du pasteur Née, à Lafont, près Vierzon [1].)

« La situation des pasteurs a bien changé depuis la Révolution; le zèle et la charité semblent presque tout à fait évanouis avec la fortune; mais les causes s'en trouvent beaucoup plus directement dans le malheur du temps, les troupeaux ayant été près de dix années sans instruction. » (Saintes [2].)

« Il n'y a pas six Églises en France qui donnent à leur pasteur au delà du strict nécessaire. » (Anduze [3].)

En Alsace et à Genève la plainte est plus amère :

« La Révolution a brisé tous les liens... les études sont négligées, les mœurs se sont dissolues, les ministres se sont relâchés, les écoles ont été désertées, les communes se sont donné des ministres qui souvent n'avaient pas les qualités requises et dont la conduite ne servait pas d'exemple. » (Bas-Rhin [4].)

« Les plaies de la Révolution qui a démoralisé toutes les Églises sont profondes. Les progrès de l'irréligion qui avait précédé ces derniers temps avaient déjà attiédi le zèle et la piété des protestants. Le défaut de ressources a empêché que les ministres fissent des études approfondies sans lesquelles leurs prédications peuvent difficilement se rapprocher de la beauté et de l'importance de la doctrine qu'ils enseignent, intéresser les auditeurs et produire dans

1. *Papiers Rabaut*, 20-148.
2. *Ibid.*, 23-164.
3. *Ibid.*, 20-143.
4. *Ibid.*, 24-187.

l'intérieur des familles et de l'État les fruits moraux que la Religion est destinée à produire. Si, dans ce moment, on ne rallume pas avec énergie et constance ce zèle éteint, les Églises réformées s'éloigneront toujours davantage de cet état touchant d'amour pour leur culte, de piété, de moralité des Protestants nos devanciers... Aidez-nous, je vous en conjure, monsieur, de toute votre influence, pour engager promptement M. Portalis à nous mettre réellement sur un pied d'égalité avec l'Église catholique par l'énergie de la protection du gouvernement, et par les institutions salutaires de détail que les circonstances demandent. » (Lettre de Picot-Tremblay, 9 prairial an X[1].)

Certes, le flot de la Révolution avait passé sur cette société protestante, et l'avait fortement ébranlée. Pourtant elle se trouva infiniment moins atteinte que le reste de la nation. Il y eut chez elle moins d'excès, moins de représailles, moins de basse impiété. Dans ces terribles années de folie sanglante, les Protestants se distinguèrent par leur modération. Tout le monde leur rend ce témoignage ; et leur foi populaire fut moins entamée que celle des catholiques. C'est qu'il y avait là, derrière les idées courantes et les entraînements du jour, un fond résistant d'une admirable puissance, une tradition vénérée, sanctifiée par le sang des martyrs, des souvenirs gravés dans l'âme, une manière de sentir et de vivre, une foi très particulière qui, en les séparant du reste du pays, les avait marqués d'une empreinte indélébile. Cette foi avait pu s'éclipser dans les hautes classes, chez les docteurs, chez les hommes instruits, qui tous plus ou moins avaient été gagnés à la philosophie du dernier siècle, aux idées de Voltaire, ou mieux à celles de J.-J. Rousseau ; mais le peuple, inconsciemment, lui était demeuré fidèle. Il y avait peu de vie ; le zèle était attiédi ; et pourtant les croyances des Pères étaient encore là comme un héritage sacré, entourées de respect et non oubliées. Un merveilleux instrument, *la Discipline des Églises réformées de France*, avait empêché la ruine de ce peuple. C'est la Discipline qui, durant plus d'un siècle, avait maintenu, sauvé les Églises

1. *Papiers Rabaut*, 23-179.

sans cesse ébranlées par la persécution. C'est elle qui avait donné à ces troupeaux épars une unité vivante d'esprit, de mœurs, d'habitudes, d'administration. Elle avait suppléé à la pénurie des pasteurs, aux lacunes de l'enseignement, à tout ce qui manquait. C'est qu'elle avait enlacé dans un réseau serré de préceptes, d'instructions, de commandements, la vie des individus aussi fortement que la vie ecclésiastique. La Discipline n'était, au fond, qu'un code de lois, admirable d'austérité, obligeant à la piété, à la foi, soumettant les âmes à une sainte obéissance, frappant les infidélités : une vraie discipline de la vie, dans le sens le plus sévère du mot, lourde parfois et supportée difficilement, mais une force morale dont l'autorité subsistait même aux jours les plus mauvais. Ce n'était plus la liberté évangélique, cette liberté qui apparut si radieuse aux premiers jours de la Réforme ; ce n'était plus même l'Esprit des Réformateurs; c'était, si l'on veut, l'Évangile encore, mais l'Évangile devenu loi. La Discipline, maintenue malgré tous les obstacles, devenue l'âme des pasteurs, des Synodes, avait créé cette race à part, d'une singulière énergie, la race huguenote, rigide dans ses mœurs, moralement très haute, imprégnée d'un légalisme presque judaïque, prête à tous les sacrifices pour sa foi, sans mysticisme, sans poésie, fidèle aux choses du passé, et portant dans ses entrailles la haine des idolâtries catholiques.

Personne, à la fin du XVIII[e] siècle, et au début du siècle présent ne songe plus aux antiques confessions de foi ; nul travail des esprits n'atteint plus à ces hauteurs; personne n'en demande ni le maintien ni le rajeunissement; on les passe sous silence. Tous, au contraire, réclament la Discipline ecclésiastique.

C'est sur elle que les Églises reposent; c'est en elle qu'elles puisent leur foi ; c'est par elle qu'elles s'organisent encore et qu'elles vivent. Il est visible que dans cette Discipline beaucoup de prescriptions ont vieilli et sont devenues peu pliables aux mœurs de l'époque. On y avisera, on en adoucira les angles, on la pliera aux exigences de la vie nouvelle; mais le monument respecté et glorieux subsistera.

Tout ce qu'on vient de lire est particulier aux anciennes

Églises de France, au centre et au midi. Les provinces réunies n'avaient ni cet esprit ni ces fermes traditions. Genève, la cité de Calvin, d'où jadis cette forme puissante du Protestantisme était sortie, appartenait dès longtemps au socinianisme et poursuivait encore, sans passion, sans éclat, dans une grande somnolence, l'œuvre vaine de la génération précédente : l'accord du Christianisme avec la philosophie du siècle.

Dans les départements situés le long du Rhin, l'influence du rationalisme allemand était toute-puissante. Réformés et Luthériens s'unissaient dans la même indifférence et dans le même mépris des anciennes superstitions.

Ainsi le correspondant de Montbéliard déplore « les malheureuses controverses, au sujet de l'article de la Sainte Cène, ce zèle mal à propos, qui eût été mieux employé s'il eût eu pour but le maintien de l'union et de la concorde entre les Églises protestantes[1] ». Celui du Mont-Tonnerre, M. Metzger, député au Corps législatif, se réjouit de ce que le Christianisme est enfin devenu, grâce aux lumières du siècle, une religion raisonnable.

« Le nom de Calviniste n'est plus guère en usage en Allemagne, et avec raison, parce qu'il n'existe plus de partisans de Calvin, son dogme de la prédestination étant généralement rejeté... Une secte qui n'est pas persécutée se propage rarement, à moins qu'elle ne persécute elle-même. Le culte des Réformés et des Luthériens est peu différent, il est très simple, très froid, souvent les mêmes livres liturgiques, et partout les uns fréquentent le culte des autres. Depuis vingt ans les ministres les plus savants et estimés des deux sectes ont travaillé à élever la religion protestante au rang d'une religion universelle et raisonnable, en établissant le principe que la Bible ou la Révélation en général n'a fait que prêcher aux hommes les vérités éternelles, mais quelquefois oubliées de la Religion naturelle, laquelle est la seule bonne, tout le reste conduisant au fanatisme et à la superstition. Ce système est assez généralement adopté de tous les ministres et de tous les hommes instruits des deux Églises protestantes... En conséquence les nuances du culte

1. *Annuaire*, 315.

sont presque nulles entre ces deux sectes, on chante des hymnes et l'on fait des prières qui se distinguent aujourd'hui par des idées saines, pures et philosophiques, et par un bon goût. Ajoutez-y les deux cérémonies du baptême et de la Sainte Cène, que l'on ne regarde que comme des cérémonies ayant pour but de représenter des vérités morales, et vous avez tout le culte protestant[1]. »

Tel est, dans son extrême pauvreté spirituelle, le spectacle que nous offre le Protestantisme français, à l'heure où la forte main du premier consul va lui donner, avec une organisation nouvelle, une place dans la nation : une puissance sociale d'une incontestable valeur; au point de vue religieux, presque une ruine. Les sectes elles-mêmes, ces foyers de passion, très rares du reste à cette époque, ne vivent pas d'une vie plus ardente. On montrait bien encore, dans quelques communes du Gard, une insignifiante association d'Amis ou Quakers dont l'origine remontait à la défaite des Camisards[2] ; et ici et là, en Alsace, dans le pays de Montbéliard, à Genève, quelques obscures réunions de Frères Moraves, sans importance, sans action. Ce petit monde vivait sans doute encore des pensées et des convictions d'autrefois ; mais il vivait discrètement, sans influence, sans prosélytisme. Tous, en un mot, dormaient du même sommeil. Et ce sommeil devait durer longtemps encore jusqu'à l'heure où un vent d'en haut vint souffler sur ces cendres attiédies.

Félix Kuhn.

---

1. *Papiers Rabaut*, 20-131.
2. « Dans quelques communes du Gard, un certain nombre de Chrétiens réunis en société religieuse sous le titre d'Amis, et connus sous la dénomination de Quakers, qui tirent leur origine des Protestants calvinistes, dont ils se séparèrent vers le commencement du siècle dernier, c'est-à-dire pendant les guerres civiles dont le ci-devant Languedoc fut longtemps le théâtre au sujet de la religion. Leurs rapports quant à la la foi et au culte avec les Quakers d'Angleterre et d'Amérique leur a fait donner depuis longtemps cette dénomination. » On évalue leur nombre à 250. — *Papiers Rabaut*, 20-193.

LE VOYAGE D'UN PRINCE ALLEMAND EN FRANCE

De 1646 a 1648

Guillaume VI, le Juste, landgrave de Hesse, né à Cassel le 23 mai 1629, mort le 16 juillet 1663 à Haina, ne « prit les rênes du gouvernement » qu'en 1650, à la mort de sa mère et tutrice, Amélie-Elisabeth, princesse de Hanau, landgrave et régente de Hesse. Pendant sa minorité, suivant la coutume de l'époque, il voyagea pour achever son éducation et compléter son instruction, et fut envoyé par sa mère, sous la conduite du maître de la cour, son précepteur, Jacob von Hoff, dans les Pays-Bas et en France. Il avait 17 ans quand il quitta Cassel; il y revint à l'âge de 19 ans. Ce n'était donc pas une mission diplomatique qu'il remplissait; il voyageait uniquement pour « voir » et pour « savoir »[1].

Au cours de son voyage il tint, avec une exactitude jamais en défaut, un journal minutieux où il consignait ce qu'il faisait, entendait, voyait, et où il allait jusqu'à noter scrupuleusement les saignées qu'on avait dû lui pratiquer, ou les « purges » qu'il avait dû prendre à la suite d'indigestions causées par de trop copieuses libations, ou des dîners de cérémonie trop fréquents. Ce « journal de voyage » intitulé : *Französischer reise beschreibung*, est conservé aujourd'hui à la bibliothèque de Cassel[2]. Il eût été fastidieux de publier *in extenso* ce récit souvent enfantin et sans intérêt, mais il était utile d'en extraire les passages les plus vivants, relatifs soit au protestantisme d'alors, soit aux fêtes de cour, soit aux mœurs locales. Etant donné l'âge du voyageur, on ne doit et on ne peut s'attendre à des révélations importantes, et à des réflexions très profondes sur l'état de la France au milieu du XVIIe siècle. Il n'y a à trouver ici que quelques mots « vrais »,

1. Cf. *Allgemeine deutsche Biographie*, t. 3, p. 54. — Cf. Grotefend, *die Regierungsthätigkeit Landgraf. Wilh. VI* (*Hessenland*, Jahrg. IX, 1895).
2. Ms. hist., 4° 69. — Cahier in-4°, rec. parch., 88 feuillets, dont 26 en blanc. J'adresse à M. le Dr Lohmeyer, oberbibliothekar de la « Ständische Landesbibliothetk » à Cassel, mes meilleurs remerciements pour l'amabilité avec laquelle il a bien voulu me prêter le manuscrit.

quelques impressions « vécues » beaucoup plus qu'un jugement d'ensemble, tel qu'en pourrait porter un esprit plus mûr.

I

C'est par Calais, après un court séjour dans les Pays-Bas où il assistait régulièrement au sermon français, que le landgrave entra en France : le débarquement fut difficile à cause du vent « *gantz contraire* », mais après bien des émotions, ils finirent, lui et sa suite, par mettre pied à terre et pouvoir entrer dans la ville où ils furent reçus par des violons et des tambours (17 déc. 1646). De Calais ils allèrent en coche à Montreuil où le premier jour de l'année nouvelle (nouv. style) fut célébré et où on leur offrit, à cette occasion, des bouquets ; là encore, des violons et des tambours vinrent les saluer. Les bois qui s'étendaient entre Montreuil et Abbeville ayant une mauvaise réputation et le landgrave ayant appris que des voleurs s'y cachaient, la majeure partie du chemin fut faite à pied et tout accident put être évité. D'Abbeville à Paris, en passant par Beauvais, où l'on admira fort le palais épiscopal, et Saint-Denis, où son ami M. Dörrenberg vint à sa rencontre, la route fut facile et tout se passa sans encombre. Dans la grande ville, où il entrait pour la première fois, il descendit *incognito* à l'Hôtel de la Fontaine, rue de Saint-Avois (27 déc. 1646). Ce premier séjour de quelques jours n'est guère intéressant, car, on ne sait pour quelle raison, Guillaume de Hesse resta presque tout le temps chez lui, se cachant presque, et « s'ennuyant comme un prisonnier ». Assis à sa fenêtre, il regarde les passants et remarque avec étonnement un père qui embrasse son fils ; cette tendresse l'étonne et il écrit : « On dirait que depuis longtemps il ne l'a pas vu » *(als hätte er ihn lange nicht gesehen)*. Une seule fois il sortit ; ce fut pour assister, toujours *incognito*, au service célébré à Notre-Dame, pour le défunt prince de Condé. Le maître des cérémonies voulait l'empêcher d'entrer ; il passa outre, trouva une bonne place et put tout voir.

Mais, peu à peu, sa présence à Paris étant devenue chose

trop connue, il se décida à prendre l'« *ordinarii Lioner Carossen* » et à se diriger vers le midi qu'il désirait voir tout d'abord. Essonne, Fontainebleau, Nemours, Montargis, ne l'étonnèrent guère, Nogent lui semble un vilain trou *(schlechter ort)*; à Briare il admire le canal et l'ingéniosité des écluses grâce auxquelles on peut transporter à Paris les vivres nécessaires à une si grande capitale *(victualien gantz bequemlich naher, Paris kan gebracht werden)*. De Briare, en passant par Cosne qui est aussi « un vilain trou », il arrive à Nevers et il s'arrête pour visiter le château qu'il trouve laid, et assister à la fabrication de la porcelaine, opération qui l'intéresse fort; ici, détail curieux, on lui présenta un soir après dîner, le menuisier, maître Adam, « qui, dit-il, était tenu alors pour le plus grand poète français, bien qu'il n'eût rien étudié[1]. »

La première aventure du voyage arriva près de Bresle entre Moulins, « ville gaie et amusante du Bourbonnais », et Lyon où il devait passer quelques jours : des voleurs coupèrent les liens qui attachaient une malle à l'arrière du dernier carrosse et emportèrent leur butin, sans qu'on s'en aperçût avant l'arrivée au relais. C'était là chose commune, car l'insécurité des routes était encore grande au XVIIe siècle. A Lyon, où il ne put voir ni le Cardinal, ni le gouverneur, car il remarque qu'en général les gros personnages ne résident pas, il fit des promenades à cheval, et admira beaucoup la grande et belle ville. Le dimanche, il alla à Saint-Romain pour assister au prêche et eut au retour un petit accident de voiture sans gravité. A l'hôtel où il était descendu, au « Petit Louvre », il eut un soir la visite d'un Italien qui jouait de la guitare; mais sa guitare était de si curieuse sorte qu'on eût dit, en l'entendant, qu'il y avait à la fois un orgue, une flûte et un violon. Emerveillé, le jeune prince allemand nota aussitôt ce détail[2], et la journée du 19 janvier 1647 fut pour lui au nombre de celles qui comptaient, car il reçut des lettres de Cassel. Eloigné pour la première fois de sa famille, il souf-

1. Maître Adam Billaut, menuisier à Nevers, auteur des *Chevilles*, du *Rabot*, du *Villebrequin*, satires dirigées contre Richelieu. On le disait pensionné par le duc d'Orléans. Il est mort en 1662.

2. « Zu abend kahm ein Italiener mit seiner Guitare zu uns, darinnen

frait sans doute quelquefois du « *Heimweh* » et le moindre billet de sa mère était accueilli avec une joie qu'il consignait dans son journal intime.

Sa suite s'augmenta à Lyon de MM. Rheling, Herrvarts et Froben qui l'accompagnèrent à Vienne où ils assistèrent ensemble à un bal avec mascarade, puis à Grenoble qui les attirait beaucoup, surtout à cause de la nombreuse société protestante qu'ils savaient devoir y trouver. Leur premier devoir le jour de l'arrivée, c'était un dimanche, fut d'assister au sermon, car, dit-il, « ici ceux de la Religion ont *l'exercitium* dans toute la ville »; puis ils rendirent visite au gouverneur M. le duc de Lesdiguières. Le lendemain, ils allèrent présenter leurs salutations à « Madame la Connestable »; à cette visite il eut une surprise qu'il raconte naïvement : dès l'arrivée dans le salon où se trouvaient réunies beaucoup de dames, on lui dit qu'il avait à embrasser chacune des personnes présentes; cela l'amusa fort; mais Madame la Connestable lui ayant demandé si tel était l'usage en Allemagne, il répondit « non »; alors elle lui dit : « Je veux vous faire distribuer plus de baisers que vous n'en voudriez donner », et il dut, en effet, faire le tour du salon conduit par la maîtresse de maison, s'arrêter auprès de chaque dame et l'embrasser. A une audience au palais, à laquelle il fut convié le lendemain, il admira fort les costumes des juges : il les compara aux habits de cérémonie que portaient les princes-électeurs; la toque l'intrigua et lui parut ridicule. Le temps passa d'une manière très agréable à Grenoble : ce ne furent que bals, soirées, « veillées », promenades en voiture, visites aux environs; partout il était reçu avec de grandes démonstrations de respect et il ne pouvait assister à un bal sans qu'à la fin on lui apportât des bouquets; il donna lui aussi une soirée pour témoigner sa reconnaissance; mais la salle fut si petite qu'il dut se contenter de « bavarder » et put à peine danser. Le 18 février il quitta Grenoble, heureux de l'accueil qu'il y avait reçu et se dirigea, par Romans où Mme de Chabrier lui prêta

inwendig eine solche invention war, dass wenn er spielte man underschiedliche Instrumenta als Orgel, Flöte, Geige, und andeere mehr hörte » (p. 13).

son carrosse pour aller au prêche, par Valence où il vit le pasteur M. Pacius, vers Avignon. Là, il ne s'arrêta que pour voir la synagogue et noter avec soin que ceux de la religion n'étant pas autorisés à se réunir « font leurs dévotions chez eux ». Dans le midi, il admire à chaque pas la richesse du pays, la végétation abondante, le soleil toujours éclatant, le ciel toujours bleu; il ne peut résister à l'envie d'envoyer de Marseille à Hambourg, par mer, un lot de plantes rares qui feront merveille à Cassel, si on réussit à les y acclimater. Partout où il passait il allait fort aimablement voir d'abord le pasteur : à Nîmes, il visite M. Rousselet, « ministre », et l'invite à souper; à Montpellier il reçoit à sa table M. d'Eustache et le traite fort bien. La fête de Pâques approche, il ne peut s'arrêter longtemps à Toulouse, car les réformés ne pouvant s'y réunir, il lui serait impossible d'y « faire ses dévotions »; il faut donc brûler les étapes pour arriver à temps à Montauban : il y est le 10 avril 1647 et y reste environ huit jours. Avec soin il signale l'existence d'une « *hohe schule* » et de « *gelehrte professores* »; avec soin il mentionne qu'il a assisté au service de préparation à la communion et que le pasteur a prêché sur le « fils perdu »; il éprouve une grande joie à trouver le jour de Pâques une église remplie, à prendre part à la Sainte Cène avec une énorme foule de peuple au grand temple; et, en effet, l'affluence fut si grande que l'on dut donner deux fois la Cène, dans chacune des deux églises, que plus de 6,000 communiants y assistèrent et que le dimanche suivant on fut obligé de recevoir encore tous ceux qui n'avaient pu communier le jour de Pâques. Après le sermon, Guillaume de Hesse reçut la solennelle visite du « *ministerium* », du conseil *(Rath)* et de quelques notabilités *(Etlichen Edelleuten)*. Le surlendemain, 12 avril, il se rend de nouveau au sermon; mais à la sortie du temple il est accompagné par une foule énorme qui le reconduit à son logis où il reçoit à dîner tous les ministres et quelques professeurs.

Par la Saintonge, où les « marais salants » font son étonnement, il va à La Rochelle : là, les souvenirs abondent et il ne manque pas de se faire raconter le siège; naturelle-

ment il visite la « Diegue » et va à l'île de Ré. Il note même le proverbe qu'on lui cite au retour :

« Qui va en l'île de Ré
Ne retourne jamais à son gré ».

Ici encore il assiste au sermon et à la Cène et se fait un devoir de recevoir à sa table les trois ministres (2 mai 1647).

Jusqu'ici, en aucune ville le prince ne s'est arrêté longtemps ; il a passé tout au plus une semaine dans le même endroit, pressé d'arriver ailleurs pour repartir aussitôt. De La Rochelle, en passant par Thouars où il est reçu par le pasteur qui lui débite un joli discours (*hübsche oration*), il va à Saumur où l'attirait l'académie protestante dont la réputation était européenne ; là enfin nous le verrons s'arrêter quelques semaines ; il y séjourna en effet du début de mai au 10 août 1647.

II

A Saumur il trouva l'accueil aimable auquel il était habitué ; on célébra son jour de naissance avec éclat, le *ministerium* et les *professores* vinrent le saluer et le complimenter, et ce fut une fête dont il garda un bon souvenir. Venu surtout, sans doute, pour apprendre le français, il ne manqua pas un sermon et avec les Allemands qu'il rencontra dans la ville académique, le comte palatin de Suède, le comte de la Frise, et le comte de Pimbden, il alla d'église en église avide d'entendre parler. Il assista aussi à des jeux du pays et il donne sur l'un de ces jeux locaux quelques détails curieux, mais insuffisamment précis pour que l'on puisse se faire une idée nette des amusements des gens de Saumur à cette époque : le jeu, qui s'appelait la course du « Couintan », consistait en ceci que les hommes mariés dans l'année se livraient à une course et que celui qui les jugeait avait le droit d'embrasser leurs femmes ; c'est, dit-il, un ancien usage du pays et il est de règle que celui qui affronte la course du « Couintan » doit payer une couronne à « Madame de Frontevaux » (l'abbesse de Fontevrault). Puis il note, à la suite les uns des autres, variés et divers, les événements qui marquaient ses jour-

nées : le 7 juin, il commence à apprendre l'escrime; le même jour il admire un poisson de mer pris sur les côtes de Ré et qui, dit-il, « avait une tête de lion, quatre pattes avec des griffes et une peau velue; nous l'appelâmes une lionne de mer et je le fis dessiner et peindre »; le 10 il assiste, dans la loge d'un ami, à la procession de la Fête-Dieu : « ce fut une comédie de singes » (*war wohl ein recht Affenspiel*, p. 30). Curieux d'entendre une prédication dans une église catholique, il alla un jour au sermon d'un capucin : ce ne fut qu'une invective et qu'une insulte à l'adresse de M. Amyrault (*er schmähete sonderlich auf M. A.* [1]). Beaucoup plus tolérante était Mme l'abbesse de Fontevrault qui recevait avec une amabilité exquise et sans aucun scrupule cet hérétique de landgrave, lui faisait visiter l'abbaye, lui recommandait la chasse, et le lendemain lui faisait demander à Saumur s'il n'avait pas été indisposé par la chaleur.

Le 10 août, Guillaume de Hesse partit pour Paris; il visita sur sa route Blois et le château de Chambourt (*sic*), où le nombre des cheminées l'émerveilla avec raison et où le double escalier fit ses délices; Orléans, qui lui parut médiocre; Étampes, où il n'eut pour distraction qu'un joueur de harpe qui faisait danser un chien; il traversa Bourg-la-Reine, Saint-Cloud, Aiguan (Enghien), Saint-Denis, Charon (Charonne), tournant ainsi autour de Paris où il ne pouvait encore entrer car son « train » n'était pas arrivé. Le 25 août, pour la seconde fois, il vint *incognito* à Paris, dans un carrosse de louage, et commença par se baigner deux jours de suite, ce qui dut lui paraître fort agréable, car il n'oublie pas de noter ce détail.

III

Quand tout fut prêt et que son train fut arrivé, le landgrave fit savoir qu'il était là et, dès le 30, il recevait à son logis du Pré-aux-Clercs, où il était mal installé (*schlecht accomodirt*), la visite du capitaine des gardes, M. le marquis de Farre qui venait le saluer au nom de Mazarin et lui présenter ses vœux

1. Moyse Amyraut, prof. de théol. à Saumur de 1633 à 1664.

de bienvenue; peu après le duc de Bouillon, puis la duchesse elle-même, lui firent une visite. Le lendemain, en carrosse, il alla voir le cardinal, en « *particulier visite* »; l'entrevue fut très cordiale, Mazarin se montra à son égard tout amical et plein d'affection, et quand le jeune prince lui demanda des conseils et des avis sur sa conduite à tenir à Paris, il lui répondit avec bonne grâce et ajouta : « Mes conseils ne sont pas trop sages, mais pleins d'affection[1]. » Comme il devait s'y attendre, du jour où sa présence fut connue à Paris et où l'on sut qu'il avait été chez le Cardinal, ce fut un long défilé de visites; dès le 1er septembre, M. de Bouillon revint le voir, Mme de Guébriant vint elle-même lui dire ses vœux; le résident du comte Palatin, M. Paul, le fils du marquis de Duras, s'empressèrent de lui faire leur cour; mais l'arrivée en quelque sorte officielle n'eut lieu que le 2 septembre, jour où M. de Berlise, introducteur des ambassadeurs extraordinaires, et M. Griault, au nom de Leurs Majestés royales, offrirent au jeune prince l'Hôtel des Ambassadeurs qu'il accepta de bon cœur et où, le soir même, il fut conduit dans les carrosses de la cour, accompagné de M. le chevalier de Guise et de M. de Berlise. On l'introduisit solennellement dans son nouvel appartement où M. le marquis de Monglas, au nom du roi, puis M. le comte d'Orval, au nom de la reine, vinrent le saluer; naïvement Guillaume note qu'il est logé dans cet hôtel aux frais du roi, très bien traité et régalé, au point que les jours ordinaires il coûte 1,000 couronnes à Sa Majesté et que les jours de fête il cause une dépense de 1,200 couronnes !

Ce n'est que deux jours après qu'eut lieu la première entrevue avec le roi : le maître des cérémonies vint le chercher en voiture, le conduisit à travers les salles où les gardes en armes faisaient la haie, jusqu'au « cabinet du roi » : Louis XIII était assis, la reine à sa droite, Mademoiselle se tenait debout près de la reine et toute la salle était pleine de « cavaliers », de seigneurs et de dames parmi lesquelles, disait-on, se trouvait la reine d'Angleterre *incognito*; l'entrevue fut solennelle, et « quand j'eus, écrit-il, débité mon compliment

1. En francais dans le texte.

du mieux que je pus, et parlé quelque temps avec la reine, je pris congé de Leurs Majestés et fus reconduit chez moi par le duc de Guise » (p. 39[B]).

C'est au temple de Charenton qu'il fit le lendemain « ses dévotions » (p. 39) et qu'il fut reçu en grande pompe par tout le *ministerium;* après le sermon il alla saluer le maréchal de la Force qui, lui aussi, avait assisté au service, et ils revinrent ensemble à Paris. Le maréchal l'accompagna l'après-midi à la visite qu'il fit au duc d'Orléans et à sa femme, ainsi qu'à Mademoiselle qu'il vit au Louvre et qui lui parla très familièrement (*welche sehr frey mit mir sprachte*, p. 39).

Les jours suivants, et pendant tout son séjour à Paris, on se préoccupa de montrer au jeune prince tout ce que la capitale renfermait de curieux; on lui montra aux Tuileries un léopard, deux loups et un ours; on lui fit admirer le « *wassersöffer* » qui « lorsqu'il avait englouti environ un seau d'eau, rejetait le liquide en vins de toute couleur et en eaux parfumées »; on le conduisit à la Savonnerie où il s'arrêta longuement devant les tapisseries et où il remarqua que l'on élevait des enfants trouvés pour en faire des ouvriers; on eut soin de le mener aux Gobelins et de le promener dans le Jardin royal au faubourg Saint-Victor (Jardin des Plantes).

La semaine ainsi se passait, puis revenait le dimanche et la sortie à Charenton; il assistait régulièrement au sermon et il lui arriva même un jour d'être parrain, Mlle de la Force étant marraine, d'un enfant du pasteur Drelincourt (12 septembre 1647[1]).

1. Les rapports de Charles Drelincourt (1595-1669) avec la maison de Hesse ont été intimes : Ernest de Hesse, oncle de notre voyageur, alla en France de 1635 à 1641 avec son frère Christian et leur précepteur Fabritius. Ils furent fort bien reçus par Drelincourt chez lequel ils dînèrent. Le prince Ernest, devenu catholique en 1652 pour raisons politiques, adressa une lettre polémique aux pasteurs de Charenton et la fit imprimer. Drelincourt y fit une réponse en 1662 qui fut suivie, en 1664, de ses *Trois Lettres à M. le prince Ernest de Hesse.* — Drelincourt dédia à Guillaume VI, en 1647, ses *Dialogues familiers sur les principales objections des missionnaires de ce temps* (Genève, 1648, in-8). Dans ses trois *lettres* au prince Ernest, Drelincourt lui parle de « Monseigneur votre neveu, de bienheureuse et glorieuse mémoire à qui j'avais dédié un de mes livres et qui m'avait fait l'honneur de présenter ma fille (probablement Amélie-Charlotte) au baptême ». — Enfin, la mère et tutrice de Guillaume VI avait reçu, elle aussi, un ouvrage de Drelincourt, à elle dédié : *Consolations de l'ame*

La cour avait quitté Paris pour se rendre à Fontainebleau; Guillaume de Hesse fut invité à passer au château quelques jours et à assister à des réceptions données en son honneur; c'est dans un carrosse royal qu'il fit le trajet de Paris à la résidence d'été et il fut logé dans l'appartement du duc d'Anjou. Pendant plusieurs jours ce ne furent que fêtes et soirées, et partout le landgrave était au premier rang et aux premières places, en compagnie du roi et de la reine. Un soir il se promène dans la salle de bal et remarque que le « Petit breton » et le « Petit saumur », les meilleurs danseurs de ballet, avaient l'honneur de paraître et de danser devant Louis XIII; puis une tragédie fut jouée, *Le comte d'Essex* (qu'il croit composée *par* le comte d'Essex !) : Guillaume était assis « tout près du roi et de la reine ». La journée était vite remplie par la chasse au cerf ou la visite des jardins du château, et bientôt revenaient les heures les plus gaies, celles de la soirée, où l'on assistait à la représentation du *Cid*, où l'on dansait surtout. Avec l'abondance et la minutie dans le détail qui caractérisent les esprits encore jeunes, il note que tel jour il s'est promené en voiture avec la reine, le roi étant à cheval à côté du carrosse; tel autre jour il a offert à Anne d'Autriche le portrait de sa très chère mère; tel autre jour encore le roi le fit appeler dans ses appartements, le pria de le regarder danser, puis lui remit solennellement une belle épée avec dragonne garnie de diamants qu'il porta pendant toute la journée; et ainsi se succèdent les séances de musique italienne, les « pourmenades » dans le parc, la chasse au sanglier d'où l'on revient bredouille, la représentation d'*Héraclius*. Jamais en somme de jugements d'ensemble, et, bien rarement, on le voit, une remarque un peu fine ou quelque trait qui dénotent un esprit déjà formé et préoccupé de deviner la réalité des choses derrière leur apparence.

fidèle contre les frayeurs de la mort (Charenton, 1651, in-8). Hedwige-Sophie, femme de Guillaume VI, tutrice de Guillaume VII, connut Drelincourt qui lui dédia, en 1665, ses *Visites charitables*. — Aucune de ces épîtres dédicatoires, sauf celle des *Trois Lettres*, ne contient de détails précis sur Guillaume VI; ce sont des phrases vagues et générales, et sans intérêt historique. — J'adresse à M. le professeur Bernus mes sincères remerciements pour l'amabilité avec laquelle il m'a communiqué les travaux de Drelincourt.

Le séjour à Fontainebleau ne fut pas long, car, dès le 19 septembre, il rentrait à Paris; il avait, en effet, encore beaucoup à voir avant son départ prochain pour les Pays-Bas, avant le retour à Cassel. On lui fit visiter la Monnaie et les travaux du palais que le cardinal faisait édifier et qui n'était pas encore terminé; les œuvres d'art et les beaux marbres, bien taillés, firent son admiration, surtout quand il apprit que Mazarin les faisait apporter d'Italie à grands frais. A Saint-Germain il rendit visite à la reine d'Angleterre et au prince de Galles et profita de la circonstance pour aller voir les grottes et les trucs et machines : Orphée entouré d'animaux qui, aux sons de sa musique, dansent autour de lui, tandis que de toutes parts les jets d'eau et les cascades font merveille; voilà ce qui amusait et divertissait le jeune landgrave de Hesse, nullement blasé et sans doute habitué à bien peu de luxe. Tout l'intéresse, d'ailleurs, aussi bien les Halles « avec leurs beaux fruits », que les « petites maisons » et la Place Royale. Puis, le dimanche venu, il va à Charenton, et a de nouveau l'occasion de témoigner à un ami son affection : le 26 septembre il est parrain au baptême de l'enfant de de Meuven, avec Mlle de Bouillon que l'on a priée d'être marraine. Mais on lui a demandé son portrait, et le roi, sans doute, tient à avoir ce souvenir du jeune prince; aussi est-il obligé de poser devant différents peintres; ces repos forcés semblent être excellents, car, à en juger par les médecines « qu'il doit prendre alors », il est vraisemblable de croire que les fêtes et les réceptions avaient réussi à fatiguer son germanique estomac. Dès qu'il fut remis, il reprit ses courses dans les manèges, il alla à la comédie au « Marais du Temple » et assista à un grand dîner chez Mazarin où il vit presque tous les grands seigneurs et tous les princes.

Un soir, il reçut chez lui un bateleur (gaukler) qui lui montra de bien belles machines : « *Er hatte schöne maschinen welche* en perspectif *reproesentirten die Seine sampt* (avec) *der Neuen Brücken und* isle du Palais, *dass meer mit Schiffen und der Statt Dunquerquen* ». Le 20 octobre, la cour étant revenue de Fontainebleau, il y eut grande fête et Guillaume de Hesse eut l'honneur de conduire la reine. Tout le frappa

et l'étonna au point qu'il fit le lendemain, dans son journal, un compte rendu assez complet de la soirée. Il n'est pas sans intérêt de reproduire ici ce morceau, car c'est le seul récit un peu circonstancié qu'il ait donné au cours de son voyage : « *Zum Anfang wurde underschiedlich musicirt, undt sang eine weibspersohn sehr lieblich; harnach spielten die maschinen welches wohl recht schön und lustig zu sehen war. Erstlich sobald der Vorhang gleichsam verschwand, erschien ein schöner garten* en perspectif *mit sehr langen Alléen, darin saheman allerhand Baume, als citronen, pomerantzen, und andere baume; under diesen Alléen tantzten 16 personen, so Alle tantzmeister waren, ein Ballet; Jupiter auf einem Adler und 2 Cupidines fuhren gantz geschwind von dem Boden hinauf in die wolken wie auch noch 4 andere Cupidines mit Bogen und Pfeilen, welche eine weil in der Luft, wie es schien, hangenblieben; die wolken begegneten sich gantz artig, und giengen seltzam durcheinander. Nach diesem wurde das Theatrum geschwind wieder geendert, und kahm aus den wolken algemächlich herab, ein feuriger wagen, auf dem Zodiaco, daran die himlische Zeigen zu sehen waren und sass darauf ein Italiäner welcher den Apollinem representirte und sang derselbige sehr schön. Als gedachtes Theatrum auch verschwunden, erschien ein schöner tantzsaal undt kahmen in einer maschine in Form eines Schiffes die 24 violisten aus den wolken herab, und musicirten; als das Schiff herunder kahm machte es gleichsam eine Brücke vorüber; erstlich der König, Mademoiselle hernach, alle Damen und anwesenden Princen und Herren so tantzen wollten, hinüber passirten auf den Tantzsaall der König machte mit Mademoiselle den Anfang und folgete ich mit Mademoiselle de Longueville.* » Combien les fêtes de Cassel devaient sembler mesquines à côté de ces splendeurs! C'est l'étonnement naïf et l'enthousiasme débordant d'un jeune provincial qui, pour la première fois, peut admirer le Paris rêvé et assister à une de ces fêtes dont on lui a tant parlé. Mais le jour du départ approchait; encore le temps d'entendre une fois chez lui M. Constantin, le « roi des violons », le temps de voir la cour joyeuse à la nouvelle de la victoire de Condé en Catalogne et de se permettre un doute sur la

durée peut-être éphémère de cette joie (*ob aber der hinkende Bott hernach kommen steht zu erwarten*), une soirée à passer à la « comédie », où l'on joue *Hermocrates*, et il faut partir. M. Drelincourt vient faire ses adieux à Guillaume, prie longuement à genoux avec lui, pour l'heureuse fin de son voyage, et le quitte en faisant « les vœux les plus tendres » et en lui donnant sa bénédiction. Les gros bagages sont partis depuis plusieurs jours ; on les envoie à Cassel par Rouen et Hambourg ; la vaisselle d'argent est expédiée par la même route ; Guillaume, débarrassé de ses *impedimenta* prend le « messager », sa suite « l'ordinarii coche », et le 4 novembre on quitte Paris.

Le retour à Cassel est rapide ; on s'arrête peu en route, on passe tout au plus un jour dans les villes intéressantes, on traverse seulement les autres ; mais partout encore ce sont, dès qu'on s'arrête, des discours, des banquets, des souhaits de bienvenue et des compliments. Peu de personnages intéressants, si ce n'est ce bâtard de prince d'Orange, dont la seule qualité est de savoir « soifer » (*kan wohl saufen*) ; peu de coutumes curieuses notées, si ce n'est l'habitude que l'on a en Hollande de s'asseoir à table pour communier, ce qui fournit au landgrave l'occasion de remarquer avec plaisir et orgueil que lui et sa suite remplissent une table ; peu de distractions, si ce n'est celle du jeu de *pillard* (billard) dans les hôtels où l'on descend : bref la vie gaie, la vie de fêtes est loin, Paris est déjà un souvenir. Mais c'est pourtant avec un sentiment de vive satisfaction, et en « louant et remerciant Dieu », que Guillaume rentre à Cassel le 19 février 1648.

Il est inutile de longuement s'étendre sur l'intérêt que peut présenter ce récit de voyage : il est incontestablement d'ordre secondaire ; nous avons dit, dès le début, qu'il ne fallait s'attendre à aucune révélation historique et ne chercher là que d'infinis détails de la vie quotidienne d'un petit prince allemand. Mais n'est-ce pas, précisément, d'infinis détails qu'est faite la vie quotidienne de chacun, bourgeois et princes, et ne faut-il pas dès lors faire reparaître ces vieux croquis quand ils peuvent nous donner l'impression de la vie d'autrefois ?

CHARLES SCHMIDT.

Documents

THÉODORE DE BÈZE ET L'AFFAIRE SPIFAME

Je suis heureux de pouvoir envoyer au *Bulletin* la copie d'une lettre de Théodore de Bèze qui me paraît être d'une certaine importance et que je crois être jusqu'à présent inédite. Elle provient de la belle collection de M. Dreer, à Philadelphie.

On sait que, parmi les évêques français qui embrassèrent le protestantisme au XVIe siècle, figurait Jacques-Paul Spifame, seigneur de Passy, évêque de Nevers. Renonçant à la papauté, il se retira en 1559 à Genève, où il se lia avec Calvin et où il fut reçu bourgeois et ministre. En 1561, il fut pasteur de l'Église réformée d'Issoudun. Ensuite le prince de Condé le chargea de plusieurs missions importantes en Allemagne. Le 24 janvier 1562 Calvin lui écrivait une lettre pour le décider à retourner en qualité de ministre protestant à la ville dont il avait été évêque. « Je suis sollicité, dit-il, par Monseigneur le comte d'Eu et l'Église de Nevers, de vous prier, exhorter, sommer et adjurer, si besoing est, de vous aller acquitter de vostre debvoir envers ce peuple auquel vous estes redevable, et surtout de récompenser le deffault du temps passé, monstrant que si vous n'avez esté pour lors évesque que de tiltre, vous le soiez à cette heure par effect. » (Bonnet, *Lettres françaises de Calvin*, II, 454[1].) Malheureusement, comme dit M. Bonnet, appelé à la cour de la reine de Navarre, il encourut le blâme de cette princesse par des actes inconsidérés qui firent suspecter à Genève la sincérité de ses convictions. On soumit à une enquête sévère sa vie passée. On y découvrit des désordres que Spifame avait essayé de cacher par la fabrication d'un faux contrat de mariage. Emprisonné comme adultère, il se reconnut coupable, et sollicita en vain l'indulgence de ses juges qui, par un excès de rigueur, le condamnèrent à la mort. Il périt sur l'échafaud, le 23 mars 1566, « avec une grande

1. Cf. *Bull.*, 1894, 185.

repentance de ses fautes qu'il témoigna par une bonne remontrance qu'il fit au peuple ».

Ce fut un mois plus tard que Théodore de Bèze écrivait à M. Pithou (sans doute l'aîné des frères de ce nom, Pierre, qui avait à cette époque vingt-sept ans, tandis que son cadet, François, n'en avait que vingt et un ou vingt-deux), la lettre qui suit. Elle démontre que la peine inouïe dont on punissait à Genève un crime dont ailleurs la loi ne prenait guère connaissance, avait eu un grand retentissement chez les voisins de Genève[1].

HENRY-M. BAIRD.

Monsieur et frère, j'espère que le présent porteur ne se repentira de son voyage, estant advenu ce que luy aviez bien conseillé. Oultre cela, je ne fauldroy, aydant le Seigneur, de faire ce que je pourray pour l'instruction de son filz, comme non seulement nostre amitié le requiert, mais aussi le debvoir le nous commande.

Quant à mes lettres envoyées pardelà, je souhaitte qu'elles puissent proffiter, et non seulement cela, mais aussi que chascun pense à soy de plus près en une telle et si extrême affliction si peu considérée de tous que je ne me puis assez esmerveiller d'une telle stupidité, laquelle vous sçavez estre des plus dangereuses maladies, et des plus approchantes à la mort. Nostre bon Dieu y veuille bien pourveoir, et face pour le moins que tous ceulx qui ne se sont encores du tout endormis, se resveillent si bien que le Seigneur quand il viendra (et qui est celuy qui sait quand il viendra?) ne les trouvé dormans. Quant à l'affaire du feu Seigneur de passy, je vous en envoye le sommaire à la pure vérité, et tel que ceste Seigneurie l'a accordé à quelcun qui l'a requis pour s'en servir. J'avois desja envoyé la prononciation du procès telle qu'elle se fait pardeça, comme vous savez. Je vous prie d'user de prudence à communiquer le tout à ceulx qu'il sera de besoin, non pas qu'on puisse ny veuille rien celer d'un tel et si clair jugement de Dieu, mais pource que je ne vouldroye adjouster affliction aux affligez, et quoy qu'il en soit la repentance et confession du paouvre homme à l'extrémité, m'asseurant que le Seigneur a couvert ses faultes, me faict desirer que l'ignominie en soit aussi abolie devant les hommes, autant qu'il est expédient pour la gloire du Seigneur. Je say bien que chascun en donnera sa sentence, et que Satan ne nous espargnera.

1. Nous avons, dans le texte qui suit, suppléé les accents. (*Réd.*)

Mais j'espère que les sages se souviendront de l'advertissement du Seigneur nous défendant de juger temérairement de noz frères, et à plus forte raison, de mal estimer de toute une Seigneurerie et église Chrestienne, oultre ce qu'à mon advis maintenant les plus difficiles auront de quoy estre satisfaicts. Quant aux aultres, qui en jugeront comme il leur plaist, c'est à Dieu de leur fermer la bouche, auquel aussi nous appelons de toutes folles senctences données en tant de lieux contre nous. Au reste, graces à Dieu, nous suyvons nostre petit train, heureusement et paisiblement jusques à présent. Les bruicts continuent et non sans apparence. Mais le Seigneur auquel nous espérons, pourvoyra à tout, s'il lui plaist. Ce sera l'endroit où ie prieray nostre bon Dieu et père qu'en Vous multipliant ses grâces il vous maintiene touts en sa sainte et digne garde, après m'estre fort bien recommendé à vos bonnes prières.

De Genève, ce 22 d'avril 1566.

Vostre entier frère et amy,
TH. DE BESZE.

A Monsieur
Monsieur Pithou,
à Troyes.

LES BIENS DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE NIMES

A L'ÉPOQUE DE LA RÉVOCATION

Les notes qui suivent nous ont été adressées par notre collaborateur M. Ferdinand Teissier. Il n'est pas certain que cet inventaire énumère tout ce que possédait le Consistoire, nous dirions aujourd'hui le Conseil presbytéral de Nîmes. On sait, en effet, que beaucoup d'Églises parvinrent à soustraire au bon plaisir des autorités spoliatrices une partie de ce qui leur appartenait.

N. W.

Extrait d'un Inventaire des papiers et documents appartenant à l'Hôpital Général de Nîmes, fait en 1775.

1684. 3 8bre. — Requette de Mr le Procureur du roy à Mr le Sénéchal de Nismes, tendant à ce que le Secrétaire du Consistoire et les administrateurs des pauvres de la religion prétendue réformée soient appelés pour déclarer en quoy consistent les biens desdits pauvres de la religion prétendue réformée, lesquels par les décla-

rations de Sa Majesté des 16 janvier 1683 et 21 août 1684 soient réunis aux hôpitaux.

1684. 7 8bre. — Comparant tenus pardevant M. de Chazel, lieutenant principal en la Sénéchaussée et présidial de Nismes, par Jacques Pellet, secrétaire du Consistoire, assigné à la requette du procureur du roy, contenant un État des biens meubles et immeubles dudit Consistoire, des receveurs et de la remise des Comptes des deniers des pauvres, consistant lesdits immeubles :

1° En une maison située dans lad. ville de Nismes, à la rue appelée La fleur de lis, allant à la Porte de la Madelaine, désignée et confrontée dans le Contrat d'acquisition fait par led. Consistoire sous le nom de Claude Rousselet, ministre, de demlle Claude Martine, veuve de Sr Jacques Veyras, pour le prix de 7,740 livres par Contrat du 1er May 1647 reçu par Mre Paulhan, notaire.

Biens et reve du Consist rue de la fl de lys, 7,74 vres.

Plus une autre petite maison, joignant la susd. aussi acquise par led. Consistoire sous le nom dud. Sr Rousselet, de lad. demlle Martine, pour le prix de 500 livres désignée dans le Contrat d'acquisition du 9 May 1647 reçu par led. Mre Paulhan, notaire, lad. maison relevant de la directe de la chapelle de St-Laurent, sous la pension de six livres.

Rue de la fleu lys, 500 liv Directe en veur de la C pelle de Laurent, vres.

Plus une autre maison joignant le Temple, aussi bien que les deux précédentes, celle-ci du côté de la Porte de la Calade, acquise par led. Consistoire de noble Jean d'Albenas, pour le prix de 7,300 livres le 19 août 1666 [par contrat] reçu par Mre Daleyrac, notaire, lad. maison relevant de la directe du Chapitre de Nismes, sous la pension de 34 livres, suivant la transaction du 4 juillet 1670 reçue par Mres Privat et Borrelli, notaires.

Idem, 7,300 vres. Directe en veur du C pitre de mes, 34 li

Plus une autre maison à ladite rue de la fleur de lys, acquise sous le nom du Sr Roudavel, ministre, du Sr Jean Bec, procureur de dlle Jeanne de Vigier, sa femme, pour le prix de 1,375 livres par Contrat du 12 9bre 1647 reçu par Mre Servas, notaire.

Idem, 1,37 vres.

Plus la pension et rente annuelle de Cent livres, que sert Isaac Quet sur une maison et jardin qui lui fut baillée par led. Consistoire, le 9 Xbre 1650 devant Mre Paulhan, notaire, situés au faubourg de la Porte St-Antoine.

Faubg St-toine. Pe de 100 sur Isaac 2,000 livr

Plus une pension de 2 livres 10 sols que servent aud. Consistoire les hoirs du sieur Galaffrès, tenanciers des biens de Suzanne Vernette, veuve de Jacques Nadal.

Pension d vres 10 les bien Suzanne nette, 50

Plus une autre pension de 18 livres 15 sols destinée pour l'entretien d'un proposant, laquelle est servie par le Sr de Mongros, tenancier des biens du Sr Etienne Emmanuel.

Pension de vres 15 les biens Étienne manuel,

sion de 18 li- es 15 s. sur r de Baudan- abane, 375.

Plus une autre pension de 18 livres 15 sols aussi destinée pour l'entretien d'un proposant et servie par noble Jacques de Baudan, sieur de Cabane, comme tenancier des biens de feu Sr Abel Illaire.

sion de 3 s. r Pierre oste, 3.

Et finallement une pension de 3 sols, que sert Pierre Coste, cardeur, habitant dud. Nismes, pour une terre herme, à lui baillée par le Consistoire, par Contrat du 11 avril 1670 retenu Mre Arnoux, notre.

1685. 3 9bre. — Extrait tiré des livres de l'Hotel de ville, touchant les biens meubles et immeubles du Consistoire, avec plusieurs délibérations du Bureau de l'Hotel-Dieu à ce sujet.

ble et 3 ci- etières.

Outre les immeubles mentionnés à l'article précédent, il y a encore la place du temple et les 3 passages d'iceluy et 3 cimetières, l'un hors la Porte de la Madelaine, l'autre près la Porte de la Couronne, et le dernier à la Porte de la Boucarié.

te au Cha- de 6 livres.

L'un desd. passages sert la pension de Six livres au chapitre de Nismes.

irecte l'Evêque 6 livres.

Le Cimetière de la Couronne sert Six livres de pension à Monsr l'Evêque de Nismes.

e aux Da- eligieuses Fontaine livres.

Et le Cimetière de la Boucarié fait la pension de Huit livres aux Dames religieuses de la Fontaine.

1633. 2 février. — Testament du Sr Estienne Manuel, de Nismes, par lequel il établit sur tous ses biens la pension annuelle de 37 livres 10 sols pour l'entretien d'un proposant de la religion prétendue réformée, et, au cas que ses héritiers ou les leurs veulent à l'avenir éteindre lad. pension, ils le pourront, moyennant la somme de 600 livres.

Il fait ses héritiers demlle Jacquette de Blanc, sa femme, et Sr Antoine Manuel, son frère, par égale portion, *Antne Paulhan notaire.*

Il est écrit au dos que Sr Fabrot, receveur de l'Hopital-Général a donné quittance de 300 livres le 4 mars 1694 devant Mre Seguret notre.

1,000 li- our ma- pauvres ou les tissages uvres s.

1679. 23 Février. — Quittance faite par Sr Jean Bruguier, Elie Cheyron, Charles Icard et Pierre Paulhan, ministres de Nismes, en faveur de noble Jacques de Baudan, seigr de Cabane, cohéritiers de noble Denis de Baudan, sieur de St-Denis, son oncle, de la somme de 343 livres pour les arrérages et pour sa part et moitié des intérêts de la somme de 1,000 livres du légat que led. Sr de St-Denis fait en son dernier testament solennel, publié le ... pour être lesd. intérêts employés la moitié à marier de pauvres filles et l'autre moitié à mettre de pauvres garçons en apprentissage, à la nomination

desdits sieurs ministres. Claude Privat, notaire. Informe. = Avec un extrait informe dud. testament[1].

1689. 20 X^bre^. — Placet présenté à M^r^ l'Intendant par l'Hopital-Général de Nismes, au sujet de plusieurs sommes qui étaient dues aux Consistoires d'Aiguesmortes, Vauvert, Aubays, Calvisson et Nismes.

Fin de l'extrait qui renferme tout ce qui concerne les Biens du Consistoire de Nimes[2].

DEUX LETTRES DE L'HISTORIEN ISAAC DE LARREY

A SA FILLE MADELEINE, RELIGIEUSE A MONTIVILLIERS

(1717-1718)

Isaac de Larrey, un des membres les plus distingués du Refuge berlinois, était seigneur de Grandcamp et de Colmesnil[3] et avait commencé par être avocat à Montivilliers près du Havre. A Berlin il fut conseiller de cour et d'ambassade et il écrivit une remarquable *Histoire de Louis XIV*. Il avait épousé le 5 septembre 1660, au prêche de Sénitot-Bévilliers, où se recueillait l'Église réformée d'Harfleur, sa première femme, *Anne Eudes*. Leur fille aînée, Madeleine, était entrée, *à l'âge de douze ans*, à l'abbaye de Montivilliers, le 25 juin 1679, voulant, selon les termes dont se sert le registre journal de ladite abbaye, « voulant *depuis longtemps* « se faire catholique et suppliant l'abbesse (Louise II de L'hô- « pital) de lui donner l'entrée de sa maison pour éviter les « oppositions de ses parents ». — Elle avait abjuré le

1. Ceci est une note de l'archiviste chargé du classement des Archives en 1886. Quoique les actes soient informes, c'est-à-dire non signés du notaire, les deux fondations existent encore de nos jours.

2. Il existe dans les Archives hospitalières des dossiers concernant lesdits biens du Consistoire de Nîmes, entre autres pour la vente des maisons de la rue de la Fleur-de-lys.

3. Son portrait a été gravé, entre autres, d'après S. Thomassin, par Van der Gouven et figure dans le frontispice, composé par Bernard Picart, en 1713, pour son *Histoire d'Angleterre* en 4 vol. in-folio. Des lettres d'anoblissement avaient été accordées en janvier 1596 à Jean de Larrey, seigneur de Vaufouquet, son aïeul.

16 juillet suivant, « en présence d'une multitude innombrable « de personnes qui étaient accourues pour se trouver pré- « sentes à cette généreuse action qu'elle a(vait) faite avec beau- « coup de dévotion et fermeté, à l'édification des catholiques et



MONS. DE LARREY

CONSEILLER DE LA COUR ET DES AMBASSADES DU ROY DE PRUSSE

« confusion des hérétiques. » — Elle avait séjourné deux ans au couvent de Montivilliers et était entrée, avec la protection du maréchal de Bellefont, au couvent des filles de Saint-Joseph à Paris, pour revenir plus tard à Montivilliers.

On voit, par les deux touchantes lettres qu'on va lire, que tout ce que les règlements de la vie conventuelle accordaient à l'affection qu'un enfant doit, suivant la nature et suivant « la grâce », à ses parents, c'était *une lettre annuelle.* Au commencement de chaque nouvelle année donc, Madeleine de Larrey écrivait à son père à Berlin — et ce dernier lui répondait. Il est regrettable que nous n'ayons plus les lettres de la jeune fille. Mais personne ne pourra lire celles du père sans reconnaître de bonne foi qu'elles sont pleines des sentiments les plus affectueux, les plus élevés, exprimés sans recherche, sans affectation, avec une touchante simplicité. Il ressort d'une lecture attentive que Madeleine de Larrey avait, grâce à sa conversion, la jouissance d'une fortune dont ses parents et sa sœur étaient privés. Tout ce que son père dit sur ce point il le dit, comme en hésitant, et avec une délicatesse infinie :

« Si nous n'allions pas en France, n'enverrois-tu point à « ta sœur des marques de ta tendresse et ne me ferois-tu « aucune part des biens dont tu jouis? Fais sans t'incommo- « der, ce que Dieu te mettra au cœur. Je serai toujours ton « père, et tu seras toujours ma fille bien aimée, ma chère « Madeleine. »

Supposez maintenant qu'un de ces huguenots qu'on nous représente comme d'affreux sectaires pour lesquels il n'y a pas assez de « places », eût fait ce que les religieuses de Montivilliers avaient fait avec Madeleine de Larrey, c'est-à-dire volé hypocritement à un père et à une mère catholiques leur enfant et leur fortune. Croyez-vous honnêtement que les prêtres auraient laissé ces derniers se borner à d'aussi discrètes réclamations et continuer à écrire sur ce ton à leur enfant? Et ne sommes-nous pas payés pour savoir qu'il n'y a pires sectaires que ceux qui passent leur temps à nous accuser de l'être?

C'est à notre ami et collaborateur M. R. Garreta, de Rouen, que nous devons la copie de ces deux touchantes lettres [1], et les notes qui les accompagnent. N. W.

1. Dont il possède les originaux scellés d'un cachet de cire rouge aux armes des Larrey : D'or à neuf losanges d'azur.

A Berlin, ce 23 janvier 1717.

A Mademoiselle, Mademoiselle de Larrey, à Montivilliers. France, Normandie.

J'espérois bien, ma chère fille, vos félicitations sur la nouvelle année et je n'ai pas esté trompé.

Je reçois vostre lettre du 3 de ce mois qui m'assure de vostre affection et qui me demande ma bénédiction. Je vous la donne de tout mon cœur, ma chère fille, et je prie Dieu avec ardeur qu'il l'accompagne de la sienne, sans laquelle toutes les bénédictions des hommes ne sont rien.

La première grâce que je lui demande pour vous, c'est de vous donner les yeux de vostre entendement illuminez et de vous convertir entièrement à lui. Après cette grâce, la source de toutes les autres, je fais des vœux sincères pour vostre santé et pour vostre prospérité et je vous remercie de ceux que vous faites pour la mienne et pour celles de vostre mère et de vostre sœur qui, de leur part, vous assurent de toute leur tendresse. Si nous pouvions nous la témoigner réciproquement de bouche et en nous revoyant ensemble dans nostre patrie, ce nous seroit une grande joye. Mais, ma chère fille, ce que vous me mandez de l'état des choses ne nous donne pas une grande envie ni une grande espérance du retour. Je me disposois pourtant à partir avec vostre sœur vers la fin d'avril; mais il faudroit pour m'y encourager, que je reçusse de vos lettres qui m'y préparassent mieux que ne fait la dernière. Tout est en la main de Dieu qui dispose des choses comme il lui plaist et à la volonté duquel il faut se soumettre.

Je suis fasché de la mort de Monsieur de Gomont; nous perdons, vous et moy, un bon ami; ce sont des pertes à quoy il faut toujours estre préparé et ne s'assurer que sur Dieu qui ne nous abandonnera point, si nous lui sommes fidelles.

Quoy que vous aye dit Monsieur d'Héneville [2], il y a bien des années que je n'ai point receu de ses lettres et je ne sai pas pourquoy elles auroient esté perdues en chemin, puisque toutes les vostres m'ont esté bien rendues.

Mais, après tout, ma fille, que ne vous rend-il les blancs-seings de vos nièces et quel usage en veut-il faire?

1. Il s'agit de Charles-Josias de L., éc^{er}, seigneur de Héneville, ou de Pierre de Larrey, ch^{er}, seigneur de Héneville et de Froberville, Cons^{er} du Roi, Lieut^{t} G^{al} civil et criminel au bailliage de Caux pour le siège de Cany.

Nos gazettes ne nous ont encore rien dit de la recherche des nobles. Si elle se fait, elles ne manqueront pas de nous l'aprendre; car elles sont assez soigneuses de nous informer de tous les troubles et de toute la misère du Royaume et de nous en dire souvent plus qu'il n'y en a.

Quand vous m'écrirez, mandez-moy au juste le véritable état de la province et même de tout le Royaume, autant que vous en savez, tant par raport au temporel que par raport au spirituel.

J'ai receu des lettres de Lintot qui me disent qu'on jouit d'une pleine liberté de conscience; c'est le premier et le plus sûr moyen de rétablir le Royaume. La contraincte et la persécution ne sont agréables ni à Dieu, ni aux hommes, et rien ne fait plus de tort au Règne de Louis XIV que de s'en estre servi.

Adieu, ma chère fille; je t'embrasse de tout mon cœur et je finis par où j'ai commencé, en te souhaitant toute sorte de biens du ciel et de la terre. Ta mère[1] et ta sœur joignent leurs souhaits aux miens. Aimons-nous toujours en sa crainte et prions-le de nous réunir dans le Ciel, s'il ne lui plaist pas de nous réunir sur la terre. Tant que nous y serons, donnons-nous des marques d'une cordiale amitié. Si nous n'allions pas en France, n'enverrois-tu point à ta sœur des marques de ta tendresse et ne me ferois-tu aucune part des biens dont tu joüis? Fais, sans t'incommoder, ce que Dieu te mettra au cœur. Je serai toujours ton père et tu seras toujours ma fille bien-aimée, ma chère Madeleine.

Vostre mère vous prie, quand vous m'écrirez, de lui mander des nouvelles de Babet Jeffroi et de sa mère.

A Berlin, ce 19 février 1718.

A Mademoiselle, Mademoiselle de Larrey, route de Rouen au Hâvre, à Montivilliers.

France, Normandie.

Non, ma chère fille, je ne vous ai point oubliée et vous avez toujours dans mon cœur la place que la nature et Dieu, l'auteur de la nature, veulent que vous y teniez; mais j'attendois que j'eusse reçu des lettres de vostre frère pour savoir à quoy il se détermineroit

1. Lire : belle-mère. En effet, la mère de Madeleine était morte le 29 avril 1680, et son père avait épousé en secondes noces, le 5 janvier 1681, à Sénitot-Bévilliers, *Élisabeth Dalençon de Mirville*, fille de feu M[tre] *Pierre* D., S[r] de Mirville, C[er] du Roi et premier président au siège et élection de Montivilliers et de feue *Marie Le Boullenger*. Le mariage fut célébré par son frère, *Jacques de Larrey*, ministre à Luneray.

pour le voyage de Normandie et à quoy je me déterminerois moy-même.

Je voudrois qu'au lieu qu'il allast à Montivilliers, vous vinssiez vous-même à Paris. Je voudrois bien plus, si cela était possible, c'est que de Paris, il vous amenast en Hollande et jusqu'à Berlin et que je pusse là vous donner ma bénédiction et vous faire mes dernières exhortations : peut-estre auroient-elles plus d'efficace que les autres? mais c'est un ouvrage qu'il faut laisser à la grâce victorieuse! Je prie Dieu qu'il la déploye sur vostre esprit et sur vostre cœur avec cette force à qui rien ne peut résister.

Vous vous étonnerez peut-estre de ce que je ne parle plus de faire le voyage de France : mais je sens ma santé, aussi bien que mes forces qui vont en déclinant : il me semble d'ailleurs que les affaires, qui prenoient un bon pli pour la tolérance, commencent à changer. Vous me ferez plaisir de me mander ce qui en est et de me dire des nouvelles de M^r d'Heneville, qui devoit, me disiez-vous, m'écrire au sujet de mon *Histoire de Louis XIV*, et qui pourtant n'en a rien fait.

Je serois bien (aise) aussi de savoir des nouvelles de nos autres parents et de nos amis, si nous en avons. Je mets Madame de Monthoil en ce nombre. Estes-vous toujours brouillée avec la veufve de Lintot[1] ? N'ayez point de procès, ma chère fille; les meilleurs ne valent rien. Est-ce que la capitation et le dixième denier subsistent toujours et ne vous trouverez-vous point en état de faire quelque part du bien dont vous jouissez à vostre sœur[2] ? Elle vous souhaite avec moy une heureuse année et nous faisons nos plus doux entretiens de vostre personne et de tout ce qui vous concerne, tant pour le temporel que pour le spirituel.

Nous vous aimons tendrement, ma chère fille, et nous voulons aussi estre persuadés que vous nous aimez de même. Vostre mère vous fait bien des amitiés et je suis véritablement vostre père très-affectionné et vostre meilleur ami.

De Larrey[3].

---

1. La veuve de Lintot me paraît être Marie de Mâcon, veuve de Nicolas de Lahaye, ch^er S^gr de Lintot, mort le 25 et inhumé le 26 avril 1681 audit lieu. L'auteur de cette lettre avait, le 14 juillet 1667, rendu à Pierre de Lahaye, Ec^er S^gr et patron de Lintot et de La Moissonnière, deux aveux pour des biens qu'il possédait à Lintot et qui relevaient de cette seigneurie.

2. Suzanne de L. qui épousa le baron de Gundling.

3. Voici l'acte baptistaire d'Isaac de Larrey, extrait d'un registre des baptêmes de l'Église réformée de Lintot et Frémontier au pays de Caux :

« Du vendredy, 28e de mars 1639, à Frémontier, Jacques de Larrey,

LE REFUGE A LA NEUVEVILLE EN SUISSE

Dans la petite cité au bord du lac de Bienne, la Neuveville (canton de Berne), il y a encore des fonds de la « colonie française » auxquels ont actuellement droit les descendants des émigrés. Pour qu'ils ne fussent pas sans patrie, le gouvernement bernois les obligea à se faire recevoir dans une commune du Jura. Neuveville en admit 89. Cette corporation apporta à ladite bourgeoisie la somme de 96,000 francs dont la moitié fut versée au fonds général, et l'autre moitié partagée entre le fonds des pauvres et l'orphelinat. Les secours donnés aux membres de la colonie française, jusqu'en 1895, s'élèvent à plus de 70,000 francs.

Nous devons ces renseignements à feu M. César Wyss qui a fait, en 1896, de consciencieuses recherches dans les archives, et en particulier, dans les rôles des caissiers des pauvres. Parmi les *Délivrances* ou dépenses ordinaires, il a découvert celles aux pauvres réfugiés français qui étaient en passage, dans ce cul-de-sac, sans route, ni autre moyen de transport que par le lac. La commune payait les bateliers qui les conduisaient à Gléresse, Douanne, Nidau, Bienne, et en attendant, elle les logeait à l'hôtel des Pêcheurs ou à celui du Lion d'Or.

Déjà avant la révocation de l'édit de Nantes, en 1671, les persécutions avaient fait sortir de France : des Cévennes, du Dauphiné, des Deux-Ponts, de Tours, de la Bourgogne, etc., des ministres, des régents, des étudiants, des officiers, des gentilshommes, qui furent hébergés à la Neuveville, et y reçurent, suivant leur position, 3, 4, 5 batz[1], jusqu'à un écu.

escuyer, pasteur en ladite église, et damoiselle Sara Miffant, sa femme, demeurants à *Bolbec*, ont présenté leur enfant au baptesme, qui a esté nommé *Isaac* par Jean de Larrey, escuyer, et damoiselle Madelaine de Roquigny, sa femme, demeurant à Montivilliers; yceluy enfant, né du mercredy *23*^me^ dud^t^ mois, sur les cinq heures du soir. »

Les parrain et marraine, oncle et tante de l'enfant dû côté paternel; le parrain a formé la branche d'Heneville, la marraine était fille unique de Noble homme Pierre de R., éc^er^, et de Mme Peigné, demeurant à Dieppe.

1. Un batz valait 3 sous, et l'écu, 4 francs.

Il manque la liste des années 1672 et 1673, et celles de 1675 à 1687. De février 1687 à fin janvier 1688, il a passé à Neuveville 2,497 réfugiés. L'année suivante manque de nouveau, mais de février 1689 à janvier 1690, il en a passé 1,787. Combien en a-t-il passé en tout? Parmi les 4,284 noms qu'on a relevés, on trouve des Roland, Garnier, Joly, Martin, Vallon, Besson, Reynier, Bernard, Blanc, Guyot, Grand, Borel, Blanc, Vial, Arnaud, Vidal, Boissier, Favre, Lafon, etc.

En passant, 15 ministres ont prêché et ont obtenu des secours; *Pierre Grand*, de Grenoble; *Roux*, des Vallées; *Bonafou*, du Dauphiné; *Arnaud*, de la vallée de Saint-Martin; *Bergier*, du Languedoc; *J. Reboulier*, des Cévennes; *d'Apelly*, des Vallées; *Julien*, du Dauphiné; *Jaques Magnan*, de Bourdeaux; *Clusel*, *Gresse*, *Pierre Pellet*, de Nîmes; *Arnaut*, du Dauphiné; *Michelon-Bourret*, aveugle avec quatre enfants; *Antoine Privat*, de Saint-Hippolyte en Languedoc, qui a laissé à ses descendants, à Friedrichsdorf, un manuscrit où nous lisons ce qui suit : « La mère fut massacrée par les dragons, le père jeté dans une forteresse; les onze enfants dont l'aîné avait 17 ans erraient dans l'abandon jusqu'à ce qu'ils fussent accueillis à Francfort. »

Une famille nombreuse à Neuveville, qui compte aujourd'hui des pasteurs et des médecins, eut pour ancêtre un *Daniel Gross* qui quitta son pays natal, Charrain, dans le Val de Drôme en Dauphiné, et abandonna à un frère catholique ses biens pour garder la foi réformée. Dans sa fuite nocturne, à travers les forêts, il portait sa sœur boiteuse. Vers l'aube du sixième jour, il entendit sur son chemin des cavaliers à leur poursuite, et cédant aux instances de sa sœur, il réussit à s'échapper seul, tandis qu'elle tomba dans les mains des dragons, et mourut dans un cachot où elle passa sept ans de captivité. Réfugié à Genève, puis à Neuchâtel, où il apprit l'état de charpentier chez Claude Evarre, il finit par se fixer à Neuveville[1].

P. Besson.

---

1. Quelques notes complémentaires, notamment sur les réfugiés vaudois, ont été insérées par le même auteur dans le *Journal religieux de la Suisse romande*, du 22 avril 1899.

LES PROTESTANTS DE LA PAROISSE DE VALCROZE, DIOCEZE d'Uzès, canton de Lussan, et leur curé, d'après les registres mortuaires de cette ancienne paroisse, 1745-1774 et 1789-1791.

Il a été parlé déjà, dans le *Bulletin*, de la tolérance de certains curés envers leurs paroissiens protestants, mais on n'a guère cité d'actes authentiques à l'appui. En voici, que nous avons relevés dans les registres officiels qui se trouvent par erreur au greffe du tribunal civil du Vigan (Gard), dans la salle où sont classés les registres de l'état civil de l'arrondissement. La place des registres de Valcrose, qui fait aujourd'hui partie de la paroisse de Lussan, serait dans le greffe du tribunal civil d'Uzès et nous en avons déjà signalé l'existence à M. l'archiviste départemental, qui fera sans doute les démarches pour les faire remettre au greffe d'Uzès.

« L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf et le troisième jour du mois de juillet est mort dans son lit, de maladie naturelle *Pierre Prades*, dit : *Pierre de Lazaire*, ménager, du lieu de Prades, notre paroisse, que nous avons vu et visité dans le cours de sa maladie. Et a été *enterré à la manière des protestants.* Présens Mr Chastanier de Boisset ; Mr Chastanier, avocat ; Joseph Bernard, tous habitans de cette paroisse, signés avec nous. — Chastanier de Boisset ; — Chastanier ; — Armand pretre » (ainsi signés).

« L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf et le deuxième jour du mois d'aout est mort dans son lit, de maladie naturelle Antoine Rossiere, ménager, du lieu de la Legue, notre paroisse, et a été enterré dans le *Cimetiere destiné aux protestants*, présents Mr César Fabre, &a... »

Les actes qui suivent étant tous rédigés comme le premier ci-dessus nous relevons les choses les plus utiles à connaître.

2 septembre 1789 Elizabeth Pradier, femme de M. Charles Bruguier, habitant le lieu de Dizier, *enterré à la manière des protestants*, ainsi que les suivants :

4 novembre 1789 Jeanne Chazel, veuve Antoine Rossiere, de la Legue.

7 décembre 1789 Jean Castillon, agé de 60 ans, de la Legue.

11 octobre 1790 Anne Bernard, veuve de Jean Castillon, de la Legue.
2 janvier 1791 Pierre Aldin, de la Legue.
28 janvier — Charles Bruguier, de Diziers.
1er avril — Charles Chastanier, 70 ans, de Malataverne.

Ce registre, envoyé tout relié, porte au dos le titre : « Valcroze, canton d'Alzon », tandis qu'à l'intérieur et en tête du premier registre, il y a : Paroisse de Valcroze dioceze d'Uzès ». Et ensuite : « Valcroze District d'Uzès. Canton de Lussan 1745-1774. 1789-1791 ».

FERD. TEISSIER, *archiviste.*

PRIÈRE

DE

L'HOMME LIBRE AU DIEU DE LA NATURE ET DE LA LIBERTÉ

GANGES, 1790

Voici encore un document nous révélant l'état d'âme des contemporains de la Révolution, et en particulier celui des pasteurs qui l'acclamèrent avec ferveur. On pourra sourire ou hausser les épaules en lisant cette prose déclamatoire qui porte si bien la marque de cette époque. Mais n'y a-t-il pas quelque chose de touchant dans ce seul fait que le club populaire de Ganges pria le citoyen Moline[1], ci-devant pasteur de la ville de Ganges et président du club révolutionnaire, de rédiger cette prière ? Et lorsqu'on la lit attentivement et qu'on fait abstraction de l'enflure qui est le caractère spécial de la littérature de ce temps, ne convient-il pas de rendre hommage

1. Molines, Jacques, ancien pasteur de Ganges, était né à Saint-Jean-du-Gard, fils de Jean-François Molines et Françoise Bordarier, mariés. Il desservit Lasalle, puis Valleraugue, où il se maria, le 17 octobre 1776, avec *Suzanne-Élizabeth Journet*, fille de Jacques Journet et Jeanne Pagès (déclaration de mariage faite à Lasalle, le 10 septembre 1788), union bénie par le pasteur *Jacques-Isaac Malignas Durant*, de Monoblet, en présence de *François Jourdan*, pasteur de Sumène, Jacques Arbus, négociant de Valleraugue, Jean Chabal fils, négociant de Valleraugue, et Jacques Journet, de Valleraugue, diocèse d'Alais. Molines fut pasteur de Valleraugue jusqu'en 1785. En 1784, il desservit Saint-Jean-de-Bruel, puis Ganges en 1790;

à une certaine noblesse, à la sincérité du besoin de fraternité, d'égalité et de liberté dont cette page est comme imprégnée? Elle nous a été obligeamment communiquée par M. Bastide, de Ganges, et transmise par M. le pasteur G. Dupont, de Montpellier. N. W.

Ganges, 13 frimaire an II de la République une et indivisible.

« Club populaire » de Ganges.
Séance du 13 frimaire an II de la République.

Le Rapporteur. — Citoyens, voici la rédaction de la prière que vos comités soumettent à votre examen.

L'assemblée par un mouvement spontané se lève et se découvre :

Prière de l'Homme libre au Dieu de la Nature et de la Liberté.

Grand Dieu que la raison annonce, que la vertu célèbre, que l'infortune implore! Ordonnateur de tous les mondes! Père conservateur de tous les Hommes!

O Toi qui déposas les preuves de ton existence et le sceau de ta grandeur, dans les organes d'un insecte comme sur le disque du Soleil! Être des Êtres! s'il est dans la nature un spectacle digne de tes regards, c'est celui d'une assemblée d'hommes qui t'invoquent sans qu'aucun sentiment servile et bas se mêle à leurs hommages.

Eh bien, Grand Dieu, tu vois réunis dans cette enceinte des adorateurs paisibles qui, naguère, sectaires enthousiastes, se haïssaient; qui, jadis fanatiques cruels, se persécutaient et s'égorgeaient en ton nom!

Le culte de la Pensée et du Cœur succède enfin à des formes bizarres et repoussantes; la *Sainte Fraternité* se montre à la place des sanglantes haines de parti; la morale de l'homme et du citoyen, lumineuse comme l'évidence, pure comme la vertu, remplace ces

ensuite Puylaurens en l'an V, où il fut admis au nombre des pasteurs du Haut Languedoc. On le voit de nouveau à Valleraugue, 1793-an XI (1803); Orange, an XI (1803)-1807; Crest, 1807-1808; Lunel, 1808-1817. Molines, ayant toujours des opinions politiques qui l'obligèrent à changer souvent de poste, dut donner sa démission de pasteur de Lunel et abandonna définitivement le ministère. Il vint à Valleraugue dans la propriété de sa femme, où il mourut le 24 juillet 1827, à l'âge de 77 ans, laissant sa femme veuve et deux filles, dont l'une se maria avec M. David Auzilhon, pasteur à Valleraugue, où il avait succédé à son beau-père et où il mourut sous la monarchie de Juillet. — Ferd. Teissier.

dogmes ténébreux qui abrutissaient la raison après l'avoir dégradée et endurcissaient le cœur après l'avoir dépravé.

Sans temples, sans autels, sans *prêtres et* SANS ROIS, nous élevons vers toi la prière des hommes libres qui ne veulent d'autre temple que la voûte du Ciel, d'autre autel qu'une âme pure, d'autres offrandes que les *vertus sociales*, d'autre sacerdoce que la Raison, d'autres maîtres que la Loi, d'autre Dieu que toi, Grand Être, et la PATRIE !

Protège-la ! Toutes nos adorations sont pour toi, tous nos vœux sont pour Elle. D'un pôle à l'autre pôle, seule elle offre un asile à l'*Egalité* de l'Homme, à la *Liberté* du Citoyen, à la Pensée du Sage ! Qu'elle soit celui des vertus et qu'elle devienne enfin celui de la paix et du bonheur !

Être suprême ! l'âme de l'homme de bien ne périt pas ; elle vit toujours dans des souvenirs attendrissants et dans ton sein paternel !... Ah ! puissent les purs hommages que nos bouches mortelles te présentent dans ce moment, préparer et amener ceux que, dans un nouvel ordre de choses, nous te rendrons avec tous les sages qui ont éclairé l'humanité et avec tous les justes qui l'ont honorée !

La rédaction de la Prière est acceptée à l'unanimité et reçue avec enthousiasme et applaudissements.

Mélanges

COURT DE GEBELIN

ET LA REPRÉSENTATION DES ÉGLISES RÉFORMÉES AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DE LOUIS XV

(1763 — 1766)

I

Le dernier synode national du Désert.

Les protestants espérèrent obtenir une amélioration au sort si cruel qui leur était fait lorsqu'ils apprirent la nomination de Choiseul au ministère des affaires étrangères (octobre 1761). Cet homme d'État s'était acquis une réputation de

libéralisme et le bruit s'était répandu qu'il conseillait au roi de prendre des mesures pour retenir en France les huguenots que les persécutions éloignaient de leur patrie.

Les idées de tolérance étaient à l'ordre du jour, les écrits des philosophes avaient justement flétri le système d'oppression pratiqué avec tant de rigueur par Louis XIV. Plusieurs gentilshommes, soit par esprit d'opposition, soit par humanité, protestaient contre les violences auxquelles étaient encore en butte les religionnaires. Beaucoup de lettrés, nombre de jurisconsultes et d'avocats, certains parlementaires étaient disposés à réclamer l'abrogation de l'édit de 1724 qu'on appelait avec juste raison *le code de la persécution.*

Le moment semblait donc bien choisi pour engager des négociations avec le gouvernement. Il fut question d'acheter la tolérance à prix d'argent en fondant à Paris une maison de banque[1] qui émettrait des actions et ferait à un taux modéré des avances au trésor public. Ce projet fut repoussé par les protestants qui avaient conservé quelque fortune. Ils firent remarquer avec raison que, ne pouvant disposer de leurs immeubles, puisqu'ils avaient besoin d'une permission du roi pour les aliéner, ils commettraient une grosse imprudence en se dessaisissant de leurs capitaux. L'État qui deviendrait leur débiteur pourrait facilement prononcer la confiscation de ces fonds et se déclarer libéré vis-à-vis de créanciers qui persévéraient dans la foi protestante.

Afin d'éviter ces dangers, Paul Rabaut proposa d'imiter les assemblées du clergé catholique et d'offrir périodiquement au roi un *don gratuit.* Cette idée n'eut pas un succès plus grand.

D'autres estimaient que la présence à Paris d'un homme influent occupé à plaider à la cour et dans les ministères la cause de la tolérance suffirait pour amener son triomphe. Ils se souvenaient qu'au lendemain de la promulgation de l'édit

1. Consultez *Bulletin*, XIV (1865), p. 853; — Dardier, *Paul Rabaut, ses lettres à divers*, III, p. 239, note 3, 254; — Hugues, *Histoire de la Restauration du Protestantisme en France*, II, 348; — Archives nationales TT, 433-434.

d'Amboise, le Synode national s'était fait représenter auprès du roi par une députation générale et ils savaient que ces représentants avaient pendant plusieurs années obtenu l'exécution de l'édit de Nantes.

Pourquoi ne rétablirait-on pas à Paris une semblable députation? Un littérateur, que ses démêlés avec Voltaire venaient de rendre célèbre, insista auprès de Paul Rabaut pour faire adopter cette solution. L'apôtre du Désert se laissa convaincre et chercha à faire partager cette manière de voir par toutes les Églises du royaume avant de provoquer la réunion du Synode général.

Cet homme de lettres, qui devint le collaborateur du pasteur de Nîmes, n'était autre que *Laurent Angliviel de La Beaumelle*[1].

Poursuivi par la haine de Voltaire, La Beaumelle fut pendant de longs mois enfermé à la Bastille; il recouvra la liberté au mois de septembre 1757, mais il reçut l'ordre de ne point quitter le Languedoc. Fixé dans cette province essentiellement huguenote, il se souvint qu'il avait eu autrefois le désir de devenir pasteur du Désert, et fut repris d'un zèle ardent en faveur de ses frères persécutés. C'est à ce moment que commence sa correspondance avec Paul Rabaut. Il lui annonce qu'il est en pourparlers avec un grand seigneur qui, moyennant une rétribution convenable, consentirait à devenir à la cour le défenseur officieux des protestants. Rabaut lui répond le 13 octobre 1762 :

« On a senti la nécessité d'avoir un député à Paris, et celui dont il s'agit est bien l'homme qu'il faut. Il en a toutes les qualités, lumières, expérience, zèle, réputation, accointance auprès de personnes de crédit; que peut-on demander davantage? On lui doit beaucoup de reconnaissance de ce qu'il veut bien se charger d'une pareille commission; en mon nom particulier, je sens combien nous lui sommes redevables, et je dis de bon cœur *amen!* à sa nomination. »

Ce catholique qui se mettait ainsi à la disposition des Ré-

1. Consultez *La Beaumelle et Saint-Cyr*, par Achille Taphanel, p. 355 (*Bull.*, 1898, 559).

formés était le marquis de Gudane, commandant du comté de Foix.

Pour l'investir de la confiance des Églises, il était nécessaire de réunir un Synode national, La Beaumelle réclamait avec insistance la prompte convocation de cette Assemblée :

« Il faut absolument, écrivait-il le 12 février 1763, que le Synode national pourvoie à cette députation et aux fonds nécessaires pour la soutenir et la perpétuer... je ferai l'impossible pour assister à l'Assemblée et j'y viendrai bien préparé. »

Après réflexion, La Beaumelle craignant la haine de ses ennemis, se borna à préparer les mémoires qui devaient être soumis à l'examen des représentants de l'Église.

Le Synode s'ouvrit au commencement de juin 1763 et jour après jour, Paul Rabaut[1] tint au courant son collaborateur, des travaux de l'Assemblée. Il lui écrivit le 1er juin :

« Quantité de députés ne font que d'arriver. Nous n'avons pu faire aujourd'hui que nommer ceux qui doivent composer la table. On m'a fait l'honneur de me mettre à la tête. Les trois suivants sont M. Perrot du Vivarais, M. Pradel d'Uzès, M. Dugas de la Saintonge. »

Le 3 juin il ajoutait :

« Je compte que demain nous mettrons sur le tapis les matières capitales; je vous aviserai de tout. Je vois peu de dispositions à nommer un député. On voudrait un homme parfait et trop désintéressé. Cependant, je ne puis encore rien dire de fixe. »

Enfin, après la clôture du Synode, Paul Rabaut est désolé d'apprendre à son correspondant l'échec complet de leur projet :

« J'ai eu beau faire, mon cher monsieur, écrit-il le 15 juin, il n'y a pas eu moyen de faire nommer un député. On a allégué bien des

1. Les lettres de Paul Rabaut à La Beaumelle, conservées par la famille de celui-ci, sont au nombre de vingt-deux, du 21 juillet 1762 au 4 juillet 1763. Elles n'ont pas été connues par M. Charles Dardier. J'en dois la communication à M. Léon Angliviel de La Beaumelle, avocat à Versailles.

prétextes. J'ai parfaitement compris que la lésine était la raison déterminante. On est si peu disposé à financer que je suis convaincu qu'on ne donnerait pas une somme un peu considérable pour obtenir une entière liberté de conscience. Je gémis et fais des vœux impuissants. Quelquefois je me sens découragé. Agissons cependant, après avoir fait ce que nous aurons pu, nous n'aurons point de reproches à nous faire. Dieu fera son œuvre quand il en sera temps. »

La Beaumelle ne suivit pas les conseils du pasteur de Nîmes, il se sentit découragé et à partir de cette époque il se désintéressa du sort de ses coreligionnaires pour continuer sa lutte contre le philosophe de Ferney.

II

Projet de convocation d'un synode national en 1766.

Si le Synode national de 1763 n'avait pas consenti à confier la défense des intérêts des protestants du royaume au marquis de Gudane, il avait demandé à Court de Gebelin de se fixer à Paris pour y défendre la cause des Églises persécutées, lui assignant une pension annuelle de 450 livres en reconnaissance des services qu'il avait déjà rendus aux Églises du royaume et « de ceux qu'il est disposé de leur rendre à l'avenir[1] ».

Dès le mois d'octobre 1763, Court de Gebelin était installé à Paris, inaugurant une correspondance régulière avec les pasteurs de toutes les provinces et cherchant à nouer des relations avec les savants et avec les hommes d'État. Il s'occupait de toutes les affaires particulières, faisant mettre en liberté des prédicants arrêtés, intercédant en faveur des religionnaires poursuivis, obtenant la grâce des galériens dont le seul crime consistait à être demeurés fidèles à leur foi.

Ce n'était, à ses yeux, qu'une partie de la mission qu'il avait acceptée. A ces grâces individuelles, il désirait bientôt faire substituer un système général de tolérance. Il reprit les pro-

1. Dardier, t. Ier, p. 422, note 6.

positions déjà faites d'acheter à prix d'argent les grâces royales [1], mais les notables du Languedoc se montrèrent peu disposés à se soumettre à une contribution pécuniaire « soit parce qu'en général il y a beaucoup de lésine..., soit parce qu'il y a plus de misère que d'opulence dans la plupart des lieux [2] ».

Battu sur ce point, Gebelin reprit en 1765 l'idée émise deux ans auparavant par Angliviel de La Beaumelle. Comme lui, il voulut faire agréer par les Églises un gentilhomme catholique avec le titre de solliciteur.

Au mois de février 1765, il adressa à toutes les provinces une circulaire ainsi conçue [3] :

A Messieurs les Pasteurs des Eglises réformées de France [4].

Février 1765.

« Chargé d'une commission des plus intéressantes auprès de toutes les Églises réformées du royaume et qui peut influer essentiellement sur leur bonheur général et sur la tranquillité particulière des individus, je me hâte de m'en acquitter.

« M... [5], homme d'esprit et de génie, revêtu d'un emploi distingué dans un des plus grands tribunaux du royaume, lié par état avec tous les intendants et commandants des provinces, très accrédité dans tous les bureaux des ministres d'État : très bien auprès de MM. les ministres d'État eux-mêmes, à quelques-uns desquels il a rendu des services importants, aimé particulièrement de MM. les maréchaux de France auprès desquels il a le plus grand crédit, et homme de lettres qu'il cultive avec succès, offre son crédit, ses lumières et ses services aux Églises réformées du royaume, pour solliciter auprès de la cour et des ministres toutes les grâces par-

1. Dardier, t. Ier, p. 382.

2. Court de Gebelin rédigea cette circulaire le 25 février 1765, il l'adressa aux pasteurs des Basses-Cévennes, du Haut-Languedoc, du Béarn, du Dauphiné, du Vivarais, de la Provence, du Poitou, du Quercy, des Hautes-Cévennes, de Saintonge, du Périgord, du Bas-Languedoc et du comté de Foix. Nous en donnons le texte d'après les papiers Court de Gebelin qui font partie de la collection de M. le pasteur Charles Frossard, t. III (années 1764-1766).

3. Hugues, *les Synodes du Désert*, II, p. 319.

4. *Collection Frossard.* Cette circulaire était destinée au comté de Foix.

5. Il s'agit de Gondot.

ticulières dont ils ont sans cesse besoin et qui forment un courant d'affaires considérables par leur nombre et par leur influence sur la fortune, la liberté, la vie même des intéressés, affaires d'ailleurs très longues dans leur sollicitation, très dispendieuses, plus épineuses encore et qui, jusqu'ici, ont presque toujours échoué, manque d'un crédit suffisant. Sa probité à toute épreuve, son activité, son caractère vif et aimable, sa capacité, son habileté à manier les affaires les plus délicates sont autant de préjugés en sa faveur.

« Ajoutez à toutes ces qualités, qu'il n'est point animé dans cette offre par un vil intérêt. La vue de vos malheurs, le plaisir de concourir à votre soulagement, la satisfaction pour une âme sensible d'employer à faire du bien un crédit unique et que l'on chercherait vainement en tout autre, sont les motifs qui le dirigent. Aussi, ne serait-il point difficile sur les émoluments que vous pourriez lui assigner. S'il lui convenait de faire la guerre à ses dépens, il s'y prêterait certainement. Mais la chose n'étant pas et ne devant pas être, c'est bien le moins, en cas que les Églises acceptent ses services, qu'elles le mettent en état de payer les courses et les voyages en Cour qu'exigent nécessairement des sollicitations de cette nature. Il se flatte enfin, qu'une fois connu de vous, messieurs, vous ne vous repentiriez nullement de ce que vous aurez fait pour lui, mais plutôt chercheriez à vous l'attacher de plus en plus.

« Je viens, messieurs, de remplir ce que l'on exige de moi. En faisant autrement, j'eusse cru manquer à la confiance que vous avez en moi, à ce que je vous dois, à vos intérêts. Je connais les répugnances qu'ont les Églises de défrayer ici un agent; les préjugés qu'elles ont contre quiconque semble vouloir leur vendre ses services; le refus que l'on a toujours fait de propositions semblables; considérations qui forment autant de préjugés contre la commission dont je m'acquitte actuellement. Permettez-moi, cependant, messieurs, de vous faire observer que les circonstances ne sont point les mêmes.

« Jusqu'à présent, ceux qui sollicitaient cette place ne donnaient aucune preuve qui pût faire présumer de leur crédit et paraissaient un peu trop animés par des vues d'intérêt. Ici rien de pareil. La personne qui s'offre a un crédit avéré, tout fait, très étendu, exactement tel que nous pourrions le désirer et s'il exige des émoluments, ce n'est que ceux qui sont indispensables pour le bien de la chose même. Déjà établi, il peut servir à moins de frais, que si l'un d'entre vous se transportait dans cette ville pour remplir les mêmes vues, et à prix égal ce dernier ne jouirait pas du crédit de celui qui s'offre,

ce qui fait une différence du tout au tout *dans un pays surtout où rien ne se fait que l'argent à la main* [1].

« Aussi, messieurs, ne saurais-je trop vous exhorter à prendre ceci en considération ; à bénir la Providence qui vous suscite des amis zélés et utiles et qu'un esprit d'économie ne vous fasse pas manquer à ce que vous vous devez et ne soit pas la cause malheureuse que vous laissiez échapper des occasions uniques, d'autant plus que ces nouvelles liaisons sont de nature à ne subsister qu'autant que l'on sera content les uns des autres.

« Je pourrais m'arrêter ici et attendre vos objections. Il en est cependant une qu'il me paraît essentiel de prévenir. Correspondant de toutes les Églises et les deux tiers des provinces m'ayant de plus nommé leur solliciteur dans la capitale, on ne manquera pas de dire : Qu'avons-nous à faire d'un nouveau ? un seul doit nous suffire : il n'est question que de choisir entre celui qui offre et celui qui a été accepté.

« Si l'état des choses était réellement tel, je remettrais entre vos mains mes lettres de créance et vous dirais : Un tel en est digne et seul vous suffit ; mais pour peu que vous considériez l'état des choses, vous n'avez pas de la peine à apercevoir qu'elles ne sauraient aller ainsi.

« La correspondance avec les Églises fondée sur le zèle pour elles et sur la confiance en leur correspondant, d'un côté ; de l'autre, le plus grand crédit en cour, crédit qui est si difficile à obtenir, parce qu'il ne dépend, ni de la bonne volonté, ni de la justice des choses que l'on sollicite, mais uniquement de la naissance ou des emplois, dans un pays où tout se fait par intérêt et nullement pour le bien de la chose, sont deux ressorts, sans lesquels personne ne pourra vous être utile auprès de la Cour.

« Jusqu'ici, non seulement ces deux ressorts n'ont été unis en la même personne, mais jamais aucune société n'a pu les réunir. Tel est cependant l'avantage qui se présente à vous, messieurs, aujourd'hui. D'un côté M...[2], qui jouit du plus grand crédit en Cour, vous offre ses services pour employer ce crédit en votre faveur ; mais il ne connaît point le détail de vos affaires ; il n'a point votre confiance ; il n'est nullement lié avec vous ; il ne saurait avoir votre correspondance directe ; ses emplois ne lui permettant que de solliciter ; ce qui seul emporte un temps très considérable.

« D'un autre côté, vous m'avez ici, moi, honoré de votre ami-

1. C'est nous qui soulignons (*Réd.*).
2. Gondot.

tié et de votre confiance; animé pour vous d'un zèle à toute épreuve, connaissant vos intérêts, à même de composer les mémoires nécessaires pour vos défenses et pour vous procurer des protecteurs ; déjà chargé de votre correspondance, en état, par conséquent, de donner à M...[1], tous les éclaircissements nécessaires pour agir en votre faveur, de recevoir de votre part tout ce que vous aurez à lui faire parvenir et de vous rendre compte de tout ce qui se sera fait en conséquence.

« Cette réunion, unique dans ses circonstances, conforme aux désirs de toutes les Églises, avantageuse dans ses effets, sûre dans ses succès, ne laisse aucun lieu de douter que vous la rejetiez et que vous ne cherchiez tous les expédients propres à l'amener à une heureuse fin. Je l'attends, messieurs, de votre sagesse, de votre zèle, pour les Églises ; du sentiment de votre propre intérêt ; je l'attends de votre amitié pour moi qui ne s'est point démentie jusqu'ici et qui m'a soutenu contre tous les obstacles et toutes les traverses. Je ne m'attends pas même à aucune division dans les Églises à ce sujet, puisque si quelques-unes enchaînées par des raisons particulières, ne m'ont pas supposé assez de crédit pour qu'à l'imitation des autres elles me choisissent pour leur solliciteur, elles n'auront rien de pareil à objecter.

« Enfin, dans l'état où sont les Églises, elles doivent regarder comme un grand avantage des propositions de cette nature qui ne peuvent que contribuer d'une façon ou d'une autre à les faire mieux connaître et à adoucir leur sort.

« Veuille le Seigneur présider sur vos délibérations et empêcher que rien ne vous écarte de vos vrais intérêts. Honorez-moi toujours de votre bienveillance et soyez bien persuadés de l'estime et de l'affection vraiment fraternelles avec lesquelles je ne cesserai d'être,

« Messieurs très chers et très honorés frères, votre très humble et très obéissant serviteur et correspondant

« COURT DE GEBELIN. »

Voici, d'après un plan tracé par Gebelin lui-même en février 1765, quelles seront les occupations du solliciteur choisi :

« Je n'attends rien des ministres d'Etat, rien du clergé, si ce n'est qu'il garde le silence ou se plaigne faiblement. Peut-être des Parlements, mais il leur faudrait un puissant motif.

1. Gondot.

« On n'obtiendrait donc que des grâces particulières, mais elles n'intéressent pas tout le corps. Il faut en solliciter de générales : c'est surtout ce qu'ils désirent dans un Agent : que dans toutes les occasions il puisse protester de leur innocence, de leur fidélité, de leur amour pour le roi.

« Qu'il prenne leur défense sur les choses qui les font condamner telles que leurs assemblées, leurs maisons d'oraisons, leurs mariages, leurs baptêmes, leurs ministres, qu'il les croie fortes, innocentes, sans quoi il se taira, ou plaidera mal.

« Qu'il sollicite l'abolition des lois pénales par tous les moyens honnêtes et permis.

« Cela forme comme deux partis : pour le dernier beaucoup de zèle, beaucoup de temps, beaucoup de connaissance, pour le premier beaucoup de crédit dans les bureaux[1]. »

Saisis de cette demande, les synodes provinciaux délibèrent sur cette importante question. Les uns, après examen de la Discipline, reconnaissent qu'ils ne peuvent statuer définitivement, car la pratique constamment suivie « s'oppose à ce qu'une province particulière prenne une détermination relative à la cause commune sans un concours unanime[2] ».

D'autres demandent de plus amples détails[3], et désirent connaître le nom du gentilhomme qui offre ainsi ses services aux Églises protestantes. Paul Rabaut[4] insiste pour être renseigné sur ce point :

« Quant à la personne qui faisait l'objet du mémoire que vous m'envoyâtes il y a quelque temps, écrit-il le 22 mai 1765, lequel je communiquai aussitôt, il paraît que si on la connaissait, on serait disposé à l'accepter, surtout si c'est la personne qu'on soupçonne, M. Elie de Beaumont[5]. »

1. *Collection Frossard*, Papiers Court, etc., 5e édition, t. III.

2. Synode de Saintonge (juillet 1765), Hugues, II, p. 379; — Synode du Périgord (août 1765), Hugues, II, p. 392.

3. Voyez Colloque de l'Angoumois (mai 1765), Hugues, II, p. 377.

4. Consultez sur ce point, Dardier, *Paul Rabaut, ses lettres à divers*, II, p. 15, 17, 27, 37, 42, 46, 51.

5. En s'appuyant sur cette lettre de Paul Rabaut du 22 mai 1765, M. Charles Dardier s'exprime ainsi : « Aux traits divers dont il esquisse sa physionomie, son talent et son caractère, on devine que Gebelin veut parler d'Élie de Beaumont, et ses correspondants ne s'y trompèrent point. » Nous pensions, au contraire, que le portrait tracé par Court de Gebelin dans la

La réponse de Court de Gebelin à cette question se fit attendre; de peur de mécontenter le gentilhomme qui offrait ses services, s'il n'était pas accepté par les Églises, il hésitait à faire connaître son nom. Il se décida pourtant à renseigner Paul Rabaut puisqu'il lui écrivit le 25 octobre 1765[1] :

« N'ayant rien de bon à dire à celui qui s'offre pour solliciter, je l'avais comme perdu de vue; peu de temps avant mon indisposition, il écrivit lettres sur lettres à un de mes amis pour renouer nos conférences. Il m'apprit qu'il avait fait prévenir le ministre au sujet de la qualité de député des protestants; que celui-ci, non seulement avait approuvé la chose, mais avait même fait connaître qu'il y donnerait son autorisation dans le temps; qu'il recevrait avec plaisir les mémoires qui lui viendraient par ce canal, sûr qu'ils seraient comme ils devaient être. En conséquence, il était question de savoir si l'on irait plus avant auprès du ministre ou si l'on agirait auprès des intéressés pour se faire revêtir auparavant de la qualité que l'on postule. Je fus très décidé pour ce dernier avis; rien à ce qui me paraît ne serait plus déplacé que de commencer par le consentement du ministre : 1° Si les réformés ne veulent rien faire, il est très inutile et même dangereux de se mettre en avant; 2° Et au cas que les réformés acceptassent, ils sembleraient tenir leur député du ministre, ce qui dans les suites pourrait avoir des conséquences fâcheuses. Il se rendit à ces avis, sans négliger d'entretenir le ministre dans ces bonnes dispositions. Il fut ensuite question de la manière dont j'informerais les provinces de cette nouvelle circonstance, qui ne peut que changer nécessairement la face des affaires. Là-dessus je demandai du temps pour y réfléchir. Ayant eu dès lors occasion de lui écrire, je lui marquai

circulaire aux Églises du mois de février 1765 ne pouvait désigner l'illustre avocat. La lecture de la correspondance de Gebelin nous a fait découvrir le nom du gentilhomme qui offrait ses services aux Églises protestantes. Le nom de *Gondot* est écrit en entier dans la lettre de Gebelin à Paul Rabaut du 25 octobre; il se trouve également dans le brouillon de la lettre à Pierredon de mai 1766 (Collection Frossard). L'initiale G figurait également dans la lettre de Paul Rabaut du 12 mars 1760 et en attribuant cette initiale au nom de Gebelin comme l'a fait M. Dardier, cette lettre perd son sens véritable. Voyez Dardier, II, p. 42. Corrigez avec ces indications les passages suivants : t. I, préface, VIII, t. II, p. 26, note 6, p. 37, note 2, p. 32, p. 48, note 5, p. 51, note 2.

1. Papiers Rabaut, *Correspondance*, t. XIII, folio 85 (*Bibliothèque de la Société du Protestantisme français*).

qu'après mûre réflexion et consultation, j'allais demander incessamment la convocation d'une assemblée des intéressés, parce qu'en y paraissant avec les pièces nécessaires, on avancerait plus dans une heure que dans six mois d'écritures. On couperait court à mille difficultés et tout se ferait plus en règle. J'ajoutais une longue liste de tous les objets qu'il s'engageait de connaître et de soutenir par là, sans que ce fût le chemin de la fortune, à moins qu'il n'eût de grands succès, sur quoi je l'assurais de la reconnaissance des protestants et que de mon côté, si je continuais de rester ici, je lui épargnerais bien du travail en restant chargé de la correspondance et de la composition de divers mémoires.

« J'en reçois aujourd'hui une lettre de Fontainebleau; il approuve très fort la demande d'une assemblée des intéressés; ne doute pas qu'en plaidant sa cause, je ne réussisse; proteste que, dans ce cas, il agira avec toute la vivacité et la candeur possible, et ce qu'il dit là est exactement dans son caractère. Me voilà donc embarqué dans une affaire importante et épineuse, plus tôt et plus vivement que je ne pensais. Je vais écrire à MM. les convocateurs du Synode national afin qu'ils en délibèrent incessamment et qu'ils invitent chaque province à s'y rendre. Je tâcherai de faire appuyer ma demande par d'autres provinces pour lui donner plus de poids et je me flatte que vous, cher ami, en votre particulier, non seulement n'y serez point opposé, mais encore ne négligerez rien de tout ce que vous croirez propre à faire réussir une entreprise de cette nature dont les suites peuvent être si grandes.

« Il désire encore que son nom ne soit pas connu et m'a seulement permis de le dire en confidence aux plus intimes de mes amis et de la discrétion desquels je sois bien sûr. Je vais donc vous l'apprendre, à condition que ce soit entre nous. C'est M. Gondot, secrétaire général de Messieurs les maréchaux de France, juge de la connétablie, etc. »

Gondot jouissait, en effet, d'un certain crédit, et avait été successivement secrétaire du duc de Biron et de Messieurs les maréchaux de France; devenu juge de la connétablie, il remplissait aussi les fonctions de commissaire des guerres. Ce gentilhomme aimait beaucoup les lettres et il employait ses loisirs à composer de petites pièces de théâtre. Citons parmi ses œuvres badines : *Les Bergers de qualité, parodie de Daphnis et Chloé* (1752). — *Les fêtes des environs de Paris, parodie des fêtes grecques et romaines* (1753). —

Le prix de la Beauté ou les couronnes pastorales (1760). — *Nanine, sœur de lait de la reine de Golconde* (1768). Le titre seul de ces productions prouve que leur auteur n'affectionnait pas le genre sérieux, et l'on comprend facilement l'hésitation, l'étonnement même qui s'empara de l'esprit des austères pasteurs du Désert quand on leur proposa de confier la défense du protestantisme à un littérateur qui cultivait un genre aussi léger. Cependant, pour ne point engager leur propre responsabilité, plusieurs synodes provinciaux pensèrent que seul le Synode national était compétent pour statuer.

Aussitôt Court de Gebelin, tant était grande sa confiance en M. Gondot, s'adressa au Synode des Hautes-Cévennes qui avait été désigné en 1763 pour convoquer le prochain Synode national.

Cette province, qui ne connaissait pas le nom du solliciteur proposé, se réunit extraordinairement au mois de janvier 1766, et fixa au 3 juin de cette année la tenue du Synode national. Enthousiasmé, Gebelin annonça cette bonne nouvelle à son ami Charles de Vegobre, dans une lettre du 6 avril 1766[1] :

« Voilà le Synode national fixé au 3 juin. Je ne sais ce qui en résultera, mais je suis prêt à tout événement jusqu'à présent, ne voyant rien au delà. Vous aurez peut-être su la manière dont j'ai écrit à Lausanne au sujet du solliciteur, et le point de vue sous lequel j'envisageais cet objet. D'ailleurs, les Églises seront fort les maîtresses de se décider à leur choix sans qu'il en résulte de fâcheux effets. Il ne s'agit nullement d'un représentant, simplement d'un solliciteur et celui-ci certainement n'exige pas la même confiance que celui-là. »

Un mois après, il lui annonçait, le 26 avril 1765, que les synodes provinciaux allaient être consultés :

« La plupart des provinces m'ont accusé la réception du mémoire au sujet du solliciteur. On promet d'en parler dans les synodes provinciaux qui doivent s'assembler bientôt ; presque toutes deman-

1. Papiers Court, volume II. *Bibliothèque publique de Genève*. — Court de Gebelin tint son ami de Vegobre au courant de tous les incidents de cette affaire. Dès le 10 mars 1765, il lui écrivait :

« Par le même courrier, je rends compte au comité de Lausanne d'un

dent de plus grands éclaircissements ; quelques-unes disent qu'elles s'en rapporteront à ce que feront les autres. »

Et il ajoutait le 14 juin 1765 :

« Si la personne qui s'offre pour solliciteur n'avait pas les qualités qu'exige une vocation de cette nature, je ne me serais donné nul mouvement en faveur de son projet. Avant que d'agir je prévoyais tous les obstacles, tous les *si* et tous les *mais*, et le tort qu'il en pouvait même résulter pour moi en cas de non réussite ; malgré tout cela, j'eusse cru manquer essentiellement en me refusant à ces démarches et céder à toute la peine qui en allait résulter.

« Son accès auprès des supérieurs est sûr, ses talents et ses lumières reconnues, nul doute sur sa probité. Il est fâcheux que, faute d'argent, on laisse échapper une si bonne occasion ; d'autant plus que, n'étant pas chargé de la correspondance et ayant en cela un adjoint, on saurait toujours quel degré de confiance on devrait lui donner. Mais ce maudit argent, qu'il fait de mal ! »

Puis il lui rendait compte des bonnes dispositions du ministère, écrivant à Vegobre le 14 novembre 1765 :

« J'ai aussi eu des conférences avec la personne qui s'est offerte pour solliciteur. Elle a sondé le ministre qui a témoigné en être bien aise, et qui a promis de donner son agrément. Il était question de décider si l'on pousserait à la roue ou si l'on se retournerait du côté des Églises. Ce dernier parti m'a paru l'unique, vous en sentirez parfaitement les raisons. Nous nous sommes donc déterminés à cela et en conséquence je demande un Synode national et le plus tôt qui se pourra pour ne pas laisser échapper l'occasion. On terminerait en même temps ce qui me concerne. Comme plusieurs provinces me pressent d'ailleurs pour demander cette assemblée, je me flatte que cette assemblée aura lieu. »

Mais toutes les difficultés devaient recommencer, et Gebelin s'était trop hâté de croire au succès de son entreprise. Dès que la grave nouvelle de la convocation d'un Synode national

objet important qui m'a beaucoup occupé depuis environ cinq semaines. C'est une personne d'un très grand crédit qui offre ses services aux protestants pour toutes leurs sollicitations particulières auprès de la cour. Je ne sais ce qu'en penseront les provinces ; ce serait une très bonne affaire pour eux. »

fut connue par les Églises, celles-ci furent plongées dans une agitation profonde; quelques-unes se montrèrent favorables au projet de Court de Gebelin, d'autres le combattirent avec acharnement.

Dans la session des Synodes provinciaux de 1766 cet important sujet figure à l'ordre du jour. Les provinces de Dauphiné, du Vivarais, du Velay, du Périgord et de l'Agenais, consentent à la tenue du Synode national et nomment leurs délégués [1].

La province de Saintonge et d'Angoumois fait des réserves; elle estime que le moment est peut-être mal choisi pour désigner un solliciteur, elle donne toutefois mandat au consistoire de Bordeaux d'examiner les autres motifs qui pourraient militer en faveur de la tenue du Synode national.

L'Église de la Rochelle, par l'organe du pasteur Picard, proteste avec véhémence dans une longue supplique adressée à toutes les provinces. Il est important d'en connaître les termes, car ils montrent l'irritation profonde de certains pasteurs contre Court de Gebelin :

Messieurs et très honorés frères en Jésus-Christ notre Seigneur [2].

M. Picard notre cher pasteur nous a communiqué dans notre assemblée ordinaire du premier mercredi de ce mois la lettre qui lui a été adressée en date du 12 février par M. Pierredon, un des pasteurs de votre province, et qui ne lui est parvenue que le 28 du même mois. Quoique cette lettre ne soit écrite qu'à notre pasteur seulement et qu'elle ne soit signée que par M. Pierredon, nous y répondons au nom de la province d'Aunis comme si cette lettre étoit adressée à notre province, et soussignée par deux de vos pasteurs comme les sin. nat. le prescrivent, ou par un pasteur et un ancien (c'est de cette manière que nous fut adressée la lettre que nos très chers frères de la province du Bas-Languedoc nous écrivirent [au sin. nat. de 1763 le 27 X^bre 1762 pour nous inviter au dit sinode de 1763]) et nous vous adressons, Messieurs et très chers frères, notre réponse, persuadés que c'est par votre ordre que M. Pierredon nous a invité par la personne

1. Mai 1766. Hugues, II, p. 398-410.

2. Collection Guiton, *Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme.*

de notre pasteur d'envoyer des députés au sin. nat. que vous avez fixé au 3 juin prochⁿ .

Nous sommes trop attachés à ce qui regarde les protestans de ce royaume, nos frères, nos amis compatriotes, nous sommes trop pénétrés de l'obligation sacrée de vivre en concorde et en union fraternelle avec eux; nous trouvons trop de plaisir à remplir ce devoir; et nous sommes trop reconnaissants d'avoir obtenu au dernier sin. nat. la demande que nous fîmes d'être déclarés province ecclésiastique pour ne pas contribuer de tout notre pouvoir au bien général, et pour ne pas saisir toutes les occasions de donner des preuves des sentimens qui nous animent.

Nous ne pouvons pas dans ces circonstances donner des marques plus certaines de notre amour pour le bien général qu'en vous faisant part de nos réflexions sur la convocatⁿ du sin. nat. au 3 juin prochain. Vous nous dittes, messieurs et très honorés frères, « que M. de Gebelin vous ayant demandé la convocation d'un sin. nat. au sujet du sollicitʳ proposé depuis quelque temps aux Egl. de ce R. il vous a paru qu'une telle assemblée étoit nécessaire soit pour l'acceptation ou pour le refus; et qu'en conséquence, vous l'avez fixée au 3 juin ».

Nous pensons, messieurs, et très honorés frères que cette assemblée est non-seulement inutile, mais qu'elle est préjudiciable à nos véritables intérêts, c'est ce que nous allons vous démontrer. Si nous nous laissions aller à tous les détails que pourroit entraîner la discussion de tout ce qui est relatif à cette convocation notre lettre passeroit les bornes les plus ordinaires de ces sortes d'écrits, nous indiquerons seulement les chefs de nos réflexions, et commençant par les moins importantes, nous finirons par les objections les plus fortes.

1) La lettre à laquelle nous répondons contient si succinctement les motifs de la convocation qu'il n'est pas possible que selon ce que prescrivent les sin. nat., nous munissions nos députés d'instructions suffisantes en matière si grave : ce qui, pour le dire en passant, est bien contraire à l'article 23 des matières générales du 5ᵉ sin. nat. tenu à Paris en 1765.

2) Il nous semble que ce n'est pas sur la réquisition d'un simple particulier (quelque mérite qu'il ait ailleurs) qui n'est revêtu d'aucun caractère, qui même n'a aucun droit d'entrer dans l'assemblée qu'il demande, qu'un sin. nat. peut et doit être convoqué.

3) Il paraît au contraire, par tous nos sin. nationaux que ce sont les besoins des Églises qui ont décidé, et qui doivent décider de leur convocation; ces besoins se manifestent par les lettres que l'on

adresse à l'Église convocatrice. Or, il ne paroit pas que quelques Égl. du R. ayent requis cette assemb. et ayent envoyé en conséquence les motifs de leur réquisition à l'Église convocatrice p. être communiquée aux autres Églises, car la lettre à laquelle nous répondons n'en fait aucune mention.

4) Aucune question, même relative au bien général, qui aura été examinée et jugée par les sin. nat^x précédens ne doit être remise sur le bureau à l'examen d'un autre sin. nat. à moins d'une grande nécessité et d'un changement notable dans les circonstances; cela est expressément recommandé dans tous nos sin. Or, la question dont parle la lettre à laquelle nous répondons, a été examinée, discutée et jugée au dernier sin. nat. Elle étoit la seconde des questions contenues dans la lettre ci-dessus citée du 27 déc^bre 1762.

5) A plus forte raison, ne doit-on pas donner pour unique motif de la convocat^n d'un sin. nat. l'examen d'une question, quelqu'importante qu'elle puisse être, qui auroit déjà été traitée et décidée et à laquelle les circonstances étant les mêmes, il y a lieu de présumer qu'on prendra le même parti.

6) On ne pourroit pas objecter raisonnablement que les actes du dernier sin. nat. ne font aucune mention de la décision de cette question; car ceux qui assistèrent à cette respectable assemblée n'ont pas oublié que le silence qu'on garda à cet égard dans les actes étoit fondé sur de très solides raisons. Ces raisons sont également solides aujourd'huy, et si l'on ne s'assemble que pour cette seule raison, et qu'on prenne le même parti qu'on prit en 1763, comme cela peut être; on ne pourra pas s'empêcher, si l'on veut être conséquent, de ne faire aucune mention de cette décision dans les actes; et alors quelles inquiétudes certaines gens n'auront-ils pas sur cette assemblée qui ne sauroit demeurer secrette, lorsqu'ils n'appercevront aucune trace de leurs travaux! Ainsi, si l'on nous faisoit cette objection, vous voyez bien que loin de détruire notre sentiment, elle le favorise.

7) Nous sommes d'autant mieux fondés à soutenir à l'égard de cette question, que les circonstances sont les mêmes qu'en 1763 lorsqu'on se décida pour la réjection, que ce ne sont pas les Églises dont les besoins reconnus réels et pressans puissent solliciter légitimement la convocation d'un sin. nat. qui demandent aujourd'hui que cette question soit de nouveau examinée et jugée en sin. nat. Au contraire, c'est le même particulier qui sollicita le sin. nat. en 1763, qui en demande encore un autre; et comme nous savons qu'il a entretenu correspondance *à ce sujet* avec diverses Églises, nous

sommes fondés à croire que les démarches auprès de ces Églises n'ont pas eu le succès qu'il désiroit, autrement, ces mêmes Églises solliciteroient ce qu'il demande.

8) En rendant à la personne qui sollicite le sin. national toute la justice qui lui est due quant à la pureté de ses intent[s], nous ne pouvons pas nous empêcher pourt[t] de raisonner sur l'espèce des moyens qu'elle employe pour manifester son zelle; et nous sommes d'autant mieux fondés à raisonner sur ces moyens qu'elle néglige des occupations qu'elle n'auroit pas dû abandonner. Cette personne qui prend si fort à cœur les intérêts des provinces de ce R. et à qui nous souhaiterions une connoissance aussi profonde de ces intérêts qu'elle a d'attachement pour le bien général a été invitée plusieurs fois d'habiter le lieu de sa demeure accoutumée, et d'y remplir des fonctions dont elle s'est toujours acquittée avec exactitude et intelligence. Elle a abandonné ce domicile et abdiqué un état pour lequel elle a pris des engagemens les plus formels en 1763, pour embrasser un parti pour lequel elle n'a pas l'approbation générale de ceux qu'elle veut servir.

9) Nous n'entrerons point dans l'examen de la question, puisque nous disons qu'elle est jugée; nous ne raisonnons point sur le solliciteur proposé parce que nous n'avons aucune des connoissances nécessaires, nous savons seulement que nous ne devons pas en avoir, et nous dirons qu'il ne nous convient pas à nous P. qui sommes dans le Royaume sans reconnoissance publique, à qui toute assemblée religieuse, bien plus nécessaire qu'une assemblée politique est défendue, à nous contre qui mille décisions munies du sceau des loix prononcées en différens tems subsistent encore, de convoquer une assemblée purem[t] politique, et qu'en le faisant, nous encourons le blâme de gens sages, éclairés et pacifiques.

10) Nous disons plus et nous ajoutons que quand nous pourrions oublier pour un moment l'espèce de servitude où nous sommes, il nous convient encore mieux à nous, proscrits et cependant tolérés, à nous, tenus sous le joug et jouissant pourtant en quelque sorte des douceurs de la tolérance, de charger quelqu'un de dire tout haut qu'il faut nous donner plus qu'on ne nous permet, et nous accorder plus que nous n'avons pris: que c'est courir les plus grands risques de voir cette démarche interprétée à notre désavantage, d'entendre dire qu'au lieu d'être reconnaissans d'une faveur à laquelle nous ne devons pas nous attendre, l'ingratitude est entrée dans nos cœurs; que nous agissons en sujets qui exigent, tandis que nous devons constamment nous conduire en sujets qui supplient.

11) Enfin, la démarche qu'on veut faire nous semble d'autant plus périlleuse que bien loin d'être dans des circonstances semblables à celles de 1763, nous nous trouvons dans des conjonctures extrêmement délicates.

1° Nous venons de perdre M. le Dauphin justement regretté de tous les ordres de l'État, mais dans l'esprit duquel on a justement ou tellement supposé des principes opposés à la tolérance et à notre bien-être, que le plus grand nombre de nos compatriotes des deux classes en est persuadé : comment interprétera-t-on le sin. nat. peu de temps après cette mort ?

2° L'assemblée du clergé va recommencer ses séances au 1er May prochain; et quand même ces séances ne se tiendroient que par commissaires, elle est toujours censée subsister. Est-il prudent de s'assembler en Juin ?

3° La mort de Stanislas le Bienfaisant peut donner des inquiétudes au gouvernemt au sujet de quelques-unes de nos provinces frontières de l'Allemagne.

4° La milice qui se tire de nouveau après plusieurs années de décharge de cet impôt sur la liberté de plus d'un million de sujets afflige tous les peuples, et fixe l'attention des ministres. Toutes ces circonstances méritent la plus sérieuse attention.

De toutes ces réflexions, messieurs et très honorés frères, nous tirons la conséquence que nous avons annoncée dès le commencemt de cette lettre; c'est que l'assemblée indiquée au 3 Juin est non seulement inutile, mais même très préjudiciable à nos véritables intérêts, et nous ajouterons une réflexion générale sur le motif de cette assemblée.

On n'est pas aujourd'hui à reconnoître les maux sans nombre qu'a produit la Révocation; on n'est pas à ce repentir de la Déclaration donnée sous le règne du plus doux des Roix en 1724, mais on a encore du respect pour des fautes que des ministres mal instruits firent faire à Louis 14, et le clergé est encore trop accrédité pour que l'on anéantisse tout à l'heure les loix qui nous font gémir. Cependant nous jouissons d'un repos, d'une liberté dont il y a 20 ans, nous n'aurions jamais osé nous flatter, humainement parlant; après la Providence à qui nous en devons des actions de grâces comme à notre protectrice, attribuons notre bien être à une façon de penser bien plus conforme au bonheur de l'Etat que celle qui dirigea les événemens de 1685 et de 1724.

Nous voyons toujours les effets heureux de cette tolérance que la loi naturelle et que l'Évangile auroient dû inspirer il y a longtems,

non seulement chez ceux chargés de l'administration de la chose publique, non seulement chez notre Souverain dont le cœur est si bon et dont l'âme est si belle, mais encore dans toutes les classes de la multitude; nous en apercevons sensiblement les progrès; et nous avons tout lieu d'espérer que l'avenir nous développera des événements encore plus favorables; mais, dira-t-on, il faut hâter ces jours que nous entrevoyons plus heureux, car il ne nous convient pas de les attendre les bras croisés : à cela nous répondons que deux moyens peuvent être efficacement employés; nous croyons même que ce sont les seuls qui doivent être mis en usage; le premier, c'est de se montrer dans toutes ses actions attachés au principe de notre sainte Religion, donc, constamm^t conséquents : de ne perdre aucune occasion de faire connoître les Prot., ce qu'ils sont, en effet; car combien n'y a-t-il pas encore de personnes qui ne nous connoissent pas ? Nous en jugeons par la quantité de ceux que nous rencontrons tous les jours dont les yeux se décillent sur notre compte.

L'autre moyen, non moins import^t et qui ne doit pas être négligé, c'est de s'opposer autant qu'il est possible à toute démarche qui ne seroit pas murement réfléchie; et de la désavouer hautement dès qu'elle est préjudiciable à nos véritables intérêts.

Lorqu'on n'a pas réussi à l'empêcher en se conduisant avec persévérance et avec circonspection, attendons un meilleur sort de la bonté de notre monarque, de la saine politique des ministres, de l'esprit de paix des ecclésiastiques, des lumières de la véritable philosophie, et de l'esprit de support répandu sur une partie considérable des peuples.

Nous sommes persuadés, messieurs et très honorés frères que ces raisons n'auront pas échappé aux Eglises auxquelles vous avez adressé votre convocation, et qu'elles vous les auront communiquées, et nous ne doutons point qu'en conséquence vous ne différiez cette assemblée générale; que vous n'attendiez pour la former, des conjonctures plus favorables pour rassembler une multitude de membres épars des Églises du Seigneur, et des objets plus nécessaires et plus difficiles à déterminer.

Une telle assemblée occasionne beaucoup de dépenses, cause des fatigues considérables et prive des personnes, des familles, des Églises de pasteurs et d'anciens pendant un long intervalle. Ce n'est que des raisons de la plus grande importance et généralement reconnues telles qui puiss^t faire entreprendre de tels voyages et courir les risques inévitables de la réunion.

Nous vous conjurons de faire les observations les plus mûres sur toutes ces remarques; nous ne doutons point qu'elles ne produisent les meilleurs effets, et qu'elles ne vous portent à annuler la convocation. Nous attendons aussi des sentimens qui nous unissent les uns aux autres que vous voudrez bien nous accuser réception de notre lettre et nous instruire de l'effet qu'elle aura produit en vous.

Nous avons l'honneur, etc.

Signé : Picard, pasteur et (illis.)

P.-S. — Nous communiquons par ce courrier toutes ces réflexions aux provinces qui nous entourent et nous suivons en cela le texte du sin. ne négligeant aucune occasion de montrer notre zèle pour le bien général, et notre attachem[t] à la concorde et à l'union fraternelle.

Mais c'est au Synode provincial du Bas-Languedoc que la discussion fut la plus approfondie et la plus digne. Paul Rabaut et son fils Saint-Étienne avaient été tenus au courant de toutes les phases de la négociation, ils connaissaient le nom du solliciteur proposé; ils pouvaient ainsi éclairer leurs collègues et développer les motifs qui, d'après eux, s'opposaient à confier un mandat aussi important à un gentilhomme qui, jusque-là, s'était beaucoup occupé de théâtre, mais n'avait guère étudié les lois barbares qui frappaient encore les protestants.

Le Synode[1] repoussa la demande présentée par Court de Gebelin, et afin d'éviter tout conflit avec les représentants des Églises des Hautes-Cévennes qui, sur des renseignements insuffisants, avaient pris l'initiative de la convocation du Synode national, il chargea les pasteurs Rabaut de Saint-Étienne et Louis Valentin d'assister aux prochaines séances des Synodes provinciaux des Hautes et Basses-Cévennes.

Malgré son amitié pour Court de Gebelin, Rabaut de Saint-Étienne accepta cette mission délicate. Dans plusieurs lettres dictées par son amour profond des Églises, il expose à son ancien maître les motifs qui l'ont déterminé à combattre la candidature de Gondot :

1. Synode du Bas-Languedoc (avril 1766). Hugues, II, p. 389.

Anduze, 26 avril 1766.

Monsieur et digne ami[1].

Je vous écris aujourd'hui d'Anduze, étant de retour du Synode des Hautes-Cévennes où j'avais été député avec un de mes collègues par le Synode de ma paroisse. On agita beaucoup dans notre provincial la question d'un solliciteur que vous avez proposé, elle fut rejetée presque unanimement. On fit plus, on nomma deux députés pour se rendre incontinent dans les H[autes]-Cév[ennes] afin d'y protester contre la convocation illégale du national, et en empêcher la tenue.

Je ne refusai point la commission dont on me chargea expressément parce que j'étais convaincu moi-même du danger qu'il y a de tenir un national dans les circonstances présentes.

Je savais que je me trouvais en cela d'un sentiment différent du vôtre, mais je savais aussi que vous connaissiez combien le bien public doit l'emporter sur des considérations particulières, et que vous me blâmeriez vous-même si je préférais le faux avantage d'être de votre avis en trahissant ma pensée, au devoir indispensable de parler suivant mes sentiments.

Le provincial des Hautes-Cévennes a délibéré que la tenue du national était dangereuse et en conséquence il l'a rejetée. On a cependant résolu d'attendre les avis des autres provinces afin de ne point agir aussi précipitamment que l'on l'avait fait.

Je ne doute pas, mon digne ami, que, quoique cette délibération soit contraire à votre avis, elle ne vous décourage cependant pas. On a tremblé quand on a pensé que l'on allait remettre les intérêts et peut-être le sort de trois millions de sujets entre les mains d'un homme que l'on ne connaît pas, qui ne veut se charger que des affaires particulières, d'un seigneur de *quarante-cinq mille livres de rente*, qui demande *quatre mille* livres d'appointements[2].

On a craint de présenter au gouvernement un corps redoutable ayant enfin un chef, à ce même gouvernement qui vient de réprimer

1. Papiers Rabaut de Saint-Étienne (*Bibliothèque de l'Histoire du Protestantisme*). Comparez lettre datée de Nîmes, 20 août 1766, *Bulletin* 1897, p. 547, et complétez à la fin de la lettre le nom G[t] [ondot].

2. Dès le 22 novembre 1765 Rabaut de Saint-Étienne écrivait à Gebelin : « Ne craignez-vous pas que l'on objecte que M. G [ondot] paraît avoir des vues intéressées et que lors même que nous serions assez imprudents pour nous y livrer et les écouter, nous ne serions pas assez riches pour les satisfaire ? Vous connaissez la lésine de nos Églises. » Papiers Rabaut de Saint-Étienne (*Bibliothèque du Protestantisme français*.)

les Parlements qui avaient formé une semblable entreprise beaucoup mieux ourdie et mieux fondée. Mille raisons pouvaient être alléguées. Il est très vraisemblable que le national n'aura pas lieu, et que quand il serait convoqué cette proposition y sera rejetée.

Je crains bien, mon bon ami, que l'on ne vous accuse même de trop de crédulité pour vous êtes livré à un projet qui a si peu d'avantages tel qu'il est et qui peut avoir de grands inconvénients. Ce projet avait été rejeté en 1763, et de ce que le solliciteur est trouvé, il ne s'en suit pas que...

Vous ne tarderez pas à avoir des lettres sur ce chapitre. Si vous avez le temps de m'écrire, marquez-moi, je vous prie, votre sentiment. Craignez les projets et leurs auteurs, ils ne peuvent que vous être funestes.

Agréez, etc. SAINT-ÉTIENNE.

Le projet conçu par Gebelin au commencement de l'année 1765 et qui l'avait préoccupé pendant de longs mois était repoussé par les Églises. Le Synode provincial des Hautes-Cévennes[1] annonçait officiellement, le 3 mai 1766, que, par une décision solennelle, il avait suspendu la tenue du Synode national[2].

Entraînés par une défiance qu'expliquaient les persécutions dont ils étaient les victimes depuis si longtemps, les protestants ne consentaient point à confier leur sort à un « gentilhomme catholique ». Ils le soupçonnaient d'agir par intérêt et de partager la cause du roi plutôt que de combattre en faveur de la liberté de conscience.

1. Synode des Hautes-Cévennes (avril 1766). La décision prise est ainsi conçue : « Les Hautes-Cévennes, chargées de la convocation du Synode national, en ayant fixé la tenue le 22 janvier dernier ou 3 juin prochain, et reçu depuis lors de la part de quelques provinces des difficultés et des oppositions à cet égard, il a été résolu d'en écrire à toutes celles du royaume de suspendre ladite assemblée jusques à ce qu'elles aient donné leur avis; et comme l'Église de La Rochelle a fait circuler sans droit sa lettre révocative, M. Pierredon est chargé de lui adresser les plaintes de cette province (Hugues, II, p. 395). De son côté le Synode des Basses-Cévennes (avril 1766), auquel assistait Rabaut de Saint-Étienne, prenait la délibération suivante : « L'assemblée a appris avec plaisir le renvoi du Synode national que la province des Hautes-Cévennes avait convoqué, d'autant plus qu'après avoir raisonné sur ce sujet, elle aurait sollicité ladite province de le renvoyer. » (Hugues, II, p. 392.)

2. Cette circulaire a été publiée dans le *Bulletin*, tome XI (1862), p. 299.

En 1763 le Synode national avait refusé les bons offices du marquis de Gudane, trois ans plus tard la majorité des Synodes provinciaux se montrait hostile au choix du vaudevilliste Gondot.

Cet échec causa au fils d'Antoine Court une grande douleur et une cruelle déception. Au moment où il croyait toucher au but, son plan tout entier était bouleversé. Il rencontrait au premier rang de ses adversaires d'anciens amis, qui travaillaient comme lui avec ardeur au relèvement des Églises sous la Croix.

Il fit part de son découragement à Pierredon, pasteur d'Alais, qui avait appuyé au Synode des Hautes-Cévennes la proposition de convocation du Synode national. Il s'exprimait en termes assez vifs :

A M. Pierredon.

« Monsieur et très honoré frère,

« Je chercherais en vain des expressions pour vous témoigner la surprise, l'étonnement et la douleur que me cause la déconvocation du Synode national ; les raisons sur lesquelles on l'appuie et les conséquences injurieuses et funestes qui en résultent pour votre province, pour M. Gondot et pour toutes les Églises. N'ayant rien à me reprocher dans toute cette affaire, je pourrais garder sur tout cela le plus profond silence ; mais je suis trop attaché aux Églises et trop convaincu de la bonne foi avec laquelle, vous en particulier, monsieur et très honoré frère, avez agi à cet égard pour ne pas décharger mon cœur dans votre sein et ne pas rendre justice à la vérité. Premièrement, monsieur, votre province s'est entièrement commise en se prêtant à la dissolution du S. N. On en triomphe en traitant la convocation que vous en aviez fait de *convocation illégale et précipitée*, contre laquelle on a *dû protester*. J'en ai les preuves en main et sûrement on ne s'en tiendra pas là. Vous voyez que l'on ne vous ménage pas vous-même et que l'on vous met de moitié dans tout le mal que cette convocation aurait fait. Et qui ? Ceux-là même qui vous ont poussé à défaire ce que vous aviez fait, et qui s'en attribueront toute la gloire, car sans eux quel mal ne se serait pas fait ? Si ces provinces vous insultent à ce point, celles qui avaient désiré cette assemblée auront aussi à plus forte raison droit de se plaindre amèrement, car l'opposition de quelques-unes ne

devait jamais faire manquer ce rendez-vous; dès qu'il était donné, il fallait renvoyer les plaignantes à y déduire leurs raisons; c'était là le vrai tribunal qui devait les juger et non le Synode convocatif qui se trouve juge et partie.

« Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'une pareille conduite anéantit les Synodes nationaux et qu'à l'avenir nul n'osera se mettre en chemin pour s'y trouver, crainte d'une dissolution qui bouleverse tous leurs projets et qui rende inutiles tous leurs préparatifs. Certainement, rien n'est plus propre à décrier les chefs des Églises réformées et à faire regarder leurs décisions comme des jeux d'enfants qui changent à l'instant du blanc au noir, ne savent jamais ce qu'ils veulent et sont toujours de l'avis du dernier qui leur parle.

« Encore deux jours et votre lettre me trouvait parti; je vous avoue qu'à mon arrivée chez vous, j'eus trouvé cette dissolution fort étrange et que j'aurais eu grand regret à mes frais et à un aussi long voyage pour rien.

« Trois mois de délibération n'avaient-ils donc pas été suffisants pour vous mettre au fait de la nécessité d'une telle assemblée. D'ailleurs, une fois convoquée, quel danger pressant couriez-vous par sa tenue? A quels périls étiez-vous exposé? Une terreur panique vous a saisi; vous vous êtes laissé entraîner à une apparence de zèle; à des raisons captieuses et frivoles auxquelles on a cherché à donner de la force par des sentences exprimées avec de grands mots et qui ne signifient rien dans cette occasion, par des maximes de politique surannées que je sais tous comme ceux qui les allèguent et que l'on débite avec un grand étalage de prudence pour combattre des monstres que l'on se forge comme autant de moulins à vent. Je vous avoue qu'en envisageant tout cela de sang-froid, je ne puis m'empêcher d'en avoir compassion.

« Il serait donc arrivé de terribles malheurs si le S. N. s'était tenu; l'assemblée du clergé nous eût dévorés; le roi eût cru voir des attentats contre son autorité; des pièges nous eussent environnés de toutes parts; vous devez vous estimer très heureux d'avoir prévenu tant de désastres et éventé la mine avec tant de sagesse et tant de prudence. Et c'est vous, mon cher ami, qui me le dites et qui me le dites sérieusement. Pour moi, je n'y vois que de la prudence en pure perte, des épouvantails de chenevière. Je comparerais ceux qui vous ont fait tant de peur, à ceux qui effraient les enfants avec le loup-garou et j'admire leur bonheur de faire recevoir pour bonnes des misères de cette nature et de vous avoir endormi avec leurs refrains ordinaires.

« On reconnaît parfaitement en cela le langage de ceux qui ne cessent de traverser tout ce que l'on veut faire pour le bien des Églises ; car c'est d'eux que le coup part, je vous en aurais averti, ils ne savent dire autre chose, si ce n'est que l'on va ruiner les Églises, que l'on n'est animé que de mauvaises intentions ou que l'on n'a point de prudence si l'on ne pense comme eux. Cette assemblée du clergé encore est un fantôme qu'ils jettent à tout coup à la tête de ceux qui veulent ce qui ne leur plaît pas. Je croyais vous les avoir assez fait connaître dans toutes mes précédentes ; mais je comprends bien par mon expérience que la vérité est trop froide, trop circonspecte et pas assez cabaleuse pour se faire écouter.

« Discutons cependant ces prétendues raisons et voyons si elles ont tant de force. 1° Cette assemblée du clergé devait-elle vous empêcher de vous assembler vous. Mais quel rapport, dites-moi, je vous prie, y a-t-il entre ces deux corps pour que les délibérations de l'un doivent empêcher celles de l'autre ? Croyez-vous par un N.[1] allumer davantage la colère du clergé ou l'apaiser par la démarche que vous venez de faire ? Ah ! plus vous témoignerez de crainte et de frayeur, plus vous donnerez de l'ascendant sur vous et moins on appréhendera de vous attaquer. D'ailleurs cette assemblée n'en ira pas moins son chemin et n'en prendra pas moins de mesures contre vous ; témoin le mémoire terrible qu'elle présenta l'année dernière contre vos assemblées, vos mariages et vos baptêmes. Si elle veut attaquer également le Synode national, n'y sera-t-elle pas assez autorisée par ceux qu'on a tenus précédemment ? Qu'auriez-vous ajouté au poids de tout ce qui à ses yeux sont autant de sujets de reproches ? Et ne voyez-vous pas que plus vous en auriez à craindre, plus vous devriez vous fortifier contre ses attaques ? C'est lorsque l'orage gronde qu'il faut travailler à le prévenir, et ne prendre aucune mesure contre lui, ce n'est point prudence, c'est lâcheté et aveuglement.

« 2° On doit éviter avec soin *tout ce qui tend des pièges* aux protestants français et ce qui tend *à les rendre suspects au gouvernement*. Maximes d'autant plus funestes qu'elles sont absolument déplacées. Quoi ! vous avez peur d'être suspects au gouvernement en profitant des offres d'une personne qui veut vous devenir utile auprès de ce gouvernement même, qui lui exposerait vos besoins, votre innocence, votre fidélité. Depuis quand peut-on faire un crime aux malheureux de se plaindre ? Les Juifs eux-mêmes n'ont-ils pas ici un *agent* connu, autorisé. Et nous, plus lâches que les Juifs que

1. National.

nous méprisons, aussi divisés qu'ils sont unis, aussi économes de notre argent qu'ils en sont libéraux pour se tirer de dessous l'oppression, nous ne savons, ni nous procurer des ressources, ni profiter de celles que l'on nous offre !

« Ce serait peu de rejeter cette main secourable; mais pour comble d'horreur, on ne parle que de pièges, de perfidies, de trahisons. Et qui pense à vous trahir ? et quel piège vous tend-on ? Est-ce donc là ce discernement admirable qui doit être le partage des chefs des Églises réformées? Est-ce là cette reconnaissance que l'on devrait avoir pour des personnes bien intentionnées ? Est-ce ainsi que l'on observe les bienséances les plus communes et trouve-t-on que M. G.[1] ait beaucoup à se louer de la politesse et des égards des chefs des Églises ? Ce sont des services que l'on vous offre et vous dites des injures; on vous tend une main secourable et vous n'y voyez qu'une main empoisonnée! Quand on a dans l'âme une façon de voir si tragique on ne doit jamais se plaindre de ses maux, et l'on ne mérite ni compassion, ni secours. Que diriez-vous de plus pour des projets équivoques, ambigus, contre des personnes dont vous connaîtriez la mauvaise foi, l'ambition criminelle, les perfidies ? Je ne suis nullement surpris que quelques-uns qui depuis quinze ans sont aux aguets pour dissiper tout projet en faveur des Églises qu'ils n'ont pas conçu, veuillent ici se faire un mérite de leur rare prudence et de leur zèle pour le bien des Églises, se conduisent avec tant de bassesse; mais je suis étonné que le digne M. Pierredon, dont l'âme est si belle et si noble, ait adopté une idée aussi monstrueuse, ait prêté sa plume à répéter ces misères et ait consenti à violer les dehors les plus simples de la bienséance en m'écrivant une lettre que je n'oserais montrer et où l'on ne prend pas seulement la peine de voiler son refus de quelque raison honnête ; mais où la défiance, l'inexactitude et l'impolitesse règnent de toutes parts. N'aurait-il pas mieux valu dire tout uniment : nous sommes hors d'état par notre position de profiter des services de M. G. et de lui donner des marques de notre reconnaissance, que d'aller chercher toutes ces raisons si déplacées et si malhonnêtes; ce langage n'eût-il pas été plus digne de la franchise et de la noblesse dont doivent se piquer les Églises réformées, de vos vertus à vous-même ? Au lieu que dans celui que l'on vous a fait tenir, on reconnaît celui de quelques personnes aussi dures que fières et soupçonneuses. Mais vous eussiez aperçu qu'un tel langage ne convenait pas, il a donc fallu

1. Gondot.

ébranler fortement une âme, l'effrayer par des craintes affreuses, la terrasser par l'idée des maux les plus funestes.

« Craintes et maux aussi chimériques que ceux par lesquels on voulut m'effrayer moi-même il y a deux ans, lorsque l'on écrivait partout que mon séjour ici était funeste et dangereux, lorsqu'on me dit à moi-même que je tramais les projets les plus funestes, lorsqu'on eut l'indécence et l'infamie de me menacer de me déclarer aux ministres de Sa Majesté.

« Mais je me moquai de ces prétendues craintes, je bravai ces annonces; je tins ferme contre ces efforts redoublés; et qu'en est-il résulté : quels maux, quelles peines?

« Faut-il donc qu'un corps entier ait eu moins de fermeté? qu'il se soit laissé alarmer par les mêmes épouvantails; qu'il n'ait pas aperçu qu'on ne cherchait qu'à l'effrayer afin d'en faire un instrument à ses fins contre ceux qui veulent son vrai bien ?

« Il faut que les protestants soient dans un état bien déplorable puisque tout leur fait peur; qu'ils ne voient que des pièges et des perfidies là où ils ne devraient voir que des mains secourables; n'y a-t-il donc aucun moyen de distinguer ses amis et ses ennemis parce qu'on est malheureux, doit-on s'imaginer que tout le monde vous veut du mal? S'il y avait du danger, il serait pour ceux qui s'offrent à vous servir; n'est-ce pas sur eux que les premiers coups tomberaient, et puisqu'ils ne craignent pas, d'où vous viennent vos craintes extrêmes?

« M. G[ondot] est *catholique*, dit-on : eh bien, quand il serait musulman, quand il serait un ange des ténèbres; que vous importe à vous pourvu qu'il vous fasse du bien. Nourrissez-vous donc dans votre âme une si forte haine contre les catholiques que vous les croyez incapables de tout bien; pensez-vous qu'un catholique ne peut avoir l'âme assez bien faite pour vous faire du bien; ou leur avez-vous juré une si grande guerre que vous ne vouliez pas même du bien qu'ils pourraient vous faire; avec le Troyen dont parle Virgile, qui disait : *Danaos timeo donaque ferentes*, pensez-vous qu'un catholique ne peut vous vouloir du bien que pour vous anéantir? Cela eût peut-être été bon pour l'ancien temps où les catholiques et les protestants se portaient une haine immortelle; mais nous ne sommes plus au temps de nos pères : si nous n'avons pas leurs vertus, nous n'avons pas leurs défauts; nous ne pensons plus qu'à jouir de la vie et les catholiques sont les premiers à nous vouloir du bien et à nous servir. Il est certain que j'ai beaucoup plus à me louer de nombre de catholiques et surtout des puissants que du

plus grand nombre des réformés. Et ne devrions-nous pas nous estimer heureux que d'une communion qui nous a fait tant de mal, s'élève une personne qui veuille nous faire du bien et réparer du moins une partie des maux que nous ont faits ceux de sa communion. C'est une espèce d'hommage dont nous devrions être charmés et qui suppose des sentiments si distingués dans la personne qui les rend que notre âme devrait s'unir étroitement à la sienne.

« *On ne le connaît pas*, a-t-on dit dans votre assemblée; mais, en vérité, raison bien singulière. On ne le connaît pas, mais c'est une fausseté; il est connu du comité de Bordeaux, très connu de celui de la Rochelle; très connu ici; très connu par le mémoire communiqué aux Églises où il est peint au naturel. On n'avait d'ailleurs qu'à faire prendre sur lui des informations. N'avez-vous donc personne ici en qui vous ayez quelque confiance? Il n'y avait qu'à faire continuer jusqu'ici le voyage de ceux qui avaient été jusque chez vous et ils auraient connu. Est-ce donc d'une manière si cavalière que l'on doit traiter des choses d'une aussi grande importance?

« Vous le traitez peut-être d'inconnu parce qu'il ne s'est point fait connaître par des services déjà rendus; et vous voulez qu'avant d'*exiger des marques de votre reconnaissance, il en soit digne.* M. G.[1] méritait un tout autre compliment. Il n'a jamais prétendu exiger aucune marque de votre reconnaissance; plein de zèle pour vous et pouvant vous être très utile, il a seulement désiré ne pas l'être à ses frais et dépens; on ne saurait lui en faire un crime; il serait même honteux que les Églises prétendissent être servies autrement. Je ne sais pas même si plusieurs parmi les Églises réformées ne se scandaliseraient pas que quelqu'un voulût les servir sans en rien exiger : leurs âmes petites et resserrées qui ne conçurent jamais rien de grand soupçonneraient aussitôt des vues funestes et dangereuses et trouveraient moyen de vous les faire haïr. J'en pourrais citer plus d'un exemple et dont les objets étaient d'un rang bien supérieur à M. Gondot, qu'on n'a pas craint en les calomniant de vous rendre inutile leur bonne volonté.

« N'élèverez-vous donc pas des statues ou pouvez-vous tarir sur les louanges de ceux dont la pénétration vous sert si bien et qui ont l'art d'éventer tous les pièges que l'on vous tend : cependant je ne saurais plaisanter sur un objet aussi triste et qui ne peut qu'écarter à jamais quiconque aurait pour vous quelque bonne volonté. Est-il gracieux, avouez-le de bonne foi, de se voir traité avec cette indi-

1. Gondot.

gnité et en proie à des soupçons aussi infâmes? A l'avenir qui osera se mêler de vos affaires?

« Comment n'avez-vous pas vu d'ailleurs que vous étiez la victime de la façon de penser du comité de La Rochelle et de Nîmes? car ce sont eux seuls qui ont ourdi toute cette trame et qui empoisonnent tous les esprits par leurs frayeurs continuelles dont sûrement ils ne croient rien; ils sont trop habiles pour être dupes d'eux-mêmes. Vous voulez donc vous laisser dominer par ces comités dont l'intérêt n'est pas le vôtre; dont les principes ne sont pas les vôtres et qui ne cherchent qu'à exclure les pasteurs de toutes les affaires, et ce que j'avance sont des faits incontestables. Ils me haïssent, moi, parce que je suis lié avec le corps des pasteurs. Ils me l'ont dit à moi-même. Nous prétendons, m'ont-ils dit, que ce n'est point avec les pasteurs que vous devez correspondre, mais avec les comités, et c'est parce qu'alors je soutins vos droits qu'ils m'ont déclaré une cruelle guerre. Dans les comités, la voix des pasteurs n'est rien, parce qu'on les compte et qu'elle est absorbée par la hauteur et le nombre des autres, fiers de leur crédit, de leur savoir et de leur union.

« Les pasteurs ne peuvent avoir le dessus que dans les Synodes nationaux parce qu'alors, ils sont en nombre supérieur et que les comités n'y sont rien; aussi les comités haïssent les Synodes nationaux. Vous ne les verrez jamais donner à leur convocation un consentement volontaire et eux qui crient comme des aigles contre l'union des pasteurs, s'animent fortement ensemble pour culbuter l'autorité des pasteurs; ils n'appréhendent plus alors les suites de l'union entre diverses Églises.

« J'ai voulu lutter contre eux pour votre avantage, mais puisque vous m'abandonnez si indignement, je ne puis que voir avec peine que vous alliez vous-même au-devant des entraves que l'on veut vous mettre. Cependant, n'est-ce pas pour vous surtout que je travaille, pour vous qui avez l'intérêt le plus pressant à ce qu'on vous protège auprès de la cour; vous, contre qui les lois pénales sévissent avec tant de force; vous seuls qu'elles ont choisis comme des victimes dignes qu'elles se les immolassent.

« Car ce n'est point pour M. G[ondot] que j'ai agi; j'estime ses vertus, je loue son zèle; mais je n'ai nulle liaison intime avec lui; je suis quelquefois six mois sans le voir; je n'en attends rien, n'en espère rien, pas même un remerciement de ce que je fais pour lui et la moindre sensibilité pour les duretés que je m'attire à son sujet, mais c'est parce que je croyais vous être véritablement utile.

« Mais vous trouvez ses services trop peu de chose ; vous trouvez que *parce qu'un solliciteur est trouvé, ce n'est pas pour vous une raison de vous en servir;* eh bien, soit, tout est dit; je suis charmé que vous n'ayez point besoin de secours. Car cela suppose que vous êtes fort bien ou que vous avez à choisir. En ce cas, je vous en félicite et je loue Dieu de vous avoir ménagé tant de ressources. Les motifs qui m'animaient m'auraient cependant paru devoir mériter de votre part quelques mots de reconnaissance ou de consolation ; non seulement votre lettre ne contient rien de pareil, si ce n'est peut-être le sang-froid avec lequel vous la terminez pour me demander des nouvelles, mais encore on me menace de me faire repentir de ma crédulité à me livrer à un pareil projet. Je connais trop ceux qui vous ont alarmé et m'ont privé ainsi de votre appui pour n'être pas persuadé qu'ils ne négligeront rien pour tenir parole. Je m'attends d'éprouver bientôt les effets de leur indignation, mais je me trouve bon pour leur tenir tête. Comme je n'ai point agi par des vues intéressées et que je ne suis pas si crédule qu'on pourrait croire; je ne serai ni ébranlé par ces traits d'ingratitude, ni effrayé par des menaces dont je connais la faiblesse et des terreurs dont je sens toute la vanité. Je rougirai seulement pour les Églises de ce qu'elles ont moins de force et gémirai de ce qu'elles méconnaissent leurs vrais intérêts. Cependant, je me trouve moi-même dans un embarras plus réel que toutes ces menaces. Je me flattais qu'un Synode national prendrait quelques arrangements sur ce qui me regarde. Depuis que je suis ici, je le sens à mes dépens, car qu'est-ce que 39 pistoles par an qu'elles m'ont compté depuis que je suis ici et cependant unique émolûment que je touche puisque vous savez qu'on m'a retranché ceux de Suisse, parce que je travaille pour vous. Ceux qui gagnent leur pain à la sueur de leur visage ont plus que cela. Avec cela, je ne puis subsister, cependant j'ai refusé de brillants établissements pour me vouer à votre service; je consume ma jeunesse, je dissipe le peu de bien que mes pères m'ont laissé; j'use le peu de forces de corps et d'esprit dont Dieu m'a doué; mes envieux viennent de m'ôter la seule ressource qui me restait, le Synode national dont la perspective me faisait supporter gaîment tous les désagréments dont j'ai été abreuvé depuis mon arrivée ici. Mais cette espérance même m'est enlevée ; il ne me reste plus de ressource et j'ai la douleur de voir que mes amis, ceux qui semblaient m'aimer, m'estimer et dont la voix m'encourageait, me sacrifient à ceux qui me traversent et se laissent éloigner de ce qui seul peut me soutenir. Découragé par la douleur, désolé

de la faiblesse de mes amis, las de lutter continuellement pour la meilleure des causes, que puis-je faire et que dois-je devenir? Apprenez-le-moi vous-même avec cette franchise que je vous connais et qui vous fait désirer même dans ces temps critiques que je vous donne de mes nouvelles[1]. »

Après avoir réfléchi, Court de Gebelin reconnut la justesse des observations[2] qui lui avaient été transmises par Rabaut de Saint-Étienne. Oubliant les injustices et les injures, il se remit à l'œuvre et jusqu'à sa mort il continua, sans trêve ni relâche, des démarches en faveur de ces Églises protestantes qu'il trouvait quelquefois injustes et ingrates envers lui, mais qu'il aimait malgré tout de l'amour le plus tendre parce qu'elles étaient injustement persécutées et proscrites.

ARMAND LODS.

SÉANCES DU COMITÉ

14 *mars* 1899.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. G. Bonet-Maury, P. de Félice, Ch. Frossard, J. Gaufrès, F. Kuhn, A. Lods, F. Puaux, R. Reuss, A. Sabatier, E. Stroehlin, Ch. Waddington et N. Weiss. M. A. Franklin se fait excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, et du sommaire du *Bulletin*, de cinq feuilles et demie, consacré à la commémoration de l'enregistrement de l'édit de Nantes par le parlement de Paris, M. le président souhaite la bienvenue aux trois nouveaux membres, MM. P. de Félice, R. Reuss et A. Sabatier qui le remercient de cet aimable accueil. Puis il remercie M. le vice-président, le secrétaire et M. A. Lods pour leur

1. Collection Charles Frossard. *Papiers Court de Gebelin*, t. III, (1764-1766).

2. Le 27 août 1766, Gebelin annonce à son ami de Vegobre que, depuis six semaines, il s'occupe de nouveau des Églises; mais il ajoute que le rejet de sa proposition, qui bouleversait tous ses plans et le laissait lui-même dans l'incertitude la plus cruelle, faillit abattre toute sa constance. — Papiers Court, t. II (*Bibliothèque publique de Genève*).

concours à l'assemblée générale du 28 février, et propose que M. Ch. Waddington soit nommé président honoraire en remplacement de M. Ch. Read. Cette proposition[1] est votée par acclamation. Enfin il entretient la Société des démarches faites pour qu'elle figure à l'Exposition de 1900 parmi les Sociétés savantes.

Le secrétaire communique plusieurs lettres, entre autres de M. Vivien, pasteur dans le canton de Neuchatel, qui met en souscription, à 3 fr. 50 l'exemplaire, un volume illustré sur le Refuge huguenot dans ce canton. La Société décide qu'elle souscrira pour une douzaine d'exemplaires. Une autre lettre, des États-Unis, demande l'autorisation de faire reproduire notre reproduction du commencement et de la fin de l'édit de Nantes, et annonce la prochaine publication du compte rendu américain des fêtes du troisième centenaire de cet édit. Par une troisième, M. le pasteur P. Besson signale un dossier sur le Refuge huguenot à la Neuveville dans le canton de Berne, dont le prochain *Bulletin* dira quelques mots.

Bibliothèque. — M. Madeleine, successeur, à Rouen, de M. E. Lesens, lui a fait parvenir plusieurs volumes manuscrits qui avaient fait partie de la bibliothèque de ce dernier, et qui renferment les tables très complètes, dressées dans l'ordre alphabétique, de l'*état civil huguenot de Rouen*. — M. le président dépose, entre autres : *Christliche und trewhertzige Erinnerung an die Evangelischen Gemeinen in Frankreich und Niderlanden Erstlich in Lateinischer Sprach geschriben, durch Lucam Osiandrum, D. und hernach auss dem Latein durch jm selbst vertentschet*, 1580; — et : *Les choses con* || *tenues en ce present livre.* || *Une epistre comment on doibt prier Dieu.* || *Une table pour facilement trouver les* || *pseaulmes.* || *Le psaultier de Dauid.* || *Argument brief sur chascun pseaulme* || *pour Chrestiennement prier et entendre* || *aucunement ce que on prie.* || *Une exhortation en la fin.* || *Cum priuilegio.* || A la fin : *Imprime en la maison Simon de Coli-* || *nes.... L'an de* || *grace mil cinq cens XXV, le* xvii. *iour du* || *mois de Feburier.* || (C'est le deuxième exemplaire connu, de ce psautier français de Lefèvre d'Etaples.) — Mme Alexandre de Chambrier a apporté quelques copies : *Lettre de La Placette a Lord* (Galway), 20 février 1694, *Relation des derniers discours et de la mort de Mme la comtesse de Marsay*, 1719, etc. — Enfin M. Bonet-Maury présente le J. Grévin de M. Pinvert.

---

1. Faite lorsque M. Waddington eût quitté la séance.

CORRESPONDANCE

De l'origine du mot « Huguenot » appliqué aux protestants français. — Depuis plus de trois siècles on discute sur l'origine du mot « huguenot », sans avoir jusqu'ici trouvé une solution absolument satisfaisante. Qu'il me soit donc permis d'en présenter une que je n'ai vue figurer nulle part. Des recherches que je faisais dans les archives de Mulhouse m'ayant appris que la famille Lalance s'appelait autrefois « Huguenot », je poursuivis mes investigations dans son pays d'origine et j'obtins les indications suivantes tirées du livre rouge des bourgeois de Montbéliard :

1425. Jehan Huguenot de Cheveney, fils de Huguenot Cruevesne de Cheveney, reçu bourgeois le lundi de la Saint-Barnabé.

1512. Petit Jehan Huguenot, *alias* prêtre de Chèvremont, reçu bourgeois vendredi, après la fête de Saint-Martin d'hiver.

1571. Claude Huguenot, dit La Lance.

1596. Charles Huguenot, dit La Lance, et d'autres personnages qui leur succèdent avec les mêmes appellations. Je ferai remarquer que Chèvremont est tout près de Belfort, et que j'ai connu à Belfort des Huguenot qui étaient catholiques. C'est bien un nom du pays.

Il est donc constaté qu'il y avait là des « Huguenot » plus d'un siècle avant la Réforme.

Quelle peut être l'origine de cette appellation ?

Les uns la font dériver de Jean Huss, dont la doctrine avait eu beaucoup de partisans dans la contrée, la Suisse, l'Alsace, et les environs de Constance où il avait été brûlé. *Hussgenossen* en allemand signifie « compagnons de Huss ».

D'un autre côté, Husgenossen en dialecte alsacien ou suisse (*Hausgenossen* en allemand) désignait les « argentiers ou monnayeurs ». C'était une espèce de corporation contenant tous les manieurs d'argent, banquiers, changeurs, monnayeurs, ceux qui étaient occupés de la frappe des monnaies ou de l'exploitation des mines d'argent, comme celles de Giromagny près de Belfort.

Il y avait à Strasbourg dès 1263 beaucoup de chevaliers ou gentilshommes (*Edeling*) qui ne voulaient pas être comptés dans les tribus, et se faisaient désigner par les noms de *Münzer* (monnayeurs) et de Husgenossen (gens de la maison, de la famille, en latin *familiares*). Ils avaient seuls le droit de faire le change dans la ville et la banlieue, et possédaient des franchises et des privilèges spéciaux.

Il y avait aussi des Husgenossen à Wissembourg, et ailleurs. A Bâle, en 1289, ils avaient seuls le droit de faire le change, de peser

avec des balances et des poids d'argent. De même à Spire et à Vienne dès 1277. En résumé, les Husgenossen formaient un corps de patriciens investi du droit exclusif du change et du monnayage, et muni de privilèges spéciaux.

Évidemment le mot de Huguenot est bien plus rapproché de Husgenossen que de Eidgenossen dont on le fait généralement dériver. Ce qui est certain, c'est qu'il y avait des « Huguenot » dans le pays de Montbéliard et de Belfort longtemps avant la Réformation. C'est un point que je désirais faire connaître, laissant à d'autres le soin de démontrer si cette appellation a pu passer de là aux réformés français. CH. THIERRY-MIEG.

A propos d'une sépulture à Saint-Ouen. — Un des premiers volumes du *Bulletin* (vol. V, p. 12) renferme une notice, avec croquis, sur la *sépulture* dite *des protestants* qui existait encore en 1857, et qui existe peut-être encore aujourd'hui à Saint-Ouen, à côté de Paris.

L'auteur de cette notice faisait des réserves sur l'exactitude de cette appellation, la famille *de la Hamayde de Saint-Ange* n'étant pas connue comme protestante, et les inscriptions funéraires de Saint-Ouen n'ayant rien que de catholique.

Toufefois il signalait, parmi les ordres d'incarcération ou de translation des religionnaires, la mention de Jean-François de la Hamayde, transféré en août 1707 de la Bastille au château du Pont-de-l'Arche. Il serait intéressant de savoir comment cet ordre se trouve confondu avec ceux concernant les prisonniers religionnaires, car une chose est certaine, c'est que ce Jean-François n'était pas protestant.

C'était même un personnage fort peu recommandable. Fils naturel de Pierre de la Hamayde, sieur de Luchigny, dont le père avait été procureur général au parlement de Tournai, et ayant servi en qualité de sous-lieutenant — du moins, il le disait — dans le régiment du comte de Sobre, il vola son père, devint chevalier d'industrie, et, après de nombreuses aventures, se fit arrêter entre Sèvres et Versailles pour avoir attaqué deux blanchisseuses et un charretier. Bagnols, intendant de Lille, estimait que c'était un « évaporé » qui « serait mieux dans une prison qu'en liberté ». On l'envoya à la Bastille où il ne resta que quelques semaines. D'Argenson, jugeant qu'il « ne valait pas ce qu'il coûtait à la Bastille », proposa de le diriger sur le château du Pont-de-l'Arche, où il serait nourri à moins de frais. C'est ce qui eut lieu.

C'est l'isolement de ces tombes en plein champ qui avait dû donner lieu à la légende d'une sépulture protestante [1].

P. FONBRUNE-BERBINAU.

Lettre de M. Ch. Read à propos du troisième centenaire de l'édit de Nantes. — Nous transcrivons ici, pour associer une dernière fois le nom de M. Ch. Read aux commémorations trois fois séculaires de l'édit de Nantes, la dernière lettre qu'il nous avait adressée : *Paris*, 3 *août* 1898. — Mon cher monsieur Weiss, je viens de recevoir et de lire, sans désemparer, la quadruple livraison de notre *Bulletin*, où vous avez narré et illustré de façon si intéressante l'importante commémoration que le Nouveau Monde (New-York et les États-Unis) et le Vieux Monde (Nantes et autres villes) ont si remarquablement célébrée, il y a quelques semaines, à l'occasion du troisième centenaire de l'édit de Nantes. Et je tiens à vous exprimer toute la satisfaction avec laquelle le président-fondateur (aujourd'hui *honoraire*) de notre Société a pris connaissance de tout ce qui a été fait et dit dans cette grande et si instructive manifestation historique, notamment de la contribution personnelle que vous y avez apportée par votre conférence « sur les difficultés et obstacles que rencontra l'Édit de 1598 », laquelle a terminé si utilement la deuxième journée de la fête nantaise, le 31 mai.

La satisfaction que j'ai ressentie en passant cette revue, était — vous le comprenez mieux que personne — d'autant plus grande que ç'avait été pour moi un amer regret de ne pouvoir, à raison de ma santé et du nombre de mes ans, assister moi-même en personne à la fête des 10-14 avril, par delà l'Atlantique (que j'aurais autrement si volontiers franchi en telle circonstance, pour aller communier avec les arrière-neveux de nos Huguenots de France), et d'être privé également, par la malice de la saison printanière, du plaisir que je me promettais en participant à l'admirable réunion de Nantes, les 30 mai, 1er et 2 juin. J'aurais été d'autant plus heureux d'être là, en ce grand et beau temple de la cité nantaise, que j'avais justement contribué à en favoriser l'érection, il y a cinquante-six ans, alors que je dirigeais le service des cultes protestants au Ministère des Cultes et que j'avais été appelé à l'inaugurer en 1855...

Vous m'avez dit qu'on ne m'avait pas oublié et qu'on avait bien voulu s'apercevoir de mon absence parmi les nombreux coreligion-

1. Cf. Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, XI, p. 333 ss. — P. Cottin, *Rapports inédits du lieut. de police R. d'Argenson*, p. xcv, 212 ss.

naires venus de tous côtés pour répondre à l'appel de ce grand souvenir historique de l'Édit royal du 13 avril 1598. Certes, c'est bien malgré moi, c'est bien à contre-cœur que j'ai fait défaut, alors que je me sentais doublement attiré à ce solennel rendez-vous. En remerciant ici ceux qui ont pu regretter mon involontaire absence, je leur donne l'assurance que j'ai été *présent*, par la pensée, au milieu d'eux, et que j'ai avidement recueilli tous les échos de ce qui s'est passé dans leur mémorable congrès.

Combien on a eu raison de dire *qu'à aucune époque il ne fut plus nécessaire qu'à celle où nous vivons de rappeler les souvenirs qu'évoquait réellement la proclamation de l'édit de Nantes!*

Comme tout, à cette heure, est méconnu, travesti, trahi, au gré des passions et des appétits multicolores! Quel vent de folie souffle furieusement! Que de monstrueuses contradictions, que d'humiliantes aberrations! Quels scandales! Quels outrages à la vérité et au bon sens! Quelle terminaison de notre XIXe siècle, si fier de ses lumières, de ses progrès, scientifiques et autres! Quelle rétrogradation morale! Tout va-t-il donc à reculons vers les abîmes? Ceux qui devraient y voir, semble-t-il, sont les plus aveuglés! La déraison mène tout et... *conduit le bal!...*

Mais où me laissai-je entraîner... CHARLES READ.

Bibliographie rochelaise. — A la bibliographie, qui accompagne l'article paru dans le *Bulletin historique et littéraire* du 15 janvier dernier sur *les Derniers temps du siège de La Rochelle* et qui a pour auteur M. E. Rodocanachi[1], il convient d'ajouter les deux opuscules suivants qui sont fort rares :

(*Gutherius Jacobus*, patricius romanus). Rupella rupta : Ad Illustrissim. et Reverendiss. D. Armandium Cardinalem de Richelieu. Paris, 1628, in-4. — Vignette très fine à 5 cartouches gravée sur le titre.

Monet Philibert, jésuite. Capta Rupercula servata, auspiciis, ac ductu, christianissimi Regis, et herois invictissimi. Parisiis, 1630, in-18. — A la fin : Plan.de.la.ville.de.La.Rochelle.et.nouvelles fortifications.discelle.1628.

E. ARNAUD,
Pasteur à Crest (Drôme).

1. Voy. plus haut, p. 49, où il faut lire, l. 17 de la note, publié par *M. de Richemond*, et l. 29, Hubert *Jaillot*.

Le Gérant : FISCHBACHER.

5603. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — MOTTEROZ, directeur.

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE

De Oranje Nassau-Bockery en **De Oranje-Penningen** in de Koninklyke Bibliotheek en in het Koninglyk Penning-Kabinet te 's Gravenhage. Domui Nassavie-Arausiae Sacrum. 1898, in-8 de 122 pages, illustré de nombreuses planches hors texte. — Offert par les directeurs de la Bibliothèque royale et du Cabinet des Médailles de La Haye.

Armand Lods. — **Les Églises luthériennes d'Alsace et du pays de Montbéliard pendant la Révolution.** Une brochure de 20 pages extraites de la *Revue chrétienne*, 1898.

Abbé Tournier, curé d'Athesans. — **Le monument de Chagey ou le patriotisme luthérien dans le pays de Montbéliard.** Une brochure de 60 pages, petit in-8. Besançon, imprimerie P. Jacquin, 1899.

Raymond Février. — **Au pays Cévenol, Poésies.** Un volume de 211 pages in-12. Paris, Fischbacher, 1898.

Adolf von den Velden. — **Geschichte des alten brabantischen Geschlechtes van den Velde oder von den Velden II Theil.** Wilhelm von den Velden, seil 1586 in Deutschland, und seine Nachkommen (Mil zwei Wappentafeln). Als Handschrift gedruckt, une brochure de 64 pages. Weimar, 1898, Druck von A. Kloeppel in Eisleben.

Ch.-M. Dozy. — **Levensbericht van Mr Adriaan Justus Enschedé.** Une brochure de 22 pages in-8, overgedruckt uit de Levensberichten van de Maatschappy der Nederlandsche Letterkunde te Leiden, 1897-1898. Leiden, Brill. 1898.

P. Moziman. — **Les répercussions militaires de la décadence religieuse.** Une brochure de 37 pages petit in-8. Nancy, Paris, Berger-Levrault, 1898.

E. Rodocanachi. — **Les derniers temps du siège de La Rochelle** (1628), relation du nonce apostolique. Un volume de 144 pages petit in-8, accompagné d'une carte et d'un plan hors texte. Paris. Alph. Picard, 1899.

E. Bourlier, Ch.-M. Dozy. — **Rapport annuel de la commission de l'histoire et de la Bibliothèque des Églises wallonnes**, présenté aux députés des Églises wallonnes réunis à Delft, le 10 juin 1897 et jours suivants, et le 30 juin 1898 et jours suivants. Un...

48e ANNÉE. — 1899

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

(mensuel)

QUATRIÈME SÉRIE. — HUITIÈME ANNÉE

N° 6. — 15 Juin 1899



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société Anonyme)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.

LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1899

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

LA RÉFORME DANS LES ENVIRONS DE PATAY

« Dieu commença à faire retentir sa voix à Orléans », dit Th. de Bèze, qui fut avec Bourges « la fontaine » dont les eaux « regorgèrent par tout le Royaume ». C'est là qu'il faut chercher l'origine de notre protestantisme beauceron.

A l'époque où nous reporte le grand drame de la Réformation, notre contrée différait sensiblement de ce qu'elle est aujourd'hui. Orléans n'était pas la cité commerçante et industrielle que nous connaissons. Gien, qui domine la Loire, détenait alors le commerce. La « sérieuse Orléans », suivant l'expression de Michelet, était avant tout ville de science et de jurisprudence : les étudiants de tous pays se pressaient dans ses écoles, attirés par la bonne renommée de son Université. Elle avait été de tous temps le lieu de passage des grandes invasions; à la Renaissance elle fut celui de toutes les idées nouvelles. Aussi, dès son aurore, la Réforme y recruta-t-elle des adhérents nombreux.

Bien avant la venue de Calvin, sous les voûtes élancées de la cathédrale de Bourges, dans Notre-Dame de Chartres aux merveilleux clochers, à Blois, du temps où la Cour penchait encore pour la Réforme, des voix passionnées avaient proclamé le retour à l'Église primitive, au Christ des Évangiles. C'était Jacques Spifame, que l'évêque de Chartres faisait surveiller, Michel d'Arande, « l'évangéliste de Bourges », qui

visita Orléans dans sa fuite à Alençon, Mathieu Malingre, le moine poète, ami de Marot, c'était enfin :

« ...Chapponeau, la précieuse perle
Que Christ donna à Bourges, ville exquise
Pour décorer partout sa bien acquise. »

Merveilleux débuts de notre Réforme française où tout est grand, héroïque ! — On raconte que les jeunes gens du peuple venaient le soir chanter leurs « chansons spirituelles » dans le vieux cloître de Chartres. Un évêque, qui lui aussi se convertit plus tard, s'élevait contre ces « coureurs de pavé de nuit ». A Blois, à Orléans, à Bourges, comme dans l'antique cité épiscopale de Beauce, le peuple chantait; il avait si longtemps espéré, et voici qu'il entrevoyait enfin la liberté.

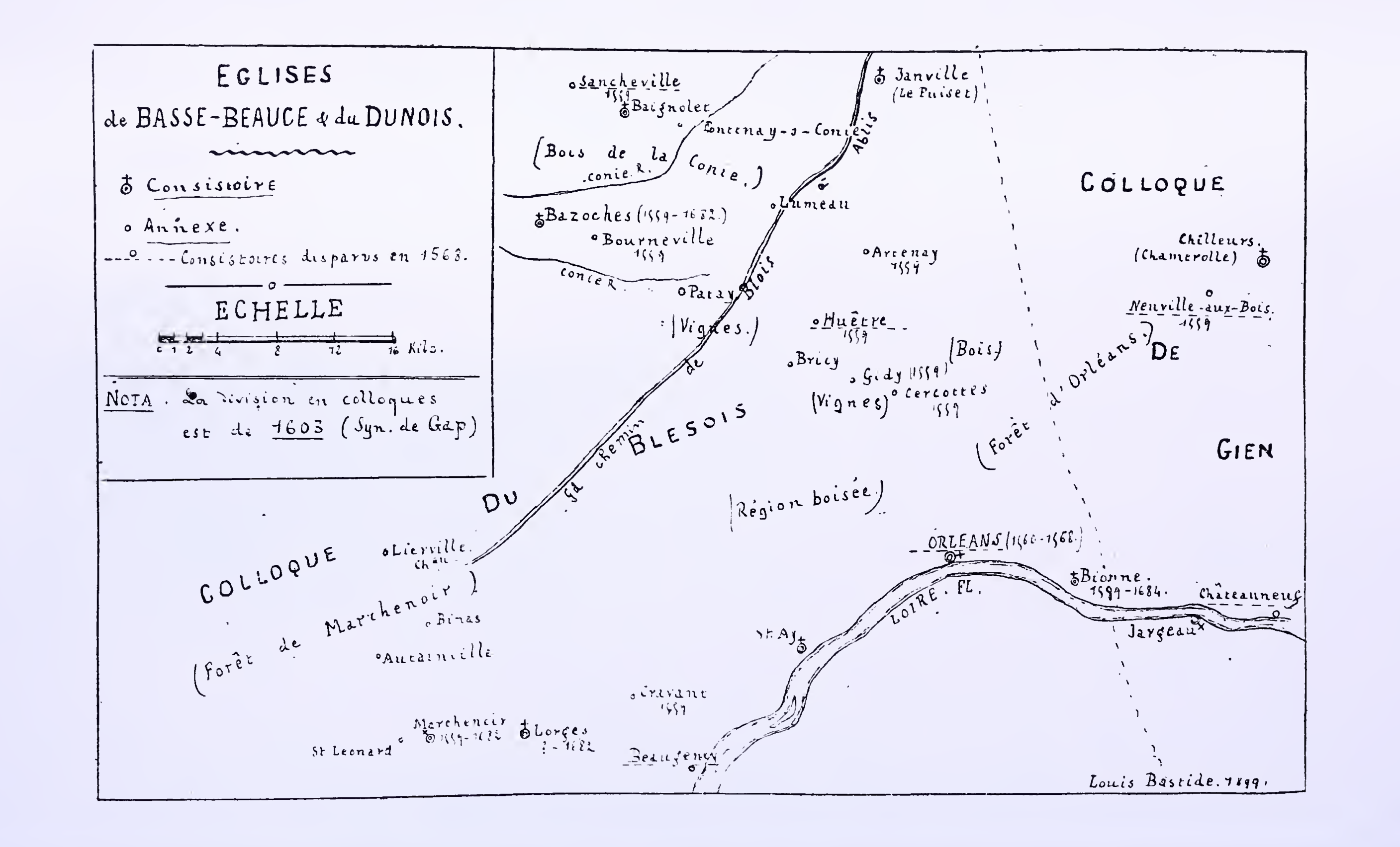
En 1520, la Beauce, le Blésois et toute la vallée de la Loire étaient en effervescence religieuse. La preuve en est dans l'émotion qui s'empare des autorités civiles et ecclésiastiques. Dix-sept ans avant le Parlement de Paris, l'évêque de Chartres[1] ordonne de rechercher les « livres nouveaux imprimés en Allemagne » et d'en punir les possesseurs. Cinq ans auparavant, le premier martyr beauceron connu[2], expiait sur le bûcher, dans ce même cloître où retentissaient naguère les chansons spirituelles, son zèle de prosélyte. Puis les enquêtes se succèdent; le parlement, « adverty qu'il y a au bailliage d'Orléans, grand nombre d'hérétiques » institue des missions spéciales pour l'extirpation de l'hérésie, marquées chaque fois par d'atroces persécutions, notamment en 1547 et 1548[3]. C'est ce qui explique pourquoi Th. de Bèze disait que la Réforme, après avoir fait grande avance à Orléans, semblait, vers 1547, y demeurer stationnaire.

Les « conventicules » ou Églises secrètes, comme nous dirions aujourd'hui, existaient en grand nombre à Orléans. Ouvertement soutenue par la noblesse, alors élite intellec-

1. En 1528, Blois, Châteaudun et Patay faisaient partie du diocèse de Chartres.

2. *Roulant Grolet.*

3. *La Chambre Ardente*, Paris, 1889, par M. Weiss. Nous y avons relevé 70 arrets concernant directement notre region.


EGLISES
de BASSE-BEAUCE & du DUNOIS.
Consistoire
Annexe.
Consistoires disparus en 1563.
ECHELLE
0 1 2 4 8 12 16 Kils.
NOTA. La division en colloques est de 1603 (Syn. de Gap)
Sancheville 1559
Baignolet
Fontenay-s-Conie
(Bois de la Conie.)
conie R.
Janville (Le Puiset)
Ablis
Lumeau
Bazoches (1559-1682.)
Bourneville 1559
conie R.
Patay
Blois
(Vignes.)
Arcenay 1559
Huêtre 1559
Bricy
Gidy (1559)
(Bois)
(Vignes)
Cercottes 1559
Gd chemin de
(Forêt d'Orléans.)
COLLOQUE DE GIEN
Chilleurs. (Chamerolle)
Neuville-aux-Bois. 1559
COLLOQUE DU BLESOIS
(Région boisée.)
ORLEANS (1560-1568.)
Bionne. 1599-1684.
Chateauneuf
Jargeau
LOIRE. FL.
St Ay
Lierville. chau
COLLOQUE
(Forêt de Marchenoir)
Binas
Autainville
Cravant 1559
Marchenoir 1559-1682
Lorges ?-1682
St Leonard
Beaugency
Louis Bastide. 1899.

tuelle, et une partie de l'Université, par les autorités civiles et même ecclésiastiques (le bailli, le lieutenant général et l'official étaient suspects d'hérésie), la Réforme atteignit vraiment la masse populaire vers 1540. Des tisserands de Meaux, fuyant la persécution, avaient fondé, sous la direction de l'un de leurs concitoyens, Faron-Mangin, une Église toute populaire. Il fallait grouper ces éléments différents : les réformateurs y avaient bien pensé, car nous savons par une lettre de Bucer à Farel (mai 1528) qu'il avait été de bonne heure question d'envoyer à Orléans un pasteur régulier, peut-être le célèbre Froment. Ce projet n'eut pas de suite, et c'est, d'après les frères Haag, à un jeune étudiant parisien, Colombeau, que reviendrait définitivement l'honneur d'y avoir dressé l'Église. L'académie de Genève, « l'Ecole des martyrs », lui donna comme guide spirituel un jeune homme plein de zèle et d'énergie, le premier d'une longue lignée de pasteurs célèbres qui jetèrent jusqu'à la Révocation un vif éclat sur l'Église d'Orléans.

Deux Églises ont joué un rôle prépondérant dans l'évangélisation de la Beauce. Blois, d'abord, qui, par Beaugency, de bonne heure véritable « nid d'hérétiques », fonde les Églises de *Lorges*, de *Marchenoir-St-Léonard*, de *Mer*, et plus loin de *Châteaudun*. D'Orléans, les prédicateurs réformés gagnent *Chilleurs*, *Gidy*, *Huêtre* et à l'ouest et au nord de Patay, *Bazoche* et *Guillonville*, *Fontenay* et *Sancheville*, où se réunit encore le colloque en 1613, Église qui fut transférée plus tard à *Baignolet*[1]. Les premiers pasteurs de Blois et d'Orléans furent les premiers pasteurs de ces Églises nouvelles.

La date capitale est l'année 1558-1559. C'est alors que la Réforme fut apportée à Guillonville, à 5 kilomètres de Patay. Dans cette commune où elle a subsisté jusqu'à nos jours,

1. L'Église de *Baignolet*, avec *Sancheville* et *Fontenay* pour annexes, a subsisté jusque vers le milieu du XVIIe siècle. *Maurice de Laubéran*, petit-fils de *François de Laubéran*, figure comme pasteur de Baignolet au Synode de Charenton (17 avril 1625). — L'Église de Chilleurs se réunissait au château de Chamerolle sous la protection du seigneur du lieu. C'est là que se tint le synode du 16 mai 1613. Les principales familles protestantes des environs étaient les *d'Auserville*, les *de la Taille de Bondaroy* (famille du

elle fut introduite par le châtelain de *Bourneville*, *François de Bourneville, seigneur de la Melonnière*, alors receveur des finances à Orléans, et elle trouva dans le curé de Varize un vigoureux prédicateur. A la Révocation, une partie de la famille de Bourneville dut se réfugier en Angleterre.

Avec quelques accalmies fugitives, la persécution sévit en Beauce et dans tout l'Orléanais jusqu'aux guerres de religion. Le haut clergé du diocèse de Chartres, qui s'était ressaisi, tenait la main à l'extirpation de l'hérésie. Il était bien secondé à Châteaudun, par l'abbé de la Madeleine, Olivier de Hochberg. Cet Allemand, fils naturel du margrave Rodolphe de Hochberg, dépouillé à la Réforme de ses bénéfices dans le canton de Neuchâtel, se vengeait sur les réformés de Beauce.

Dans notre pays la Réforme avait pris les proportions d'un véritable soulèvement populaire. On a prétendu, pour la bonne cause, qu'elle avait été le fait de quelques nobles factieux. A cela, nous opposerons les populations de Gidy, de Bricy-Boulay, de Huêtre, où il ne resta « pas un homme pour aller à la messe », où le curé lui-même « brusla son brévière et lettres de prestrise », populations qui accouraient de nuit, malgré les « pluyes et fanges », malgré aussi les hideuses amendes honorables et les bûchers, entendre les prédications de Robert le Maçon ou de Desmerange. Nous leur opposerons une longue liste de martyrs, où les nobles sont une infime minorité. Nous leur opposerons enfin les Anciens dont les noms sont parvenus jusqu'à nous, particulièrement ceux que *St. Martin*, le pasteur du *Chêne*[1], institua dès 1559, lors de sa mission en Beauce avec *Zacharie le Maçon*. Non, la grande masse des réformés chez nous appartenait au peuple, et lorsque plus tard les nobles eurent abjuré, la bourgeoisie émigré, le peuple se replia sur lui-

poète *Jean de la Taille*) et les *Marchand des Harpinières*, de Boiscommun. — Enfin, l'Église de *Janville*, qui se réunissait au *Puiset*, avait pour annexe *Lumeau*, où habitait la famille protestante des *Ramsay de Lumeau*. Nous connaissons au moins deux des pasteurs du Puiset à cette époque : *de la Roche* et *de Beauvilliers*, venu de Bazoche vers 1613.

1. Le Chêne, com. de Beauvilliers-en-Chartrain. V. *Bull.*, 1895, 547. — En 1602-1603, la famille *Gallot de Beauvilliers* faisait encore célébrer le culte au château de Beauvilliers.

même, souffrit en silence un long martyre de plus d'un siècle en attendant le jour où il releva bien haut, dans ce pays où l'adversaire la croyait à jamais abattue, la glorieuse bannière de l'Évangile et de la liberté.

A la veille de la première guerre de religion nos Églises étaient organisées et régulièrement pourvues de pasteurs. Ce qui les caractérisait, c'était leur grande activité de propagande[1]. *Charles d'Albiac*, dit *du Plessis*, pasteur à Tours, « prêté » à Blois, fonda en 1558 l'Église de *Marchenoir*, où il s'était réfugié. Il eut pour successeur *Louveau*, qui fut en Beauce, comme plus tard en Bretagne, un véritable apôtre. C'est en mai 1592 qu'il signe pour la première fois au registre. Quatre ans plus tard s'élevait le premier temple de *Bazoche*[2]. Jusqu'à la Révocation, Marchenoir resta la plus nombreuse des Églises de Beauce, Bazoche en fut la plus riche.

Quand la première guerre civile éclata, notre région se trouva prise entre l'armée royale, appuyée sur Châteaudun, Janville et Étampes et l'armée protestante concentrée autour d'Orléans. Elle fut tour à tour ravagée par les uns et par les autres. Les habitants de Patay, qui avaient tenté de surprendre d'Andelot en reconnaissance furent cruellement traités par Haumont, seigneur de Beaugency, qui s'empara le 10 avril 1562 de la ville et la livra au pillage et à l'incendie. Reprise par un parti catholique, elle fut prise une troisième fois par Coligny.

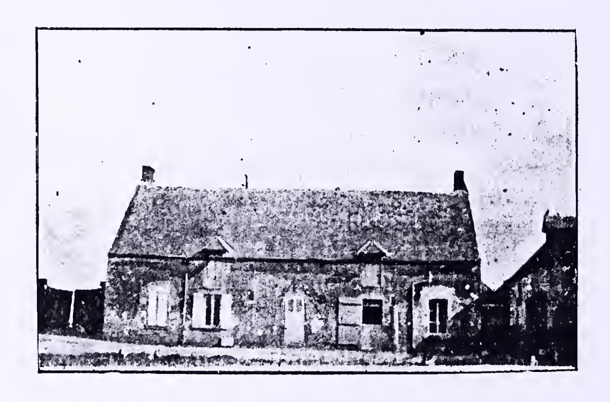
Malgré les troubles, quelques Églises continuaient à se réunir. Ainsi à la veille de la bataille de Dreux, les protestants de *Germignonville* célébraient encore leur culte au *Prieuré*, l'église ayant été détruite lors d'un passage de troupes.

Lorsque la tourmente fut passée, le protestantisme orléanais, décimé par les persécutions, réduit par les massacres, l'émigration et les guerres civiles, de majorité qu'il était, se

1. Les anciens de ces Églises étaient si zélés, qu'on les croyait rétribués. V. *Défense de S. Challudre.*

2. Ne pas confondre Bazoche-en-Dunois avec Bazoches-les-Gallerandes. Il s'agit dans ce récit de Bazoche-en-Dunois, Eure-et-Loir.

trouva être minorité. Il avait à lutter contre une formidable réaction catholique. La Ligue triomphait. Nulle part dans le royaume, il n'y eut un plus extraordinaire déchaînement de fanatisme. Impossible de peindre les horreurs de ces longues années d'incessantes souffrances, la terreur indicible qui pesait sur les campagnes. La Réforme semblait anéantie. Un soupçon, une parole, c'était la mort certaine. — Un jour, à Orléans, la populace traîna par les carrefours une pauvre



FERME DE LA BORDE-GIRARD,
DONT LE GRENIER SERVAIT DE LIEU DE CULTE AU XVIIIe SIÈCLE.

vigneronne *d'Ingré*, qui s'était laissé aller à des imprudences de langage et la précipita à la Loire[1].

A Arques, à Ivry les Huguenots avaient versé leur sang pour la cause nationale. Ils donnèrent Henri IV à la France. Henri se plaisait à le reconnaître et pourtant l'édit de Nantes se fit longtemps attendre. Il faut tenir compte des circonstances où se trouvait le roi. Le clergé, complice de Philippe II, gouvernait encore la France. Deux ans avant l'Édit, lorsque les Réformés, tour à tour trompés et déçus dans leurs légitimes espérances, parlèrent haut et montrèrent qu'ils étaient encore à craindre, la Ligue n'avait pas définitivement déposé les armes. Du reste, jamais l'intolérance cléricale ne pardonna au roi d'avoir proclamé « cette malheureuse liberté

1. V. Martyre de *Jeanne Jacquemain* (*Bull.*, 1887, 252)

de conscience » et elle l'a bien prouvé en frappant au cœur le plus français de nos rois.

Les résolutions de l'assemblée de *Jargeau*, où les délégués des Églises de l'Orléanais et de Beauce eurent à délibérer, à la veille de l'Édit, sur les revendications de l'assemblée de Saumur, jettent un jour singulier sur l'état précaire du protestantisme orléanais à cette époque : « La Compagnie est d'avis que si sa majesté nous accorde l'exercice libre de la religion ès lieux désignés par ses réponses, sans que nous y soyons aucunement troublés et qu'il y soit contrevenu par ceux qui ont cy devant procuré et procurent encores, nostre ruine, qu'on accepte ce qu'il plaist à sa majesté nous accorder et *que nous nous départions plustosts d'une partye* de ce qui nous seroit fort nécessaire, que d'encourir la mauvaise grâce de nostre prince. » C'était un minimum (*Bull.*, 1898, 477).

Sous le nouveau régime, dans l'espace de quatre ans qui sépare cette assemblée du Synode du Berry, bon nombre des anciennes Églises furent réorganisées. On sait que jamais l'Édit ne fut réellement observé : dans les provinces du centre il le fut moins qu'ailleurs. C'est ici que les premiers temples sont abattus : dès 1621, celui de Tours, deux ans après celui de Romorantin. Les inhumations des protestants ont toujours soulevé des difficultés sans nombre. Depuis la reddition de la ville, les protestants d'Orléans étaient forcés au su ou à l'insu des autorités de porter leurs morts à Jargeau « dans des coffres ». En 1600, le chapitre de Chartres se plaint au Parlement au sujet de l'enterrement dans le cimetière de *Sancheville* des deux enfants de Louis Godard. Le roi décida alors que partout où il se trouvait des réformés, un lieu de sépulture convenable leur serait réservé. On n'observa pas toujours la volonté royale, et souvent les Églises durent acquérir des cimetières à leurs frais. C'est l'origine du cimetière de *Villebeton*, qui servit pendant de longues années à l'Église de Châteaudun[1]. Même alors les cimetières et les ensevelissements étaient exposés à des pro-

1. A *Chartres*, ce n'est qu'en 1603 que *Pont-Tranchefêtu* fut assigné comme lieu d'exercice aux Réformés et qu'un cimetière, situé au « bout de la rue de la Bourdinière, proche Ste Foy », leur fut réservé.

fanations et des violences. En 1609, les fanatiques d'Orléans voulurent saccager le cimetière protestant. En 1634, le pasteur Lamy, de Châteaudun, fut inhumé dans le jardin, derrière le temple de St. Lubin « par l'avis des chefs de famille assemblés au temple à cette fin, pour éviter la rage et félonie du peuple mutiné, qui était résolu à déterrer le corps ». Lamy n'était pourtant pas le premier venu ; il était parent des prédicateurs Alix et Le Faucheur et de Pierre Chartier, avocat au Parlement de Paris et conseiller du roi. Aussi prit-on l'habitude d'inhumer dans les jardins, les cours de fermes, les caves. Près de Marchenoir, la famille Tissart creusa un caveau sous le rez-de-chaussée d'une petite maison seigneuriale, le Petit-Biches. Il y avait cependant tout près de là des cimetières protestants : à *St. Léonard*, à *Binas*, à *Autainville*. On n'osait pas y aller.

Les troubles de la Fronde avec leur cortège de misères, se firent cruellement sentir en Beauce. Parfois le malheur commun réconciliait un instant catholiques et protestants. Dans une page jaunie de l'état civil de notre petite ville, le curé Ledain nous fait assister à une de ces attaques si souvent renouvelées. Dès qu'apparaissait une des bandes armées qui désolaient le pays, de Rouvray, de Terminiers les malheureux paysans accouraient se réfugier derrière les murs de Patay, seul asile dans la grande plaine. Quand l'excellent curé fait le compte des braves tombés sur les remparts, il n'oublie pas *Pierre Bourgeois*, de Patay, de la R. P. R., mort à côté de ses concitoyens pour la commune défense du foyer. — Une autre fois le consistoire de *Mer* avait invité par lettre celui de *Dangeau* à célébrer un jeûne le jeudi 21 mars 1651, à l'exemple de l'Église de Blois. Le Consistoire avait répondu affirmativement à Chabin, ancien de Mer, et avait permis à son pasteur Montault de requérir l'assistance de René Rousseau, le pasteur d'*Authon*, mais l'arrivée des troupes du roi, puis celles de MM. les Princes et les « maux, misères et afflictions » qu'elles ont commis empêchèrent cette célébration et ce n'est que le 25 avril 1652, que Rousseau put occuper la chaire de Dangeau.

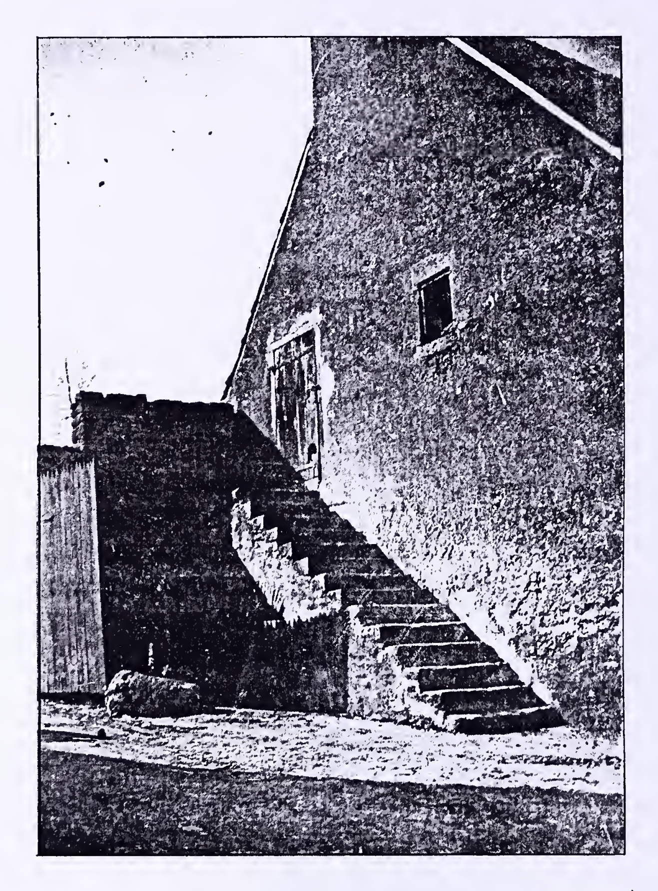
A toutes ces afflictions s'ajoutaient les plaintes incessantes

et hypocrites contre les temples. A *Châteaudun*, le chant des psaumes gênait la célébration de la messe (le temple était situé en face l'église Saint-Lubin). A *Marchenoir*, avec l'insigne mauvaise fois qui le caractérisait, le clergé prétendit que le culte y était postérieur à l'édit de 1577, et cela pendant de longues années. Il finit par avoir gain de cause.

Quand la Révocation arriva, la population protestante avait beaucoup diminué en Beauce. L'émigration et les abjurations avaient fait leur œuvre. Dans les villes surtout cette diminution est frappante. Dans telle agglomération, à Châteaudun par exemple, l'étude de l'état civil nous la montre s'accentuant d'année en année. On peut évaluer cette population au tiers *au moins* de la population totale. La Révocation n'en laissa plus qu'une poignée.

C'est avec un acharnement sans égal que fut appliqué le néfaste édit de Louis XIV. M. de Creil, à qui les dragonnades avaient réussi en Bourbonnais, en fit l'essai en Beauce. Il se révéla bientôt un maître dans l'art de forcer les consciences. Le clergé lui-même eut honte de ses excès et les amis de l'évêque de Chartres essayèrent plus tard d'en rejeter les responsabilités sur M. de Basville et le comte de Broglie qui commandaient les troupes. En une fois, la moitié au moins de la population de *Marchenoir* abjura : les dragons y avaient passé. Un autre jour le curé Géel, de *Fontenay-sur-Conie*, agissant en « vertu du pouvoir receu de Mgr de Chartres » eut un succès pareil, brusqué et déterminé lui aussi par les missionnaires en uniforme. Dans l'œuvre de conversion entreprise au nom du roi on n'oublia pas les enfants. On les enlevait à leurs parents, on en peuplait les couvents. M. de Coislin dut fonder à Orléans le couvent des Nouvelles Catholiques. Celui des Ursulines de Beaugency, celui du Puits de Quartier à Blois, pour ne citer que ceux-là, en regorgeaient. Bientôt ils n'y suffirent plus, on dut expédier les enfants enlevés à Paris. Le cri des mères beauceronnes est monté lui aussi vers le ciel ! Le cardinal de Fleury finit par écrire à l'évêque d'Orléans pour modérer son zèle : « Comme on vient de faire mettre vingt-deux enfants depuis très peu de temps dans les collèges

et les communautés, écrivait-il, si on envoyait à présent les autres que vous demandez (lettres de cachet) pour en faire mettre vingt autres, il paraîtrait extraordinaire qu'on eût,



FERME DE LA BORDE-GIRARD, ESCALIER CONDUISANT AU GRENIER[1].

en moins d'un mois, fait enlever quarante enfants dans un seul diocèse ».

A *Bourneville*, habitaient toujours les descendants de François de Bourneville. Eux aussi se virent ravir leurs enfants. Quant au malheureux père, il se réfugia en Angleterre, où il

1. Au XVIIIe siècle, il y avait trois issues semblables à ce grenier. Celle-ci seule subsiste actuellement.

devint colonel de l'un des trois régiments d'infanterie formés par les réfugiés.

Pendant toute la période dite du *Désert*, il se conserva à Patay et aux environs un petit groupe de protestants, qui demeura fidèle malgré tout. Prenons deux exemples entre beaucoup d'autres. Ils concernent deux familles qui font actuellement partie de l'Église de Patay.

La famille *Carougeau* est originaire de Normandie. Elle vint s'établir en Beauce, aux environs de Châteaudun, et pendant tout le XVIIe siècle son nom figure dans l'état civil de cette Église. C'est surtout pendant le XVIIIe siècle qu'elle joue un grand rôle dans l'Église de Patay. L'un de ses membres, pendant de longues années et malgré les dénonciations du clergé et les procès, sous prétexte de vendre des brebis, parcourait toute la région, le plus souvent dans « une méchante carriole », apportant en réalité des consolations aux persécutés et accomplissant un véritable ministère. Condamné avec deux complices *Pierre Girault*, de *Patay*, et *Laurent Paris*, de *La Chapelle Onzerain*, à 200 livres d'amende, les Carougeau eux aussi durent abjurer pour revenir au protestantisme dans des temps meilleurs.

Une autre famille qui rendit de grands services à l'Église est celle des *Morisset*. Elle est originaire de Bazoche. Au XVIIe siècle, *Isaac Morisset*, *sieur de la Grandemaison*, était ancien de cette Église. Par son mariage, il devint allié de trois excellentes familles protestantes de la région, les *de Chartres*, les *d'Anthié* et les *de Cherville*. A la Révocation la famille fut dispersée. *Marguerite Morisset*, alors âgée de 83 ans, se réfugia à Londres avec un fils et une fille veuve, à qui on avait enlevé la fille unique[1]. Elle y arriva dans le dénuement le plus complet. Plus tard, le fils se distingua dans l'armée anglaise. Une branche, restée en France, après

1. Enfermée aux Nouvelles Catholiques de Paris. Voici ce qu'en dit la *sœur Chevalier*, supérieure, dans un mémoire du 7 mai 1702 : « Damoiselle *Élisabeth de Chartre*, âgée de 22 ans, native de Dangeau, diocèze de Chartre, fille de Messire *Benjamin de Chartre* et de dame *Anne de la Haye*, envoyée le 31e d'octobre 1699 par Mgr l'Évêque de Chartre. Il y a

avoir longtemps lutté, dut abjurer aussi, mais pour redevenir protestante et lorsque, après la révolution de 1830, *M. Th. Waddington* organisa l'Église de Patay et la dota d'un temple, il trouva un aide zélé et dévoué dans la personne d'*Honoré Morisset*, descendant direct d'Isaac Morisset.

Le culte se célébrait secrètement d'abord dans les bois de



ANCIEN TEMPLE DE PATAY[1].

la Conie, plus tard dans les fermes isolées. Les protestants de Patay et des environs se sont souvent réunis dans les bois de *Maison-Rouge* et dans le grenier de la ferme de *Pérolait*. Tout le XVIIIe siècle est rempli de dénonciations d'assemblées, voire d'écoles, émanant du clergé local[2]. A *Guil-*

près de trois ans qu'elle est dans nôtre maison où elle ne paye aucune pention, n'ayant qu'un très petit bien d'environ 200 livres de rente, qui est très endebté, elle s'instruit toujours et on *espère plus que jamais sa conversion* » (*Bull.*, 1894, 552).

1. Ce temple fut donné par M. Waddington en 1829. Les protestants de Patay durent attendre plus de six mois l'autorisation de l'ouvrir. Ils ne l'obtinrent qu'à condition qu'on mettrait des volets aux fenêtres et qu'il y aurait une cheminée apparente sur le toit, pour que le temple ne se distinguât pas des habitations voisines.

2. En 1777, les assemblées à Guillonville réunissaient de 60 à 80 per-

lonville, pendant la dernière moitié du siècle, les portes de plusieurs maisons, où s'étaient tenues des réunions, furent murées par l'autorité. Chose inouïe, le protestantisme faisait des prosélytes relativement nombreux en Beauce. Les dénonciations du clergé sont singulièrement instructives à ce sujet.

Les pasteurs dont nous avons retrouvé la trace à *Patay* et à *Guillonville*, au XVIIIe siècle, sont les deux pasteurs martyrs *Malzac* et *Brousson ;* un nommé *Rapinat* (?) venu de Hollande, un certain *Lemoyne*, sur lequel nous ne savons rien, sinon qu'il avait la prononciation méridionale, enfin les pasteurs connus de l'Orléanais à la fin du siècle, *Bergo*, *Jean Broca*, *Drécourt*, *Pélissier* et *Née*.

Après la Révolution, trois Églises s'organisèrent dans la région de Patay, à *Patay*, à *Gaubert* et à *Bricy*. En 1840, les deux Églises de Patay et de Bricy formèrent la paroisse officielle de *Patay*.

LOUIS BASTIDE.

Documents

LETTRE D'UNE HUGUENOTE A SON FILS

RÉFUGIÉ A GENÈVE

(1557)

Au cours de recherches que j'avais entreprises pour le *Bulletin* dans certaines collections manuscrites du XVIe siècle, à la Bibliothèque publique de Genève, en vue de relever les demandes de pasteurs adressées par des Églises françaises à celle de Genève, j'ai eu l'occasion de trouver la lettre que l'on va lire.

sonnes, 200 quand il venait un pasteur. *Jean Girault* était catéchiste, *Julien Piaut*, maitre d'école. Voici les noms de ceux qui tenaient des réunions à *Guillonville*, à *Pérolait*, à *Coinces : Claude Moreau; Cyprien Morize; Louis Joseph; Pierre Rivierre; Léonard Girault; Pierre Sevin-Marchand; Pierre Joseph*. — On se réunissait aussi à *Guillard*, ferme des environs de Patay, où *Cyprien Joseph* était fermier. — A la Révolution, c'était *Pierre-Pascal Chaufton* qui présidait le culte à Patay.

Il m'a paru que dans sa simplicité, et sous sa forme un peu rude, mais si vivante et sincère, elle évoquait avec force une personnalité, voire un type, celui de la matrone huguenote de petite bourgeoisie au xvie siècle, de nature à intéresser les lecteurs du *Bulletin*. — Sans doute il n'y a pas autre chose, dans cette lettre familière, que les reproches et les conseils d'une mère à son fils ; il n'y est question que des faits et des gestes peu importants d'une famille des plus obscures. Nous n'y relevons aucun renseignement sur les grands personnages ni sur les événements notables de l'époque. Et pourtant, cette lettre nous paraît digne de figurer dans une collection de documents historiques. C'est par son accent, bien plus que par sa teneur, qu'elle mérite l'attention.

En la lisant, ne croirait-on pas entendre parler la digne femme qui a écrit cette réprimande maternelle, ou plutôt qui l'a dictée? Car on ne peut s'y tromper : cette mère qui gronde son fils trop négligent à donner de ses nouvelles, et qui l'encourage très judicieusement à apprendre à lire, ne savait elle-même ni lire ni écrire. L'écriture trop correcte de notre document, la souscription d'une apparence trop impersonnelle pour constituer une signature, dénotent la main d'un écrivain public. Et c'est peut-être bien à cette circonstance que le style de Jeanne Breul doit sa vivacité caractéristique et son empreinte si personnelle. On peut être assuré que les propos de notre huguenote auraient perdu leur allure brusque et primesautière, s'il lui avait fallu les coucher par écrit elle-même. Les femmes de la petite bourgeoisie n'étaient alors guère expertes à manier la plume. — Quelques-unes, assurément, plus instruites que Jeanne Breul, auraient pu signer, d'une grosse écriture mal formée.

Mais si l'on ne savait presque pas écrire, on parlait à merveille une langue nette et forte, dénuée d'apprêt et de vains ornements. Nous en retrouvons un écho dans ce feuillet jauni, qui nous fait revivre, après trois siècles, un épisode de la vie intime de nos familles huguenotes. Ce n'est pas sans émotion qu'on relit aujourd'hui cette brève missive. On se représente la difficulté de correspondre sûrement avec le danger des routes, les déplacements précipités des réfugiés,

les accidents; et l'on se prend à songer aux angoisses des parents demeurés au pays, sans nouvelles de leurs enfants. — La mère du tourneur de Bourges exprime son anxiété et ses reproches à cet égard avec quelque sévérité. Elle ignore toute fausse sensiblerie, et parle fermement, mais sans aigreur, à ce fils depuis longtemps absent et qu'elle ne reverra peut-être pas. Mais, sous une apparente raideur, l'amour maternel apparaît très fort, et tempère la rigueur de la semonce.

On verra quelle haute idée Jeanne Breul a de l'autorité paternelle : elle n'admet en aucune façon que son fils, éloigné d'elle depuis plusieurs années, établi à l'étranger, et qui ne donne plus signe de vie, puisse se marier sans prendre ses avis. On remarquera surtout chez elle un sentiment élevé et noble du devoir et de la religion.

Si bien que cette courte lettre tout intime d'une simple bourgeoise, sérieuse et droite, prend un intérêt général. Elle demeure pour nous un témoignage vivant des époques troublées où les Huguenots de la classe moyenne et du peuple se signalaient par des mœurs et des caractères singulièrement forts et honnêtes. Elle rappelle à l'esprit tout un passé de saines traditions dont le protestantisme français a le droit d'être fier.

Je regrette de ne pouvoir ajouter sur Jeanne Breul (ou plutôt Breuil?), et sur son fils François Cado (ce nom a dû aussi être orthographié autrement), aucun renseignement à ceux que nous fournit la lettre même. Mais je n'ai rien trouvé de plus sur ces deux modestes personnages. La *France protestante* cite deux autres Cado, l'un de Saint-Amand, l'autre de l'île de Ré, aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. Le nom de François Cado n'apparaît ni dans les minutes des notaires genevois, ni dans le Livre de réception à la bourgeoisie de Genève, non plus que dans les registres mortuaires. Il est seulement inscrit dans le registre de réception des habitants de Genève, à la date du 28 juin 1557 : « *François Cado, tourneux, natif de Bourges en Berry.* » Il ne semble donc pas qu'il se soit définitivement fixé à Genève, où l'on ne retrouve pas d'autre trace de son séjour. Peut-être retourna-t-il à Bourges auprès

de sa mère, dans cette maison que Jeanne Breul avait si bien fait *accoutrer?* Furent-ils victimes des persécutions? On sait que l'Église de Bourges, constituée en 1556, fut bientôt persécutée, et qu'en 1561 il n'y avait plus exercice du culte, pour tout le Berry, qu'à Issoudun.

Par contre nous sommes bien mieux renseignés sur deux familles beaucoup plus considérables, mentionnées par Jeanne Breul, et nous pouvons nous expliquer par suite de quelles circonstances sa lettre figure aujourd'hui dans un volume des *Manuscrits latins* de la Bibliothèque de Genève. Jeanne Breul nomme parmi les personnes auxquelles elle présente ses salutations, et qui s'intéressent à son fils, deux dames de Bourges établies à Genève, Mmes des Bergeries et Colladon.

Mme des Bergeries, née Guyonne de Cuchermoys[1], femme

1. Les biens de Mme des Bergeries avaient été confisqués lorsqu'elle se retira à Genève. Elle réussit à faire racheter par son fils aîné ceux qui avaient été attribués, en don royal, à Jeanne Bouchetel, femme de Claude de Laubespine, secrétaire des finances et commandements du Roi (Voir quittance de Guyonne de Cuchermoys pour noble Jehan Girard l'aîné, son fils, du 19 mai 1558. Minutes de Ragueau, de Bourges, notaire à Genève, 2e vol., *Archives d'État*, Genève). Guyonne de Cuchermoys testa une première fois le 17 août 1560 (Ragueau, 3e vol.). Elle déclare rendre « graces a Dieu de tant de biens et benefices qu'il luy a faictz, et singu-« lierement de ce qu'il l'a appellé a la cognoissance de son Sainct Évan-« gile, et par iceluy donné a cognoistre le vray moyen de son salut, qui « est par Jesus Christ nostre seul Saulveur et mediateur envers Dieu son « pere; lequel elle supplie d'augmenter ses graces en elle, jusques ad ce « qu'il l'appelle en son repoz eternel, preparé a tous ses fideles, du nombre « desquelz elle s'asseure estre par sa pure grace et misericorde. Plus « veult et ordonne que après son decès, son corps soit porté en terre, « selon la coustume de ceste Église, en esperance du jour de la resur-« rection ». Parlant de « ses biens terriens », elle dit que « graces a Dieu, « despuys qu'elle s'est retirée par deça, elle les a tellement gouvernés « qu'ilz sont augmentés, et ont esté benyz de Dieu, et ses dictz enfans « n'ont souffert dommage en ses biens pour avoir par elle habandonné le « pays de France, afin d'eviter l'idolatrie, et vivre selon la reformation de « ceste Église ». — Elle fait deux legs considérables, l'un de 400 écus d'or soleil aux pauvres étrangers retirés en cette Église pour y vivre selon la Réformation, l'autre de 200 écus d'or soleil, pour être employés en cense et revenu à l'entretien du collège et instruction de la jeunesse en cette ville, exclusivement, sans cela cette somme devrait retourner à ses héritiers. Comme exécuteurs testamentaires, elle nomme Jean Calvin, spectc Germain Colladon, docteurs ès droits, et honne Loys Thezan.

de noble Jean Girard, seigneur des Bergeries, échevin de Bourges, se retira à Genève avec deux de ses petits-enfants et y mourut vers 1567. La famille Girard des Bergeries s'est éteinte à Genève à la fin du XVIIIe siècle. Une autre branche, descendant du fils aîné de Guyonne de Cuchermoys, resté en France, paraît être retournée au catholicisme au XVIIe siècle. Elle était représentée en 1768 par Paul Girard, écuyer, seigneur des Bergeries, de Bourges en Berry, garde militaire du prince de Conti.

Mme Colladon, ou Mme la Colladone, comme dit Jeanne Breul, était fille de Nicolas Bigot, seigneur des Fontaines, de la Vacherie, des Marais, etc., échevin de Bourges, conseiller du Roi et son lieutenant général au bailliage de Berry, et femme de Léon Colladon, docteur ès droits, avocat à Bourges, avec qui elle se réfugia à Genève. Elle fut la mère de Nicolas Colladon, pasteur et professeur, qui de 1561 à 1571 eut la charge de conserver et de mettre au net *les papiers et registres* de la Compagnie des pasteurs de Genève. Nicolas Colladon, professeur distingué, et qui s'était acquitté avec dévouement des fonctions pastorales, jusqu'au moment où l'exagération de ses doctrines théocratiques et l'impétuosité de son caractère le firent déposer par le Conseil, était le désordre incarné. L'incurie dont il avait fait preuve en sa qualité de gardien des archives de la Compagnie lui attira de très vives réclamations de la part de ses anciens collègues, en 1573[1]. S'il avait égaré une portion assez notable de la correspondance de la Compagnie, d'autre part il avait laissé des papiers personnels de sa famille se mêler avec les documents de la Compagnie. Au XVIIIe siècle, les documents provenant de la correspondance ecclésiastique des XVIe et XVIIe siècles furent déposés à la Bibliothèque publique, et répartis alors dans un certain nombre de cartons, ou reliés en volumes, avec peu d'ordre et de méthode. C'est ainsi que la lettre de Jeanne Breul, que François Cado avait remise sans doute à Mme Colladon, en lui présentant les salutations

1. On trouvera dans le prochain *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* une note sur les Registres de la Compagnie des pasteurs de Genève au XVIe siècle, et sur l'affaire de Nicolas Colladon.

de sa mère, passa entre les mains de Nicolas Colladon, et s'égara dans les papiers de la Compagnie. Elle se trouve aujourd'hui reliée avec des pièces latines et françaises contemporaines, émanant d'Églises et de pasteurs français.

H.-V. AUBERT.

Lettre de Jeanne Breul.

(Bibliothèque publique de Génève, ml. 121, fol. 2, orig.)

A François Cado
torneur demeurant davant
l'église de Sainct Pierre[1].

François

Je suis esbaye comme aultrement je ne reçoy de tes nouvelles, veu que tu es arreté a un lieu la ou j'en pourrois recevoir souvent si tu voullois. S'yl est ainsi que tu aye levé bouticque, comme l'on m'a dict, il fault bien dire que tu n'aye pas grand envye de recevoir de mes nouvelles, veu que despuys que tu t'en es allé, je n'ay reçu qu'une lettre de toy, quant tu estois à Lyon, despuys deulx ans et demy en ça. Et si, je t'en ay escrit plusieurs. La derniere que je t'ay escrite a estée par le serviteur du Sire Estienne Lulier[2]. Je ne scay si les as receues ou non.

Il y a le filz du Heaulme d'ort de ceste ville qui m'a dict qu'il avoit parlé a toy, et que tu luy avoys dit que l'on te voulloit marier. Mais je te deffens bien que tu ne le face pas, que premier tu ne vienne parler a moy. Car je suys asseurée qu'en se pays la l'on ne te conseillera pas, mais que tu parle a tes amys et aus miens, c'est assavoir a Madame des Bergeries et a Madame la Colladone.

Je ne suys pas marrie que tu sois la, et suis bien aise de quoy Dieu t'y a appellé, Lequel je prie qui te veulle fortifier en sa Saincte Evangille. — L'on m'a dict que tu aprenois a lire. Je prye ce bon

1. On observe que Jeanne Breul a soin de ne pas nommer Genève, ni dans l'adresse, ni dans le corps de la lettre, pour éviter de compromettre le porteur, en cas de surprise.

2. Estienne Lullier, fils de feu Guillaume Lullier, de Bourges, fut reçu B. G. le 1er juillet 1557, avec son fils Guillaume (*Livre des bourgeois, Archives d'État*, Genève). Il figure comme témoin au testament de Guyonne de Cuchermoys. Cecile Lullier, fille d'Estienne, épousa en première noces, le 2 janvier 1560, Gaspard Anastaise ; et en secondes noces spect• Abel Perrault.

Dieu qu'il te veulle augmenter le courage, car tu ne scaurois mieux faire.

Ne faus de presenter mes humbles recommandations a Madame la Colladone et Des Bergeries, et a ma commaire Loyse Faciere et a son mari. Ne faus, quoy qu'il en soit, de m'escrire a ceste fois, car si tu y faus, jamays tu n'auras lettre de moy.

Quant a des nouvelles de par deça, tous nos amys font bonne chère, principalement ton frère et ta seur. J'ay faict accoutrer ces jours passés nostre maison, laquelle est fort bien, loué soit Dieu.

Aultre chose ne te scaurois mander pour le present, sinon que je prie Dieu qu'il te veulle donner la grace de cheminer tousiours en sa crainte, et de garder ces commandements, et de ne suivre mauvaise compagnie.

De Bourges, ce XIII[e] de ce moys d'aoust 1557

Par

Ta mère Jane Breul.

DOCUMENTS SUR LA RÉFORME EN AUVERGNE

EXTRAITS DES ARCHIVES ET DE LA BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

J'ai publié l'année dernière, dans ce même *Bulletin*, deux séries (p. 81-102 et 439-472) de notes sur l'histoire de la Réforme en Auvergne. Les lecteurs qui ont pris la peine de les lire ont dû être frappés du caractère décousu de ces notes, extraites les unes de la Bibliothèque municipale ou des Archives de Clermont, les autres de l'ouvrage du chanoine Majour, d'autres encore des Archives départementales du Puy-de-Dôme et des Archives nationales. Il m'eût été difficile de mettre de l'ordre dans des documents que j'ai publiés au fur et à mesure de leur découverte, et une pareille tentative m'eût paru prématurée. En effet, il ne me semble pas actuellement possible d'écrire un précis de l'histoire de la Réforme en Auvergne; nous n'avons encore, sur bien des points, que des données trop incertaines, et il serait imprudent de construire trop tôt, en se servant du petit nombre de faits jusqu'ici rassemblés, une ambitieuse synthèse. Pour l'instant, je n'ai eu le pouvoir et la prétention que d'apporter

quelques liasses de documents. Peut-être, un jour, pourra-t-on en tirer de l'histoire.

Un séjour à Genève me permet aujourd'hui d'ajouter un nouveau paquet de notes à ceux que j'ai déjà publiés. — On sait assez, d'une façon générale, que c'est à Genève qu'il faut aller étudier l'histoire des Églises réformées de France; mais il faut avoir eu l'occasion de se livrer soi-même à une étude de ce genre pour savoir jusqu'à quel point cette proposition est vraie. Les n[os] **ml** 121, **mF** 197, 197[a] et 197[aa] de la bibliothèque publique contiennent toute la correspondance des Églises réformées de France avec la Compagnie des pasteurs de Genève pendant les quarante dernières années du xvi[e] siècle[1]. On peut évaluer à près de *trois cent cinquante* le nombre des Églises qui y apparaissent comme vivantes et agissantes. Nous avons donc là toute l'histoire, écrite au jour le jour, du mouvement réformé en France, dans la période qui suivit immédiatement l'établissement des Églises organisées à la genevoise. Chacune d'elles écrit aux pasteurs de Genève pour leur exposer sa situation, leur faire connaître ses besoins, leur demander l'envoi d'un ministre. Ces divers groupes, dont quelques-uns se sont formés spontanément bien avant 1560, tendent à s'unifier de plus en plus sous la règle calvinienne et à constituer une vaste fédération religieuse fortement centralisée.

Les Archives de Genève me réservaient d'autres trouvailles. Sans parler des précieux registres du conseil[2], qui

1. Le catalogue porte, sous la rubrique **ml** 121 « Lettres diverses (1557-61) ». En réalité peu de documents sont antérieurs à 1560. — Un merveilleux instrument pour se guider dans ce dédale, c'est le double catalogue sur fiches, par ordre alphabétique de noms d'Églises et de noms de pasteurs, dressé par M. H. Aubert, et que son auteur a mis obligeamment à ma disposition. La publication de ce répertoire serait un véritable service rendu à tous ceux qui étudient la Réforme française. C'est sur ces fiches que j'ai relevé ce chiffre de près de 350 (je crois en avoir compté exactement 346) Églises que je donne ci-dessus. Or le dépouillement de M. Aubert n'est pas encore absolument complet, et nous ne sommes pas sûrs d'avoir la correspondance de *toutes* les Églises de France sans exception. Le chiffre de 350 ne saurait donc être accepté que comme un minimum.

2. Dont il existe, aux Archives mêmes, d'excellents extraits (*Extraits*

ont été utilisés par tous les historiens de la République, et du *Livre des bourgeois*, qui a été publié par M. Covelle, elles contiennent le *Livre des habitants*, ou, plus exactement, trois[1] fragments de cet ancien livre, rentrés aux Archives après la tourmente révolutionnaire : un registre allant du 30 janvier 1549 (v. st.) au 29 janvier 1560; un autre du 2 septembre 1572 au 24 août 1574; un troisième du 18 janvier 1585 au 11 octobre 1587. Tels qu'ils sont, ces fragments sont peut-être plus précieux pour nous Français que le *Livre des bourgeois* lui-même; ce dernier, en effet, ne prend les réfugiés qu'au jour où ils entrent dans la bourgeoisie genevoise, c'est-à-dire à un moment où ils habitent quelquefois la ville depuis plusieurs années, où ils s'y sont à moitié naturalisés, où ils y ont, par aventure, changé de profession. Le *Livre des habitants*, au contraire, nous livre leur nom au moment même de leur arrivée à Genève, au moment où ils y cherchent un asile, parfois temporaire, contre la persécution religieuse. Ils ne s'y fixent pas toujours sans espoir de retour; ils rentrent dans leur patrie si des édits de tolérance leur permettent d'y revenir, quitte à s'acheminer de nouveau vers Genève dès que l'orage recommence à souffler. Je donnerai une idée de l'importance de ce registre en disant que le tome Ier contient (pour onze années) plus de *sept mille*[2] noms de réfugiés, dont l'immense majorité, la presque totalité, se compose de réfugiés français.

C'est sous leur dictée que le scribe a écrit le nom, le lieu d'origine, la profession de chacun; il a écrit comme il entendait, en homme peu habitué aux accents et aux patois des diverses provinces françaises, ce qui rend difficile la lecture du registre et l'identification des noms propres. La ville d'Aix, en passant par un gosier provençal, devient sur le registre « la ville Dezays en Provence »; les scieurs de long des montagnes d'Auvergne y sont transformés en « chieurs de long »; Marvejols, mal entendu, devient « Varmejolz en Gévaudan »,

des registres publics), plus un *Inventaire des pièces historiques* et un *Inventaire chronologique des pièces annexées aux registres du conseil.*

1. Je ne parle que du XVI[e] siècle.

2. 6 registres à 361 pages, et chaque page donne en moyenne 20 noms.

et Saint-Rémy est bizarrement orthographié « Senrmy »; assez joli exemple d'orthographe purement phonétique. C'est surtout dans les moments de presse que ces graphies deviennent étranges; par exemple, en septembre 1572, au lendemain de la Saint-Barthélemy. Rien qu'à l'écriture, presque illisible, hâtive, précipitée, fiévreuse, de ces pages, à l'irrégularité avec laquelle sont libellées les notices individuelles, à l'absence plus fréquente des indications d'origine et de profession, on s'aperçoit que c'est une trombe de Français qui s'est abattue sur Genève.

J'ai relevé, dans ces registres, tous les noms de réfugiés appartenant à l'Auvergne. Je dois dire que j'ai éprouvé, en faisant ce travail, une véritable surprise. J'étais arrivé à Genève avec cette idée préconçue que l'Auvergne, sauf Issoire, avait été peu ou point « infestée par l'hérésie »; les quelques faits que j'avais relevés dans mes précédentes *Notes* étaient, en somme, peu considérables; je m'attendais donc à ne récolter qu'une maigre moisson. Quel n'a pas été mon étonnement de rencontrer de nombreux Auvergnats, de plus en plus nombreux, cela va sans dire, à mesure que j'avançais dans mon dépouillement : 81 dans le premier registre, 35 dans le second, 11 dans le troisième[1]. Ces chiffres sont assurément très inférieurs à ceux que donnerait une statistique analogue, dressée pour d'autres provinces; ils n'en ont pas moins leur importance, si l'on songe qu'une partie seulement de la population réformée pouvait émigrer.

Quelle était la composition de ce groupe de réfugiés auvergnats? Sur 127 noms, on ne relève *qu'un seul* personnage qualifié de noble, le seigneur du Lac. Les professions libérales fournissent deux médecins, deux praticiens (c'est-à-dire deux avocats), un contrôleur des contrats, un banquier. Tout le reste (du moins parmi ceux dont on nous fait connaître la profession) appartient aux corps de métiers, et souvent aux plus humbles; à côté de trois imprimeurs et d'un libraire, de trois personnages qualifiés de marchands, et qui sont sans

1. Les deux derniers registres n'enferment que de courtes périodes de deux ans.

doute de gros marchands, on trouve pêle-mêle deux chaussetiers, trois couteliers, trois merciers, un verrier, sept (peut-être dix) cordonniers, huit « rubantiers » ou passementiers, cinq couturiers, un quincaillier, un charpentier, un maréchal, un cardeur, deux serruriers, quatre menuisiers, deux pelletiers, un corroyeur, un tanneur, un cordier, un damasquineur, un musicien, un orfèvre, un tisserand, enfin quatre laboureurs.

Ces quatre personnages étaient-ils les seuls qui appartinssent à la classe paysanne? Pour répondre à cette question, il faut se demander si les réfugiés auvergnats venaient des villes ou des campagnes. Ici, les indications du registre sont très incomplètes et les noms ne sont pas toujours faciles à identifier. Quoi qu'il en soit, vingt et un (peut-être vingt-quatre) viennent d'Issoire, berceau de la Réforme auvergnate, cinq de Clermont, un de Montferrand, sept de Thiers, cinq de Maringues, deux d'Aigueperse, quatre d'Ambert, un de Brioude, deux d'Aurillac. Mais il en vient également de très petites localités, perdues dans les montagnes : Saint-Bonnet-le-Châtel, qui a de nos jours 1,300 habitants[1], en envoie quatre à Genève; Saint-Dier (1,500), quatre; Vodable (450), deux; Job (2,600), cinq; Joze (1,200), deux; Marsac (2,900), également deux. Il en vient, isolément, de localités très diverses, très éloignées, souvent infimes : quelques-unes situées dans le Cantal, comme Saint-Urcize, Salers, Allanches, Madic, Maurs, plus souvent dans la Basse-Auvergne, montagne ou limagne, comme Lastic (actuellement, 500 h.), Broc, Meillaud (400 h.), Solignat (500 h.), Perpezat, Saint-Amand, Celles, Rochefort, Saint-Diéry, Brassac, Ennezat, Pailhat, etc. Au reste, la seule lettre provenant des Églises d'Auvergne qui nous ait été conservée est une lettre adressée, en 1562 probablement, par les Églises d'Ambert, de Job, de Saint-Germain-l'Herm et de Saint-Bonnet-le-

1. La population de quelques-unes de ces localités a pu, par suite de l'émigration vers les villes, diminuer au lieu de s'accroître depuis trois siècles. Cependant elles n'étaient certainement pas si populeuses au XVI[e] siècle qu'elles n'eussent pas, dès lors, le caractère exclusivement rural.

Châtel, c'est-à-dire par un groupe de réformés répandus surtout dans la vallée de la Dore et les montagnes du Livradois. Ainsi donc, autant du moins qu'il est permis de généraliser en s'appuyant sur ces quelques documents, le protestantisme auvergnat n'est pas exclusivement concentré dans quelques cités d'élection, comme Issoire, Ambert et Maringues. De ces villes, il a essaimé dans la campagne et dans la montagne; sa présence est signalée (pour ne parler que du territoire du département actuel du Puy-de-Dôme) dans près de trente localités différentes, dont quelques-unes sont de très petites localités rurales. Dans ces villes comme dans ces villages, la Réforme paraît avoir entamé surtout les classes ouvrières, maîtres et artisans, et il semble bien que la contagion ait gagné les paysans eux-mêmes[1].

H. Hauser.

Extraits du Livre des habitants[2].
1er registre (30 janv. 1549 — 29 janv. 1560).

Page 4, 10 mai 1549 : « André le Court, de Brioude en Auvergne. »

Ce personnage nous est connu grâce aux *Annales d'Issoire* (ms. 614 de la Bibl. de Clermont, f° 14) : Lorsque le jacobin venu d'Allemagne eut quitté Issoire après y avoir prêché les idées nouvelles, « sa doctrine... resta dans l'esprit et le cœur de plus de deux cents personnes et pénétra même dans le cloître parmi les religieux. Le cellerier nommé Le Court, quelque temps après, ayant débauché une bâtarde du logis du Cygne, fort belle fille, s'en alla à Genève chercher le jacobin ». Et plus loin, f° 18 : « *Rébellion des religieux bénédictins d'Issoire à Mgr l'évêque de Clermont...* Cinq ou six reli-

1. M. Vernière veut bien me communiquer à l'instant les deux notes suivantes, qu'il a extraites des registres paroissiaux d'Espalem (arrondissement de Brioude). Ces deux notes sont relatives à une époque très postérieure à celle dont je m'occupe ci-dessus, mais elles peuvent intéresser mes lecteurs : « Regnauld Girard, *soldat de l'Évangile*, soi-disant de la ville de Metz, trépassa le 5 novembre 1628. — Catherine Fauchier, femme de Pierre Gueffier de Boisseuges et fille de *l'Huguenot des Bordes*, trépassa catholicisée le 3 septembre 1633. »

2. MM. Vernière et Rouchon ont bien voulu m'aider, avec leur connaissance profonde de l'Auvergne, à identifier quelques noms de lieu.

gieux du monastère, entre autres comme j'ai dit le cellerier Le Cour... » Or, la venue de ce jacobin doit être placée en 1540, sous le consulat de Jean Vialle et Charles Bonnel. Il faut donc admettre que Lecourt attendit neuf ans avant de quitter Issoire; il est probable que sa fuite eut pour cause les poursuites exercées en 1548 contre les luthériens d'Issoire et de Clermont. Le *Livre des habitants* ne mentionne pas l'arrivée de sa compagne. C'est probablement de lui qu'il est question dans le registre des bienfaiteurs de la Bourse française de Genève, en mars 1551 : « Monsr Le Court, un florin[1]. » Retiré à Genève, il entretenait avec ses coreligionnaires d'Issoire une correspondance dont il ne nous est malheureusement rien resté. En 1560, après le meurtre du ministre Annet Désauches, les catholiques espéraient que la Réforme était vaincue à Issoire, « mais ils furent grandement déçus[2], au moyen des ordinaires épîtres que le cellerier Lecourt, subrogé au lieu du jacobin, leur écrivait, par lesquelles les exhortait se montrer vaillants au combat contre les principaux et se tenir fermes à la foi, à l'imitation de ce vaillant champion de Christ, maître Annet Désauches, l'âme duquel s'était envolée au ciel couronnée des lauriers du martyre ». Puis « ils voulurent amplifier le nombre de leurs ministres, ils firent venir le cellerier Lecourt, sa femme et ses enfants... », sans doute en juillet-août 1562[3]. Certains manuscrits (614 f° 29 v°) donnent une liste des « Moines et prêtres qui avaient quitté le froc » et une liste (f° 30) des « Ministres qui prêchaient à Issoire »; sur ces deux listes figure « Me André Lecourt, cellerier »; et ailleurs : « Me André Lecourt, qui amena Léonard [sans doute, le ministre Léonard Monestier], cellerier du couvent d'Issoire. »

P. 5, 8 juillet : « Jehan Chabanne de Maringues en Auvergne[4]. »

P. 18, 4 septembre 1550 : « Reception de Jehan et Ponce des Olches, freres, natifz de Malhac[5] au diocèse de Clermont en Aulvergne, chaussetiers, faite 4 septembris 1550. »

P. 20, 14 octobre 1550 : « Maistre Guillaume Senrmi [St Rémy],

1. *France protestante*, art. Chinon.

2. Je donne ici la leçon du manuscrit 616, f° 31, qui me paraît avoir conservé plus fidèlement le ton des lettres de Lecourt.

3. « Le Cour, ministre de Chanci et Cartigny fut demandé par ceulx d'Yssoire pour aller exercer le ministère de l'Évangille entre eulx. Et leur fut accordé par Messieurs suivant l'advis et rapport qu'en firent les ministres par la bouche de M. Calvin » (*Registres de la Compagnie*, 1562, vol. B). J'extrais ce renseignement des fiches manuscrites de M. H. Aubert.

4. *France protestante*, II, col. 978.

5. ?

natif du pays d'Auvergne du lieu de Sainct-Orfize[1], diocèze de sainc Flour, docteur en la faculté de medecine, faicte 14 octobris 1550. »

P. 20, 21 octobre : « Reception de Pierre Marillac de Aigueperse[2] au païs de Aulvergne, faicte 21 octobris 1550. »

P. 31, 25 août 1551 : « Reception de Authoenne Chabron, natif de Tier [Thiers], du pays d'Auvergne, costelier, faicte le 26 augusti 1551[3]. »

P. 36, 27 août : « Reception de Benoît Pascal, de Sambadel[4] au pays d'Auvergne, faicte le 28 augusti 1551. »

P. 39, 28 août : « Reception de Pierre de Serre, mercier, d'Issoire en Auvergne, faicte le 28 augusti 1551[5]. »

P. 53, 7 septembre : « Martin Roussel, mercier, natif du lieu de Saint-Badel[6] en Aulvergne. »

P. 74, 1er décembre 1553 : « Pierre Bertholion, de la ville d'Ambert en Auvergne, verrier, a presenté supplication le 1er de decembre 1553 et a juré le 9 de janvier 1554[7]. »

P. 80, 29 mai 1554 : « Jehan Bompar, natifz de Lastic[8] en Auvergne. »

P. 85, 6 août 1554 : « Anthoine Pradel, cordonnier, d'Issoyre en Auvergne. »

P. 88, 30 août : « Jacques Salanceufz, rubantier d'Auvergne. »

P. 89, même date : « Robert Freysse, rubantier d'Auvergne. »

P. 97, 3 décembre : « Jehan Mages, natifz de Greignier (?)[9] en Auvergne, cousturier. »

P. 99, 17 décembre : « Ligier Forestz, ribantier, du pays de Tier en Auvergne[10]. »

P. 100, même date : « Guy Moranges, de Clermont en Auvergne. » Il est à remarquer que le texte ne dit pas « natif de Clermont ». Ceci s'accorde avec cette note de Dulaure au ms. 617 de Clermont :

1. Saint-Urcize, canton de Chaudesaigues.
2. Arrondissement de Riom.
3. Il faut lire Chabrol.
4. Sembadel (Haute-Loire).
5. La liste des habitants réformés d'Issoire donnée par Longy, *Histoire d'Issoire*, mentionne un « Pierre Serre, qui s'en alla à Metz ». Est-ce le même ?
6. Voy. note 4 ci-dessus.
7. *France protestante*, II, p. 445.
8. Canton de Bourg Lastic.
9. Grenier-Montgon (?), Haute-Loire.
10. *France protestante*, VI, p. 602.

« Guy Moranges ou de Moranges était en 1550 docteur en droit. L'auteur du manuscrit [des *Annales d'Issoire*] le dit natif d'Issoire et l'auteur de l'*Histoire des martyrs protestans* [Crespin] dit qu'il était d'Aurillac. » Voici le passage des *Annales* qui le concerne : « Sous la faveur de cet édit [de janvier] ils [les réformés d'Issoire] firent venir Me Guy Morange, natif d'Issoire, ministre de Genève pour prêcher publiquement dans la ville. Il y arriva environ la fête de Ste-Catherine en l'an 1568... » Il y prêcha avec le plus grand succès ; d'après l'auteur des *Annales*, il aurait poussé les réformés à briser les croix et à maltraiter les catholiques. Il figure sur la liste des « ministres qui prêchaient à Issoire », sous cette forme : « Me Guy Morangez, garde des sceaux à Montferrand » ; il avait été, en effet, lieutenant général du bailliage de 1544 à 1551. Il prêcha en 1557 à Anduze, en 1558 à Issoudun, en 1560 à Uzès. Le 8 juin 1561, Jehan Barraband, d'Aubusson, avait adressé à Guy de Moranges, qu'il croyait sans doute encore à Genève, la lettre suivante (Genève, Biblioth., ms. 121, f° 151) :

« Nous vous escrimes dernierement de nos nouvelles par le frere Gallichier envoyé par dela de la pluspart des Eglises de la province de Lymosin pour recouvrer ouvrier : par lesquelles pourrés entendre comment le bon Dieu nous adciste tellement (nonobstant nostre fragilité et infirmité) que nos adversaire n'ont aucun moyen, sinon de magnifier le Seigneur... Nous désirerions grandement qu'il pleust à messieurs nos peres de vous enjoindre de venir de par dessa avec ledit Gallichier pour revoyr, visiter et reformer quelque petit nombre d'esglises qui se dressent en ceste province, mesmement du lieu de vostre naissance et lieux circonvoysins, dont nous esperons quelque grand chose à l'honneur de Dieu. Estant recors des propos que de vostre grace m'avés autrefois tenues [1] et de la sentence d'Ovyde, à quoy vous doict aussi inciter la charité fraternelle, j'ay, non pas moy, mès le consistoire et toutes les esglises de la province, donné charge à Me Gallichier de prier nosditz peres de obtenir ce point... »

La liste des pasteurs envoyés de Genève en 1561 (Voy. *Bulletin*, 1897, p. 452) porte cette mention : « Guy de Moranges, *Orillac*. » Cette mission à Aurillac, dont il est question dans l'*Histoire ecclésiastique*, fut coupée en deux par son séjour à Issoire [2]. Moranges était, en

1. Ils s'étaient sans doute connus à Issoudun.

2. « M. Guy de Moranges, dit M. de la Garde, ayanlt esté envoyé à l'église d'Orillac et icelle puis après dissipée, retiré par ceulx d'Issoire, survint avec le temps que ceulx d'Orillac le voulurent ravoir. Dont y eut

1573, représentant de l'Église de Malzieu en Gévaudan à l'assemblée de Millau.

P. 114, 12 août 1555 : « Anthoine Preghat, natifz de Broc [1] en Auvergne, diocèse de Clermont. »

P. 118, même date : « Michel Fernauld, ribantier, natifz du lieu de Soliniac [2] près de Uxoire en Auvergne, diocèse de Clermont. »

P. 128, 13 janvier 1556 : « Jehan Fores, quincailleur, natif de la ville de Thiers en Auvergne. »

P. 129, 30 décembre 1556 : « Jehan Berton de Orleyne [3] au pais d'Aulvergne. »

P. 157, 9 novembre : « Anthoine Chabriel, filz de feu Jehan, du village de Jo [4] près Ambert en Overgne, mareschal. »

P. 163, 5 janvier 1557 : « Anthoine Bourlionne, de Jo en Auvergne. »

Ibid., même date : « Jehan des Roys de Jo en Auvergne. »

Ibid., même date : « Jehan Joubert, d'Ambert en Auvergne. »

P. 168, 15 mars : « Michel Blanchier, de Perpezat [5] en Auvergne. »

P. 169, même date : « Claude Marcen et Jehan Chambeli d'Auvergne. »

Ibid., 22 mars : « Claude Bouffon, natifz du pais d'Auvergne. »

Ibid., même date : « Pierre le vieulx Bonnepanse [6] du païs d'Auvergne. »

P. 185, 8 juin : « Pierre Vialleys de sainct Amens [7] en Auvergne, cardeur. »

P. 200, 15 octobre : « Jehan Cohade, natif de la ville d'Yssoire en

différent entre les deux églises, pour lequel pacifier furent escriptes lettres communes à l'une et à l'autre église ». Extrait des *Registres de la Compagnie*, d'après les fiches de M. Aubert. Voy. corresp. de Calvin, n° 3426, une lettre de Moranges à Calvin, 27 juin 1561 (ou plutôt 1562) d'Aurillac.

1. Le Broc, canton d'Issoire sans doute le même que « Antoine de Preghat, natifz d'Issoire en Arvernie », qui arrive à Lausanne le 10 juin 1564 (E. Chavannes, *Bull.*, XXI, p. 463).

2. Solignat, canton d'Issoire.

3. ?

4. Sur l'Église de Job, au XVII[e] siècle, voy. la seconde série de ces notes. On y retrouvera des Bourlionne.

5. Canton de Rochefort, arrondissement de Clermont.

6. *France protestante*, II, p. 840, qui lit Bonnepause.

7. Est-ce Saint-Amand Tallende, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Clermont, ou Saint-Amand-Roche-Savine, de l'arrondissement d'Ambert? Le nom de Vialleys (ou Viallis) semblerait plutôt indiquer que ce personnage est originaire du Livradois, c'est-à-dire de Saint-Amant-Roche-Savine.

Auvergne, » sans doute parent de Jacques Cohade, qui fut tué à Issoire par un catholique nommé Florand.

Ibid., même date : « Pierre Bonnepanse le jeune, du lieu de Bonnepanse en Auvergne. »

P. 201, même date : « Michel Gratadi, natif de la ville d'Issoyre en Auvergne, » sans doute parent d'un nommé Gratadies (on trouve également Gratadias et Gratiadas; la forme actuelle du nom est Gratadeix) qui était à la tête de ceux qui tentèrent de faire sortir de prison Annet Dezauches, le 1er novembre 1559. Ce Gratadeix fut blessé à l'épaule, d'une arquebusade, par un religieux, au moment où il escaladait le mur de l'abbaye.

P. 202, même date : « François de Montbrun, cordonnier, natifz de Celle[1] en Auvergne. »

P. 205, même date : « Jehan de Sierre, de la ville d'Yssoire en Auvergne. » Nous avons déjà rencontré un Pierre de Serre le 28 août 1551.

Ibid., même date : « Jehan Anastaise, natifz de Maringues en Auvergne. »

Ibid., même date : « Estienne Anastaise, natifz dudit lieu[2]. »

P. 206, même date : « Guillaume de Sierre, de la ville d'Issoire. »

Ibid., même date : « Robert Beraud, natif de Rochesfolles [Rochefort] en Auvergne[3]. »

Ibid., même date : « Jehan Coubez, du lieu d'Alenche[4] en Auvergne. »

P. 208, 18 octobre : « Damyen Sagete, natif de Saint-Ylpise en Auvergne. »

Ibid., même date : « Jehan de la Chau, sarurier, de Marsac[5] en Auvergne. »

P. 211, même date : « Anthoine de Nollet, menusier, natif de Marignes [Maringues] en Auvergne. »

Ibid., même date : « Nicolas de Nollet, menusier, dud. lieu. »

1. Celles, canton de Saint-Rémy, arrondissement de Thiers.

2. Voy. sur ces deux personnages *France protestante*, I, 210. Ils furent imprimeurs à Genève. Ils étaient sans doute originaires d'Oulx en Dauphiné, ou du moins ils avaient dû habiter cette ville, car la *France protestante* cite, comme reçu habitant le 26 septembre 1558, un Jehan Anastaise (que je ne trouve pas dans mes notes), « natif d'Oulx en Dauphiné et de son jeune aage jusques à present resident de Maringues en Auvergne. »

3. *France protestante*, II, 228.

4. *Ibid.*, IV, 759. Allanches (Cantal).

5. Canton d'Ambert.

P. 213, même date : « Mathieu Savignac, de Meillau[1] en Auvergne. »

P. 225, 22 novembre : « Anthoine et Anne Gaschons, du pays d'Auvergne[2]. »

P. 229, 31 janvier 1558 : « Claude et Pierre Meyssonnier, cousturiers, du lieu de Courtines[3] en Auvergne. »

P. 232, 21 mars : « Nicolas Depuyt, d'Overgne[4], pelletier. »

P. 234, 4 avril : « Pierre Carrier, d'Auvergne. »

P. 235, même date : « Anthoine Viale, du Puy en Auvergne[5]. »

Ibid., même date : « Pierre Chabot[6], menusier, natif d'Aigueperce (*sic*) en Auvergne. »

P. 255, 1er août : « Michel Roux, fils de Clément Roux, de Clermont en Auvergne, imprimeur. »

P. 258, 12 septembre : « Jacques Chanbofort, natif de Pebrac[7] en Auvergne, diossesse de S. Flour. »

P. 259, 19 septembre : « Jehan filz de feu Jaques Magne, natif de Combret[8] en Auvergne. »

P. 268, 5 décembre : « Anthoyne des Ayse, minusier, de Aubin en Auvergne[9]. »

P. 274, 19 décembre : « Damian Jobert, médecin, d'Ambert en Auvergne. »

P. 275, même date : « François Boffon, ribantier, natif de St Dier[10] près de Cleremont en Auvergne. »

P. 277, 2 janvier 1559 : « Anthoyne, filz de feu Jehan Bernard dit Chambarier, corroieur, de Vodable[11] en Auvergne. »

P. 281, 13 février : « Anthoine Dansiers, natif de la ville de Salers[12] au pays d'Auvergne. »

P. 296, 1er mai : « Nycollas, ribantier, du lieu de Sainct-Deyri[13] en Auvergne. »

— « Guillaume Fraisse, cordonnier, natif d'Uxoire en Auvergne. »

1. Meillaud, canton d'Issoire.
2. *France protestante*, VI, 859.
3. Il y a dans le Cantal quatre localités de ce nom.
4. Faut-il lire « du Puy d'Auvergne », comme pour l'un des suivants ?
5. Plus exactement, du Puy-en-Velay.
6. *France protestante*, III, 987.
7. ?
8. Sans doute Combraille, canton de Pont-Jaumur.
9. Il faut sans doute lire *des Aix* et *Aubiat* (canton d'Aigueperse).
10. Canton de l'arrondissement de Clermont, au nord du Livradois.
11. Canton d'Issoire.
12. Cantal, arrondissement de Mauriac.
13. Saint-Diéry, canton de Besse, arrondissement d'Issoire.

— « Jehan Agiraud, du lieu de Madich[1], pays d'Auvergne. »

P. 300, même date : « Jehan Doursaincts, fils à Jehan, de la ville de Clermont en Auvergne. » Sans doute parent de *Douxain* (*Fr. prot.*, V, p. 480).

— « Ph. Bertrand, de Thiers, en l'evesché de Clermont en Auvergne. »

P. 302, 8 mai : « Michel Chabrol, coutellier, natif de la ville de Tiarc en Auvergne. »

P. 308, même date : « Jehan Pages, filz à Pierre, laborier, du lieu d'Audable [Vodable] en Auvergne. »

P. 311, même date : « Jehan et Guillaume Bouffons, frères, ribantiers, du lieu de St Sandier[2] en Auvergne. »

P. 316, même date : « Michel Nicolas, filz à Gilbert, de Bressac[3] en Auvergne. »

P. 322, 15 mai : « Jehan Faure, filz à feu Jehan, de Sumenat[4] en Auvergne. »

P. 327 : « Pierre Jobert, natif de la ville d'Ambert au pays d'Auvergne. » A rapprocher de Damian Jobert, médecin à Ambert, reçu le 19 décembre précédent.

P. 334, 19 juin : « Antoine Sonalhat, natif de la ville de Maringues en Auvergne. »

P. 338, 17 juillet : « Guillaume Lemerie, natif de Maux[5] en Auvergne. »

P. 339, 24 juillet : « Jehan Pastré, du village de Palladines[6], diocese de Mendes, evesché de St Flour (*sic*) en Auvergne. »

P. 342, 28 août : « Antoine de Monteil, de Estendeul[7] diocèse de Clermont en Auvergne. »

P. 350, 2 octobre : « Charles Viale, de la ville d'Yssoire en Auvergne. » Il y aura un Charles Vialle pendu à Issoire en 1563. Est-ce le même, qui serait revenu dans sa ville natale ?

Ibid., même date : « Claude Chapelle, du lieu du Vernot[8] près la ville d'Yssoire en Auvergne. »

1. Madic, près Bort (Cantal), arrond. de Mauriac, canton de Saignes.
2. Saint-Dier. Ce sont des parents de François Boffon, arrivé le 19 décembre précédent.
3. Brassac, canton de Jumeaux, arrondissement d'Issoire.
4. Est-ce Menat, canton de l'arrondissement de Riom ?
5. Maurs, canton d'Aurillac. Lisez Leymarie.
6. Sans doute Palladines, commune de Chaulhac, canton de Malzieu, arrondissement de Marvejols (Lozère). Lisez « Élection de Saint-Flour ».
7. Estandeuil, canton de Saint-Dier.
8. Probablement le Vernet-la-Varenne, canton de Sauxillanges.

Ibid., même date : « Jehan Figon du lieu d'Alègre[1] en Auvergne. »

P. 352, 16 octobre : « Jehan Clavières, natif d'Aurillac en Auvergne de l'art de composition de l'imprimerie. »

P. 359, 1er janvier 1560 : « Estienne Herbobichier, filz de feu Raymond Herbobichier, natif du village de Herbobichier près de la ville de Marieuge au pays de Gyvauldan de la Aulvergne (*sic*)[2]. »

P. 361, 22 janvier 1560 : « Jehan de Crouz, d'Ambert en Auvergne. »

Extraits du 2e registre (2 septembre 1572 — 24 août 1574).

P. 362[3], 2 septembre 1572 : « Guillaume Boufon, de Saint Dier en Auvergne, passementier, ayant femme et enfans à Lyon et ayant demouré environ quatorze ans en ceste ville[4]. »

P. 367, même date : « Pierre Series, d'Orliac [Aurillac] en Auvergne, imprimeur. »

P. 377, 8 septembre : « Jehan d'Aiguebone, marchand d'Auvergne, habitant à Lyon. »

P. 403, 16 septembre : « Claude Chapelle, d'Issoire en Auvergne, laboureur. »

Ibid., même date : « Guillaume Varennes, de Clermont en Auvergne, cordier. »

P. 416, 23 septembre : « Guillaume, fils d'Antoine Porcher, de St Bonet le Châtel[5] en Auvergne. »

P. 436, 9 octobre : « Jean du Lac, d'Auvergne, seigneur du Lac. »

P. 447, 16 octobre : « Jehan de la Chaux, damasquineur, de Marsac[6] en Auvergne. »

P. 448, 17 octobre : « Guillaume Gisolme, de Murat le viconte[7] en Auvergne, mercier. »

1. Arrondissement du Puy.
2. Mareugheol, canton Saint-Germain-Lembron, arrondissement d'Issoire, ou bien (à cause de la désignation Gévaudan) Marvejols ?
3. La pagination fait suite à celle du premier registre.
4. Sans doute le même que Guillaume Bouffon, ribantier, de Saint-Dier, reçu le 3 mai 1559. La dernière phrase devrait alors s'entendre : ayant demeuré... *antérieurement* en cette ville de Genève.
5. Canton de Saint-Germain-l'Herm (à 12 kilomètres du chef-lieu de canton), arrondissement d'Ambert.
6. Canton d'Ambert. — Ce mom est répété à la page suivante.
7. Murat (Cantal) figure dans une charte de 1279 sous le nom de *Castrum de Murat lo vescomtal* (Amé, *Dict. topogr. du Cantal*). La vicomté fut réunie à la couronne en 1531.

P. 454, 23 octobre : « Blayse Raynaud d'Issoire en Auvergne, cordonnier. »

P. 457, 27 octobre : « Antoine Palouquin, marchand d'Yssoire [1]. »

P. 458, 28 octobre : « Claude Perrier, de Jou en Auvergne [Job] et Antoine Dessier dud. lieu, charpentier, ont donné cognoissance par Antoine Beringier, ministre dud. Jou. » — Voy. plus haut, dans la première série de ces notes, le contrat de mariage de cet Antoine Beringier en 1576.

P. 460, 30 octobre : « Gonon Bonel, marchand d'Issoire en Auvergne. » Fils de Charles Bonnel, l'un des introducteurs de la Réforme à Issoire (*France protestante*, II, 807). Il figure sur la liste de « ceux qui furent pendus à l'occasion de la religion » après la prise de la ville par le duc d'Anjou.

Ibid., même date : « Guillaume Ogier d'Issoire en Auvergne. » — Entre Bonnel, qui est inscrit sous le n° 1217, et Ogier, qui figure sous le n° 1221, sont intercalés les noms de Pierre, Charles et Jehan Borie, tous trois cordonniers. Il y a des chances pour que ces trois personnages viennent également d'Issoire (Voy. ci-dessous, 13 novembre).

Ibid., même date : « Jehan Chappon de Jou en Auvergne [2]. »

P. 462, 31 octobre : « Jacques Vignonis de Tiers en Auvergne, marchand. »

P. 480, 13 novembre : « Pierre Salomé, libraire, du pays d'Auvergne. — Gonin Bonet [*sic*, pour Gonon Bonel] et Pierre Bories d'Yssoire, témoins. » C'est l'un des trois Bories du 30 octobre, dont le lieu d'origine se trouve ainsi déterminé.

P. 484, 1er décembre : « Jaques Vive, d'Yssoire en Auvergne. Jaques Bonel, musicien dud. lieu. Pierre Nycolas, d'Issoire, peletier. Henry Sonne, cordonnier, dud. lieu. — Anthoine Beringuier, ministre de St Bonet [3], témoin, et Gonon Bonet, témoin pour ces quatre. »

P. 485, même date : « Julien Arnau, d'Yssoire, orfebvre. »

Ibid., même date : « Jehan Boufon, laboureur, d'Yssoire. »

P. 486, 8 décembre : « Jehan Rogier, d'Auvergne, marchand. »

1. Mr Antoine Palouquin est l'un des « moines et prêtres qui avaient quitté le froc à Issoire » (f° 29 v° du manuscrit 614). A la suite de ce nom, sous le même numéro, vient celui de « Damian Rabie, cousturier ». Est-ce aussi un habitant d'Issoire ?

2. A la date du 31 octobre figure « Pierre Series, d'Orleac en Auvergne, imprimeur », déjà mentionné au 2 septembre.

3. Sans doute Saint-Bonnet-le-Châtel ; il desservait sans doute cette paroisse en même temps que celle de Job.

Ibid., même date : « Jacques Vide, d'Issoire, taneur. »

P. 493, 22 décembre : « Jehan Perat, de Tier en Auvergne, financier et teneur de bancque à Bourdeaux, habitant à Paris. »

P. 494, 25 décembre : « André Ravain, d'Issoire en Auvergne, cordonnier. »

P. 496, 26 décembre : « Claude Meyssonier, cordonnier, de Courtines en Auvergne. »

P. 496, 29 décembre : « Antoine Gamonet, de St Bonet en Auvergne. Jehan Montagne, dud. lieu. — Jean du Lac et Antoine Beringier [1], ministre, tesmoings pour ces deux. »

P. 506, 2 février 1573 : « Jehan Granjon, d'Auvergne, menuysier. »

P. 507, 6 février : « Jacques Durier, d'Auvergne, cousturier. »

P. 508, 24 février : « Me Guy Rener (?), ministre, d'Auvergne. »

P. 509, même date : « Guillaume Porcher, de St Bonet en Auvergne, pratticien. »

Ibid., même date : « Vidal Chanot, de St Bonet en Auvergne, pratticien. »

P. 516, 9 avril : « Emery Germain, de Horilliac en Limosin (*sic*), ministre de la parolle de Dieu. »

P. 537, 12 octobre : « Jehan Rabi, de Jodun [2] près d'Issoire en Auvergne, cousturier [en marge : « a esté à la messe »]. Gonon Bonet d'Issoire, habitant, tesmoing. » Serait-ce, sous un autre prénom, le « Damian Rabie, cousturier » du 27 octobre 1572 ?

P. 548, 26 avril 1574 : « Jean Roland, de Clermont en Auvergne. »

P. 550, 28 avril : « Mathieu Méningot, serurier, d'Escublens [3] en Auvergne. »

Extraits du 3e registre (18 janv. 1585 — 11 oct. 1587).

P. 565, 15 février 1585 : « Jan, filz de Sylvestre Saubin, ministre d'Auvergne. » L'auteur des tables du registre a lu Saurin.

P. 584, 24 mai : « Spectable Guillaume Penissard, natif de la ville d'Ennezat [4] en Auvergne. »

1. Donc il faut lire Saint-Bonnet-le-Châtel.
2. ?
3. Sans doute Escublas, commune d'Espaly, canton du Puy. Il y a encore Escublac et Escublazet dans la commune de Saint-Haond, canton de Pradelles (Haute-Loire) et Escublazet, commune et canton de Solignac (Haute-Loire).
4. Arrondissement de Riom, sur la route de Maringues.

Ibid., même date : « Antoine Gamonet, de S[t] Bonet en Auvergne, marchand. » Déjà reçu le 29 décembre 1572; il était probablement retourné dans son pays natal en 1573, et il se réfugie de nouveau à Genève en 1585.

P. 610, 8 novembre : « Jean Bernard, de Tiers en Auvergne, coutelier. »

P. 613, 9 novembre : « Hierosme Bajel, d'Issoire. »

Ibid., même date : « Gabriel Rebour, de Clermont en Auvergne, mercier. »

Ibid., même date : « Gilbert Gautier, de Clermont, mercier. »

P. 615, 22 novembre : « Antoine Vialon, de Pailla [1] en Auvergne, laboureur. — Antoine Gamonet, tesmoing. »

P. 623, 20 décembre : « Charles Mazilier, de Jo en Auvergne, tisserand. Antoine Gamonet, habitant, tesmoing. »

P. 624, même date : « Antoine Fougère, de Joz [2] en Auvergne. »

Ibid., même date : « Damien Clouet, de Joz en Auvergne. »

P. 635, 14 mars 1586 : « Victor du Maz, de Montferrant en Auvergne, contrerolleur des contractz. »

Je n'ai pas eu le loisir de dépouiller les registres d'habitants du xvii[e] et du xviii[e] siècle. J'en extrais simplement cette note :

« 2 juillet 1688 : Beringer (Mathieu, fils de feu Pierre), de Paillat en Auvergne, boîtier; luy a esté ottroyé l'habitation en satisfaisant à l'ordre. »

M. A.-H. Covelle, le consciencieux éditeur du *Livre des bourgeois*, veut bien me communiquer la liste suivante des « familles admises à la bourgeoisie de Genève et originaires d'Auvergne », liste dressée par localité. On y retrouvera les noms d'un certain nombre des habitants mentionnés ci-dessus (les chiffres renvoient aux pages du *Livre des bourgeois* imprimé).

Ambert. — 244, 1555, Berthollon, soufflatier [3].

306, 1579. Vernet.

Antoingt. — 310, 1581. « Rabi, tailleur d'habits, natif d'Orléans, demeurant à Lotoin, près Yssoire. »

Billom. — 276, 1563. Bourgeois.

Clermont. — 414, 1725. De l'Hospital, dit Leblanc, maître à chanter.

1. Pailhat.
2. Joze, canton de Maringues.
3. Reçu habitant le 1[er] décembre 1553.

267, 1555. Moranges.

Issoire. — 298, 1576. Denier.

333, 1607. Dupré [1].

315, 1584. Viollier.

338, 1612. Viollier, coutelier.

340, 1615. Viollier, coutelier.

Marcenat (Cantal). — 364, 1647. Marcombes.

Maringues. — 262, 1556. Anastaise [2] (serait-il imprimeur ?).

242, 1617. Arlaud.

270, 1562. Forest, Guillaume, imprimeur.

365, 1579. Jean-Pierre, imprimeur.

242, 1555. Grenet.

299, 1577. Sualliat, aiguilletier.

Maurs (Cantal). — 285, 1568. De Laymarie, imprimeur [3].

Perpezat (canton de Rochefort, P. de D.). — 270, 1560. Blanchier, imprimeur.

Saint-Amand. — 306, 1579. Duranton, sargier.

Saint-Bonnet-le-Châtel. — 332, 1604. Gamonet.

Saint-Nectaire. — 296, 1575. Martinet.

Saint-Ours (canton de Pontgibaud), — 244, 1555. Serravys, sieur de St Ravys, medecin.

Saint-Paul (Haute-Loire) « près du Puy en Auvergne ». — 315, 1584. Chatard, veloutier.

Savennes (canton de Bourg-Lastic). — 365, 1652. Duclos.

Thiers. — 258, 1557. Chabrot.

305, 1579. Gradelle, chapelier.

308, 1580. Gardelle, guainier.

245, 1555. Vacias, coutelier.

Trezioux (canton de Saint-Dier). — 295, 1574. De Goelles [4].

Lettre des Églises du Livradois à la Compagnie des pasteurs de Genève.

(*Extrait du fonds* mhg 197 aa *des Mss. de la Bibliothèque de Genève, sans date, probablement de 1562*).

A nous seigneurs et pères en Jesus Christ.

Supplient humblement vous paouvres freres des esglizes d'Am-

1. « A Magneron en Auvergne, localité introuvable, » dit M. Covelle. N'ayant pas vu l'original, je ne puis émettre aucune conjecture.
2. Reçu le 15 octobre 1556.
3. Reçu le 17 juillet 1559.
4. Reçu le 17 juillet 1559.

bert, Jo, sainct Germain Lerm et sainct Bonnet le Chastel au pays d'Auvergne, esglizes alliées d'icelle d'Yssoire audict pays, comme ainsi soit qu'ilz soyent en petit nombre, touttefoys touchés d'ung zelle pour la parolle de Dieu et affamés grandement d'ycelle scellon qu'il a pleu à sa majesté leur despartir de ses graces, comme mons[r] le Court pourra plus amplement remonstrer, comme si pourra mons[r] Bompal [1], présent pourteur, qui de la grace de Dieu et de son bon playsir nous a donné en passant deuz collations, duquel avons receu bon contemptement; il vous playze au non de Dieu nous pourvoyer d'ung ministre qui fidellement nous annonce et administre les saincts sacremens et doctrine salutayre. Et en ce faizant, nousdits seigneurs, serons tenus pryer Dieu vous augmenter ses graces.

JOUBERT, C. GRIVELOT, A. GAMONET, H. SEBATIER,
B. BARDON, M. GERFAUD.

[*Original. — Sur le repli :*] + A Noussgrs et peres les ministres de l'Esglize de Geneve.

LISTES DE PASTEURS : NÉRAC

(1558-1685)

Legay, Le Gay, Du Gué, François, dit : *Boë-Normand* ou *Boisnormand*, et Lapierre. Vigneaux, Jean, dit : *Le Maçon* ou Le Masson.	1558. Fondateurs de l'Église de Nérac.
Gilles, Pierre, ministre de Bordeaux, intérimaire.	Juillet 1559.
Graignon, Jehan, époux de *Catherine Sales*, venant d'Aix en Provence, de passage.	1559. Pasteur à Sommières, 1560-72.
Du Chastellet, Baptiste..............	1567-96. Mort en 1596.
S[t]-Hilaire (de) fils, Samuel...........	1567-97.
Mermet ou Marmet père, Anthoine....	1577. 1584-1609. Mort en 1609.
Muret, Louis.........................	Mort déjà en 1588.

1. Sans doute Jehan Bompar, de Lastic, reçu habitant le 29 mai 1554.

Renauld, Anthoine, originaire de la Gascogne.	1596-98. Donné à l'Église de Bordeaux par le synode de Gergeau.
Dunoyer, pasteur de Lavardac, intérimaire.	1597.
La Nux ou Lanusse (de), Pierre, originaire du comté de Foix.	1601-20.
Masparault (de), Jean.................	1603-20.
Mermet ou Marmet fils, Ézéchiel......	1608-14. Passé au service de la maison de Rohan, 1614.
Daubus, Daubuz ou D'Aubus, Charles.	1620-31.
Viguier, Jérémie, originaire de Montauban.	1631-66. Mort en 1666.
Tinel, Aaron, orig. d'Agen ou de Castelsagrat, époux de *Rachel Sonis*.	1637.
Brisac, Alexandre, de l'Agenais........	1647.
Moinier, Jacob.......................	1653-75. Abjure en 1675 et meurt à Paris en 1677.
Brisac, Jean-Pierre, de l'Agenais......	1660-71.
Ferrand, Jean........................	1672-85. Mort, réfugié en Allemagne, le 1er novembre 1702.
Viguier, Samuël, de Montauban.......	1672-85. Meurt réfugié à Nimègue.
D'Aubus, Isaïe, de Nérac, fils de Charles.	1678-85. Mort entre Paris et Calais, en 1685.

Dressée sur une liste faite par M. le pasteur G. Bourgeon, revue et corrigée d'après de nouveaux documents.

FERD. TEISSIER, *archiviste*.

LA MESSE OU L'AMENDE

ORDONNANCE DE L'INTENDANT BERNAGE A L'ADRESSE DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES DU LANGUEDOC, 1739

Ce document est d'une extrême rareté. C'est le seul de ce genre que nous ayons rencontré depuis les trente et quelques années que nous nous adonnons à l'histoire des protestants

des régions sud-est de la France. Nous le publions à ce titre et également parce qu'il montre que, dans l'éducation catholique que les enfants des religionnaires, depuis la révocation de l'édit de Nantes, furent contraints de recevoir, les maîtres d'école, tout bons catholiques qu'ils étaient, furent aussi frappés par les lois draconiennes édictées par nos anciens rois contre les protestants français.

E. Arnaud.

« Louis Basile de Bernage, chevalier, etc., etc.

« Veu nos ordonnances en forme d'instructions des premier février, 7. juillet 1729 et 9. avril 1736, contenant injonctions aux Maîtres et Maîtresses d'Écoles des Communautés dans lesquelles il y a des N. C. de nous envoyer à la fin de chaque mois, un Etat signé d'eux, contenant le nombre de fois que les Enfans desdits N. C. auroient manqué d'assister aux Messes, et Instructions, ou au deffaut desdits Etats, de nous justifier de l'assiduité des dits Enfans, par des Certificats en la forme prescrite par notre dernière Ordonnance du 9. avril 1736.

« Nous, faute par le Maître d'Ecole de la Communauté de S. Hypolite de Caton, Diocèse d'Uzès, de nous avoir envoyé l'Etat du nombre de fois que les Enfans des N. C. ont manqué d'assister aux Messes et Instructions de la Paroisse, ni justifier par un Certificat en bonne forme de leur assiduité pendant le cours des mois de Jan^{er}, F^{r}, mars et avril 1739, l'avons condamné et condamnons en vingt livres d'Amende pour chaque mois, dont la retenuë sera faite sur ses Gages par le Collecteur, et le montant de la dite retenuë, remis par le dit collecteur, dans un mois pour tout délay, entre les mains du Receveur des Tailles en exercice la dite année, lequel sera tenu pareillement d'en remettre les fonds, huitaine après, au sieur Delarroc Receveur général des dites Amendes, sous peine, tant contre ledit Collecteur, que contre le Receveur, d'en demeurer responsables en leurs propres et privés noms, et d'être contraints au payement par les voyes ordonnées pour le Recouvrement des dites Amendes; Enjoignons aud. Maître d'Ecole, de se conformer à l'avenir à ce qui lui est prescrit par nos dites ordonnances, sous peine du double de la dite Amende et de destitution. Fait à Montpellier le 29. juin 1739.

« De Bernage. »

ACTES DU COLLOQUE D'UZÈS

ASSEMBLÉ LE 19 SEPTEMBRE 1770[1]

Au nom de Dieu soit fait. Amen.

Le colloque d'Uzès, assemblé soubs la protection divine le 29e 7bre 1770, composé de six pasteurs et de neuf députés des Églises, après le S. nom de Dieu invoqué, a arresté ce qui suit :

ART. 1

Ont été élus à la pluralité des suffrages Mrs Lafon pasteur pour modérateur et Lombard, aussy pasteur, pour modérateur adjoint. Mr Burguier, pasteur, secrétaire, et Fromental, aussy pasteur, pr secrétaire adjoint.

ART. 2

L'assemblée ayant procédé à l'examen des dettes mortes du présent colloque sur les rolles de recepte de l'Église de Nismes et de celles d'Uzès et sur le mémoire de l'imposition qui a été faite à ce sujet au dernier sinode, a été trouvé que l'Église d'Uzès doit une collecte pour l'année 1765 à 1766, 82 l. pour l'année courante, qui échera le pr may prochain ; celle de S.-Quintin doit pour trois années, arréragées à 5 l. chacune, 15 l., et pour l'année courante 7 l. ; celle de Montarent doit pour 3 années, arréragées à 12 l. chacune, fait 36 l. et pour l'année courante 16 l.

Celle de Blauzac doit pour 3 années, arréragées à 5 l. chacune, 15 l. et pour la courante 6 l.

L'Église de Garigue est redevable de deux collectes pour les années 1765 et 1766, pour l'année de 1767 à 1768 la somme de 12 l., pour reste de celle de 1768 à 1769 4 l. et pour la courante la somme de 16 l.

L'Église de Moussac doit une collecte pour l'année de 1765 à 1766, pour l'année de 1768 à 1769 la somme de 12 l. et pour la courante la somme de 17 l.

L'Église de Ners doit pour l'année de 1769 à 1770 la somme de 18 l. et pour l'année courante celle de 25 l.

L'Église de Vézenobre doit pour l'année de 1769 à 1770 la somme de 22 l. et pour la courante celle de 30 l.

1. Inconnu au recueil *Les synodes du Désert* par Edmond Hugues. Communiqué par M. E. Arnaud, pasteur à Crest (Drôme).

L'Église de Gatigue doit une collecte p^r l'année de 1765 à 1766, pour l'année de 1769 à 1770 la somme de 4 l. et pour la courante celle de 6 l.

L'Église de Bouquet doit une collecte pour l'année de 1765 à 1766.

L'Église de Lussan doit deux collectes pour les années de 1765 à 1766 et p^r 1768 à 1769 la somme de 16 l., p^r 1769 à 1770 16 l. et p^r la courante 22 l.

L'Église de S. Ambroix d^t p^r l'année courante 36 l.

L'Église de S.-Jean-des-Anels doit une collecte de 1765 à 1766 et pour la courante 14 l.

L'Église des Vans doit pour l'année courante la somme de 17 l.

L'Église de Salavas doit pour la courante année 6 l.

L'Église de Valon p^r la même année 24 l.

L'Église de Lagorce pour la même année 8 l.

L'Église de Boucoirant doit à notre colloque p^r la courante année 13 l.

En outre la compagnie a reconnu que les Églises soubsnommées, savoir S.-Hypolite, Bouquet et Ribaute ont entièrement payé leur taxe des dettes mortes jusques au premier may prochain.

Art. 3

La répartition de la taxe des élèves a été faite de la manière suivante : Uzès 54 l., S.-Quintin 6 l., Montarent 9 l. 10 s., Blauzac 4 l. 10 s., Garrigue 11 l., Moussac 11 l., Ners 14 l., Vézenobre 16 l., Ribaute 7 l., S. Hipolite 12 l., Gattigue 4 l. 15 s., Bouquet 7 l. 10 s., Lussan 14 l. 10 s., S. Ambroix 23 l., S. Jean-des-Anels 9 l. 15 s., Les Vans 10 l. 10 s., Salavas 4 l., Valou 14 l., Lagorce 6 l. 10 s., Boucoiran 8 l. 5 s.

Art. 5

Sur la demande faite par Mr Tayron pasteur s'il est juste qu'il perde la taxe du ministaire du lieu de S. Laurent et ses annexes de l'année que ce lieu fut annexé à l'église de Lussan ou sy lad. taxe doit être repartie sur tout le quartier duré ; — les raisons dud. M. Tayron ouïes, ainsy que celles des deputés du quartier d'Uzès, la Compagnie a décidé que la susd. taxe du lieu de S. Laurent sera imposée par le quartier d'Uzès et non par une église particulière et cela conformément à l'art. 5 du sinode de 1764, qui porte que l'honoraire du pasteur sera pour le moins de 800 l., en outre les fidèles de S. Laurent sont fortement exhortés de payer au plutôt à M. Thay-

ron la somme de soixante livres qui lui est deüe pour deux années de service. Les Mrs députés de l'Église d'Uzès ont declaré qu'ils appelloient du présent arresté au sinode prochain.

Art. 6

L'assemblée censure l'Église de Montarent de ce qu'elle a été sy negligente à payer à Madame Taissier le solde de l'honoraire de Mr son époux, qui se porte à la somme de 95 l. pour son service de l'année 1765, l'exhorte fortement à s'acquitter au plustôt envers cette dame et charge M. Lombard pasteur de faire tous ses efforts pr qu'elle soit bientôt satisfaite.

Art. 7

La Compagnie, affligée de ce que plusieurs Églises ne se sont point conformées à l'article 12 du sinode de 1769, qui enjoint aux Églises de faire tous leurs efforts pour payer le ministre et les dettes mortes pour l'année suivante, après avoir satisfait pour l'année achevée, a trouvé dignes de censure et somme celles qui sont de son ressort à se mettre en règle dès la présente année en acquittant leurs dettes pour le passé et en satisfaisant tant leurs pasteurs que les personnes pensionnées pour l'année courante.

Art. 8

Sur l'appel porté à cette assemblée par le sr Pouden de la ville de S. Ambroix du jugement que le consistoire de cette ville a rendu contre luy en le déposant de la charge d'ancien, et sur la demande que le député dud. S. Ambroix a faite à l'assemblée d'enjoindre aud. r Pouden de rendre les coupes de l'Église dont il a été dépositaire, vu qu'il a refusé de s'exécuter à cet égard malgré la demande expresse qui lui en a été faite par led. consistoire, les mémoires qui ont été produits soit par le sr Pouden soit par les députés dud. S. Ambroix ayant été lus et bien examinés, ainsy que les raisons qui ont été alléguées de part et d'autre de la part de Mrs les pasteurs Bruguier et Ribot, ledit Pouden a été convaincu : 1° d'avoir engagé un grand nombre de particuliers de la ville de S. Ambroix de le députer au dernier sinode; 2° d'avoir nié une police qu'il avait faite et dans la veüe d'obtenir en justice une vigne qu'il avait cédée par lad. police; en conséquence la Compagnie a confirmé le jugement du consistoire de S. Ambroix contre le sr Pouden et en oultre luy ordonne de rendre incessamment aud. consistoire les coupes, plats et autres choses de l'Église, dont il est nanty. Lecture faite du présent jugement, Mr Pouden en a appelé au prochain sinode.

Art. 9

Sur la demande faite par M. Fromental pasteur savoir sy l'Église de Guatigne, qui a reçu le tiers du service du ministère, est teneüe de luy payer le tiers de ses honoraires, la Compagnie a prononcé que lad. Église doit la susd. somme à M. Fromental et luy enjoint de le satisfaire au plustôt en payant la somme de 40 l. qui luy sont duës pour reste de ses honoraires.

Art. 10

Le quartier de Mr Bruguier a été nommé pour convoquer le prochain colloque.

Mélanges

LE MOBILIER D'UNE FEMME DE PASTEUR EN 1603[1]

Le 28 novembre 1603, le notaire Marcelin Bruguier, de Nîmes, reçut dans ses minutes une déclaration de M. *Jean Moynier*[2], « ministre de la parolle de Dieu en l'églize chrestienne et refformée de Nismes, lequel, sachant damoiselle Catherine de Lageret, sa femme, avoir apporté en sa maison et logis pluzieurs meubles lhors de leur contract de mariage et despuis, pour les avoir acquis de ses propres deniers, sans qu'il luy en aye faict aulcune recognoissance de main publique, cy n'est sullement ung rolle portant désignation d'iceux, qu'il auroict signé; et ne vollant le dict sieur Moinier que lad. damoiselle de Lageret sa femme puisse estre privée desd. meubles après son dexcès »; il lui reconnait les meubles portés aux rôles suivants :

« Rolle des meubles et autres chozes que honneste femme *Catherine de Lageret*, ma femme, m'a appourtés en ma maison le jour de noz expouzalhes, lesquelz je ne luy ay poinct recogneu de main publique.

1. Cet article est emprunté à la *Revue du Midi* du 1er novembre 1897.

2. *Moinier, Jean*, né à Beaucaire, fut consacré le 23 Décembre 1561 avec *Simon Campagnan* et *Antoine Copier*, et desservit Maruéjols 1568-76; — Beaucaire 1576-78; — Maruéjols 1578-86; — Nimes 1586-1610. Mort en Aout 1610 à l'âge de 74 ans. (Note de *Ferd. Teissier, archiviste.*)

« Premièrement deux garnimans de lictz de courtines et rideaux toilhe d'Aynau, tournés de frangettes, quatre barres de fer, une couverte blanche neufve, une coittre et traversier plain de pleumes, ung mathelas à tenir pailhe; doutze linseulz, huict nappes, deux douzaines et demye de serviettes; six platz d'estaing, six siettes estaing, deux escuelles estaing, une sallière estaing, une botheilhe à tenir huille estaing, ung chaudeyron cuivre tenant deux seulhes, deux landiers fer, ung cremail, unes cremailhères, une grilhe; quatre cabusselles, trois de fer et une louton; une cassette louton, deux hastes, ung coffre bahut neuf avec sa clef, une caisse bois noier avec sa clef, une pallette de fer servant au feu.

« En l'année 1587, mad. femme a appourté avec soy les susd. meubles en mon logis, et en foy de ce me suis soubzsigné. Moinier...

« Aultre rolle d'aultres meubles acheptés par mad. femme de ses deniers et argent propre lhors que sa filhe, femme de mon fils c'estoict sur le poinct de s'acourder, concistans :

« Premièremant, ung lict bois noier tourné, avec ses clavettes, tout neuf, ung mathelas à tenir pailhe, une coistre et traversier fleurine plaine de pleumes, deux aureilhers fleurine neufve, aussi plains de pleumes, une couverture de Montpellier verte neufve, ung chalon fustaine neuf, unes courtines rideaux et frangettes thoille Rouuan neuf, trois barres fer pour le lict avec leurs anneaux, le ciel du lict paincturé, une table avec deux bans tournés noier neuf, quatre tabouretz noier neuf, ung garde-robe bahut neuf, deux potz fer avec leurs cabusselles, une pinte de trois pichiers et ung pichier estaing, ung tinal, une troulhadouyre et quatre tercey rolles à tenir vin, une chaire garnie de cuir noir et cloux de louton neufz, deux petites casses de cuivre, tous les sud. meubles appartenans à mad. femme comme ayans esté acheptés de ses propres deniers ou apportés par elle à mon logis. Faict à Nismes ce dixiesme octobre 1597. *Moinier.*

« Oultre tous lesquelz meubles, led. sieur *Moinier* a aussi déclairé que lad. damoiselle *de Lageret* sa femme a acheptè de ses propres deniers et apporté despuis en sad. maison :

« Savoir est ung pavilhon thoille de Rouan tout neuf avec ses frangetes, et une couverture fustaine pour lad. couchette,

plus ung pere de landiers fer garnis de deux pommes de louton chacun; plus une chaire garnie de deux cadis viel avec ses frangettes et cloux de loutton, deux escabelles bois noier, et deux aureilhers carrés fleurine plains de pleume.

« Dizant et déclairant led. sieur *Moinier* tous les susd. meubles appartenir à lad. damoizelle... sa femme... »

Catherine de Lageret entend que son mari et elle jouissent de ce mobilier leur vie durant. Après leur décès, elle entend qu'il appartienne à damoiselle *Jeanne de Deyron*, sa fille, femme de M. *Abel Moynier*. L'acte est passé à Nîmes dans la maison des hoirs de M. le lieutenant Favier, où M. *Moynier* fait son habitation [1].

La morale de ce texte, c'est l'heureuse simplicité que l'on savait cultiver autrefois dans la plupart des familles bourgeoises. J'ai pour la simplicité tant de goût et d'admiration, je la considère comme une condition si essentielle du bonheur, que je livre cet exemple archaïque aux méditations de nos contemporains, affolés d'argent, de luxe et de vanité, dupes incorrigibles de mille tracas, de mille appétits plus décevants les uns que les autres, et qui trouveraient aisément le bonheur, ou du moins la sérénité, s'ils étaient moins étrangers à la philosophie et à l'art de vivre.

ED. BONDURAND,
Archiviste du département du Gard.

LES REGISTRES DE L'ÉTAT CIVIL APRÈS L'ÉDIT DE 1787

(NAUROY)

M. F. Teissier a récemment publié dans le *Bulletin* (p. 241) quelques extraits des registres de Valcroze qui prouveraient « la tolérance de certains curés envers leurs paroissiens protestants ». Or, comme ces extraits sont tous postérieurs à 1788, il me paraît qu'il s'agit simplement d'actes rédigés en exécution de l'édit de tolérance signé par le roi le 17 novembre 1787 et enregistré dans les provinces au commencement de l'année suivante (par exemple au sénéchal de Nîmes, le

1. Archives du Gard, E. 568.

4 mars 1788[1]). Suivant les expressions mêmes du préambule, « les non-catholiques ne recevront que ce que le droit naturel ne permet pas de leur refuser : de faire constater leurs naissances, leurs mariages et leurs morts, afin de jouir des effets civils qui en résultent ». Le clergé, en général, trouva que c'était beaucoup trop accorder.

Trois particularités me semblent cependant à relever dans les extraits des registres de Valcroze. L'expression *protestant* est employée au lieu du terme officiel : *non-catholique;* les actes sont signés *par le curé* avec les témoins; enfin le premier des actes cités est du 3 juillet 1789, le dernier du 1er avril 1791. Il serait intéressant de savoir, en outre, si les actes concernant les protestants sont (comme avant l'édit) inscrits à leur date sur un même registre avec les actes concernant les catholiques, ou s'ils figurent sur un registre *ad hoc*[2].

J'ai eu entre les mains deux registres de ce genre, annexés aux registres catholiques d'une paroisse du Vermandois, Nauroy, actuellement dans le département de l'Aisne, et le consistoire de Saint-Quentin[3]. Ils sont tenus par un magistrat *civil*, à partir de 1788, et sont probablement conformes au type le plus correct qui dut servir dans toute la France pour l'exécution de l'édit.

Le 4 avril 1788, pour la dernière fois, le curé de Nauroy inscrit sur son registre paroissial un acte de baptême concernant l'enfant de deux protestants. A partir du 15 avril on emploie deux registres spéciaux, actuellement reliés à la suite du sixième recueil des actes de l'état civil dans les archives communales de Nauroy. En voici les titres :

I. *Registre coté et paraphé par Louis Joseph Éléonore Desjardin,*

1. *Bull.*, t. XXXVI [1887], p. 525, n. 2, et *passim*.

2. Il n'existe qu'un seul registre pour les deux cultes, tenu par le curé de Valcroze et les actes sont bien inscrits à leur date et les extraits publiés sont entremêlés avec les actes concernant les catholiques. Dans la paroisse d'Aulas, canton du Vigan (Gard), le curé *Lavabre* reçut les déclarations de mariage des non-catholiques dans les registres curiaux courants, où elles sont entremêlées avec les baptêmes, mariages, etc. des catholiques; et pour l'annexe de Bréau, desservie par l'abbé *Coustier*, secondaire, il en est de même et les quatre témoins sont en général des parents ou amis des parties et aussi des deux prêtres.

3. Cf. *Bull.*, t. XLIII, p. 393; XLIV, p. 561; XLV, p. 177 et 228.

bailli général des terres et seigneurie de Nauroy, pour servir à enregistrer les sépultures des protestants de ladite paroisse de Nauroy. A Nauroy ce 15 *avril* 1788. [Signé :] Desjardin.

II. *Registre* etc. (ut supra) *pour servir aux batêmes et mariages des protestants*, etc.

Voici les deux premiers actes inscrits sur ces registres :

« Ce jourd'hui treize mai mil sept cent quatre vingt huit, par devant nous Mr Louis Joseph Éléonore Desjardin, avocat au parlement et au bailliage de S. Q^in, bailli général des terres et seigneuries de Nauroy,

Sont comparus *Jean Charles Louchard*, mulquinier[1] demeurant à Nauroy, et *Jean Charles Courtois*, aussi mulquinier audit lieu, lesquels nous ont dit et déclaré que ce jourd'hui vers les trois heures du matin *Marie Susanne Bruon* fille majeure dem^te aud^t lieu, NON CATHOLIQUE, tante et belle tante desdits comparants, est décédée audit lieu âgée de cinquante-six à cinquante-huit ans, de laquelle déclaration leur avons accordé acte, et pour être procédé à l'inhumation de laditte défunte *à l'endroit pour ce destiné* avons nommé et nommons pour commissaire en notre lieu et place le s. Nicolas Hinault demeurant à Nauroy, lequel signera ces présentes après lad. inhumation.

Fait double les jour et an susdits. Et ont lesdits comparants signé avec nous après lecture faite.

Desjardin.
Charles Louchard. Charles Courtois.

Et le jourd'hui quatorze mai mil sept cent quatre vingt huit, en présence de nous Nicolas Hinault commissaire dénommé en la déclaration de l'autre part, le corps de Marie Susanne Bruon a été inhumé audit Nauroi *à l'endroit pour ce destiné* et avons signé.

Hinaut.

Ce jourd'hui premier septembre mil sept cent quatre vingt huit, par devant nous etc. sont comparus *Louis Joseph Watin*, mulq^r dem^t aud. Nauroy, NON CATHOLIQUE, assisté de *Charles Delaporte*, mulq^r aud. Nauroy et de *Jean Louis Bas*, man^er aud. Nauroy, tesmoins, lequel nous a dit et déclaré que de son mariage avec *Marie Reine Duproix*, sa femme, et par eux réitéré au bailliage de Saint-Quentin le vingt-six juin d^er il leur est né le trente aoust d^er sur les deux heures ou environ du matin un enfant garçon duquel lad. Du-

1. Tisseurs de fils dits *mollekins*, servant à faire les batistes (*Bull.*, t. XXVI, 1877, p. 32), et, par extension, toute espèce de tisseurs de coton.

proye est accouchée, qu'il a receu baptême le lendemain trente et un et qu'il a receu pour nom *Abraham* par *Pierre Joseph Drancourt* garçon mulqr résident aud. Nauroy et demt ordinairement à Walincourt, et *Marie Josephe Watin*, fille de Charles Watin dud. Nauroy. ses parrain et marraine. Dont acte et ont les tesmoins signé avec nous et led. Watin père fait sa marque ayant déclaré ne savoir escrire ni signer de ce enquis.

JEAN LOUIS BAS
\+ DELAPORTE
DESJARDINS.

L'expression officielle *non-catholique*, employée dès 1788 dans le texte des actes, remplace en 1789 le mot *protestant* dans le titre des registres, d'ailleurs de tout point semblables, sauf qu'ils se composent de quatre feuilles seulement, sur papier timbré à deux sols comme les registres du curé. On avait reconnu que les seize feuilles données la première année étaient beaucoup plus qu'il n'en fallait. En effet, douze actes seulement sont inscrits sur les quatre registres des années 1788 et 1789 : 5 baptêmes, 7 inhumations, et aucun mariage. S'il y en eut un, peut-être fut-il seulement béni par le pasteur qui résidait sans doute à Hargicourt, village voisin. La plupart des baptêmes semblent faits le dimanche, et en tout cas très peu de jours après la naissance des enfants.

Ces actes constatant ainsi à la fois la naissance et le baptême nous renseignent aussi sur le mariage des parents, et nous voyons que tous les mariages ont été *réitérés* au bailliage de Saint-Quentin le même jour (26 juin 1788) : « L'édit, écrit Rabaut le jeune [1], répandit la joie et la consolation dans toutes les familles ; on vit bientôt les réformés accourir en foule chez les juges royaux... On vit des vieillards faire enregistrer avec leurs mariages ceux de leurs enfants et de leurs petits-enfants ». L'un des comparants de Nauroy, Claude Courtois, le premier habitant de ce village dont le mariage ait été béni dans l'Église Wallonne de Tournai en 1755 [2], s'était remarié seize ans avant 1788. En premières et secondes noces il avait eu treize enfants au moins.

1. *Répertoire ecclésiastique*, p. 7 et 8.
2. *Registres des Églises de la Barrière*, Le Cateau, 1894, p. 107 et 206.

Les déclarations de mariage étaient ainsi rédigées :

« L'an 1788... sont comparus devant nous, en vertu de l'édit du mois de *septembre* 1787, N. N., lesquels nous ont déclaré qu'ils se sont pris en légitime et indissoluble mariage et se sont promis fidélité ; que de leur mariage est issu... enfants, savoir : N. N. N... Laquelle déclaration a été faite en présence de (*quatre*) témoins, etc.[1] »

Ce nouvel état de choses, obtenu après tant d'années d'efforts, et qui était évidemment transitoire, dura à peine deux ans. La convocation des États-Généraux fit présager de prochains changements. Les cahiers des bailliages d'Amiens et de Ham portaient : « Afin que la liberté des citoyens ne puisse être de nouveau compromise par la révocation d'une loi dictée plus encore par l'amour de l'humanité que par la politique, les députés demanderont que l'édit de novembre 1787, qui assure aux non-catholiques un état civil en France, soit sanctionné par l'assemblée des États-Généraux [2]. »

L'Assemblée constituante, dépassant ces espérances, proclama le 21 août 1789 que « tous les citoyens sont égaux aux yeux de la loi [3] » : les actes de l'état civil devront donc être rédigés également pour tous par le pouvoir civil. Jusqu'à la fin de l'année 1789, à Nauroy, comme sans doute ailleurs, on continue à employer les deux séries distinctes de registres, l'une pour les catholiques, l'autre pour les protestants. Mais à partir de 1790 il n'y a plus qu'une série, et les actes, rédigés d'après un modèle uniforme, cessent désormais de fournir le moindre indice pour l'histoire religieuse [4].

Jacques Pannier.

---

1. Cf. P. de Félice, *Mer*, p. 292, pièce xxxii.
2. Rossier, *Histoire des Protestants de Picardie*, 1861, p. 305.
3. Déclaration des droits de l'homme, art. xi.
4. De plus amples détails sur les actes des registres paroissiaux concernant les protestants avant 1788 se trouvent dans la *Notice historique sur Nauroy et ses environs au point de vue des origines et du développement du protestantisme* (1559-1837), avec des documents inédits relatifs à diverses Églises du département de l'Aisne (Saint-Quentin, Hargicourt, Jeancourt, Ronsoy, Leuze, etc.), mémoire couronné par la Société académique de Saint-Quentin au concours de 1897, qui paraîtra prochainement dans les *Mémoires* de la Société.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

M. Emonot publie dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard* (XXVIe vol.), p. 431, le procès verbal constatant le dépôt fait à la municipalité de Montbéliard les 13 et 14 janvier 1794 de tous les documents, insignes, brevets, etc., relatifs à des fonctions publiques concédées par les anciens souverains du Pays. « Les draps servant aux sépultures » sont destinés à faire des guêtres aux soldats de la République.

Les citoyens « qui auraient des manteaux noirs dont un plus long usage retraçant l'idée de cérémonies gothiques et superstitieuses, insulterait au culte de la Raison », sont invités « à venir les déposer sur l'autel de la patrie pour servir à l'équipement des troupes ». Le procès-verbal énumère les noms des pasteurs, diacres, etc., qui se soumirent à cette formalité.

Dans le même volume p. 403-409, citons l'intéressant *Inventaire des biens d'un vieux pasteur* (Samuel Méquillet, de Chagey, † 1739) publié par M. Léon Sahler.

Le *Bulletin de la Société des antiquaires de l'ouest* (t. XX, 1898, p. 235 et suiv.) contient une notice bio-bibliographique sur M. A. F. Lièvre, ancien pasteur et bibliothécaire de la ville de Poitiers, par M. E. Ginot. Cette notice donne les titres et les dates d'une soixantaine de brochures et articles de notre savant collaborateur, et la nomenclature des travaux manuscrits et notes laissés par lui à la bibliothèque municipale de Poitiers. La plupart de ces travaux se rapportent à l'archéologie locale. H. D.

Sermons protestants prêchés au Désert. — M. Paul de Félice a publié en 1885 (Orléans et Paris, in-18) la liste intéressante de 44 Recueils de Sermons ou *Sermons protestants prêchés en France de 1685 à 1795 et imprimés alors et depuis en France et à l'étranger.* En 1886 (t. XXXV, 516), nous fîmes paraître dans ce *Bulletin* un Supplément à cet opuscule, lequel donnait les titres de 8 autres Sermons appartenant à la période du Désert. A ces 52 discours, il faut en ajouter encore 4, dont voici les titres d'après un catalogue d'antiquaire que nous venons de recevoir :

1. *Discours patriotique, prononcé à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin*, par E. B. Au D. du B. 1782. — Epigraphe : Craignez Dieu, honorez le Roi.

2. *Sermon sur la Providence, prononcé après le chant du Te Deum, dans la chapelle de LL. HH. PP. à Paris, à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin*, par Jacques Armand, chapelain de l'ambassade; (Paris), L. Jorry, 1781.

3. *Vœux patriotiques ou discours prononcé à l'occasion de la grossesse de la Reine et des autres circonstances où se trouve actuellement le royaume*, par J. P. Bl., pasteur au Désert de l'Agenois et Condomois. S. l. ni d. (1778).

4. *Le sujet fidèle et reconnaissant ou deux discours chrétiens lus dans une société religieuse par un père de famille le* 28 *mai* 1775 *à l'occasion de la lettre du roi écrite le* 11 *du même mois aux archevêques et évêques du Royaume et le* 11 *juin* 1775, *jour du sacre et couronnement du Roi.* R. H. A. T. A. M. F. C. D. H. L. R. V. M. R., à Philobasiléopolis, du règne de Louis le Bienfaisant, la deuxième année.

E. Arnaud,
pasteur à Crest (Drôme).

CORRESPONDANCE

Archives de la marine. — D'après l'avis exprimé par la commission supérieure des Archives de la marine, dans sa séance du 26 juin 1889, le ministère de la marine vient de publier : l'*Inventaire des Archives de la marine* (t. II, 2e fascicule) et l'*État sommaire des Archives de la marine antérieures à la Révolution*, par M. D. Neuville, archiviste paléographe (Paris, librairie militaire de L. Baudoin, 1898). Dans un *Avertissement* magistral, M. D. Neuville expose successivement : 1° *les actes de la marine militaire française;* 2° *l'organisation de la marine militaire;* 3° *les réorganisations au* XVIIe *siècle;* 4° *la secrétairerie d'Etat;* 5° *les institutions maritimes depuis Colbert;* 6° *l'administration centrale;* 7° *les Archives du ministère de la marine.* On y lit, pages 54 et 55. « *Elles nous montrent,* « *en outre, la réflexion sur le milieu maritime des principaux évé-* « *nements de l'histoire générale. Ainsi, dès les dernières années du* « XVIIe *siècle, nous constatons, dans ce milieu spécial, les effets de la* « *politique dont la révocation de l'édit de Nantes fut l'acte principal.* « *Nous voyons la pression exercée officiellement sur les officiers et* « *agents de tout ordre, sur leurs femmes, sur leurs enfants, sur les* « *populations maritimes. Nous saisissons de honteux marchandages* « *de consciences. Les missionnaires chargés de convertir les hugue-* « *nots des côtes reçoivent des instructions du ministre et lui rendent*

« *compte. C'est sur les galères que sont envoyées les victimes de la* « *persécution religieuse. La marine est également mêlée à la guerre* « *des Cévennes et subit en 1764 le contre-coup de l'expulsion des* « *Jésuites parmi lesquels elle avait recruté des aumôniers, des pro-* « *fesseurs de mathématiques et d'hydrographie et les astronomes de* « *l'observatoire maritime de Marseille.* »

L'abbé Debruxelles, curé de Salles, a inséré dans son registre de l'année 1686, le récit de la démolition du Prêche de la Rochelle, des dragonnades et de l'abjuration de Pharamond Green de Saint-Marsault, dont le roi reconnut le mérite par la nomination de lieutenant-général.

DE RICHEMOND.

P. S. — A côté des noms de MM. Émile Delmas et Wladimir Mörch, le Conseil municipal vient de faire revivre pour les avenues et rues de la Palisse, de Laleu et de la Genette, les noms historiques des Philippe Vincent, des Tessereau, des Desaguliers, des Rambouillet, des Bernon, des de Missy, qui ont honoré le protestantisme à La Rochelle.

Topographie huguenote. — Dans mon article sur la *Réforme à Chartres en* 1561 *et* 1562, j'ai placé (1898, p. 631) *Brou* parmi les annexes d'*Authon*. Or, d'après le registre du consistoire de Dangeau conservé aux archives d'Eure-et-Loir, avec celui de Pont-Tranchefêtu (dont il y a une copie à la Bibliothèque de votre Société), Brou était *un des quartiers de Dangeau* (voir aussi l'affaire Siguret dans la 3e série des *Protestants d'autrefois*). — Le village de *Charrain*, cité dans le dernier numéro du *Bulletin* (1899, p. 240), ligne 11 en remontant, est *Charens*, gros hameau d'un vallon latéral de la Drôme, à 10 kilomètres de Luc-en-Diois. Le seigneur de Charens possédait à Luc une grosse maison dont une partie (la grande salle et la cuisine) est encore intacte, avec un portrait de la dame de Charens, de la fin du XVIIe siècle, sur le trumeau de la cheminée. La maison agrandie sert d'hôtel et appartient à un protestant.

H. LEHR.

La Prière de l'homme libre au Dieu de la nature. — Je viens de lire dans le dernier *Bulletin* la prière de l'homme libre au Dieu de la nature et de la liberté qui vous a été communiquée par MM. Bastide et Dupont, de Ganges. J'ai retrouvé depuis déjà longtemps cette même prière dans des papiers de la commune de Soudorgues. Elle devait très probablement être prononcée dans toute notre

région cévenole et, en particulier, à La Salle, où le pasteur Moline avait exercé son ministère.

Elle faisait partie d'un service religieux ainsi composé :

« Article premier. Lecture de la constitution des droits de l'homme, « celle de quelques morceaux de *philosofe* ancien et moderne, sur- « tout du sublime Jean-Jacques Rousseau ;

« 2° De la prière de l'homme libre au dieu de la liberté ;

« 3° D'un discours moral ou civique que prononcera ou que lira « l'officier de morale en fonction ;

« 4° D'une hymne à Dieu et à la patrie ;

« 5° Enfin d'une collecte de bienfaisance. »

Ce service religieux fut sans doute célébré plusieurs fois par l'ancien curé Aigoin qui, devant la municipalité de Soudorgues le 22 ventôse an second de la République, déclare « qu'il abdique sa qualité de curé, que pour ce qui est de ses lettres de prêtrise, il dit les avoir perdues et n'avoir pu les retrouver malgré toutes les recherches qu'il a fait, mais qu'il déclare les regarder désormais de nulle valeur quand même il viendrait à les trouver, auxquelles il renonce expressément par ces présentes ainsi qu'aux fonctions attachées à son ancien ministère, de quoi il demande acte ».

Dans la même séance du 22 ventôse an second le citoyen Puech, maire, a dit : « Citoyens vu les progrès de la Raison, de la philosophie et de la vérité, et la pétition qui nous est faite par les citoyens composant la Société populaire de cette commune, tendant à demander au conseil général de la commune de vouloir bien donner aux habitants de cette même commune un temple destiné à y prêcher le culte de la Raison et de la vérité et de vouloir bien leur donner de préférence la ci-devant Église après que tout ce qui respire fanatisme et superstition aura été enlevé », « ... je vous invite à délibérer là-dessus et de prendre en considération que c'est pour cet objet le lieu le seul convenable de la commune... »

« ... L'assemblée applaudissant à l'unanimité à l'exposé du citoyen maire, et vu l'urgence, partageant d'ailleurs l'opinion de la Société populaire, délibère qu'il sera demandé l'autorisation au représentant Borie. »

Tels sont, monsieur, les quelques renseignements complémentaires que j'ai cru devoir vous adresser au sujet de la communication de M. le pasteur Dupont. Je suis heureux de pouvoir apporter ainsi à mon tour un grain de sable au monument élevé par votre Société à la mémoire de nos ancêtres.

Dr L. Malzac.

La Salle, 27 mai 1899.

Deux protestantes converties au couvent du Refuge de Rouen. — 1646, 20 juin. — Sœur Marie de Lorme, 22 ans, née de Saint-Remy (aujourd'hui Saint-Remy-Blanzy), près de Soissons, en Picardie (elle avait été de la religion), fille de Jehan de Lormes, sieur de Saint-Remy, et dame Carvoisin, sa femme, est entrée en cette maison et nous a été donnée par Mme Des Homets, de cette ville. C'est à elle à qui l'on doit s'adresser pour la reprendre; elle s'appelle sœur de Saint-Remy.

Nous avons rendu cette bonne sœur à Mme Deshommets, le 8 octobre 1646.

Même année 1646. — Sœur Marie Cargnazet, 22 ans, de Londres en Angleterre, fille de Marmaduc de Cargnazet, gentilhomme, et de Susanne, sa femme, nous a été donnée par Monsr de Vilcaire (*sic* pour Villequier) et sa femme. Elle s'appelle sœur de Saint-Pierre. Nous avons rendu cette bonne sœur à Mme de Vilcaire qui est de cette ville, en janvier 1647. R. GARRETA.

Inscriptions huguenotes. — A Neufchâtel-en-Bray, rue des Fontaines, j'ai relevé l'inscription suivante, sculptée sur la poutre du premier étage, à la façade d'une maison du XVIe siècle.

NISI DOMIN⁹ ÆDIFICAVERIT DOMV̆
IN VANV̆ LABORAVERV̆T QVI
EDIFICANT EAM.

R. GARRETA.

NÉCROLOGIE

M. Alphonse Levray.

Un des plus anciens et des plus fidèles lecteurs de ce *Bulletin* vient de s'éteindre à Paris, à l'âge avancé de près de 85 ans.

Lorsque notre revue s'imprimait rue Cujas, chez M. Meyrueis, c'était M. Alphonse Levray qui en revoyait les épreuves, et c'est à ses soins consciencieux et éclairés qu'on doit en grande partie la correction typographique des premières années du *Bulletin*. M. Levray avait depuis longtemps pris sa retraite, mais il continuait à lire, entre autres, notre recueil, et lorsque j'ai été appelé à le diriger, ce sont ses remarques qui m'ont fait comprendre l'importance d'une correction attentive et rigoureuse. M. Levray écrivait aussi,

entre autres, pour l'*Ami de la jeunesse*, et la Société des écoles du dimanche a publié une de ses nouvelles des plus appréciées, *Émilia ou le legs d une mère.* Il est mort entouré de la profonde estime de tous ceux qui ont eu avec lui des relations professionnelles, et de l'affection de tous ceux qui l'ont vu de près. N. W.

Le pasteur Henry Paumier.

M. le pasteur Henry Paumier, qui est mort à Paris presque subitement le 31 mai 1899, était né à Rouen le 18 novembre 1820. Il avait hérité de son père qui avait publié deux ou trois bons essais d'histoire protestante, en même temps qu'une belle bibliothèque huguenote, le goût de ces études. Aussi le trouve-t-on, dans le premier volume de ce *Bulletin* (p. 15), le 52e sur la première liste de membres et souscripteurs de notre Société. Il a été, pendant près d'un demi-siècle, un fidèle lecteur de notre recueil et se plaisait à évoquer les faits intéressants et les grandes figures de la Réforme[1]. Son ministère parisien, commencé en 1852, sur la rive gauche qu'il n'a quittée qu'après sa nomination à la présidence du Consistoire, a été un des plus longs et des plus appréciés de la capitale. C'est à l'Église de Pentemont, dont il fut le pasteur pendant trente ans, que furent données, si je ne me trompe, après la guerre de 1870, quelques-unes des toutes premières conférences consacrées à l'histoire de notre passé huguenot. Comme président de la *Société des Écoles du Dimanche*, M. H. Paumier s'est aussi efforcé de faire une place à cette histoire, parmi les livres destinés à la jeunesse. C'est ainsi qu'entre autres, il réédita les admirables *Mémoires d'un protestant condamné aux galères* (1865 et 1881) et provoqua la publication d'une bonne vie de *Lanoue, bras de fer* (1875), par Mme Vincens (aujourd'hui Arvède Barine), etc. Les obsèques de M. H. Paumier ont eu lieu, le samedi 3 juin, au milieu d'un très grand concours d'amis. C'est un de ces derniers qui présente ici, à ses enfants et aux divers membres de sa famille, l'assurance de sa cordiale sympathie. N. W.

1. On remarque, parmi ses sermons, *La Réforme jugée par ses fruits* (1859) et *Souvenir de deux centenaires célébrés par l'Église réformée en* 1885 *et* 1887, Paris, 1888.

Le Gérant : Fischbacher.

5618. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — Motteroz, directeur.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE

H. Guyot. — **Origines de l'Église wallonne de Groningue.** Une brochure in-8, p. 208 à 276 du *Bulletin wallon.*

H. Tollin. — **Les Pasteurs de la Motte.** Une brochure in-8, p. 333 à 340 du *Bulletin wallon.*

D. Bonin. — **Aktenmaessige Geschichte der Siedelung Neu-Kelsterbach.** Une brochure de 20 pages in-8, VIII[e] décade, 4[e] pièce des *Geschichtsblaetter des Deutschen Hugenotten-Vereins.*

D. H. Tollin. — **Die hugenottischen Pastoren von Lüneburg.** Une brochure de 32 pages in-8, VIII[e] décade, 5[e] pièce du même recueil.

Fr. Heussner. — **Chronik der franzoesischen colonie Schwabendorf.** Une brochure de 34 pages in-8, VIII[e] décade, 6[e] pièce (les trois plaquettes parues à Magdeburg, Heinrichschofen, 1899).

Eugène Halphen. — **Journal inédit de Arnauld d'Andilly,** 1622. Une brochure de 85 pages in-8. Paris, Champion, 1898.

P. Gachon. — **Quelques préliminaires de la révocation de l'édit de Nantes en Languedoc** (1661-1685). Un volume de 208-CXLVII pages in-8, formant la 2[e] série, tome V de la *Bibliothèque méridionale publiée sous les auspices de la Faculté des Lettres de Toulouse.* Toulouse, E. Privat, 1899.

A. G. Browning. — **The Origin and early history of the French protestant hospital La Providence.** Une brochure de 42 pages in-8, portraits, extraite des *Proceedings de la Huguenot Society of London.* The university press Aberdeen, 1898.

Ch. L. Frossard. — **Le château d'Asté.** Une brochure de 13 pages in-8, extraite du *Bulletin de la Société Ramond*, 1899.

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 25 pour 1899

5618. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — Motteroz, directeur.